

Le français en Haute-Normandie aux 17e et 18e siècles: aspects lexicaux, phonétiques et grammaticaux.

Myriam Bergeron-Maguire

▶ To cite this version:

Myriam Bergeron-Maguire. Le français en Haute-Normandie aux 17e et 18e siècles : aspects lexicaux, phonétiques et grammaticaux.. Linguistique. Université de Lorraine, 2014. Français. NNT : 2014LORR0329. tel-01751804

HAL Id: tel-01751804 https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01751804v1

Submitted on 29 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact: ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

Le français en Haute-Normandie aux 17^e et 18^e siècles : aspects lexicaux, phonétiques et grammaticaux

Thèse présentée par

Myriam Bergeron-Maguire

en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences du langage de l'Université de Lorraine

Sous la direction de

Yan Greub, chargé de recherches (Université de Lorraine et CNRS-ATILF)

et la codirection

d'André Thibault, professeur titulaire (Paris-Sorbonne Paris IV)

Jury:

Jean-Pierre Chambon, professeur des universités (Paris-Sorbonne Paris IV) (rapporteur)
Frédéric Duval, professeur à l'École nationale des chartes (examinateur)
Claude Poirier, professeur retraité de l'Université Laval (rapporteur)
Yan Greub, chargé de recherches à l'UMR CNRS-ATILF (examinateur)
André Thibault, professeur titulaire (Paris-Sorbonne Paris IV) (examinateur)

École doctorale Stanislas, Université de Lorraine CNRS-ATILF (UMR) Nancy 2014

Remerciements

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mon directeur de thèse Yan Greub, pour sa disponibilité et pour l'enthousiasme avec lesquels il a dirigé mes travaux. Ses critiques et ses suggestions ont été déterminantes pour l'avancement de ce travail.

Pour son enseignement, ses encouragements de même que pour sa relecture patiente et attentive des différents états de cette thèse, je remercie également mon codirecteur André Thibault.

Ma reconnaissance va aussi à Jean-Paul Chauveau, dont l'infatigable dévouement à la science le fait continuer à fréquenter la bibliothèque du FEW malgré la retraite et qui, au gré de ses allées et venues, s'est laissé perpétuellement interrompre avec une affabilité et une bonne grâce hors du commun.

Je remercie également Claude Poirier, à qui je dois mon intérêt pour la linguistique historique et qui m'a prodigué nombre de conseils et d'encouragements tout au long de ma formation.

À Elisabeth Berchtold, à Laure Grüner et à Inka Wissner, qui ont accepté sans hésiter de relire une première version de mon travail et qui y ont consacré beaucoup de temps, j'adresse mes remerciements les plus sincères.

Que ce soit au cours d'échanges à teneur scientifique ou plus informels, plusieurs amitiés se sont créées au cours des trois dernières années au laboratoire CNRS-ATILF. À ceux que j'ai déjà nommés s'ajoutent Laure Budzinski, Steven Dworkin, Laurent Gobert, Ulrike Heidemeier, Marco Maggiore, Bianca Mertens, Joanna Ovadia-Bruno, Alain Polguère et Gilles Souvay.

Le laboratoire CNRS-ATILF m'a offert un cadre idéal pour l'accomplissement de mon travail. Je remercie en particulier l'équipe de linguistique historique, qui rassemble des chercheurs animés par une passion et un talent qui forcent l'admiration, ainsi que les documentalistes, pour leur patience à toute épreuve et leur amabilité.

Pour leur accueil et leur efficacité, je remercie le personnel des Archives départementales de Seine-Maritime, auquel j'ai fait retourner une quantité considérable de fonds d'Ancien Régime.

Last but no least, toute ma gratitude va à Mathieu Lentaigne, qui m'a soutenue sans défaillir au cours des dernières années, à ma famille Manon, Martine, Rosaire et Pascale Maguire et à Steve Poirier, qui ont toujours respecté mes choix et dont l'inspiration et le soutien ont été décisifs, même à des milliers de kilomètres de distance.

Table des matières

1. Introduction.	<u>6</u>
2.1 Le matériel	7
<u>2.2 Sélection</u>	
2.3 Appartenance typologique	
2.4 Composition.	<u>10</u>
2.5.1 Datation et localisation	
2.5.2 Arguments extralinguistiques	
2.5.3 Arguments géolinguistiques	
2.6 La langue des documents, le 'français régional', le 'français populaire' et le dialecte	<u>12</u>
3. Sources secondaires.	<u>15</u>
4. Nomenclature et microstructure.	<u>17</u>
5. Conventions de transcription.	<u>20</u>
6. Analyse des unités de la nomenclature.	<u>21</u>
7.1 Résultats	<u>252</u>
7.2 Localisation de l'origine de scripteurs	<u>252</u>
7.3 Classement des scripteurs d'après l'expérience et l'appartenance sociale	<u>253</u>
7.4 Localisation de l'origine de scripteurs	
7.5 Classement des scripteurs d'après l'expérience et l'appartenance sociale	<u>256</u>
7.6.1 Répartition des diastratismes et des diatopismes parmi les scripteurs du corpus et d'	après
les situations communicatives.	•
7.6.2 Le classement des textes d'après le modèle de typologie conceptionnelle	
7.6.3 Les diastratismes	
7.6.4 Les diatopismes.	<u>269</u>
8. Résultats pour la description du français en Haute-Normandie aux 17e et 18e siècles	<u>270</u>
9. Résultats pour la typologie conceptionnelle des écrits non littéraires et la recherche de	
diatopismes et de diastratismes.	<u>273</u>
10. Conclusion et perspectives.	<u>274</u>
11.1 Annexes	<u>276</u>
11.2 Synthèse des diastratismes de la nomenclature	<u>276</u>
11.3 Synthèse des diatopismes de la nomenclature	<u>284</u>
12. Résolution des abréviations normandes du FEW citées.	<u>291</u>
13. Liste des travaux cités.	<u>294</u>
14. Index étymologique.	<u>316</u>
15. Index des concepts cités	319

1. Introduction

Les études sur la variation diatopique en Galloromania ont tiré profit au cours des dernières années de l'édition de documents non littéraires (la plupart du temps diplomatiques). Ces efforts sont toutefois restés confinés à des périodes antérieures à la période classique. L'étude des documents des 17e et 18e siècles est restée en effet largement minoritaire à ce jour. La masse considérable que représentent les archives à partir du 17e siècle, explique au moins en partie ce délaissement, comme l'a affirmé Monfrin qui, « sans crainte d'erreur », a jugé que le résultat d'une telle investigation serait de toute façon extrêmement mince (2001 : 64). Le peu d'éditions de textes dignes de ce nom pour la période classique (Duval à paraître) contribue assurément aussi à cette désertion.

S'il est vrai que les textes littéraires des 17° et 18° siècles ont pour leur part fait l'objet de nombreuses études linguistiques, très peu visent à décrire la variation diatopique du français². L'essentiel des travaux sur la description de la variation diatopique se consacrent à des périodes qui ont précédé l'époque classique³ et surtout, à celles qui l'ont suivie⁴. À ceci s'ajoutent certaines sources lexicographiques parues aux 17° et 18° siècles dans lesquelles la présence de phénomènes diatiopiques a aussi été étudiée (Roques 1982 ; Horiot 1995 ; Rézeau 1998 ; DuPineauC ; DuPineauR).

Il existe bien entendu quelques travaux faisant exception à cet état des choses, parmi lesquels on peut nommer les études sur la formation du français québécois (Juneau 1972; Juneau/Poirier 1973; Martineau 2009; Vézina 2010), sur les pratiques d'écriture de scripteurs peu lettrés (Branca-Rosoff / Scheider 1994; Ernst / Wolf 2005)⁵ et sur la variation diatopique du français (Chauveau 2011; Rézeau 2014).

Le présent travail se concentre sur le dernier de ces objets d'étude. Il souhaiterait faire progresser nos connaissances sur le français en Haute-Normandie aux 17° et 18° siècles, plus

¹La collection des *Plus anciens documents linguistiques de la France* fournit l'édition de plus de 2000 chartes du 13° siècle. Voir aussi les travaux récents de Grübl (2012).

²L'œuvre de J.-J. Rousseau a été examinée par François (1907), celle de Châteaubriand par von Wartburg (1935) (cités par Baldinger 1957 : 65-67).

³L'étude de variétés diatopiques à des périodes antérieures a retenu l'attention de plusieurs chercheurs, parmi lesquels on peut citer Jean-Pierre Chambon (2006), Yan Greub (2003), Gilles Roques (2004), et Takeshi Matsumura (2006).

⁴Les études portant sur les mots régionaux dans les textes littéraires des 19°, 20° et 21° siècles sont nombreuses. Voir à ce sujet la thèse et la synthèse d'I. Wissner (2010 : 38).

⁵Les documents de peu lettrés ont été mis à profit pour l'étude d'autres langues telles que l'italien, l'espagnol et l'allemand (LRL I/2, 601). Le premier à s'être intéressé à de tels documents est, à notre connaissance, Leo Spitzer, qui a étudié des correspondances de prisonniers de guerre italiens (Spitzer 1921).

précisément sur les éléments de ce système qui sont restreints sur l'un ou l'autre des axes diatopique et diastratique de la variation. Il se base sur un corpus inédit constitué de documents non littéraires rédigés par des scripteurs expérimentés, de documents de scripteurs peu lettrés et de procès-verbaux. La partie principale du travail contient l'étude d'une sélection d'unités relevées dans le corpus desquelles nous avons dégagé une restriction sur l'un et/ou l'autre des axes susmentionnés. Cette partie concerne surtout le lexique, mais prend également en considération la phonétique et la morphosyntaxe, quoique de manière moins étendue.

2.1 Le matériel

2.2 Sélection

Le principe qui a guidé la sélection des documents a été la présence d'un fait que nous soupconnions être un diatopisme ou un diastratisme. Une vérification sommaire dans la lexicographie a généralement suffi à nous en convaincre ; dans les cas où cette vérification s'est révélée infructueuse, nous avons conservé une copie numérique du document pour des investigations ultérieures plus poussées. La représentativité du corpus par rapport à l'ensemble des documents conservés aux archives est ainsi compromise par ce choix : la langue des documents qui forment le matériel d'étude se situe entre deux extrêmes qui seraient d'une part, un français local fortement marqué et d'autre part, un français moindrement local et peu marqué. Ne sont donc pas du tout représentés les documents qui ne présentent pas d'indices d'un marquage diatopique ou diastratique. L'objectif concernant le matériel à rassembler était à l'origine de recueillir exclusivement des documents ayant été rédigés par des scripteurs peu lettrés. Nous y avons renoncé en raison du nombre de faits de langue marqués que contenaient certains documents écrits par des scripteurs expérimentés et de l'intérêt sociolinguistique qu'ils pouvaient présenter pour notre étude. Ces attestations ne sont en effet pas moins significatives que celles que l'on repère dans les textes rédigés par des peu lettrés : elles sont les témoins directs de la disponibilité et de l'emploi d'unités marquées diatopiquement et/ou diastratiquement pour et par des couches éduquées.

2.3 Appartenance typologique

Dans l'article consacré au modèle de typologie conceptionnelle qu'ils ont développé, Koch et Oesterreicher indiquent différents types de sources susceptibles de contenir ce qu'ils appellent l'*immédiat communicatif* de la langue. Le modèle en question repose sur un continuum communicatif illustrant l'opposition médiale *code phonique vs code graphique* et répartit les manifestations discursives d'après une typologie scalaire allant de l'immédiat communicatif (une langue marquée) à la distance communicative (une langue moindrement marquée). Parmi les types de sources qu'ils énumèrent pour étudier le secteur de l'immédiat communicatif de la langue (LRL I/2, 614), les documents de notre corpus en concernent trois :

- 1) les écrits de scripteurs expérimentés dits relâchés (que nous remplacerons ici par non littéraires) ;
- 2) les écrits de scripteurs peu lettrés, par définition non littéraires⁶;
- 3) les écrits qui témoignent du passage au code graphique de la langue spontanée (procès-verbaux).

Précisons ici que si ces types de sources contiennent bel et bien des phénomènes associables au domaine de l'immédiat dans notre corpus, la plupart de nos textes se caractérisent néanmoins par des situations de distance communicative (cf. 7.6.2). C'est pour cette raison que nous remplaçons dans le premier type de source *relâchés* par *non littéraires*. Le classement des textes du corpus ainsi que les critères de ce classement (les valeurs paramétriques de Koch et Oesterreicher) sont présentés dans les résultats de cette étude en annexe (11.1).

Dans ce travail, le terme de *peu lettré* englobe les individus dont l'écriture n'était pas au centre de leur métier et qui, de ce fait, n'étaient pas familiers de l'écriture. À titre d'exemples, les scripteurs peu lettrés qui sont à l'origine des textes étudiés exerçaient les métiers de journalier, de drapier, de couturière, de cordonnier, de sellier, de teinturier ou de charron. D'autres arguments extralinguistiques peuvent compléter cette conception des peu lettrés : ceux-ci ne maîtrisent pas certaines techniques d'écriture relativement simples et répandues comme la siglaison ou l'abréviation. Des indices matériels, tels qu'une calligraphie maladroite (taille anormale et irrégulière des lettres, coulée vacillante, irrégularité des lignes),

⁶⁰n pensera toutefois à une exception parmi les documents écrits par des peu lettrés : le journal personnel de Jacques-Louis Ménétra qui, sans appartenir au genre littéraire, en présente certaines caractéristiques (cf. Ernst 2010 : 56).

la présence de ratures, d'ajouts supralinéaires et de macules, ont parfois permis de déterminer si nous avions affaire à un scripteur expérimenté ou non.

Quant aux procès-verbaux, nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'étude portant sur le degré de fidélité des transcriptions et sur la méthode d'attribution des données qu'ils contiennent⁷. Le système de marquage typographique du discours rapporté direct (le deuxpoints ou les guillemets, par exemple) tel qu'on le connaît aujourd'hui n'a commencé à se mettre en place qu'au cours du 18^e siècle et ce, seulement pour les textes littéraires⁸. Il va sans dire qu'un tel système, la plupart du temps inexistant dans les procès-verbaux que nous avons étudiés, aurait été d'une grande utilité pour l'interprétation des données et, notamment, pour l'attribution des discours rapportés et cités soit à l'interrogateur en présence, au secrétaire de rédaction ou à l'interrogé. Certains marqueurs de discours, le plus souvent dit, ont permis à l'occasion d'orienter nos hypothèses, ce qui ne permettait néanmoins pas d'exclure une connaissance au moins passive de l'interrogateur en présence et/ou du secrétaire du procès. Les échanges peuvent par ailleurs avoir une incidence sur les choix linguistiques faits par l'une ou l'autre des parties en présence (p. ex. PO(U)CHE). De même, il a été difficile dans plusieurs cas de savoir si le secrétaire était resté (relativement) fidèle à ce qu'il avait entendu ou s'il transcrivait en ses propres mots les échanges9. Ces questions ne pouvant être résolues à priori, elles ont fait l'objet d'une analyse dans le corps de chacun des articles concernés, où nous proposons chaque fois une ou plusieurs hypothèses¹⁰.

Nous présentons dans les résultats un classement qui comprend tous les scripteurs et les individus (cités et citants) dans les procès-verbaux auxquels un ou plusieurs faits marqués sont ou peuvent être attribués, établi sur la base des critères indiqués ci-dessus (pour les scripteurs peu lettrés) ainsi que sur celle de l'analyse complète des documents et des faits qu'ils contiennent.

7Les travaux en cours d'Aude Wirth-Jaillard arriveront à point nommé.

⁸Les systèmes développés par les imprimeurs demeurent toutefois très variés à cette époque (Branca-Rosoff 1993 : 200).

⁹Voir par exemple l'extrait transcrit dans l'article CANNECONS.

¹⁰Voir PO(U)CHE, par exemple.

2.4 Composition

La nature des documents du corpus est mutliple. Le matériel rassemblé se compose de comptes de travaux rédigés par des ouvriers, de correspondances commerciales et personnelles, de registres de biens et d'héritages, de fermages, de comptes d'enchères, de comptes de dépenses, de recettes médicinales et culinaires, de procès-verbaux et de rapports d'arrestation. Tous les documents sont conservés aux archives départementales de Seine-Maritime. Ils se trouvent classés sous des séries diverses, du fait du classement opéré à l'échelle nationale (Nougaret 2010 : 190-91) :

- B (cours et juridictions du Parlement de Normandie);
- BP (Maréchaussée et lieutenance de Rouen) ;
- ER (famille et féodalité);
- J (archives d'origine privée entrées par voie extraordinaire à savoir des dons faits par des particuliers).

Des 160 cotes consultées, qui peuvent chacune renfermer un nombre de documents allant de 1 à 200, nous avons retenu 106 folios (rédigés par 54 scripteurs) pour constituer le corpus.

Du point de vue géographique et chronologique, le matériel étudié ne représente un ensemble ni exhaustif ni représentatif. La répartition des textes à l'intérieur de la période étudiée est inégale : les textes datés du 18° siècle sont de loin les plus nombreux. De même, les communes et les villes de Haute-Normandie ne sont pas toutes représentées ; en outre, certaines sont surreprésentées, d'autres sous-représentées. Une part importante des documents est d'origine rouennaise ; ceci n'étonne guère compte tenu de l'importance du commerce et de l'artisanat dans la capitale et de l'élite cultivée qui s'y trouve durant l'Ancien Régime (Quéniart 1978 : 46). Le corps des marchands et des artisans rouennais, en contact continu avec la clientèle quotidienne des gens instruits, est à l'origine de nombreux documents que nous avons analysés. Le matériel d'étude comprend aussi un procès-verbal dont le lieu d'écriture se situe en Basse-Normandie (Orne), retenu en raison de l'implication d'individus d'origine euroise.

Le cédérom qui accompagne le travail contient des reproductions photographiques en fac-similé de tous les documents analysés. Les documents peuvent être retrouvés au moyen de leurs cotes de consultation, qui figurent dans l'intitulé de chacun des fichiers (.JPG) ainsi que dans la notice descriptive qui accompagne chacune des attestations (cf. 4.).

Dans l'intitulé des fichiers, nous avons aussi indiqué les entrées de la nomenclature afin de faciliter le repérage.

2.5.1 Datation et localisation

2.5.2 Arguments extralinguistiques

La plupart des documents analysés contiennent une date et un lieu de rédaction. Pour ceux d'entre eux faisant exception à cette règle, nous avons examiné un certain nombre d'indices, qui seront détaillés dans les lignes qui suivent. Ils sont en outre toujours signalés en remarque dans les articles concernés (chap. 9).

La période qui nous intéresse couvrant deux siècles, les critères de datation n'ont pas nécessité un degré de précision qui aille au-delà des méthodes présentées ici. Pour la datation d'un document, nous nous sommes basée lorsqu'elles étaient disponibles sur la ou les date(s) qu'il contenait, même si celles-ci étaient manifestement antérieures ou postérieures à la date de rédaction. Dans les cas où un document ne contenait aucune date, nous nous sommes reportée à des indices paléographiques (Audisio / Rambaud 2008), qui nous ont parfois permis de produire des estimations. Nous avons également tenu compte du classement des archives départementales de Seine-Maritime, en nous référant parfois à des dates que contenaient d'autres documents avec lesquels le document non daté avait été classé. Le recours à cette méthode n'a toutefois jamais été qu'un argument supplémentaire à une estimation préliminaire, le classement des archives pouvant parfois concerner jusqu'à plusieurs siècles.

Pour la localisation d'un document, nous nous sommes reportée à plusieurs indices:

- 1) les toponymes cités (DNCF ; JurésSOuenA 417-433), qui peuvent ou non représenter le(s) lieu(x) d'écriture ;
- 2) les patronymes, pour lesquels une aire suffisamment restreinte a été reconnue dans la documentation utile (RézeauNoëls 61-70 ; JurésSOuenA 435-475 ; Fordant 1999).

L'aire de localisation du ou des patronymes n'a cependant jamais pu à elle seule servir à localiser un document ; elle n'a servi qu'à appuyer une hypothèse formulée sur la base du ou des toponymes présents dans le manuscrit ou encore à partir d'aires d'emploi d'unités du lexique qui sont restreintes sur l'axe diatopique. C'est de cette méthode que nous allons traiter au point suivant.

Nous n'avons effectué aucune investigation généalogique ou biographique poussée au sujet de l'origine, de la date de naissance des scripteurs et de leurs éventuels séjours à l'extérieur de leur lieu d'origine. C'est le lieu d'écriture du scripteur qui a été retenu comme critère de localisation : le document devait avoir été rédigé à l'intérieur de l'espace qui correspond aujourd'hui aux départements de l'Eure et de la Seine-Maritime qui forment la région de Haute-Normandie. Nous ne présumons pas par cette décision que l'intérêt de recherches biographiques plus poussées soit moindre ; de telles données sont certainement utiles lorsqu'aucun argument de datation ou de localisation n'est disponible dans un texte ; elles le sont encore davantage lorsqu'elles peuvent servir de point de départ pour expliquer la présence d'une unité diatopique non indigène chez un scripteur (Greub 2003 : 8). Notre choix méthodologique se justifie au sein de ce travail par un besoin d'économie : il s'agissait de donner la priorité à une analyse détaillée de l'objet d'étude lui-même.

2.5.3 Arguments géolinguistiques

Dans quatorze cas, nous avons été en mesure de préciser ou de proposer une localisation (de documents, scripteurs, secrétaires et interrogateurs) sur la base des aires d'emploi d'unités du lexique que nous avons relevées dans les documents. Cette analyse a été opérée exclusivement à partir de faits lexicaux sur la base de leur stabilité, contrairement aux faits phonétiques ou morphosyntaxiques (c'est ainsi qu'a aussi procédé Greub 2003 : 9-12). La délimitation des aires d'emploi repose sur les données du FEW, mises à jour et enrichies au moyen de sources parues après la parution des fascicules concernés ; elle s'appuie aussi sur l'atlantographie et sur les attestations anciennes localisées¹¹. Les délimitations aérologiques que nous avons proposées sont présentées dans les résultats à la fin de ce travail (7.4).

2.6 La langue des documents, le 'français régional', le 'français populaire' et le dialecte

Aux 17^e et 18^e siècles dans le domaine d'oïl, le français est une langue connue de toutes les régions et de toutes les couches sociales, au moins de façon passive (Chauveau 2010 : 257). C'est aussi la seule langue d'écriture dans les documents qui forment notre

¹¹À quelques exceptions près, nous n'avons pas jugé nécessaire de remonter à une période antérieure à celle du moyen français (1350-1600).

matériel d'étude¹². En effet, « dès qu'ils savent écrire, les gens du peuple écrivent en français, un français certes approché, mais qui n'est jamais du patois francisé » (Chauveau 2010 : 256). Nous avons certes relevé dans nos documents un certain nombre de mots à ce jour attestés uniquement dans des sources dialectales. Or, cela ne signifie pas qu'il faille les imputer au dialecte isotope¹³. Il est en effet indispensable de considérer les rapports sociolinguistiques qu'entretenaient les deux systèmes en présence14 : il s'agit d'une architecture à deux étages, où le français occupe l'étage le plus élevé (Chauveau 2005 : 44). En outre, il faut tenir compte du fait que la situation communicative de la grande majorité des documents de notre corpus est celle de la distance (un marchand de toile adresse un mémoire de travaux à une marquise, par exemple). Ce faisant, il est en effet difficile d'expliquer le choix délibéré de l'emploi d'une forme dialectale subordonnée à celle du français en présence. Ainsi, cheminge m. « chemise », attesté dans le mémoire qu'un marchand de toile dieppois du début du 18^e siècle adresse à sa cliente - une marquise du pays de Bray - faisait vraisemblablement partie du français d'un marchand de toile dieppois du 18^e siècle¹⁵. Il a même été possible dans certains cas (PO(U)CHE, GACHÈRE) d'identifier un type dialectal correspondant au type régional attesté. En outre, la plupart des faits régionaux que nous avons relevés dans notre matériel sont attestés à un niveau supra-local, c'est-à-dire à l'échelle départementale a minima (Wissner 2010 : 148). Enfin, nos documents attestent parfois les phénomènes chez plus d'un scripteur. Les attestations régionales du corpus invitent ainsi à revoir la nature de certains types qui ont été présumés dialectaux par les sources consultées, et à réaffirmer, s'il en était besoin, le caractère hétérogène de ces dernières (Lagueunière 2000 : 149 ; Chauveau 2009a : 78).

Nous employons les termes de *diatopismes* et de *diastratismes* dans une perspective différentielle en les opposant aux unités du français non restreintes sur l'un ou l'autre des axes diastratique ou diatopique. Cette perspective implique de retenir les faits marqués par rapport aux emplois du *français de référence*, terme proposé notamment par Poirier pour désigner « la variété française constituée par l'ensemble des emplois répertoriés dans les grands

¹²Un pareil constat pour la France méridionale a été établi sur la base d'écrits de peu lettrés de la période révolutionnaire (Branca-Rosoff 2009 : 56).

¹³Pour une synthèse sur les tenants de la *doxa* patoisante et un contre-exemple de la théorie du « miroir fidèle » devenu classique, voir Chambon (2005) et Chambon/Chauveau (2004).

¹⁴Qui se caractérise par un système à deux étages, dont le français occupe l'étage le plus élevé, v. Greub (2007 : 332).

¹⁵Nous ne sommes pas en mesure de d'affirmer que la marquise connaissait le type *cheminge*; à vrai dire, on ne dispose pas d'indice à ce sujet; ce que l'on peut admettre en revanche, c'est que *cheminge* devait paraître suffisamment répandu et admis en français aux yeux du marchand de toile dieppois pour qu'il en fasse usage dans son mémoire.

dictionnaires du français et les grammaires qui font autorité [...] comme corpus d'emploi, et non pas comme un modèle normatif » (2005 : 497). Nous sommes consciente que ce choix méthodologique donne une représentation fragmentaire de l'objet d'étude ; ceci dit, nous pensons avoir remédié en partie à cette vision en relevant, à côté de certains diatopismes traités dans ce travail, un nombre d'unités ne présentant aucune restriction de nature diatopique ou diastratique (s.v. CHEMINGE, TABELIÉ, p. ex.). Il importe au moins autant de connaître la présence de variables de la norme nationale en Haute-Normandie aux 17° et 18° siècles que celle de faits régionaux (Chambon 2005 : 11). Notre description n'est en cela pas différentielle au sens strict, car elle inclut des variables appartenant à la norme nationale de l'époque, dans la mesure de ce que le corpus pouvait offrir.

Nous utilisons *diatopisme* pour décrire un mot restreint sur l'axe diatopique, c'est-à-dire dont la répartition à l'intérieur de la Galloromania se limite en principe à une aire spécifique (il s'agit donc de diatopismes *stricto sensu*). Dans les cas où plusieurs aires discontinues étaient concernées par un phénomène, nous avons parfois été amenée à considérer qu'il s'agissait d'aires indépendantes (v. DESSUR). Par *diastratisme*, nous entendons les « mots dont la restriction diasystémique en français métropolitain semble relever davantage de l'axe diastratique que diatopique. Il s'agit de lexies attestées çà et là sur le territoire français (sans qu'il soit possible de dégager des aires cohérentes), à plusieurs époques, mais qui semblent avoir été toujours confinées à des registres très 'bas' et dont la représentation lexicographique est lacunaire » (Thibault 2008 : 127). Ce terme est souvent utilisé dans le contexte de la reconstruction du français colonial et du rôle de ce dernier dans la formation des variétés de français du Nouveau Monde et des créoles français.

Le fait d'avoir choisi d'inclure à la nomenclature les diastratismes relevés dans les documents est justifié par le fait qu'il est pour l'heure difficile de confirmer que la restriction qui touche une unité est strictement de nature diastratique et qu'elle ne concerne pas aussi la diatopicité. En effet, seule la fréquence serait susceptible de fournir un indice valable à ce sujet : si nous pouvions montrer qu'un diastratisme est présent avec la même fréquence partout où il est attesté¹⁶, il n'y aurait pas lieu de le retenir dans un travail consacré à des phénomènes régionaux. Or, du fait de la restriction diamésique qui les caractérisent, les

¹⁶ Il faudrait pour cela pouvoir compter sur une documentation comparable et représentant toutes les régions de la Galloromania.

diastratismes sont généralement peu documentés. Ceci ne nous permet donc pas d'exclure qu'il puisse s'agir de diatopismes de fréquence (v. Thibault 2007 pour le concept); – les exemples sont d'ailleurs souvent tirés de sources où il s'agit de représentations de l'oral, lesquelles sources n'indiquent la plupart du temps que la valeur sociolinguistique des unités (v. ci-dessous sur l'utilisation des sources littéraires dialectales).

Nous avons évité les expressions de *français régional* et de *français populaire* pour deux raisons : d'une part, elles supposent l'existence d'ensembles clairement délimités et autonomes, dont les éléments constitutifs seraient tous sans exception marqués (diatopiquement et diastratiquement). D'autre part, de tels ensembles sous-entendent l'existence en contrepartie d'un *français standard*, notion critiquable si le terme est, comme souvent, utilisé dans un sens ahistorique (Chambon 2005 :10). Le refus de l'ensemble que sous-entend *français régional* ne remet naturellement pas en cause l'existence de normes régionales. Pour prendre à titre d'exemples des lexies traitées dans ce travail, les diatopismes *ente* m./f. « lieu de plantation des jeunes pommiers, verger », *loge* f. « petite maison, cabane, hangar » et *hansard* m. « instrument de cuisine tranchant (utilisé pour la viande) », étaient vraisemblablement employés en Normandie aux 17e et 18e siècles par tous les locuteurs et dans toutes les situations pour désigner un verger (ou un pommier), un hangar et un couperet et n'étaient restreints ni diastratiquement ni diaphasiquement.

3. Sources secondaires

Les données que nous avons retenues pour l'analyse des diatopismes et des diastratismes du corpus sont contenues dans :

- le FEW, et plus largement, la lexicographie (DEAF [rarement¹⁷], DMF, *Grand corpus des dictionnaires du 9^e au 20^e siècle* des Classiques Garnier);

¹⁷À quelques exceptions près, nous n'avons pas jugé nécessaire de remonter à une période antérieure à celle du moyen français (1350-1600).

- la littérature dialectale normande¹⁸ souvent dite en *purin*¹⁹ ainsi que dans la littérature dialectale parisienne telle que les mazarinades (Deloffre);
- les pièces de théâtre mettant en scène des personnages d'origine rurale ou populaire, consultées dans des sources secondaires telles que Liv ou DuboisL;
- les sources dialectales telles que les atlas linguistiques, les cacologies et les glossaires dialectaux ;
- les ouvrages de description des variétés de français expatriées et des créoles à base française (DHFQ, ILQ, DECOI, DLF, DLC, ALPA, Massignon²⁰) ;
- les témoignages des lexicographes et des grammairiens des 17^e et 18^e siècles.

Les attestations anciennes et les données vernaculaires modernes, analysées et discutées dans des travaux antérieurs (Chauveau / Lavoie 1996; Greub 2003 : 7sq), de même que les témoignages de lexicographes, de grammairiens et de contemporains (Rézeau 1992 ; Ayres-Bennett 1991 ; Caron-Leclerc 1998 : 817sq), la méthode comparative impliquant les variétés de français expatriés et les créoles (Poirier 1979 ; Thibault 2009 ; Chauveau 2013) et la littérature dialectale et ses problèmes d'interprétation (Lodge 2007 ; Kristol 2009 : 36 ; Martineau 2009b : 240), ne feront pas l'objet de développements supplémentaires ici.

¹⁸La littérature dialectale rouennaise fait ses débuts au 16° siècle avec la parution de la *Friquassée crotestyllonnée*, dont la seule édition disponible date de 1878 et est basée sur un texte paru à Rouen en 1604. La préface du texte original est datée de 1557, mais le texte aurait été rédigé en 1552 d'après E.-H. Charamon (2009 : 106).

¹⁹Ce terme est utilisé pour désigner la variété populaire pratiquée à Rouen aux 17e et 18e siècles. Purins m. pl. « ouvriers de la draperie » (1625/1655, MN, I, 38, 7; rég. purains 1694, LittréSuppl; rég. purain 1750, DuPineauC) est probablement formé avec le suffixe -in sur le radical de purer v. « dégoutter, s'épancher ; presser du linge mouillé pour en faire sortir l'eau » (FEW 9, 611a n 8). Cette hypothèse est consolidée par le fait que purer est exclusivement attesté en Normandie avec ce sens, et notamment en Haute-Normandie, où les attestations concernent des tissus mouillés dont on extrait l'eau (FEW 9, 609a). L'étymologie proposée par Moisy, qui fait intervenir purin m. « urine humaine ; partie liquide du fumier » dans l'explication de l'origine de la forme purins m. pl. « ouvriers de la draperie », a été rejetée par von Wartburg en raison de l'apparition tardive du premier sens (dp. AcC 1842) par rapport au second (MN, FEW 9, 611a n 8). À côté de purins « ouvriers de la draperie », dont le sens injurieux est attesté depuis le 19e siècle (Lamarche = DuPineauC), on trouve langue purinique f. (1625/1655, III, 251, 7) dans la MN, puis langage purin « langage du bas peuple de la ville de Rouen » (DCom 1718). Cette dernière attestation est le premier témoin de la dérégionalisation du mot, qui coıncide avec le moment où la littérature dialectale rouennaise connaît un grand succès dans la métropole, à partir de la seconde moitié du 17° siècle. Elle témoigne aussi de l'élargissement sémantique qui caractérise le mot à partir du 18e siècle. De « langue des ouvriers de la draperie », le sens est passé à « langue populaire de Rouen » (Lepelley 1982 : 121). Ce dernier sens est attesté du 18° siècle jusqu'au 20° siècle : dans le titre même du Coup d'œil purin (1773), dans la lexicographie patois purin (1869, Littré = FEW 9, 609b), à Tôtes « ouvrier de bas étage » et à Cherb. adj. « épithète injurieuse des habitants de St-Lô » (tous deux FEW 9, 609b). L'attestation parisienne du 20e siècle purin m. « individu méprisable » (B = FEW 9, 609b) est d'après le FEW un emprunt à

²⁰La liste est non exhaustive. Nous prions le lecteur de se reporter à la liste des ouvrages cités à la fin de ce travail.

4. Nomenclature et microstructure

La nomenclature contient des phénomènes lexicaux, phonétiques et morphosyntaxiques. L'exploitation d'une documentation écrite pour l'analyse de faits lexicaux et morphosyntaxiques ne pose généralement pas de problème; en revanche, son utilisation pour celle de faits phonétique alimente un débat méthodologique qui remonte à très loin (pour une synthèse, v. Schweickard 1983 et Ayres-Bennett 2000). Nous avons gardé à l'esprit, pour l'identification de phénomènes phonétiques dans notre corpus, qu'il s'agissait d'une entreprise délicate, à laquelle des limites d'interprétation s'imposaient; aussi avons-nous veillé pour la grande majorité des hypothèses que nous avons proposées à nous appuyer sur une documentation fiable et suffisante; pour le français, nous avons consulté des sources comme Grammont 1933, FouchPhon, Straka 1979, Bourciez 1982, Pope 1952. Pour le dialecte normand, nous avons consulté hormis l'ALN Brasseur (1978), LepelleySaire, Goebl (1970) et Thaon. Les hypothèses les moins sûres ont toujours été signalées comme telles.

Les entrées sont présentées selon le classement alphabétique. Leur nombre est en effet insuffisant pour que l'on puisse envisager un classement onomasiologique. L'index des concepts cités et l'index étymologique permettent de retrouver chacun des phénomènes traités. Aux diatopismes et diastratismes de la nomenclature s'ajoutent des unités peu représentées dans la lexicographie et dont on a signalé peu ou pas d'exemples à ce jour. Ces lacunes de la documentation nous ont en effet paru un motif suffisant pour faire figurer un mot ou une locution dans la nomenclature de ce travail.

Le seul principe qui a dicté notre choix quant à la graphie adoptée pour les entrées de la nomenclature était la graphie employée par les scripteurs eux-mêmes. Toutes les variantes graphiques repérées dans les textes se trouvent en vedette. Sous chaque entrée se trouvent une ou des transcriptions partielles des documents qui attestent l'unité traitée. Lorsque nous avons relevé plusieurs attestations dans des documents différents, l'ordre des extraits est croissant, en commençant avec la plus ancienne attestation pour aller jusqu'à la plus récente. Les astérisques dans les extraits retranscrits indiquent un fait traité ou mentionné ailleurs dans le travail. Lorsqu'un fait ne nécessite pas un développement à part entière parce qu'il a été largement discuté dans des travaux antérieurs (*pus* adv. « plus » ; à prép. pour *de* prép.), nous

nous sommes contentée de le signaler en appel de note. Ces faits sont toutefois bien répertoriés dans l'index alphabétique des concepts cités. Cet index vise à faciliter l'accès aux données du corps de l'analyse, au même titre que l'index étymologique, qui rassemble toutes les entrées de notre nomenclature et celles du FEW auxquelles elles se rattachent.

Au sein de l'analyse figurent à la suite de chaque attestation dans une notice les informations suivantes à propos du document concerné :

- en gras, la date figurant sur le document ou établie sur la base de la méthode détaillée ci-dessus (2.1);
- nom et prénom du/de la scripteur/-ice et profession exercée. Le point d'interrogation signifie l'absence d'information au sujet de l'auteur/-trice du document, après quoi nous mentionnons le destinataire du document et, à défaut, le titre du document (p. ex. remèdes ou recettes culinaires) ;
- lieu de rédaction du document ou hypothèse de localisation et département (Eure ou SeineI. = Seine-Maritime); lorsqu'un toponyme n'appartient plus à l'usage actuel s'y ajoute le toponyme actuel entre crochets;
- cote de classement attribuée par les Archives départementales de Seine-Maritime ;
- à la fin de la notice, entre crochets, le type de document (comptes de travaux, comptes de commerçants, comptes notariés, correspondances commerciales, correspondances personnelles, suppliques, rapports d'arrestation, procès-verbaux du Parlement de Normandie, comptes d'enchères, recettes médicinales, recettes culinaires, quittances, fermages, inventaires d'héritages, registres de biens, comptes de dépenses).

Beaucoup d'articles comportent une rubrique contenant des remarques, intitulée « REM. ». Cette rubrique contient, hormis des arguments de datation ou de localisation, toute information ayant pu servir à l'interprétation du sens, d'une graphie, du genre ou du nombre du fait traité. L'identification de ces faits a présupposé l'examen de plusieurs écrits d'un même scripteur ou encore d'une quantité d'écrits rédigés par des peu lettrés de l'époque classique.

Le système de renvois internes permet de retrouver facilement des phénomènes traités ailleurs et d'autres phénomènes repérés chez un même scripteur qui pourront intéresser le lecteur. Ce système de renvoi est complété au besoin par des appels de note à l'intérieur des extraits transcrits. Dans certains cas, un phénomène concerne plusieurs mots attestés dans le corpus (ECREVICHE, HERCHER, CHENELLE, CHEL(L)IE(R), FACHON, REDRECHAY, CHIMENTS). Nous avons alors proposé un seul article en retenant en entrée le type qui apparaît en premier dans notre corpus. Lorsque l'un des types présente un sens régional nécessitant un développement particulier, nous l'avons traité à part, en insérant un renvoi²¹.

²¹Par exemple, MANTIO, TRAINIAU et SIAU ont été traités dans le même article, mais CORDIAU est traité à part, parce que l'un des sens attestés nécessitait d'être signalé.

La microstructure rassemble toute la documentation qui s'est avérée nécessaire pour dégager le caractère restreint sur l'un ou l'autre des axes diatopique et/ou diastratique des unités de la nomenclature. Cette analyse, qui exigeait qu'on fasse à chaque fois l'histoire du phénomène concerné, s'est souvent fondée sur la méthode de l'étymologie-histoire. La vaste documentation écrite (textuelle et lexicographique) dont on dispose pour la période étudiée fait en effet de cette voie la méthode la plus adaptée. Cela dit, certaines analyses ont pu tirer profit de l'autre méthode existante, l'étymologie-reconstruction, qui a par exemple permis de déterminer la période d'implantation et de diffusion d'une forme savante (CETTAMBRE, SETEMPBRE m.) et de ce fait, d'affirmer le caractère régional d'une forme²².

Nous avons également cité les données que peuvent fournir les variétés expatriées du français, même si dans certains cas la filiation entre ces données et le fait traité reste pour l'instant incertaine. Lorsque cette filiation est probable voire sûre, nous l'avons indiqué explicitement en étayant au besoin ; dans le cas contraire, nous nous sommes contentée de citer les sources sans plus, nous évitant en cela d'aller au-delà des limites que nous nous étions fixée dans le cadre de ce travail.

Le FEW et les glossaires qui ont servi à son élaboration représentent la principale source ayant servi à identifier le caractère populaire ou régional des unités traitées. Les abréviations employées dans ce travail sont celles du FEW et contenues dans la plus récente version de son *Complément* (2010). Le recours aux sigles du DEAF s'est avéré sporadiquement nécessaire ; nous les avons alors signalées par la mention [sigle DEAF].

Dans un souci de conformité avec les sources, les données atlantographiques sont citées d'après le système de transcription de l'alphabet phonétique de l'abbé Rousselot (adapté par Gilliéron) et les données du FEW sont citées d'après celui de Bourciez. Lorsque les données atlantographiques sont citées par le FEW, elles apparaissent dans notre travail dans le système de transcription de Bourciez.

²²Sur l'intérêt des deux méthodes et leur complémentarité, voir Chauveau (2013).

5. Conventions de transcription

Nous avons veillé à rester le plus fidèle possible à la physionomie (graphique) des documents. Nous avons divergé de cette ligne de conduite pour trois cas :

- nous avons distingué les allographes i/j et u/v;
- les *s* longs (s), au reste peu représentés dans les textes, ont été remplacés par le graphe actuel (s);
- nous avons fait abstraction de la 'mise en page' des documents si tant est qu'on puisse parler de mise en page. La séparation entre texte principal et texte en marge a été signalée en remarque sous l'extrait concerné lorsque cela s'est révélé pertinent pour le sens, la datation ou l'attribution du passage.

Les majuscules ont été conservées, choix qu'ont écarté Ernst / Wolf (2005) dans leurs principes d'édition parce que leur distribution ne laissait déceler aucun système (et ce pour aucun des textes étudiés). Un pareil constat peut s'appliquer aussi à la majorité des textes de notre matériel. Deux raisons nous ont cependant amenée à les restituer. Premièrement, nous avons remarqué que les scripteurs les moins expérimentés n'en usaient généralement pas (comme Anne Cocqueret ou le journalier dieppois), alors que les textes des scripteurs initiés en recelaient plus dans l'ensemble (comme Charles Joseph fortuné d'Herbouville, maître cavalier de la maréchaussée rouennaise). Deuxièmement, nous avons constaté une évolution dans l'utilisation des majuscules au fil des époques : les textes du 17e siècle en contiennent relativement peu ou en font un usage non systématique, alors que ceux du 18e siècle, en particulier de la fin du siècle, en contiennent un nombre considérable ; leur utilisation s'apparente alors d'assez près à l'usage moderne, ce qui indique l'existence ou du moins l'émergence d'un système. Comme il aurait été incohérent de restituer les majuscules pour certains textes et de ne pas le faire pour d'autres, nous avons fait le choix de l'uniformité en conservant cette distinction dans la transcription de tous les extraits.

La segmentation graphique et l'amalgame des mots ont été conservés puisqu'ils ne posent pas de problèmes particuliers pour la lecture²³. On n'a restitué ni supprimé aucun

²³Sur ce choix, voir le numéro 119 de Langue française intitulé Segments graphiques du français. Pratiques et normalisation dans l'histoire (cité par Ernst / Wolf 2005 au sujet des principes d'édition).

accent ou apostrophe, même chez des scripteurs qui utilisent les diacritiques de façon irrégulière. Les abréviations sont peu nombreuses et ne posent pas de problème particulier à la lecture (*mr* o u *mme*, par exemple). Elles n'ont donc pas été développées, à moins d'indications contraires explicites en remarque (sous REM.). Le tilde n'a été employé par aucun des scripteurs dont les extraits ont été retranscrits pour ce travail. Aucune ponctuation n'a été éliminée ni ajoutée. En outre, la syntaxe d'accord n'a pas été modernisée ; elle a par ailleurs parfois fait l'objet de remarques sous les attestations concernées lorsque l'interprétation du sens d'un mot ou d'un passage pouvait en dépendre. Nous avons enfin adopté les conventions suivantes :

- le symbole s'apparentant à *tt* (« livre(s) ») a été transcrit comme tel ; il en est de même des lettres *l* et *s* qui renvoient respectivement à « liard(s) » et à « sou(s) » ;
- les erreurs évidentes de répétition (du type *la la table*) ou d'omission (*avo* pour *avoier*, lorsque le verbe a été graphié *(avoier)* de façon systématique par le scripteur dans tout le document) ont été mises entre crochets ([*la*]) ou encore complétées entre crochets ([*oier*]);
- les ratures lisibles ont été signalées dans la transcription comme suit : abe ;
- les ajouts supralinéaires ou marginaux ainsi que leurs emplacements dans le document ont été indiqués dans l'extrait retranscrit entre crochets et signalés dans la rubrique REM. ;
- les passages illisibles ont été notés comme suit : [xxx] ;
- les passages qui ont posé des problèmes de lecture et qui nous semblent incertains ont été transcrits en italiques.

6. Analyse des unités de la nomenclature

AGETERRE, AJETER v. tr. « acheter »

(1) celle cy est pour vous donner avis que je vous ay fait partir ce jour duy un balot des trois piesse de drap que vous maves fait lonneur de **mageterre**

1740, Jean Viel, drapier marchand, Lettre à Monsieur François de Saint Jean, « marchand drapier rue st denis au deux moine a paris », Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [correspondance commerciale].

(2) paye a sanson pour plusieurs chose que jay ajeter... 9 tt 11 s

1750/1753, Comptes 1775, Beuzeville (Eure) ?, 1ER 1059 [comptes personnels].

REM. L'indication *Comptes 1775* est tirée du catalogue des archives. La scriptrice, de laquelle nous détenons plusieurs comptes ainsi qu'un relevé de rentes qui lui sont données par « mr hilaire de beusseville », est une riche rentière à en juger d'après la nature des dépenses. Le document est rédigé à la 1^{re} pers. et n'est pas daté, mais le relevé de rentes contient les sommes reçues entre 1750 et 1753, dates qu'on a retenues ici pour la datation. Beuzeville est une commune située au nord-ouest du département de l'Eure.

Les données du FEW indiquent une extension géographique vaste de ce type : Pop. ageter Desgr 1821, norm. ageter (à côté de acater et de [ašte]), havr. ajeter (à côté de acater) « se ménager adroitement un achat souhaité par un tiers », Louv. ageter, hbret. ajeter (rég., LeGonidec 1819 = Rézeau 2014 : 81 [à ajouter à FEW 24, 66b, *ACCAPTARE]), nant. ajeter, hmanc. ajeter, Perche ageter, Montjean ajeter, poit. (rég., 1825, Rézeau 2014 : 81), bgât. ajeter, Châtell. ageter, St-Seurin, Québec, Sologne ageter, centr. ajeter, bberr. Escur id. verdch. ageter, mouz. ageter, Florent aj'ter, argonn. aj'tè (FEW 24, 66b, *ACCAPTARE).

La condamnation du type est attestée depuis la fin du 17° siècle : Rich 1680 : « le peuple de Paris prononce *ajeter*, mais mal (s.v. *acheter*) ; « il faut prononcer *acheter* et non

pas *ajeter* comme plusieurs disent » (D'Aisy 1685 : 47) et l'exemple trouvé sous la plume de Jacques-Louis Ménétra, vitrier parisien, confirme son existence au 18^e siècle dans la Capitale parmi les couches populaires (*ajette*, ind. prés. 3^e pers. sing. 1764/1802-3, Ernst/Wolf 2005).

Ageter est attesté au 18^e siècle dans des documents de peu lettrés du domaine laurentien (3 att. comprises entre 1722 et 1797, JunPron 156), sous la plume d'un rural manceau d'Ancien Régime (1809/1820, Chauveau 2011 : 83) et d'une Angevine ayant passé la majeure partie de sa vie en Vendée (1798, Rézeau 2014 : 81).

En Normandie à l'époque moderne, le type est attesté en Normandie continentale, dans tous les départements : SeineI. p 108, 111, 113 (Caux) ; p 98, 100, 101 (Bray), Eure p 76, 80, 83, 89, 90, Calvados (partout), Orne p 41, Manche p 29 –. ALN 1358.

La forme avec [ž] au lieu de [š] est plutôt populaire que régionale, « même si elle est particulièrement bien attestée du Pays nantais au Sud-Ouest » (Rézeau 2014 : 81).

L'extrait transcrit ci-dessus atteste le fait chez une riche rentière euroise : il ne s'agit donc pas au milieu du 18^e siècle d'une prononciation exclusivement en usage dans le « peuple de Paris » comme le dit Richelet pour la fin du 17^e siècle, mais d'un trait plus généralement partagé du secteur de l'immédiat communicatif, en Haute-Normandie et probablement ailleurs.

Au sujet de la prononciation de l'[r] de l'infinitif, v. soisterre.

AI ESTÉ / AI RETOURNÉ / ONT PARTI v. être / retourner / partir, ind. passé comp., 1^{re}, 3^e et 6^e pers. conjugaison avec auxiliaire *avoir*

(1) J ai reçu avec grand plaisir monsieur Lalettre que vous mavez fait lhonneur de m écrire et vous fait mes tres humble remerciement des peines que vous vous este bien voulu donner pour moy aupres de messieurs nos juges pour mon affaire [...] jai esté voir Mr. de flarin comme vous men aves priez pour la lieutenance des chasse

1755, de Dampierre, Neufchâtel-en-Bray? (Seinel.), 1ER 1729 [correspondance personnelle].

REM. Le document est classé avec d'autres documents qui ont appartenu à Geneviève de Torcy, femme d'Antoine de Croutel, originaire de Neufchâtel-en-Bray d'après le registre du diocèse de Rouen. La localisation proposée se base sur ce critère. Le destinataire de la lettre n'est pas mentionné. Hormis son nom, nous ne détenons pas d'information concernant le scripteur. La calligraphie suggère une expérience certaine de l'écriture.

(2) Comme Je n'avois point vû monsieur Ricard suivant la derniere que Jai eû lhonneur de vous écrire J'ai retourné a Fecamp la semaine derniere pour le parler.

ca.1764, Mr Duval, Bernières ou Montivilliers (SeineI.)?, 1ER 1501 [correspondance personnelle].

REM. La date de 1764 est en ajout supralinéaire de la même main que celle qui a ajouté *curé de berniere*. Les deux localisations proposées s'appuient sur des lieux mentionnés dans le manuscrit.

(3) plusieurs fois Sest jestté Lannée derniere dans Sa Mare et a dernieremant **Eté** a deux lieux de Sa demeure a la ville de pontaudemer presque nüe

1789, Joseph Quesney, frère de Charles Quesney mari de Catherine Couturier, consentement des membres de la famille de Catherine Couturier à son internement, « paroisse d'Appeville près Montfort en Roumois » [aujourd'hui Appeville-Annebault, commune située à 25 km à l'est de Pont-Audemer, *cf.* Beaurepaire (1981 : 53)] (Eure), 202 BP 12 [supplique].

(4) et (5) a dit quelle **a este** aelbeuf pour chercher une place que nen'ayant point trouve elle **a retourné** a Son pay (?) et quelle est revenue en cette ville il y a aujourdhuy huit jourd

1789, secrétaire de procès-verbal, Interrogatoire de Marie Legendre, « fille du monde, native de Fontaine-l'Abbé » (Eure), Rouen (SeineI.), 202 BP 12 [procès-verbal/rapport d'arrestation du Parlement de Normandie].

(6) et (7) enfin les garçons **ont partii** de la premiere *é qui étion* le 20 de décembre e les ceux²⁴ de cuverville *baurdaure* criquetot engleque ville **on parti** le c 9 de cembre 1793

1791/1799, Journal d'un laboureur cauchois, Criquetot-l'Esneval (SeineI.), J 191. [journal personnel].

Rem. L'origine du laboureur est tirée du catalogue des archives.

Les extraits (1) et (2) apparaissent sous la plume de scripteurs visiblement expérimentés. (3) est attribuable à Joseph Quesney, peut-être originaire de la paroisse d'Appeville [aujourd'hui Appeville-Annebault], où demeurent Charles Quesney et Catherine Couturier. (4) et (5) peuvent être attribués à la fois à Marie Legendre, l'interrogée, et au scripteur à l'origine du rapport d'arrestation.

Les exemples de conjugaison avec l'auxiliaire *avoir* là où le français moderne admet l'auxiliaire *être* se rencontrent par dizaines dans le corpus. Nous en présentons ici une sélection, qui représente le fait en plusieurs endroits de Haute-Normandie : Rouen, pays de Caux, région de Pont-Audemer dans l'Eure.

²⁴Nous n'avons pas eu le temps de traiter cet emploi. La consultation du FEW nous apprend qu'il s'agit d'une première attestation (FEW 4, 553a).

Plusieurs grammairiens ont condamné ce phénomène, dont Féraud au 18^e siècle (Brunot 10, 323). La littérature poissarde en contient un exemple : « au même lieu qu'vous avez venu » (Vadé, Brunot 10, 323). La recherche dans Frantext de *avez venu* ne génère aucun résultat et celle de *a parti* en produit en tout six pertinents, dont deux aux 17^e et 18^e siècles et quatre (dans trois cas en discours rapporté) aux 19^e et 20^e siècles. Ces données indiquent une restriction diastratique en place depuis le 18^e siècle.

Des exemples de l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec des verbes dont la conjugaison reçue à l'heure actuelle se fait avec l'auxiliaire *être* ont été signalés dans des lettres de soldats auvergnats de la période révolutionnaire (1792/1795, Larthomas 1992 : 82), sous la plume d'un rural manceau d'Ancien Régime (Chauveau 2011 : 72), dans les écrits de Jacques Valuche, petit bourgeois de Candé près d'Angers (*ont parti*, Ernst/Wolf 2005) ainsi que dans ceux de Montjean, mercier de profession dont le lieu de naissance est inconnu (*a été* « est allé », id.). F. Brunot en signale aussi de nombreux exemples dans des lettres de la Révolution d'un peu partout (10, 324). À l'époque moderne, le phénomène a été signalé en Normandie (Lepelley 1973 : 57; Lepelley 1980 ; 76 ; SennevilleFécamp 95), dans le Nord (Chaurand 1968 : 197), en Vendée (Svenson 1959 : 88) et en français populaire ('pop.' Grevisse 1993 : 1179).

Il s'agit dans les documents rouennais, cauchois et eurois d'un fait diastratique qui n'est pas restreint à la Normandie aux époques de rédaction respectives des documents en question.

il ces trouvay trouvay un aireur sur la rente que mr de beusseville hilaire me douet elles [xxx] sur les los sur le pry de 261 tt 15 s elle ne ce trouve plus que sur le pry de 254 tt 5 s et je ne puis quan demander resu

1750/1753, Comptes 1775, Beuzeville (Eure) ?, 1ER 1059 [comptes personnels].

REM. L'indication *Comptes 1775* est tirée du catalogue des archives. La scriptrice, de laquelle nous détenons plusieurs comptes ainsi qu'un relevé de rentes qui lui sont données par « mr hilaire de beusseville », est une riche rentière à en juger d'après la nature des dépenses. Le document est rédigé à la 1^{re} pers. et n'est pas daté, mais le relevé de rentes contient les sommes reçues entre 1750 et 1753, dates qu'on a retenues ici pour la datation. Beuzeville est une commune située au nord-ouest du département de l'Eure.

I. Au sujet du genre –. Le FEW signale qu'au 16° siècle, *erreur* est masculin ('très fréquent', Brunot 2, 407) et qu'à partir du 17° siècle, le genre admis par la norme est le féminin (Brunot 2, 407 = FEW 3, 241b, ERROR). Brunot contient de nombreux témoignages des 17° et 18° siècles, chez Vaugelas, Th. Corneille et l'Académie, qui condamnent l'utilisation du masculin pour *erreur* (3/2, 447). Le FEW indique que le genre masculin se maintient dans les parlers normands et orléanais. Ce constat est valable pour la période moderne et indique probablement un maintien dans le dialecte d'un genre qui a sans doute existé également en français local jusqu'au 20° siècle. Afin de déterminer s'il s'agit ou non dans le document probablement eurois ci-dessus d'un fait régional, nous devons identifier le moment où il est vraisemblable de supposer qu'il n'avait plus cours ailleurs. La dernière attestation au masculin d'*erreur* dans Frantext apparaît en 1643 chez Antoine Arnauld (hormis l'exemple de 1842 tiré de Sainte-Beuve, qui cite en fait Antoine Arnauld, et dans lequel l'article *un* figure d'ailleurs en italiques). Après cette date, le masculin d'*erreur* ne passe plus à l'écrit, ce qui indique qu'il ne faisait déjà plus partie à ce moment de la norme diffusée. Si l'hypothèse d'un fait régional pour le genre dans le document du milieu du 18°

siècle ci-dessus paraît plausible, dans la mesure où le ralentissement du masculin a débuté plus d'un siècle plus tôt, cela n'exclut néamoins pas que le genre masculin ait continué d'exister ailleurs populairement. L'hésitation extrêmement répandue concernant le genre des substantifs à initiale vocalique (cf. OUVRAGE) fait d'ailleurs pencher pour un fait restreint sur l'axe diastratique plutôt que sur l'axe diatopique pour la période du 18^e siècle. II. Au sujet du sens –. Les parlers normands connaissent le sens de « différence » pour les représentants de ERROR: norm. erreur²⁵ DT, êreur, PtAud. erreur f. (FEW 3, 241b). Mais ce sens n'est pas exclusif à la Normandie, on le trouve en Bourgogne et en Savoie : Mâcon erreur « différence entre 2 chiffres se rapportant à des choses semblables, âge, compte, etc. », sav. arreu « différence entre le prix demandé et le prix offert » (FEW id.). Le sens « différence » est attesté en mfr. chez Nicolas Chuquet, un mathématicien d'origine parisienne ayant passé une partie de sa vie à Lyon (1484, DMF). Le sens de l'attestation cidessus peut être celui de « différence » ou encore celui plus général de « faute commise en se trompant » (TLF). S'il s'agit du sens « différence », nous avons affaire à un diastratisme (peut-être propre à la langue des comptes ? Cf. l'attestation chez Nicolas Chuquet) dans ce document probablement eurois.

²⁵Le genre n'est pas précisé dans les sources consultées.

ANVOIRRAY/ ENVOIS RES v. tr. 1re pers. sing. ind. futur s. « enverrai »

(1) contes que je ne vous anvoirray rien que de bau et bont

1741, Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776-78 [correspondance commerciale].

- (2) sy vous soistes je vous **anvoirray** un contte de ce que jay ressu et de ce que jay paye je vous dres ois [en ajout supralinéaire] bien que vous manseigne ce que vous voullé que je fasse pour paye madamme lefeuvre
- (3) vous me demande vostre bastisterre dunne fassont con ne peut vous le donne vous me marque²⁶ quil fos mestre de dans que vos perre et merre et parains et marains vivest de leur biens sela ne se peut pas appesolu appesolument ille ne peuve pas changerre un seul mot de ce quy est sur le registre ses pourquoy voye sy se la vous convien et je vous lanvoirray
- (4) ou voulle vous que jen prenne tant pour satisfairre ceux a quy vous deves qua vous il ne faut pas conterre que je vous **annanvoiray** quar il mes in possible
- **1742**, Jean Viel, drapier marchand, lettres à son frère, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776-78 [correspondance personnelle].
- (5) Si vou voulez je l**envois Res** par la premie au casions que je trouvrerez
- ca. 1788, « Le Roux, votre amie », lettre à « Monsieur Moulliere Soldat au Regiment de picardie Compagnie de Rollat en détachement à St valerie », Le Havre (SeineI.), 202 BP 12 [correspondance personnelle].

²⁶Nous n'avons pas relevé dans la documentation d'indices d'une restriction diastratique, diaphasique ou diamésique pour frm. *marquer* v.tr. «indiquer, faire connaître, oralement ou par écrit » (dp. 1610, FEW 16, 552b). La fréquence pourrait sans doute nous en dire davantage à ce sujet, mais cela impliquerait de trier manuellement toutes les attestations de Frantext.

REM. Le document n'est pas daté, mais on trouve un régiment de Picardie sous la gouverne d'un commandant nommé Rollat en 1788, dans Roussel (1789), disp. sur <www.napoleonseries.org/military/organization/France/History/etat/c_etattitle.html> [consulté le 25/06/2014].

La conjugaison reçue à l'heure actuelle est analogique au modèle de conjugaison du verbe voir (FEW 4, 798b, INVIARE), analogie déterminée « par la proportion voi : verra = envoi: enverra. » (FouchéVerbe 394). Les premiers exemples du type enveierai (Rol, Lanly 1977 : 111, qu'on doit assimiler au type envoyerai d'après Spillebout 1985 : 188 ; envoierai fin 13^e s., Lanly 1977: 111) apparaissent dès les premiers textes, tandis que ceux du type enverrai font leur apparition postérieurement au 14e siècle (FouchéVerbe 393), mais ce n'est que bien plus tard que ce dernier type se répandra dans la langue commune. On a proposé une explication phonétique pour ce changement, qui serait antérieure au phénomène d'analogie, en évoquant le passage de [we] à [e] (Pope 367 = Fennell 1975 : 51). Les deux types sont employés à fréquence égale au 16e siècle (Spillebout 1985 : 188 ; cependant tous les exemples cités par Hu pour le futur sont du type envoyerai), même dans la langue populaire (les deux types apparaissent dans les AgrConf = Fennell 1975 : 51), après quoi un changement de norme s'amorce au 17^e siècle (FEW 4, 798b, ĭnvĭare). Si le type j'envoyerai reste tout de même encore très usuel au 17e siècle (Spillebout 1985 : id., qui cite des exemples chez Molière, La Rochefoucauld; Li, qui cite en plus Mme de Sévigné et La Fontaine), le FEW signale une hésitation entre les deux conjugaisons chez Richelieu, ce qui laisse supposer que le changement de norme s'amorce dès la fin du 16^e et le début du 17^e siècle (période où se concentre la majeure partie de ses publications). Il est difficle de classer les exemples relevés chez des peu lettrés du 17^e siècle, puisqu'on ne sait pas bien si le processus de restriction diastratique s'était amorcé à l'époque de leur rédaction : envoira, P.I. Chavatte, sayetteur lillois (1657/1693), id. J. Valuche, Candé, près d'Angers (Ernst/Wolf 2005).

Le premier grammairien à signaler le recul d'*envoyerai* est Andry de Bois-Regard, qui fait la remarque suivante : « On ne dit plus *j'envoyeray*, mais *j'enverray* » (1689, 195 = Brunot 4, 711 = FEW 4, 798b, ĭnvĭare). On rencontre des commentaires qui vont dans le même sens au 18^e siècle, chez Pierre de La Touche : « Quoique le verbe *envoier* fasse au futur *j'envoierai*, presque tout le monde prononce aujourd'hui, *j'enverrai*, & c'est ainsi même que

l'écrivent plusieurs bons Auteurs. » (1730, 1, 186-87; aussi 2, 209). La première édition des dictionnaires de l'Académie qui donne un exemple illustrant le temps du futur d'*envoyer* est la quatrième, parue en 1762. C'est *j'enverrai* qui est donné en exemple et nulle mention n'est faite pour le type *envoyerai*, ce qui confirme qu'à ce moment, la variante admise et diffusée était exclusivement la première des deux. La conjugaison qu'on trouve à l'écrit chez Jean Viel et chez « Le Roux » doit donc probablement être considérée comme un phénomène populaire, du fait d'un changement de norme amorcé au cours du 17° siècle, qui n'est pas restreint à la Normandie.

À l'époque moderne, le type *j'envoyerai* est présent partout dans le domaine d'oïl et y côtoie le plus souvent la variante *enverrai* (ALF 469). Le type [ãvware] est signalé en un point dans la Seine-Maritime, à Bellengreville (ALF 469 p 268), situé dans l'arrondissement actuel de Dieppe. Dans le Nouveau Monde, *envoyerai* est présent dans les trois foyers historiques (Québec = GPFC, Ac = dp. 19e s., F. Martineau (2014 : 20); Poirier 1928 : 68, Louis. = Philips 1936 : 57, tous deux = ILQ).

pour un ballé pour horner* les **arragnées** 2.

1744, intendant ?, Normandie, peut-être Le Bec [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1524 [comptes des dépenses].

REM. Nous supposons que le scripteur est un intendant, à cause de l'ajout marginal « arrivée de m^{r.} le marquis » qui figure vis-à-vis de « pour une boutt^{lle} de vin alarrivée ». Il doit s'agir du marquis du Bec, le même destinataire auquel est adressé le mémoire du charron de Valliquerville (s.v. BANNOS; FRONTEL), dont la période d'écriture (1769) est suffisamment proche de celle du compte des dépenses. La localisation se base sur ce critère.

Frm. *aragnée* f. « araignée » est attesté dans la lexicographie du 17° siècle et du début du 18° siècle (Mon 1636 – Pom 1700, FEW 25, 79a). La dernière attestation d'*aragnée* dans Frantext est de 1684 (l'attestation supposée de Diderot est une coquille). Les remarqueurs condamnent le type à partir de 1676 [MénObs 376; Louis Augustin Alemand (1688); Dominique Bouhours (1692); La Touche (de) (1730)]. Si la condamnation faite par Pierre de La Touche dans la première moitié du 18° siècle pourrait suggérer qu'*aragnée* était encore employé à ce moment parmi les couches populaires, le fait que nous n'ayons trouvé aucune attestation d'*aragnée* dans les sources pour le français populaire de Paris telles que les AgrConf, BL 1808, Desgr 1821 ou encore Bauche ne semble pas le corroborer. Pierre de La Touche l'a peut-être repris après l'avoir lu chez ses prédécesseurs. Le type est aussi condamné en Gascogne dans la seconde moitié du 18° siècle (Desgrouais 1768 = Rézeau 2007 : 37).

Dans le domaine d'oïl, le type est relevé à l'époque moderne en Flandres française et en Normandie, en Lorraine et dans les Ardennes et se trouve aussi au Québec : flandr. *aragnie*, norm. *aragnie*, Andelis *aragnée* (rég.), Québec *aragnée*, lorr. *aragnée* (rég.), ard. [araṇi] (FEW 25, 79a). Dans l'ALN (646), les types anciens *iraigne*, *éraigne* (FEW 25, 77b-78a; *eragnis*, *iraigne* MN II, 43; II, 106) sont de loin les mieux représentés. Le type qui nous

intéresse ici est relevé en deux points de la Haute-Normandie : SeineI. [àànyī] (avec fermeture de la voyelle sous l'influence du yod, LepelleySaire 20) p 111 (ALN 646), Eure *aranyé* p 89 (id.) (avec passage de [ŋ] à [ny]) (rég.). Le type *arragnée* attesté ici dans les comptes d'un intendant probablement cauchois en 1744 est donc probablement un fait populaire répandu.

ATTENDRE APRES (QN) tr. indir. « attendre (qn) »

je vous anvoy par *la tingues* 60 tt dons vous donneres 28 tt 10 s a madamme de la cour et le reste vous le garderes et vous luy demanderes un ressu je ne vous dis rien davantage parce que *la tingues* atant apres moy

1742, Lettre à son fils de Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776. [correspondances personnelle].

REM. *(la tingue)* est soit un patronyme ou un mode de transport du courrier et des marchandises. Il n'y pas d'indice dans le texte qui permette d'en savoir davantage.

La construction *attendre après (quelqu'un)* est attestée en mfr. chez des auteurs septentrionaux (FroissChronK 12, 260; Chastell; CohenRég = FEW 25, 704b, ATTĚNDĚRE), EvQuen (c. 1466/1474, DMF s.v. *attendre*) et en frm. (dp. Est 1538, FEW 25, 704b, ATTĚNDĚRE; Oud 1640; Ac 1694–Ac 1935 sans marque). Nous n'avons trouvé que peu d'exemples dans la documentation aux 17e et 18e siècles: un exemple chez Bossuet est cité par Li (s.v. *attendre*), qui ne fournit aucun commentaire au sujet de ce type de construction. Un indice du caractère familier de la construction se fait remarquer dans la seconde moitié du 18e siècle: « cette expression n'est bonne que pour le discours familier », signale Féraud avant d'ajouter, après avoir cité un passage de Racine, qu'« elle n'est pas fort noble » (Fér 1787, s.v. *attendre* = FEW 25, 704b, ATTĚNDĚRE). Besch 1845 s'accorde avec Féraud pour dire que « [q]uoique Racine ait employé cette expression dans la tragédie d'Alexandre, elle n'est guère reçue dans le style noble » (s.v. *attendre*).

Frantext contient plusieurs exemples de la construction, mais qui concernent surtout le 19^e siècle. Ces exemples représentent tous clairement un style familier ou populaire, dans des dialogues impliquant principalement des bourgeois, des paysans ou des gens du peuple (Balzac, Zola) ou dans des correspondances personnelles (Flaubert, Balzac). Le TLF cite par ailleurs plusieurs grammaires du 20^e siècle (Hanse 1949; Thomas 1956; Grév 1964) qui admettent la construction transitive indirecte au sens de « compter sur qqn ou qqc », mais qui la condamnent dans toutes les autres acceptions. On trouve aussi à la même époque la

construction dans Bauche 1929 (s.v. *après*). Les quatre exemples que contient Frantext pour le 18° siècle pour *attendre après (qqn ou qqch)* sont tirés de pièces de théâtre (1735, Charles de Mouhy, *La paysanne parvenue*: les paroles sont celles d'un valet; 1775, Louis-Sébastien Mercier, *La brouette du vinaigrier*), de romans épistolaires (1759, Riccoboni) ou encore satiriques (1761, François-Antoine Chevrier, *Le Colporteur*). La rareté des exemples ainsi que la répartition dans les textes indiquent vraisemblablement dès le 18° siècle (donc avant Fér 1787) une restriction diamésique et diastratique, une appartenance à la langue populaire. L'extrait transcrit ci-dessus atteste donc un fait diastratique à l'époque de la rédaction du document, qui n'est pas restreint à la Normandie (cf. les pièces de théâtre citées ci-dessus).

Les glossaires normands de même que l'ALN (même la carte 1194 « Attendre quelqu'un », où la préposition *pour* aux Îlesagn. ne se retrouve pas en Normandie continentale, qui ne présente par ailleurs pas d'autre préposition) ne sont d'aucune utilité pour documenter l'ancienneté de la construction en Normandie. La MN ne contient pas non plus d'exemple, tout comme les AgrConf (mais cela indiquerait peut-être, au sujet de cette dernière source, que la construction n'était pas très marquée au milieu du 17^e siècle).

Courant au Québec (Dionne), où il est condamné par l'OQLF : « Il vaut mieux éviter ce genre de tournure dans la langue soignée, particulièrement à l'écrit. [...] on enlèvera simplement *après* dans l'expression *attendre après*. » (site consulté le 10/06/2014 : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=attendre+apr%C3%A8s&T3.x=0&T3.y=0). Bien attesté en Acadie également (« Brian Murphy conseille de ne pas attendre après Ottawa », un titre des actualités parues dans *L'Acadie Nouvelle*, 26 juin 2007, p. 7) ; absent en Louisiane, où c'est *espérer (pour)* qui est employé (DLF).

Les volontaires ayant voulu s'emparer de lui, il se jetta sur eux avec une telle fureur, qu'il fallut l'**atterer** pour le lier. Tout Pendant le chemin, il appellait à son aide les carabos* et les batouistes et cherchait à s'echapper avec tant de furie

1789, Charles Joseph fortuné d'Herbouville, « mestre de Camp de Cavalerie, Colonel Général des volontaires », Rouen (SeineI.), 202 BP 12 [procès-verbal/rapport d'arrestation du Parlement de Normandie].

REM. L'individu arrêté est originaire d'après le document de la paroisse de Saint-Nicaise, un quartier de Rouen.

Le FEW indique pour ce sens une existence en français depuis l'afr. jusqu'au début du 18^e siècle (BenSMaure–Pom 1700, FEW 13/1, 250b, TĔRRA).

Chapelain n'admettait l'usage du verbe avec ce sens que dans la « haute poésie et pour l'ordinaire lui préférait *terracer* » (1661, Br 4, 612 = FEW 13/1, 259b n 35, TĚRRA). Mfr. frm. *terrasser* « jeter (qn) de force par terre » est attesté depuis le 16° siècle (dp. 1581, FEW 13/1, 246b, TĚRRA). Rich 1680 déclare qu'il vieillit et que *terrasser* lui semble meilleur (Br 4, 612). Fur 1690 en dit qu'il est vieux (id.). Andry de Boisregard ne donne quant à lui que le sens métaphorique de « confondre, exterminer, ruiner » (1689, Br 4, 612).

Dans les dialectes, le sens de « renverser par terre » est connu en frpr. et en occitan : gruy. frb. Vaud. Gren. occ. Nice, Toulouse, Gers, béarn. Teste (FEW 13/1, 250b). La documentation ne contient aucune donnée normande et l'ALN ne contient pas non plus le type. Or, l'extrait transcrit ci-dessus indique qu'il existait bel et bien en Normandie. Cette invisibilité dans la documentation s'explique probablement par le fait que le mot, du fait de la restriction diastratique qui l'a touché, est disparu très tôt de la langue écrite, soit dès le 17^e siècle (la dizaine d'exemples que contient Frantext pour les 17^e et 18^e siècles sont soit issus de la poésie ou attestent un sens métaphorique). Il s'agit d'un type populaire, qui n'est très probablement pas restreint à la Normandie à l'époque de la rédaction du document.

AŸDER A (QUELQU'UN) v.tr. ind. « aider (quelqu'un) »

1 jour asie* du foin

3 jours a ayder a machons*

2 jours a motter* lets fêve

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

REM. 1) Il peut s'agir pour *machons* soit du patronyme *Masson* soit de *maçon* m. (norm. *machon* DT, FEW 16, 506a, *MAKJO; Caen *machon*, rég. 1589/1662, Bougy 2000 : 54). Dans le cas d'un substantif, le recours à la préposition à plutôt qu'à l'article contracté *au* ou encore l'absence de *des* dans le cas d'un pluriel peuvent s'expliquer par le fait que le discours de comptes ne relève pas de la syntaxe courante. On trouve d'ailleurs une construction identique dans des documents semblables (1508, Gaillon 18). Le document ne comporte cependant pas d'omission d'article par ailleurs, ce qui ne permet pas d'exclure l'hypothèse d'un patronyme par ailleurs courant à cet endroit (Lagarde 1998 : 156). Par ailleurs, la lettre *s* n'est très probablement pas ici une marque du pluriel, compte tenu qu'elle se retrouve dans deux autres patronymes du document (*de quiellevilles* et *roulans*). Les majuscules n'étant pas employées par ce scripteur de façon régulière et systématique, elles ne représentent pas un critère utilisable aux fins de l'analyse.

REM. 2) Il n'est pas assuré que le $\langle \ddot{y} \rangle$ dans $\langle a\ddot{y}der \rangle$ représente une prononciation trisyllabique (*aïder* v.tr. 16. jh.; Ménage, Li; Desgr 1821; 'à Paris et dans les environs' Li, *ahider* Vadé, FEW 24, 161a, ADJŪTARE), car le scripteur écrit également *jaÿ* pour *j'ai* et *paÿe(r)* pour *payé*. Quatre fois sur cinq dans le document, la lettre *y* apparaît avec un tréma (dans *jaÿ*, *paÿer* et *aÿder*).

Fr. aider à qn (à faire qch) « aider quelqu'un » remonte aux premiers textes (Roland–Ac 1932 'ce tour tend à vieillir', FEW 24, 161a, ADJŪTARE). La construction indirecte se

rencontre régulièrement durant toute l'histoire du français jusqu'au 17° s. (DuboisL; Liv; Madame de Sévigné 1680, Frantext), après quoi on ne trouve que deux exemples au 18° s. qui indiquent le début d'une régionalisation de la construction : l'un chez J.-J. Rousseau (1780, Li) et l'autre chez Massillon, un écrivain né en Provence au 17° s. (Li). La construction fr. *aider qn à qch* v. tr. dir. « concourir avec lui à l'exécution de qch » est elle aussi présente depuis les premiers textes (dp. 1125, FEW 24, 161a, ADJŪTARE). Une analyse plus détaillée de l'usage de la construction dans des récits, des lettres et des essais/traités au cours des 16°, 17° et 18° siècles a montré au 16° siècle un emploi exclusif de la construction indirecte, au 17° siècle les débuts d'une concurrence entre les deux constructions et au 18° siècle une nette faveur envers la construction directe (Schøsler 2009).

À l'heure actuelle, la construction indirecte est substandard (sur sa répartition, v. Thibault 1996 : 342). Grévisse 1988 signale à ce sujet : « [q]uand il y a en outre un infinitif introduit par à, ce tour reste encore assez employé, conformément aux usages provinciaux ou par fidélité à la tradition. [...] Quand il n'y a pas d'infinitif, cela est plus nettement régional ou archaïque. » (§ 273, 418). On trouve 76 exemples pour *lui aider* dans Frantext, contre 1 781 résultats pour *l'aider*; 27 exemples pour *leur aider* contre 460 pour *les aider*. Des 76 résultats dans Frantext de *lui aider*, seulement 11 ne sont pas suivis d'un infinitif; des 27 résultats de *leur aider*, seulement 7 ne sont pas suivis d'un infinitif. Parmi ces 18 résultats restants, il faut dire que seulement trois auteurs appartiennent à une période postérieure au 17° siècle (14°-15° s., Jean Juvenal des Ursins; 15° s., Jean de Bueil; 16° s., Jean Calvin; Olivier de Serres; Nicolas Coëffeteau; Théodore Agrippa d'Aubigné; 17° s., Marie-Catherine d'Aulnoy; l'abbé d'Aubignac; Madame de Sévigné; 19° s., Eugénie de Guérin; Joseph Malègue; 20° s., Gabrielle Roy). Un exemple est signalé par Ernst/Wolf (2005) chez Montjean, un mercier dont la période d'écriture se situe vers la fin du 18° siècle et dont l'origine est inconnue (*lui aider*, 1774/1775).

Ac 1932 est le premier des dictionnaires à le signaler comme vieillissant ('ce tour tend à vieillir'). D'après le GPSR, « [l]a construction préférée avec le datif est celle du latin vulgaire. Elle est si prépondérante que les ques cas avec l'acc. doivent être attribués à l'influence littéraire » (Gl 1, 201a). Littré indique au sujet des grammairiens, sans préciser lesquels, qu'ils « ont essayé d'établir une distinction entre ces deux emplois, disant que 'aider à

quelqu'un', c'est partager le travail, la peine de quelqu'un, tandis que 'aider quelqu'un' est plus général et se dit de toutes les espèces d'aide. Mais, quand on examine [les emplois de] la locution, [...] il est clair que nulle différence n'est sensible. » (s.v. *aider*).

Le caractère succinct de la description du FEW et le peu d'exemples fournis dans les cacologies permettent difficilement de dégager une préférence (construction directe ou indirecte) dans les dialectes. L'ancienneté du phénomène et l'aire d'extension moderne (Thibault 1996 : 342) suggèrent néanmoins une répartition générale d'un phénomène populaire, qui a disparu en Île-de-France au tournant du 20^e siècle, comme le montre l'ALF 12, mais est resté entre autres en Normandie jusque dans la seconde moitié du 20^e siècle (ALN 1272 : 'On dit toujours *aider à quelqu'un*, sauf Guern. p 1 et Seinel. p 98, 99'). Présent au Québec, en Acadie (Thibault 1996 : 342) et en Louisiane (DLF).

Comme une restriction diastratique est envisageable pour la période concernée par le document seinomarin ci-dessus, mais que la documentation ne pointe pas vers un fait diatopique restreint, l'attestation ci-dessus doit être considérée comme relevant du français populaire non restreint à la Normandie.

BALENÉE, BALNE f. « contenu d'un tombereau »

(1) et quelque reparation aux (L?)endres naisseser de plus nous avons ennploie deux muis(?) de chos opry de vint huit sous le muis et deux **balne** de sable que le fermier a fourny le toute* faict e an la ferme de la helconte

1736, Jacques Baudere maçon, « demeurant aux Hautes de anouvy » [Anouville-Vilmesnil, arr. du Havre] (SeineI.), 1ER 704 [quittance].

(2) plus fourny quatres Balenées de Sable a vingt Sols La Balenée fait quatres Livres... 4

1775, « Memoire presenté a Monsieur DeMomte (?) par Jean parmentier Maitres Maçon demeurent adieppe pour les ouvrages cy aprets fait aune Maison Situé (?), pays de Caux (SeineI.), peut-être Dieppe, J 820 [comptes de travaux].

REM. 1) Au vu de sa signature au bas du document, l'auteur du document n'est pas Jean Parmentier.

REM. 2) Il n'est pas assuré que le scripteur du mémoire soit dieppois ni encore que le lieu d'écriture du manuscrit soit Dieppe. Le seul critère de localisation est le lieu où demeure Jean Parmentier, maître maçon. Cependant, nous avons déterminé qu'il était très probablement d'origine cauchoise (v. tableau de localisation de l'origine des scripteurs dans les résultats).

Balenée f. « contenu d'un tombereau » est un dérivé suffixé en -ATU sur BENNA + ELLU avec métathèse (*l-n*) attesté à période ancienne en Picardie (1401–16° s., Amiens, DebrieMoyPic) de même qu'en Normandie (dp. 1508, Gaillon ballenées de sablon, balnées de sablon). Cette forme avec métathèse n'est plus attestée à période moderne que dans la Manche : Manche [bèlné] p 15, 23 (ALN 226*)²⁷. La forme bellenee avec métathèse n'est citée par le FEW que sous les étiquettes afr. mfr., forme qui a été en fait trouvée par Gdf dans

²⁷On ne sait pas bien si boul. *bellenée*, cité par FEW 1, 325b, est un exemple moderne ou du début du 17° siècle, car Haigneré donne un exemple de 1601 et cite l'abbé Corblet qui le donne comme désuet. Cf. ci-dessous le dernier paragraphe.

des textes picards et septentrionaux. Le DMF contient une attestation du 15° siècle, *belenees* (1416/1418), tirée des comptes généraux de l'État bourguignon, mais on ne doit pas croire à une implantation du type en Bourgogne, compte tenu de la très vaste extension des possessions bourguignonnes à cette époque (en particulier au nord du domaine d'oïl). Un second et dernier exemple du type avec métathèse est cité par le DMF : il s'agit d'une attestation à Lucheux (Somme) vers 1444/1445. La métathèse est probablement un état antérieur aux formes *blénel* m. « tombereau » (1457, Amiens, RLiR 49, 172) et *bléneau* id. (1513, Corbie, RLiR 49, 172).

Le dérivé suffixé en -ATU sur BENNA + ELLU sans métathèse est lui aussi attesté à période ancienne en Normandie (dp. 1440, Orne, Gdf) et dans le Nord (1414/1415, Douai, Gdf). Le FEW, à l'exception de afr. et mfr. où les exemples sont tirés de Gdf, ne signale le dérivé que pour les patois norm. et boul. Le dérivé est toujours en usage à l'époque moderne en Seine-Maritime au début du 20° siècle (Boissay *bannelée* f. « contenu d'un banneau ») ainsi que dans trois autres départements normands vers la seconde moitié du 20° siècle, d'après les données de l'ALN : SeineI. [bènlé] p 102, Calvados [banlé] p 222, [boènlé] p 65, Orne id. p 41, Manche [banlé] p 30, 51, Manche [bènlé] p 11, 16 (ALN 226*). Le dérivé s'est également diffusé dans une région voisine, au nord de la Mayenne : [bànlé] p 76, 81, [bénlé] p 78, 81, [bònlé] p 82, [bœnlé] p 82 (ALBRAM Ms²).

Le FEW signale également un verbe norm. *banneler* « charrier avec le banneau », bess. [banle] (FEW 1, 325b, BENNA).

Dérivé sur le diatopisme *banneau* « tombereau » dont l'aire de répartition ancienne et moderne est picarde et occidentale (TL 1, 823 ; DMF ; FEW 1, 325b, BENNA, auquel on peut ajouter Châteaudun, Beauce ; *infra*) et qui est signalé comme un diatopisme au 17^e siècle par Mén 1650, qui l'attribue aux Boulonnais et aux Normands (FEW 1, 329a n 4, BENNA). Le substantif point de départ du dérivé connaît une répartition plus vaste que ce dernier, et est présent notamment dans toute la Normandie continentale : Nord, PCal. Somme, Oise, SeineI. Eure, Calvados, Orne, Manche, Mayenne, Sarthe, LoirCh. EureL. (ALN 226 ; ALF 1723*; ALBRAM [Ms] ; ALPic 75), avec une localisation au nord-ouest du domaine pour l'ALPic et au nord de la Mayenne pour l'ALBRAM, là où les deux domaines respectifs délimités par les

²⁸Merci à M. Jean-Paul Chauveau de nous avoir fourni ces données.

atlas concernés partagent des frontières avec la Normandie. Contrairement à *bannelée* pour lequel on ne trouve aucun exemple dans la littérature, *banneau* figure à quatre reprises chez Flaubert, d'origine rouennaise, vers la fin du 19° siècle (Frantext). Exporté au Québec, où il est attesté à date ancienne dans l'est (dp. 1649, PLQuéb 111-114) et toujours en usage dans certaines régions rurales au moment des enquêtes de l'ALEC, de 1969 à 1973 (ALEC 1096; *banoué*, BeauceCanad.).

Le dérivé, avec ou sans métathèse, est donc typiquement normanno-picard. Le type avec métathèse est plus rare et sans doute très local au 18° siècle. En effet, il n'apparaît dans aucun texte postérieurement au 17^e siècle (1601, boul. bellenée, belnée, FEW 1, 325b, BENNA) et la seule attestation moderne qu'on trouve est normande : Manche bèlné p 15, 23 (ALN 226*)29. Deux hypothèses peuvent être envisagées concernant cette dernière donnée. Premièrement, l'attestation dans la Manche peut être envisagée comme le dernier témoin d'un état jadis généralisé du type avec métathèse à l'échelle de la Normandie. Mais il est difficile de le prouver compte tenu que le type est inconnu ailleurs en Normandie à l'époque moderne. Deuxièmement, compte tenu de son éloignement de la Picardie et de Dieppe, il peut s'agir d'un phénomène de métathèse indépendant de celui que nous examinons ici. Dans ce cas, on suppose que l'attestation dans la Manche n'indique pas une répartition autrefois générale en Normandie et, comme les radicaux du dérivé et du point de départ sont différents (bel- du dérivé belnée et celui du point de départ qui est ben- dans la Manche, d'après ALN 226), il faudrait probablement expliquer le maintien du dérivé par les dérivés Manche [bèlnasè] et [bèlnaši] (p 15, 23 ALN 226*) localisés aux mêmes points que Manche [bèlné] (p 15, 23 ALN 226).

La présence du type avec métathèse dans la région cauchoise au 18^e siècle représenterait un phénomène local, dont l'aire incluait probablement une partie de la zone littorale de la Manche orientale, qui comprend le boulonnais (boul. *bellenée*, *belnée*³⁰).

V. BANNOS m.

²⁹Boul. bellenée f. (Haigneré, Grammaire v. 1/p. 171) comme preuve de son existence au 19° siècle à Boulogne-sur-Mer est incertain.

³⁰Probablement maintenu dans cette région jusqu'au 19e siècle (Haigneré, Grammaire v. 1/p. 171).

BANNOS, BANOE m. « banneau, tombereau »

(1) Depus³¹ fait un **bannos** fournit les barre

1769, charron « Mémoirre de Monsieur le marqui Du bec », Valliquerville (SeineI.), 1ER 1483 [comptes de travaux].

(2) une demie journey pour fairre un eseule* au banoe ... 12

1773, Alexandre Poret, charron, « Memoisre des journey que jay faitte pour monsieur dubéque », Caux (SeineI.), 1ER 1483 [comptes de travaux].

REM. Comme le marquis Du Bec est cité dans les deux manuscrits, la localisation de (2) est proposée sur la base de la localisation de (1).

Le diatopisme *banneau* « tombereau » connaît une aire de répartition picarde et occidentale aux époques ancienne et moderne (TL 1, 823; DMF; 'besonders pik. norm.' FEW 1, 325b, BENNA, auquel on peut ajouter Châteaudun, Beauce; *infra*). Signalé comme un diatopisme au 17^e siècle par Mén 1650, qui l'attribue aux Boulonnais et aux Normands (FEW 1, 329a n 4, BENNA) et au 18^e siècle dans DAgr 1751, où il est précisé qu'« il ne se dit pas tant à Paris que dans les Provinces, comme en Normandie, Picardie, Lionnois » (93, s.v. *banneau* ou *benneau*), il est présent dans toute la Normandie continentale, entre autres : hain. Nord, PCal. Somme, Oise, SeineI. Eure, Calvados, Orne, Manche, Mayenne, Sarthe, LoirCh. EureL. (ALN 226; ALF 1723*; ALBRAM [Ms]³²; ALPic 75; ALW 9, 102), avec une localisation au nord-ouest du domaine pour le Hainaut et l'ALPic et au nord de la Mayenne pour l'ALBRAM, là où les deux domaines respectifs délimités par les deux derniers atlas cités partagent des frontières avec la Normandie.

Hormis les exemples tirés des sources normandes des 19^e et 20^e siècles citées par le FEW (yèr. Caux, havr. rouennais *banniau* [Larchevêque, à ajouter à FEW 1,325b, BENNA],

³¹L'affaiblissement du *l* postconsonantique de *plus* adv. est attesté en français populaire depuis le 17° siècle (Rosset 252 ; Nyrop I, 34 = JunPron 173) et dans des documents d'archives québécois depuis 1793 (JunPron 173). 32Merci à M. Jean-Paul Chauveau de nous avoir fourni ces données.

banneau, Boissay id. [à ajouter à FEW 1,325b, BENNA], Andelis baniot, [à ajouter à FEW 1,325b, BENNA], Percy, bess. Thaon, Mesnil-Az. hag. Alençon, Pont-l'Evêque), on trouve le mot dans la MN au 17e siècle, ce qui confirme son implantation de longue date dans la langue populaire de Rouen (benel, beniaux). La forme banneau sans semi-consonne (contrairement à CORDIAU ou MANTIO) et avec la voyelle initiale [a] est attestée à date ancienne en Normandie au 14e (1367/1371, DMF; 1398/1408, DMF), au 15e (1420, Évreux, Gdf) et au 16e siècles (1508, Gaillon 142). Le type beneau est relevé sous la plume d'un sayetteur lillois dont la période d'écriture se situe dans la seconde moitié du 17e siècle (1667, P.I. Chavatte, Ernst/Wolf 2005).

Contrairement à *bannelée* (cf. BALENÉE) pour lequel on ne trouve aucun exemple dans la littérature, *banneau* figure à quatre reprises chez Flaubert, d'origine rouennaise, vers la fin du 19° siècle (Frantext), au 19° siècle chez un paysan du Calvados (*banné*, Lepelley 1980 : 76) et au 20° siècle, chez un paysan originaire de Camembert dans l'Orne (1944, Madeline/Moriceau 2004 : 211). *Banneau* a été exporté au Québec, où il est attesté à date ancienne dans l'est (dp. 1649, PLQuéb 111-114) et toujours en usage dans certaines régions rurales au moment des enquêtes de l'ALEC, de 1969 à 1973 (ALEC 1096 ; *banoué*, BeauceCanad.).

Les attestations ci-dessus relevées dans des documents rédigés par deux charrons hautnormands sont à considérer comme des diatopismes à l'époque de leur rédaction.

BELLEMINY, ME(S)NI(L)DOT n. pr. « Belmesnil, Mesnildot »

(1) Memoire pour Monsieur de **Belleminy** presenté par V. naroquet sellié a Dieppe

1783, V. Naroquet, sellier, Dieppe (Seinel.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

(2) le Sr de **mesnildot** de flottemenville capital 10000 tt rente 180 tt page 9

le chevalier de **menidot** pour nous cap[i]tal 1600 tt rente vint livre le sur plus a mr de courvodon page 11

p.1749, Comptes 1775, 1ER 1060 [« regi[s]te de tous mes biens »].

Moisy (1875 : 322³³) au sujet du nom de famille normand, cite la forme *maisniz* chez Benoit de Sainte-Maure pour le sens de « demeure » (*Chroniques des Ducs de Normandie*, I, 337). On trouve le patronyme *Menye* au 16° siècle chez Gilles de Gouberville (I, 83)³⁴ et deux exemples pour le sens de « famille » au 17° s. dans la MN, orthographiés de façon identique avec palatale (*meignie*, III, 295, 10; id., 303, 4). La chute du [I] en fin de mot est un phénomène ancien et tout à fait régulier, que l'on rencontre ailleurs dans d'autres toponymes : *Magny* (champ. bourg. frcomt. wallon. > *Ménil*), *Demany* (wallon. > *Duménil*), tous deux cités dans FEW 6/1, 255a. En (1), la graphie est révélatrice des aptitudes du scripteur, qui n'a selon toute vraisemblance jamais vu ni le patronyme ni le toponyme sous leur forme écrite (*Belleminy* > *Belmesnil*). Cela nous amène à poser l'hypothèse selon laquelle le *i* qui figure dans l'orthographe du patronyme représente un deuxième traitement phonétique à examiner. La consultation du FEW permet de dégager les données suivantes : norm. *mesnil* [męni] « hameau dans le voisinage d'une ville, d'un bourg, et qui en forme souvent une dépendance », hag. *mênil* [męni] « demeure », Jers *magni* « manoir, maison seigneuriale », bmanc. [męni] « château, grande habitation ; maison ordinaire, ferme » (FEW 6/1, 255a).

³³Moisy (1875 : 322) confond les issues de MANSIONILE avec celles de MANSIONATA. La distinction est sémantique : le premier étymon a le sens de « demeure » et le second, celui de « famille ».

³⁴Il s'agit de l'unique exemple de ce type dans le journal (« que le dit Cresne [...] nommoyt Menye »). Tous les autres exemples du nom de famille sont orthographiés *Mesnil*.

Aucun parallèle n'atteste la fermeture du [e] en [i] tel qu'on le voit chez ce sellier dieppois (1) pour les représentants du lat. MANSIONILE. Lepelley signale le phénomène pour « les parlers normands où l'on constate la fermeture du [e] initial ou placé devant l'accent » (LepelleySaire 20), surtout devant consonne palatale (Lepelley donne des exemples avec [l], mais cela n'exclut pas d'autres possibilités). On trouve dans la documentation Caen *ligiers festes*, littéralement « légères fêtes » (1505, Aubert 1899 : 23). Tous les représentants de MANSIONILE en Normandie qui témoignent ou peuvent témoigner d'un état ancien de la langue (BenSMaure, MN, Jers. [aux confins du domaine]) ont la patalale [t]. Le changement [e] > [t] s'est donc probablement produit au moment où *Belmesnil* était toujours prononcé avec palatale (au vu de l'attestation dans la MN, ce changement a vraisemblablement pu se produire jusqu'au 17e siècle au moins).

Le passage de [n] à [n] est une évolution bien connue en français qui, jusqu'aux 16° et 17° siècles (Rosset 318-9; Nyrop 1, 342-3; Brunot 2, 274 = JunPron 124), avait la prononciation [n] pour le groupe gn dans signer, par ex. (cf. aussi les doublets ivrognerie et ivronerie, punir et pugnir, JunPron 124; siniffié, 1636, SeineI., Follain 2000 : 217). La palatale [n] sentie comme populaire au 17° siècle (Hindret 1687 condamne magner pour manier = FouchPhon 3, 735), ne sera admise dans signer et ses dérivés qu'au cours du 18° siècle en français (JunPron 124).

Le nom propre en (1) ci-dessus atteste un fait normand pour le passage [e] > [i]; toutefois, la vitalité du type reste à démontrer, puisqu'il n'y a pas de correspondant dans la documentation.

V. SORTI v. tr. « sortir ».

BOUTIQUE m. « atelier d'un artisan »

comme lon a pas put travaille ancorre par raport au* **boutique** quy et tes plain daux je ne pouves savoirre le tant

REM. Le scripteur ne fait nulle part mention, dans les nombreux documents que nous avons pu consulter qui sont de sa main, de l'existence de plusieurs ateliers. Le seul lieu d'Elbeuf est mentionné pour désigner le lieu de travail et de commerce. Un pluriel serait donc improbable dans cet exemple.

1741, Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [correspondance commerciale].

Déjà en afr., boutique et bouticle « local amenagé pour la vente au détail » se trouvent exclusivement au féminin (boutique f. 1242, Rh litt 5, 301; bouticle f. 1395–Cotgr 1611, Gdf; Trepp; Molin; CohF, tous deux FEW 25, 20b, APOTHECA). Parmi les sources consultées pour le mfr., on n'enregistre qu'un seul exemple au masculin (c. 1450, Gréban, DMF), chez un auteur du 15° siècle dont les écrits comportent des traits du Nord-Est et de Normandie-Maine (GreubRég 375). L'exemple tiré de Gréban ne représente pas le même emploi que celui qui se trouve dans la lettre de Jean Viel; il s'agit chez Gréban de la locution adverbiale en plain bouticle « publiquement ». Cette attestation est par ailleurs pour le moins incertaine : il peut très bien s'agir de fr. en plein + subst. « au milieu de », documenté depuis Froissart (FEW 9, 60a, PLĒNUS) et cela ne garantit donc pas que le genre de bouticle soit féminin. En français moderne, boutique f. « atelier d'un artisan » est attesté du 16° au 20° siècle (Est 1549–Ac 1932, FEW 25, 21a), sans jamais apparaître au masculin ni dans les textes ni dans la lexicographie.

Le genre masculin pour *boutique* se trouve en Flandre française et en Wallonie : lütt. « boutique », wallon. « rayon d'étagère ; rayon de la cave », Gondc. « épicerie » (FEW 25, 21a-b, APOTHECA), ce que confirme la carte 165 de l'ALF, qui fournit davantage de localités, en particulier pour la France du nord : Nivelles, Tournai, Liège, Mons, Marche, Dinant, Nord,

PCal, Somme (p 279). Plusieurs occurrences ont été relevées sous la plume de P. I. Chavatte, sayetteur lillois (1657/1693, Ernst/Wolf 2005). Si aucun exemple n'est relevé à l'époque moderne pour la Normandie, l'attestation ci-dessus suggère que l'aire septentrionale du genre masculin de *boutique* s'étendait au 18^e siècle jusqu'à la Seine-Maritime, mais il est difficile de savoir s'il s'agit d'un diatopisme ou d'une forme rare/populaire sporadique dans tout le domaine.

La femme dudit peulevey suivis toujours son mary quy crioit sur les messieurs du mantran françois, a layde a layde despose que depuis quil vit passer Ledit peulevey esa femme [xxx] et que quans Ledit peulevey passa Il remarqua luy parllans quil navoit que ces **cannecons** et est ce quil adit scavoir, Lecture aluy faicte de sa desposition

1696, secrétaire de procès-verbal, Déposition et interrogatoire de Langlais, dans le procès de l'homicide de Catherine Crestel, épouse de Adrien Peulevé, de Saint-Martin des Noyers (Vendée), 1B 5615 [procès-verbal/déposition et interrogatoire du Parlement de Normandie].

REM. Le procès se déroule à Alençon, probablement parce que l'accusé, Jacques Martainville sieur de Bois Hébert, est originaire de Bois Hébert, ancien hameau près d'Alençon situé dans l'actuel département de l'Eure. Les propos ci-dessus figurent dans la déposition d'un dénommé Langlais (dont nous ne sommes pas arrivée à déchiffrer le prénom) qui a été témoin des faits et qui, d'après ce qu'on peut lire dans le document, ne savait pas signer. Il était au moment des faits dans « sa court scituee en la paroisse de Saint michel de livet », une commune située dans l'arrondissement de Lisieux (Calvados). Il a certifié dans sa déposition n'être ni parent ni domestique ni débiteur ni allié d'aucune des parties impliquées dans le procès.

Il est difficile de savoir si le type *canneçons* est du cru du secrétaire du procès-verbal ou de celui de Langlais, le témoin. On peut penser qu'il l'a transcrit suite à l'usage qu'en a fait le dénommé Langlais. On pourrait aussi supposer que le secrétaire connaissait deux variantes, *caleçons* et *canneçons*, et que l'une des deux, en l'occurrence *canneçons*, figure dans la déposition écrite parce que c'est bien celle-là qui a été employée par Langlais et qu'elle a 'activé' en quelque sorte l'une des deux variantes connues du secrétaire. Il faut dire que le secrétaire n'hésitait pas à reproduire les paroles que lui rapportait Langlais, car cette

déposition contient, en incluant le passage retranscrit ci-dessus, au moins trois passages où le discours est rapporté de façon directe :

(1) La femme dudit peulevey y estois alaquelle ceux quy traisnoist son mary dirent Retire toy bougre de putain cy tu approche nous tâlons tuer

(2) quil se souvient que quant Il vit passer ledit peulevey Il y en avoit un d entre eux quy le traisnoist quy frapoit rudement ledit peulevey en disans marche bougre marche

Cela pourrait faire pencher en faveur de l'hypothèse d'une variante appartenant à la langue du témoin des faits, mais comme le type *canneçons* ne figure pas dans un passage de discours rapporté direct tel que c'est le cas pour les trois autres passages cités, il est impossible de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, il est très probable que le secrétaire connaissait cette variante.

I. Au sujet de la forme –. La forme est attestée dans des documents québécois du 17° au 19° siècle (1665/1832, JunPron 175). Le FEW indique pour la forme en n qu'elle apparaît dans Fur 1690; après vérification, c'est la forme caleçon qui figure en entrée et Furetière fait la remarque suivante au sujet de la forme en n: 'quelques-uns disent caneçon'. Quoiqu'elle ne soit pas condamnée par Furetière, nous pouvons conclure qu'il ne s'agissait probablement pas de la forme la plus répandue, d'autant plus qu'elle n'apparaît que dans cette source pour toute la lexicographie française. Frantext ne contient que deux exemples du 20° siècle chez l'écrivain lorrain Georges Chepfer dans des passages où il s'agit clairement d'oral représenté³⁵. Canneçon est probablement le résultat d'une confusion des sonantes [I] et [n], peut-être accompagnée d'une dilation de nasalité³⁶. Le FEW cite de nombreux parlers qui ont la forme en n: Paris caneçon (BL 1808; B), Provins, Neufch. nam. id. Ouestwallon. scaneçon, flandr. pic. caneçon, Gondc. $ky\bar{e}ns\bar{o}$, boul. quenneçons, St-Pol $k\bar{a}ns\bar{o}$, norm., Bray, Tôtes, havr. Boissay [à ajouter à FEW 2, 72b, CALCEUS], PtAud. Andelis, Louviers, bess.,

³⁵Dans les écrits privés de Marguerite Mercier, une femme issue d'une famille intellectuelle huguenote ayant passé une partie de sa vie à Paris et une autre dans le Poitou, on trouve à deux reprises la forme *calesons* (*deux*) (1650/1661, Ernst/Wolf 2005). Il ne s'agit pas d'un pluriel comme c'est le cas pour l'attestation dans le procès-verbal.

³⁶Juneau explique la forme comme le résultat d'une assimilation ayant pu se produire à une époque où le n final se prononçait, caleçon étant emrpunté à l'it. calzoni (JunPron 175). Or, l'existence d'une telle prononciation en français n'est pas démontrée.

Alençon, Tinch., yèr. sair. caneçon, hag. cãneçoun, IlleV. caneçon, Pléch. kînsõ, nant. Ancenis, hmanc. caneçon, bmanc. id. kēnsõ, poit. caniçun, Elle canussèns, bgât. saint. caneçon, saint canusson BM, Québec, Acadie (Mass) [à ajouter à FEW 2, 72b, CALCEUS), Louis. loch. caneçon, loch. ganeçon, Blois, berr. bberr. caneçon, Sanc. canezou, Varennes, Nuits, verdch. langr. Auve, Béru caneçon, lorr. id. M, Dombras, Metz id., Vosges id. P, Fraize kenn'so, Urim. GrCombe, BaumeD., Vaudioux, PtNoir, Chaussin, SR caneçon, Lyon caneçons, St-MauriceE caneçon Riv 20 (FEW 2, 72b, CALCEUS), ce à quoi on peut ajouter quelques données du domaine d'oc qui comportent une forme en n et pour lesquelles nous renvoyons le lecteur au FEW pour l'ensemble des formes : Eglis. Chav. Limoges, Puyb., Nontron, Cellefr (FEW id.). La forme avec n est un fait populaire répandu, qui n'est pas restreint à la Normandie.

II. Au sujet du nombre –. Le pluriel pour *canneçons* est attesté au Québec (dp. 1^{re} att. 1665, JunPron 175), en Acadie et en Louisiane (ILQ), ce à quoi il faut ajouter les parlers/français régionaux cités ci-dessus par le FEW qui comportent la forme du pluriel : boul. Elle, SR et Lyon. En Suisse romande, la forme régionale *caneson* est attestée pour la première fois au pluriel (1741, Gl 3, 43b). La comparaison avec le type *pantalons* pl. indique une aire de répartition un peu plus vaste pour le nombre : Paris *pantalons* pl. (Platt 1835), St-Pol, neuch. Genève, sav. Ascou, Mauriac, Chav. Aran (FEW 7, 565a, PANTALEON).

La forme et le nombre pointent vers un fait populaire répandu, sans doute diffusé depuis la France métropolitaine (qui peut être à la fois Paris pour la Normandie, et d'autres centres directeurs, tels que Lyon pour la SR par exemple) un peu partout.

CANT m. « composition destinée à être exécutée par des voix »

(1) et (2) pour 1200 Cant de billes dinhumation a 3^{tt} du cant 36 tt

1694, Nicolas Boulier, fils de Pierre Boulier, juré crieur de corps [« Mémoire des tentures et autres fournitures faict a Linhumation de feu Monsieur nouflard Inhumé a la paroise de S^t etiene des Liers par nous jure Crieurs de Corps »], Rouen (SeineI.), 1ER 1722 [comptes de travaux].

REM. Le fait qu'il ait fait rédiger le mémoire par son fils, Nicolas Boulier, suggère que Pierre Boulier ne savait probablement pas écrire. CANT peut lui être attribué, mais Nicolas Boulier connaissait assurément le type aussi. On ne connaît pas le métier de Nicolas Boulier. Le compte est adressé à Thomas Nouflard, tuteur de la fille mineure du défunt.

Le sens, attesté depuis le 16° siècle (FEW 2, 236, CANTUS) ne pose pas de problème particulier. Au nord de la ligne Joret (LepelleySaire 63), les parlers normands ont [k] dans l'évolution de *c* latin devant *a*, phénomène qui touche aussi le domaine picard voisin. Le phénomène est aussi attesté en français en Normandie au 18° siècle pour *cat* m., la forme phonétique normande correspondant au français *chat* (DuPineauC 78).

Le type attesté dans le compte ci-dessus est régional.

Les volontaires ayant voulu s'emparer de lui, il se jetta sur eux avec une telle fureur, qu'il fallut l'atterer* pour le lier. Tout Pendant le chemin, il appellait à son aide les **carabos** et les *batouistes* et cherchait à s'echapper avec tant de furie

1789, Charles Joseph fortuné d'Herbouville, « mestre de Camp de Cavalerie, Colonel Général des volontaires », Rouen (SeineI.), 202 BP 12. [procès verbal/rapport d'arrestation de la maréchaussée de Rouen, Parlement de Normandie].

REM. L'individu auquel sont rapportés les propos retranscrits ci-dessus par le scripteur, maître de Cavalerie, est originaire d'après le document de la paroisse de Saint-Nicaise, un quartier populaire de Rouen et semble appartenir à un mouvement révolutionnaire de la ville.

Le discours rapporté indirectement suggère que l'auteur du rapport d'arrestation devait probablement aussi connaître le mot.

Hormis les glossaires cités par le FEW et les atlas, nous n'avons repéré qu'une attestation écrite dans la documentation : *carabos* m. pl. « sans-culottes de Normandie » (1792, PèreDuchesne), sous la plume de Jacques-René Hébert, né à Alençon en 1757. Les données du FEW sont dispersées dans les trois volumes consacrés aux mots d'origine inconnue. La documentation atteste l'existence du mot dans tous les départements de la Normandie continentale ainsi qu'en Bretagne : SeineI. [karabo] m. (p 111, 112, 113, 114 'hypocoristique' ALN 1279), havr. *carabot* m. « mauvais sujet » (FEW 22/1, 136a), Eure *carabot* m. « viveur, débauché » (FEW 21, 503b), Calvados *karabo* m. (p 32*, 33, 34, 45, 46, 48* ALN 1279), Orne (p 39) Manche [karabo] m. (p 5*, 6*, 8*, 11, 12, 17, 18, 23, 24*, 30* ALN 1279), hbret. *carabot* m. « mauvais garçon, personne peu recommandable, personne têtue, voyou » (Auffray), Mal. [karabo] m. « mauvais ouvrier travaillant au déchargement des navires » (FEW 23, 108b).

Le fait qu'on n'en trouve aucune attestation antérieure à celle-ci-dessus indique probablement un fait relativement récent : le mot ne figure dans aucune autre source normande. Il s'agit probablement d'un mot apparu durant la Révolution et qui a été créé à Rouen. Il peut peut-être s'agir d'une formation autochtone suffixée en -ELLUS sur frm. *carabin* m. « personne sans valeur réelle, fanfaron » (1617, Boiste–Lar 1867, FEW 11, 290a, SCARABAEUS) , *carabin de la comète* m. « filou » (1633, FEW 11, 290a, SCARABAEUS). L'étymologie proposée par Michel Biard dans PèreDuchesne, qui consiste à faire remonter *carabos* à un type *carabo* dans *Compère Guilleri*, une chanson populaire, nous paraît peu probable : l'exemple figure au milieu des *carabi* et *caraban* qui, répétés plusieurs fois au cours de la chanson, n'ont au même titre que *carabo* qu'une fonction rythmique et semblent dépourvus de sens. Il peut donc y avoir eu une influence formelle, tout au plus.

La présence du type hors de la Normandie s'explique peut-être par la diffusion qu'en ont fait les marins³⁷. Aux points 8 et 24 dans la Manche, les informateurs de l'ALN 1279* ont précisé que 'les *karabo* se trouvent particulièrement sur les quais'. Les points où le mot est présent peuvent se rassembler en quatre aires : Le Havre, Caen, Cherbourg et Granville. L'Orne ne comporte qu'un seul point, limitrophe au département du Calvados. Ces zones ont en commun d'être toutes pourvues d'un port, et il ne semble pas que cela soit un hasard. Les points se concentrent majoritairement sur les côtes (à l'exception du Calvados, où le mot se diffuse un peu plus au sud) et le mot est absent dans les zones intermédiaires se situant entre les différents ports. *Carabos* s'est aussi transporté en Haute-Bretagne et à Saint-Malo, qui sont également des régions portuaires importantes. Cette hypothèse exclurait le rattachement de Nivelles *canabrou* m. « drôle, individu peu recommandable » (FEW 22/1, 136a).

³⁷Sur la circulation de types lexicaux entre les régions maritimes de l'Ouest et la Normandie, voir Chauveau (1995).

CASTROLE, CASTEROLLE f. « casserole »

(1) le 5 dû dit livré trois marmittes et trois castroles

1727, Jacques Avenel, dinandier, Le Bec [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1652³⁸ [comptes de travaux].

REM. *Castrole* apparaît treize fois dans le manuscrit et est toujours orthographié de la même façon. Le mot se trouve parfois au singulier, parfois au pluriel. L'accord en nombre est toujours réalisé correctement par le scripteur.

(2) une **casterolle** ronde ... 9 tt 7 s une **casterolle** à queüe ... 7 tt 2 s

1747 ?, Enchères de Monsieur de Romé et fresquienne, Le Bec [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1566. [comptes d'enchères].

REM. 1) Le manuscrit est classé avec une note de 1747.

REM. 2) *Cf.* REM. 2) sous (1).

(3) pr le retamage de **casterolle** ... 3 tt

1774, intendant ? 1ER 1026b, dans « Inventaire des meubles et papiers trouvés après le décès de M. de Lescaude à la maison de Rouen en août 1740 et à sa maison seigneuriale de la Vallée, paroisse de Saint-Crespin, vicomté d'Auge », Rouen (SeineI.) ou Saint-Crespin (Calvados), 1ER 1026. [comptes de dépenses].

³⁸Nous avons malencontreusement égaré le fichier de reproduction photographique de ce document.

REM. Comme c'était souvent le cas autrefois, le livre de dépenses a probablement été repris par un autre membre de la famille, qui y a consigné à la suite ses propres mémoires/dépenses.

Casserole est la première des formes attestées : mfr. frm. casserole « ustensile de cuisine en métal, vase cylindrique à queue et à fond plat, où l'on fait cuire divers aliments » (dp. 1538, FEW 2, 1602b, CYATHION). Aucun dictionnaire ne contient la forme en t. Dans les textes, on a trouvé castrolle f. « casserole » attesté pour la première fois au milieu du 17e siècle dans la pièce L'amant indiscret de Philippe Quinault (1656 [représentée pour la 1^{re} fois en 1654], Acte I, Scène 3; Nyrop I, 439) dans la bouche du personnage de Carpalin, un propriétaire de cabaret. Casterole est condamné au 18e siècle dans une cacologie artésienne (1772) et apparaît sous la plume du chirurgien parisien François Chopart (1791/1792 : 90). La présence de casterolle dans les écrits de Balzac, qui raconte comment un personnage se fait réprimander pour l'avoir dit (1824, Frantext), de même que les témoignages des remarqueurs, attestent son existence tout au long du 19e siècle : Li signale s.v. casserole que « k-a-s-t-r-o-l' [est une] mauvaise prononciation répandue dans le peuple » (1863). Marc-Alexandre Caminade (1814 : 2, 635) : « Dans le commerce de la vie, rien n'est plus ordinaire que d'entendre dire une casterole pour une casserole [...] D'où viennent tant de prononciations vicieuses? » Biscarat 1835 : « Le peuple dit castonade, comme casterole pour casserole ». Napoléon Caillot (1838 : 2, 242) : « Ne dites pas : une casterole ; dites et écrivez : une casserole ». Remy de Gourmont (1899, 124; 142-144, Frantext) signale castrole pour le 'peuple'. Au 20e siècle, Anatole France (1918 : 128, 196, Frantext) le met dans la bouche d'une paysanne, en spécifiant au sujet du personnage qu'elle « parlait peuple et paysan ». Julien Cain, lieutenant durant la Première Guerre mondiale, le relève chez un de ses compagnons dans une correspondance avec son père (casterole, 1914, dans Meyer 2011 : 161) et René Benjamin (1915 : 27, Frantext) l'attribue au personnage de Gaspard, un mendiant. Castrole est signalé par Bauche pour le français populaire parisien du 20e siècle (FEW 2, 1602b, CYATHION).

Dans les dialectes, la forme avec *t* est extrêmement répandue dans la France d'oïl : Mantes, rouchi, flandr. id. St-Omer (1790), Tourc. pik. norm. hbret. nant. (rég., 1820), bmanc.

Perche, ang. poit. saint. tour. berr. Reims id., Beaur. (FEW 2, 1602b, CYATHION). La carte ALF 202 indique aussi une répartition dans plusieurs départements oïliques, mais nous constatons par ailleurs une forte concentration du type dans les régions du Nord et du Grand Ouest par rapport aux régions du Centre et orientales, où la forme en t est attestée à l'échelle d'un département une fois ou deux tout au plus à côté du type sans t, de loin le mieux représenté. En Normandie par exemple, hormis les îles d'Aurigny et de Serk, ce sont tous les points des cinq départements qui ont le type en t. Les dérivés PtAud. *casterolée* t. « contenu de la casserole », Louv. Andelis, ang. loch. Orl. Sologne et St-Pol *castroler* v. n. « charivariser » indiquent que le type en t était suffisamment implanté dans ces localités pour faire l'objet d'une dérivation. Le type lexical s'est aussi exporté outre-mer en français ainsi que dans les créoles de l'Océan Indien et antillais: Terre-Neuve, Louis. (Ditchy 70 ; DLF), mau., réu., rod., sey. haït. gua. St.Luc. MG (Chaudenson 1974 : 725 ; DECOI 1, 227 ; Ludwig *et al.* 2002).

La présence de *casterole* dans une pièce de théâtre ou dans des récits où il est attribué à des personnages appartenant à des couches populaires et la condamnation dont il fait l'objet à partir du 18^e siècle indiquent que la forme avec *t* connaît une restriction diastratique dès le début.

Aucune explication n'est proposée par le FEW au sujet de la forme avec *t*. Nyrop (1, 439) classe cette évolution avec le développement d'un *t* après *s* et devant *r* qu'ont subi par exemple *ancestre*, *estre*, etc. Cette classification pose problème, dans la mesure où ce phénomène, pour lequel nous ne connaissons aucun parallèle en frm., s'est produit plus de cinq siècles avant la première attestation (17° s.) du type *castrolle*. En frm., le phénomène se produit vraisemblablement pour des emprunts à d'autres langues (*casserole* et *cassonade* sont tous deux empruntés à l'occit.), peut-être avec l'influence de mots dont le radical est *cast-*³⁹, mais pas pour des formations internes. Nous n'avons trouvé par exemple aucune forme avec *t* pour mfr. frm. *rousserole* f. « sylvia turdoides » (FEW 10, 590b, RŬSSUS) dans la documentation, mais cela s'explique peut-être par son caractère moins répandu.

³⁹Merci à André Thibault de nous avoir suggéré cette hypothèse.

en fait de votre dentelle je nay peus donc afere les couture de votre dentelle **a cause que** on ne me lorait pas done pour vous lanvoye

Milieu du 18° siècle, Marie Lebourg, fille marchande, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [correspondance commerciale].

Rem. Le manuscrit est en fait signé « votre tres humble servante Lebourg », mais nous avons pu trouver son prénom et sa profession dans le registre des recettes de capitation de Jean Viel, marchand drapier qui a été nommé collecteur pour la paroisse de Saint-Jean à Elbeuf. Comme la période d'écriture de Jean Viel est le milieu du 18^e siècle, c'est la datation qui est proposée ici pour le manuscrit de Marie Lebourg. Le lieu d'écriture quant à lui est plus sûr, puisque l'autrice figure dans le registre de la paroisse de Saint-Jean à Elbeuf.

La locution conjonctive est attestée dans l'histoire du français pour une période ininterrompue du 15° siècle jusqu'à nos jours. Le FEW indique pour *à cause que* loc. conj. « parce que » qu'elle attestée depuis le 15° siècle, chez Philippe de Commynes (FEW 2, 542b, CAUSA). On en trouve par ailleurs d'autres attestations à la même époque dans le *Roman de Perceforest*, chez George Chastellain ou encore Antoine de La Sale (DMF, s.v. *cause* f. I.A.2.c.). Hu en répertorie des exemples chez Calvin et Montaigne au 16° siècle. Le FEW (2, 543a n 6, CAUSA, qui cite Lerch 2, 73 à ce sujet) indique qu'au 17° siècle, *à cause que* est fréquent, qu'au 18° siècle il est rare et qu'aux 19° et 20° siècles, il est seulement employé par certains auteurs du fait de son usage désormais régional (G. Sand pour le Berry; Ramuz pour la SR). Au 17° siècle, on trouve en effet la locution conjonctive chez Molière, Racine (DuboisL), Voiture, La Fontaine et Corneille (Livet 1, 343), mais une seule fois chez ce dernier, dans une correspondance, d'après MartyL (cité par Livet)⁴⁰. Une grande partie des

⁴⁰Dans les écrits de peu lettrés, plusieurs exemples sont signalés pour le 17° siècle, sous la plume de Jacques Valuche (1607/1662), petit bourgeois de Candé, près d'Angers, chez lequel à cause que est très fréquent, et de P.I. Chavatte (1657/1693), sayetteur lillois (tous deux Ernst/Wolf 2005).

exemples du 18^e siècle tirés de Frantext provient de Marivaux, auxquels on peut ajouter un exemple chez un rural manceau (Fillon 1984 : ms 51) et un autre chez Isaac Girard, un horloger de Blois (1722/1725, Ernst/Wolf 2005).

Au 19^e siècle, les exemples ne sont principalement plus que des usages archaïques, littéraires, souvent des références à des auteurs qui l'ont employé par le passé (*La Paysanne parvenue*).

Dans la lexicographie, *à cause que* loc. conj. « parce que » apparaît sans marque au 17° siècle dans Ac 1694, Fur 1690 et est employé dans le discours lexicographique dans AcObs (1704) : « On a decidé qu'il auroit esté mieux de dire qu'elles en ont eu, *à cause que* le genre qu'il faut donner à ce relatif est déterminé par l'adjectif qualifiées qui est feminin ». Quelques décennies plus tard au 18° siècle, les preuves d'une restriction diastratique sont sans équivoque : Pierre de La Touche (1730), de même que Féraud (1787) attribuent tous deux la conjonction au registre familier (Brunot 6, 1533 = FEW 2, 543a, CAUSA) ; au 19° siècle, Besch 1845 dira de *à cause que* qu'il est désuet (FEW 2, 543a, CAUSA), et Ac 1932-1935 qu'« il a vielli ». Dans tout le domaine français à l'époque moderne, *à cause que* est nettement marqué diastratiquement ; ce marquage est stable depuis le 19° siècle au moins et s'est sans doute mis en place dès le 18° siècle.

La répartition moderne dans les dialectes n'indique pas d'aire de rétraction spécifique et montre que le phénomène a touché tout le domaine d'oïl : Provins à cause qué, wallon. à cause que BSLW 15, 133, Dém. à coeusse que, nant. à cause que (1820), Châtell. saint. canad. Vendôme, Orl. Sologne, bberr. verdch. id., Belm. [ękāzk], St-Bresson [akosk], énumération à laquelle on peut ajouter le français en Suisse romande (Gl 3, 154a = Thibault 1996 : 343). La répartition, en couronne, illustre un phénomène autrefois répandu conservé dans les français régionaux et transmis aux parlers populaires. Exporté au Québec (GPFC), en Acadie (PoirierG), en Louisiane (DLF) et dans les créoles de l'Océan Indien : réu. mau. rod. sey. (DECOI I, 230).

Dans les écris de Marie Lebourg, *a cause que* est un diastratisme qui n'est pas restreint à la Normandie.

CERQUE m. « bande de tissu étroite qui entoure un vêtement et qui sert d'ornement » ; ARTIQUE m. « objet de vente d'un commerçant, marchandise »

(1) pour avoier fait unne iupe de damas blant doublee et un **cerque** dor o bas 1, 5 livre

Rem. La graphie en *(oier)* peut représenter wÉ. Elle ne présente pas un grand intérêt, car le phénomène est tout à fait répandu à l'époque de la rédaction du manuscrit.

1690, Anne Cocqueret, couturière, Rouen (SeineI.), 1ER 722 [comptes de travaux].

(2) ses pour vous prie de me marque⁴¹ le detaille des remisse le 18 9bre 1742 que je vous ay fait le 18 9bre 1742 quy se montes a 3402 tt 10 s vostre lestre et m suiva[n]t vostre lestre et doux provenet les remis et les retard quy ly avet pour cet **artique**

1743, Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776-78. [correspondance commerciale].

REM. Première attestation pour le sens d'« objet de vente d'un commerçant, marchandise ».

Le sens n'est pas ce qui retient notre attention, puisqu'il ne pose aucun problème particulier (FEW 2, 703a, cĭrcŭlus). *Cerque* avec chute du [l] postconsonantique est attesté pour la première fois en 1289 dans un manuscrit du *Roman de Troie* de Benoit de Sainte-Maure⁴² (GdfC s.v. *cercle*). Le phénomène de la chute du [l] postconsonantique après occlusive en finale de mot se rencontre régulièrement en français populaire à l'écrit depuis les 17^e (*sembe*, *ensembe*, *ressembe*, Deloffre 137, Rosset, Brunot) et 18^e siècles (*peupe*, *exempe*,

⁴¹ Voir anvoirray / Envois Res.

⁴²On trouve à l'intérieur de ce même manuscrit du *Roman de Troie* la variante *celcle*. Un regard sur un ensemble de formes médiévales indiquant à ce stade une variation endémique (assimilations et dissimilations) pour les représentants médiévaux du lt. CÎRCŬLUS (*checle*, *chercle*, *cecle*, GdfC s.v. *cercle*), on ne peut pas supposer qu'afr. *cerque* puisse être l'ancêtre du phénomène de la chute de liquide postconsonantique observé en français moderne à très grande échelle. Le substantif masculin *cerque* trouvé en afr. dans BenSMaure est bien du lt. CÎRCÜLUS et ne peut pas être un représentant du lt. CÎRCUS (FEW 2, 708a), les résultats galloromans qui y sont classés sous I.2. étant tous de genre féminin. Le point de départ de ces dernières formes féminines n'est par ailleurs pas lt. CÎRCUS (FEW 2, 708a), mais bien lt. *CÎRCA, comme l'a démontré O. Bloch (*RLiR* 11, 333), étymologie d'ailleurs admise par von Wartburg (FEW 2, 708b), qui n'a toutefois pas départagé les matériaux en deux articles distincts.

téribe, *capabe*, Vadé, Brunot 10/1, 99). Plusieurs exemples sont relevés dans les écrits de P.I. Chavatte, sayetteur lillois (*artique* m. « partie d'une loi », 1657/1693, Ernst/Wolf 2005).

Il faut signaler également le phénomène apparenté de la chute du [r]⁴³, que la documentation permet de faire remonter au 16° siècle (Est 1582 *marte*, *meurte*, JournBourgP *rue de la Calende*, *sallemande*, Diane de Poitiers *vostre proupe seur*, Marguerite de Navarre⁴⁴ = tous les quatre Brunot 2, 273 ; *pampe*, *vive* (*vivre*), Thurot 2, 278 = Brunot 2, 273). Il est également attesté pour le 17° siècle (*nout*(*re*), *quatte* (*quatre*), *conte* (*contre*), Deloffre = JunPron 207). Il existe des cas où la réduction du groupe consonne-liquide et la dissimilation ont été acceptés par la norme : *guimpe*, *tempe*, *vive* f., *charte* (FouchéPhon 732-733 ; v. aussi Thurot 1, 266-267). La modernité du phénomène de réduction est à mettre en relation avec celui de l'amuïssement du *e* final en français (Wüest 1985 : 247), initié au plus tard au 16° siècle, puisque le *e* final était déjà complètement amuï à l'époque classique⁴⁵ (FouchéPhon 524 ; Bourciez §20).

Les formes aux groupes finaux réduits sont majoritairement attribuées par les grammairiens aux couches populaires : suc(re), vinaig(re), coff(re) « sont vulgaires ou bourgeoises [au 17e siècle] », BourciezPhon 183 ; id. « est le fait de la petite bourgeoisie de Paris », Hindret 1687, FouchéPhon 733 ; « le peuple de Paris dit capes », Richelet, FouchéPhon 732. S'il est vrai que le phénomène a probablement touché toutes les couches sociales (quat(re), not(re), vot(re), « admises dans la conversation polie au 17e s. » BourciezPhon 183), les témoignages cités (supra) indiquent néanmoins bel et bien un marqueur social. Il devait s'agir chez Anne Cocqueret d'une prononciation exclusive (puisqu'elle l'écrit ainsi), contrairement aux individus appartenant à des couches sociales plus élevées chez lesquels cette prononciation devait être alternante.

Dans les parlers galloromans, le phénomène appartient exclusivement aux dialectes oïliques (wallon. flandr. rouchi, Tourc. pik. gâtin. Dombras, Metz, Paysh. Urim. Fraize, bress.

⁴³Ce sont bien deux phénomènes phonétiques distincts (GrammontPhon 317-318) : l'un est derrière une occlusive et l'autre derrière un groupe consonantique, mais ils semblent néanmoins fonctionner ensemble, d'après havr. 35 et 37 et les régulairtés rencontrées dans Andelis : âte – fr. âtre, aute – fr. autre, cerque – fr. cercle, ongue – fr. ongle.

⁴⁴Marguerite de Navarre fait rimer paillarde et ardre (Brunot 2, 273).

⁴⁵Pour notre contexte (*cerque d'or*), la séquence attendue /k-l-d/ avec une seule voyelle a probablement favorisé la chute du *l*. Ce qu'on pourrait appeler la « dictée intérieure » d'Anne Cocqueret a dû aussi avoir une influence sur la forme écrite.

FEW 2, 703-704⁴⁶, CĬRCŬLUS). Voir également les cartes de l'ALF: *oncle*, 941; *épingle*, 477; *meuble*, 848; *double*, 420 = JunPron 207). Outre-mer, « l'amuïssement de ces finales est encore extrêmement courant dans le parler des Québécois. » (JunPron 208); « The reduction of clusters of consonants at the end of words is a hallmark feature in Louisiana French pronunciation [...] is common in all registers and can be said to be nearly categorical. » (DLF). Les créoles français ne connaissent eux aussi que des issues illustrant la chute de la liquide: Martinique [arb, ab, awb] m. « arbre » (ALPA 41*), réu. [serk] m. « cercle », mau. sey. id.; mais réu. *serkler* v. tr. « cercler » (DECOI I, 234).

⁴⁶Les formes Châten. et frcomt. (FEW 2/1, 703b) ne sont pas des formes aux groupes réduits, car leurs groupes finaux présentent une évolution phonétique du groupe consonantique [kl] (Dondaine 1972 : 91-93).

CETTAMBRE, SETEMPBRE m. « septembre »

(1) recu de monsieur noufelard la somme [xxx] pour la fason dunne robe de derapt et dunne iupe pour mademoiselle nouflard ce iour duy 4 de **cettambre** 1693 par moy anne cocqueret famme de vinsant cavelier

1693, Anne Cocqueret, couturière, Rouen (SeineI.), 1ER 722 [comptes de travaux].

(2) Livray le 12 de **setempbre** une paire de soullie de 2 tt 10

1766, cordonnier, Rouen, (Seinel.), 1ER 1566 [comptes de travaux].

REM. 1) Le mémoire a été rédigé par le cordonnier et l'intitulé suivant a été ajouté postérieurement à sa rédaction : « memoere des souliers que le cordonnier de rouen a fourni a mes enfans a la pention de chr humelot ».

REM. 2) La présence du $\langle p \rangle$ fait douter qu'il s'agisse du type qui nous intéresse. En effet, il pourrait tout simplement s'agir d'une négligence du scripteur. Mais cette forme peut aussi suggérer que le scripteur connaissait l'orthographe du mot, mais que, ayant conservé le type ancien sans p, il ne savait pas exactement où se situait le $\langle p \rangle$.

Le type *setembre*, auquel se rattache la graphie *(cettambre)*, est attesté pour la première fois en français en 1155 et se rencontre à l'écrit jusqu'au 14^e siècle (3 att. DMF⁴⁷: c.1346, *Les vœux du héron*, « dialecte fortement picardisant » [Grigsby 1990 : 248] ; a.1455, *Jourdain de Blaye en alexandrins*, « nord du domaine d'oïl » [Matsumura 1999 : XXXVI] ; 1481, Doc. législatif du Languedoc [Stein 1931 : 61]). À l'époque moderne dans le domaine d'oïl, on rencontre le type sans *p* aux extrémités du domaine d'oïl (Picardie, Andelys, Guern. Percy, Jers. Ard. ALCB 114, Meuse ALLR 813 p 29 – tous quatre à ajouter à FEW 11, 480b, SĔPTĔMBER), dans toute la Belgique romane (ALW 3 – à ajouter à FEW 11, 480b, SĔPTĔMBER),

⁴⁷En recherche plein texte.

dans un point de l'Allier, dans presque tout le domaine d'oc ainsi qu'en frpr. (FEW 11, 480b, SĔPTĔMBER; ALF 1220). Signalons aussi la présence du dérivé afr. *setembresche* f. « fête de la Nativité de la Vierge (8 sept.) » (FEW 11, 480b, SĔPTĔMBER). À l'exception de l'attestation chez Anne Cocqueret en 1693, *setembre* n'est plus attesté en français après le 14^e siècle, car c'est la forme graphique savante calquée sur le latin *septembre* qui domine à l'écrit.

La prononciation du *-p-* de *septembre*, bien qu'elle soit connue dans toute la francophonie à l'heure actuelle, et qu'elle l'était également au début du 20^e siècle dans tous les dialectes galloromans et même en catalan (ALF 1220), est due à l'influence de la graphie. À quel moment la prononciation du *-p-* a-t-elle été introduite, puis généralisée ? Le type [sɛktãbr] permet d'estimer cette période.

[sɛktãbr] est une forme populaire tardive forgée à partir de septembre par analogie avec octobre (FEW 11, 481a n 7, SEPTEMBER). Au moment où la concurrence du type savant septembre s'est fait sentir, les locuteurs non-savants, qui avaient jusque-là conservé l'afr. mfr. setembre, en voulant s'approprier la forme savante septembre, ont créé [sektabr]. La substitution du [p] par un [k] s'explique par l'absence d'influence de la tradition écrite et est le résultat de l'identification de la consonne implosive [p] de la syllabe initiale par les locuteurs non-savants avec le [k] d'octobre, puisqu'ils ignoraient que ce qu'ils prononçaient [set, se] s'écrivait (sept). Cette influence analogique est limitée : on ne rencontre nulle part *nocvembre ni décsembre⁴⁸. Antérieurement aux quelques apparitions dans la littérature au 20° siècle (Marcel Proust, 1921, À la recherche du temps perdu⁴⁹, Frantext; Albert Laberge, 1918, La Scouine; Lorenzo Proteau, 1981, Grand-mère 'Toinette m'a raconté...; Gabrielle Gourdeau, 1992, Maria Chapdelaine ou le Paradis retrouvé, FTLFQ), aucun témoignage écrit n'a pu attester l'existence de [sɛktãbr] pour les périodes anciennes. [sɛktãbr]⁵⁰ est attesté en France dans le Nord, dans l'Ouest, dans le Nord-Ouest, en quelques points du Centre : Aisne p 169, 251; PCal. p 273; Nord p 297; EureL. p 313, LoirCh. p 316; Sarthe p 318, 328, 411; Orne p 325; Mayenne p 338, 339, 349; LoireI. p 466, 476; DSèvres p 419; Vendée p 458; Vienne p 514; Allier p 903, tous ALF 1220 (à ajouter à FEW 11, 480b, SĔPTĔMBER);

⁴⁸À l'exception des Amérindiens Karipuna et Galibi-Marwono d'Oyapoque (Brésil), qui disent (dans leur créole français) deksam "décembre". Ils ne disent cependant pas *nokvam, mais bien novam "novembre" (ALPA, 216). Merci à Jean-Paul Chauveau pour cette information.

^{49[}sɛktãbr] est attribué à Françoise, une domestique.

⁵⁰On le rencontre régulièrement avec réduction du groupe consonantique final, c.-à-d. sans [r] et/ou avec assimilation du [b] en [m].

Beauvais, Maine, St-Victor, poit., saint., Chevagnes, morv. (FEW 11, 480b, sĕptěmber); Aisne ALCB 114, Beauvaisis *séktambe*, *séktinbe*, SeineI. ALN 597* p 106, Rouen *sectembe* (Boissay), Orne ALN 597* p 54, bret. *sektãm*, bord. *sectembre* (rég.) – tous à ajouter à FEW 11, 480b, sĕptěmber) ainsi qu'en Belgique romane (Ellezelles, AthH. A7 ALW 3 – tous deux à ajouter à FEW 11, 480b, sĕptěmber). Il est relevé à travers toute l'Amérique francophone : au Québec, en Ontario, en Acadie et en Louisiane (ALEC 1687; Lavoie 11; Massignon 1378; Dionne; GPFC; Ditchy; DLF – tous à ajouter à FEW 11, 480b, sĕptěmber) ainsi que dans les créoles antillais (Guadeloupe, Les Saintes, Dominique, Sainte-Lucie, ALPA 193; Haïti, Fattier 130; Valdman 2007 – tous à ajouter à FEW 11, 480b, sĕptěmber) et ceux de l'Océan Indien (réu. *sektam*, maur., seych, DECOI I,3. – tous à ajouter à FEW 11, 480b, sĕptěmber). [sɛktābr] est donc connu dans toutes les expansions de français expatriés⁵¹, dans les créoles à base française et même en breton trégorrois [mis sɛktām] « mois de septembre » (Le Dû 2012 s.v. *septembre*)⁵².

La carte qui suit illustre la répartition de [setābr] et [sektābr] dans le domaine d'oïl⁵³. Elle contient des données valables pour la période comprise entre le début du 19^e siècle et le début du 20^e siècle. Il s'agit d'une compilation des données de l'ALCB 114, l'ALF 1220, l'ALN 597, l'ALLR 813, l'ALW 3⁵⁴, de celles du FEW et de recherches complémentaires dans des sources parues après 1964 (date de parution du fascicule du FEW). On y distingue deux aires de répartition, à partir desquelles on peut déduire deux stades différents dans le temps. [setābr] est la prononciation la plus ancienne et n'apparaît plus qu'aux extrémités du domaine d'oïl (PCal. Manche, Jers. Guern. Meuse ALLR p 29) ainsi qu'en Wallonie. La répartition de [sektābr], en couronne, témoigne quant à elle d'un phénomène plus récent que le premier, mais qui connaît aussi une perte de vitesse⁵⁵. La création de [sektābr] n'est donc pas survenue à plusieurs endroits à diverses époques, mais bien à un moment et à un endroit précis, d'où le type a par la suite été diffusé. Le silence absolu des lexicographes et des grammairiens laisse supposer que [sektābr] était déjà probablement confiné à un registre très

⁵¹⁰ù il est cependant considéré d'un emploi très populaire (au Québec, il est vu comme le signe d'une scolarisation quasi inexistante).

⁵²Merci à Jean-Paul Chauveau pour cette information.

⁵³Les données pour le domaine d'oc n'étant pas significatives pour cette illustration, nous les avons volontairement exclues de notre cartographie.

⁵⁴Dans les cas, assez nombreux, où il n'existait pas de point correspondant dans l'ALF, on a soigneusement reporté sur la carte l'endroit où il se trouverait à peu de choses près.

⁵⁵Thibault (*RLiR* 2009:111) explique, en prenant l'exemple de *chigner*, ce type de configuration « comme les poches de résistance d'une aire autrefois plus répandue, en particulier si l'on considère la vitalité du mot outre-Atlantique ».

bas⁵⁶ et en perte de vitesse en français dès le 17⁶ siècle. Cette conclusion, de même que la présence du type dans les français et les créoles français expatriés, permet de supposer que [sɛktãbr] n'est pas une création autochtone de chacune des communautés qu'il a touchées ; au contraire, il doit être né en France métropolitaine, d'où les colons l'ont ensuite diffusé à travers le monde. Il devait être extrêmement répandu dans le français populaire⁵⁷, antérieurement à la formation des diverses colonies françaises au 17⁶ siècle, ce qui le fait remonter à la fin du 16⁶ siècle au plus tard⁵⁸ et [sɛptãbr] au moyen français au plus tard. La création de [sɛktãbr] implique en effet que la prononciation du graphème étymologique -p- de la graphie septembre se soit introduite, puis répandue dans les milieux cultivés avant la fin du 16⁶ siècle au plus tard, ce qui concorde d'ailleurs avec la rareté de setembre en moyen français (3 att., DMF supra) et le caractère régional marqué des textes qui l'attestent. La prononciation d u -p- existait donc depuis au moins un siècle au moment où Anne Cocqueret écrit «cettambre». Le type en t était donc à la fin du 17⁶ siècle un archaïsme, c'est-à-dire qu'il était sorti de l'usage central à ce moment, tandis que [sɛktãbr] appartenait au français populaire ; ils étaient tous deux concurrencés par [sɛptãbr] à ce moment.

Dans la documentation, *setembre* réapparaît en 1821, quatre siècles après la dernière attestation du mfr., dans *Le Petit Dictionnaire du Peuple* de J. C. L. P. Desgranges, qui la qualifie de « prononciation picarde ». La prononciation [sɛtãbr] s'emploie toujours couramment en français en Belgique, la prononciation [sɛptãbr] relevant plutôt du registre surveillé (Francard 2010 s.v. *septembre*).

[sɛtãbr] était-il au 17^e siècle d'un usage exclusivement régional ou s'agissait-il d'un archaïsme plus répandu du français populaire? Dans son ouvrage sur la prononciation française, Thurot cite un texte datant de 1624 d'un jésuite belge qui indique que « le -p- de septembre se prononce » (II, 362). Dans la lexicographie, les premiers indices sur la prononciation du -p- sont implicites. On trouve dans Monet (1636) un contraste significatif entre sept, septième, notés à l'intérieur des exemples (set) et (sétième), et septante, septembre,

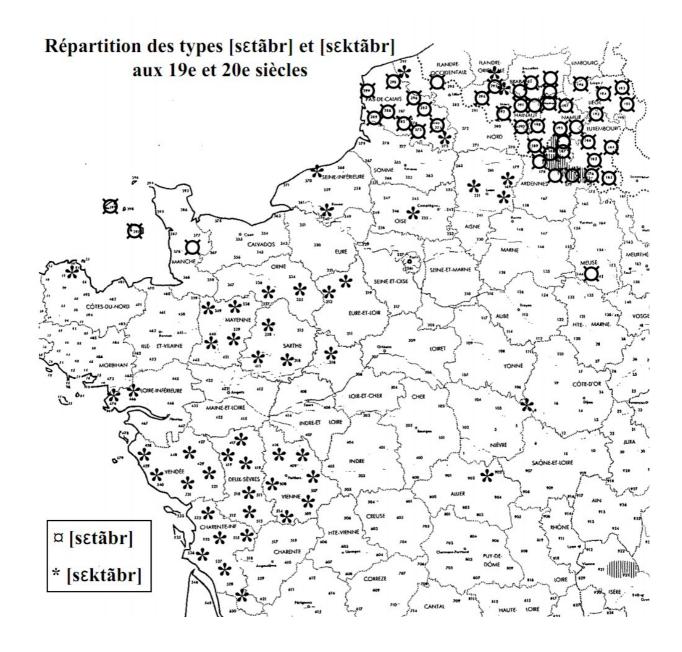
⁵⁶Voir à ce sujet Thibault RLiR 2008:127.

⁵⁷Comme l'observe R. Chaudenson (2003 : 215) « sectembre est fréquent dans les parlers français de l'Ouest », mais il est permis de se demander jusqu'à quel point cette prononciation est valable pour la langue de certaines couches sociales, en particulier les plus scolarisées.

^{58«} Si l'on constate une conjonction entre les différentes communautés des deux rives de l'Atlantique, il est sûr qu'elle est fondée sur un état antérieur à la formation des colonies francophones, et donc qu'elle remonte au 16° siècle au plus tard, à moins qu'on ne puisse prouver qu'il s'agit de la convergence d'évolutions spontanées indépendantes. » (Chauveau 2013 : 169).

pour lesquels aucune notation phonétique n'est proposée. Le même contraste se retrouve dans Richelet (1680), dans lequel la remarque « prononcez set » figure sous sept, sans aucune remarque sur la prononciation pour septembre. Le dernier des témoignages, tiré de la seconde édition, parue en 1718, du Nouveau dictionnaire de l'Académie françoise, indique lui explicitement que « le p se prononce ». La nécessité pour les auteurs du Nouveau dictionnaire de l'Académie françoise de commenter la prononciation du -p- est-elle la preuve que la prononciation [setabr] était toujours usitée au 18e siècle, peut-être dans le français populaire parisien de l'époque ? Les remarques faites par l'Académie au sujet de la prononciation, à tout le moins pour l'édition de 1718, ne permettent pas de le supposer, car le signalement de prononciations de graphèmes étymologiques est automatique pour les mots de la même famille. C'est notamment le cas de hospitalité, pour lequel l'Académie a émis une remarque sur la prononciation de la lettre s, à la différence de hospital prononcé [opital], pour lequel aucune remarque n'est faite (Ac 1718, Préface p. 5). La remarque sur la prononciation de septembre a sans doute une valeur identique, la lettre -p- n'étant pas prononcée dans sept. Il n'y a donc pas d'argument en faveur de l'existence de cette prononciation en français populaire du 17^e siècle. L'hypothèse la plus vraisemblable est que [sɛtãbr] était déjà au 17^e siècle un usage appartenant aux français régionaux du Nord et du Nord-Ouest, maintenu peutêtre grâce au contact avec un dialecte isotope (wallon, nam. LLouv. pik. Andelis. Guern. FEW 11, 480b, SĔPTĔMBER).

On trouve par ailleurs dans notre corpus «ceptembre» sous la plume de « Madame de Cottecotte », une marquise d'Héberville (arrondissement de Dieppe, SeineI.), dont les écrits que nous avons consultés qui sont de sa main datent de 1704 à 1708 (1ER 1396).



CHAQUE pron. indéf. [en appos., après un compl. exprimant une grandeur] « chacun »

- (1) my trois ralonge au rideau en cuire neuf autour de cinq pouce **chaque**
- (2) my deux piece au supente longeur deux pied chaque

1783, V. Naroquet, sellier, Dieppe (Seinel.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Afr. chasque « chacun » (fin 12° s., Bartsch Chrest), mfr. id. (1582), frm. chaque (fam., dp. 18° s.), FEW 2, 482b, CATA. Le FEW ne précise pas s'il s'agit d'exemples de chaque adj. « chacun » à valeur distributive en apposition, après un complément (exprimant une mesure). Nyrop (5, 427) affirme que même si la forme se rencontre dès le 12° s., elle ne deviendra d'un usage général qu'au 15° s. (le DMF l'indique comme 'encore rare, même au 15° siècle'). L'usage pronominal, toujours d'après Nyrop (5, 428), est moderne et « paraît s'être montr[é] d'abord dans la langue du commerce ». On en trouve un exemple pour le 18° s. dans NMRust 1749 (= Brunot 6, 1440) : « Ces deux instrumens...qui ne coûtent pas une pistole chaque. » Le TLF donne lui une quantité d'exemples chez plusieurs auteurs dont Paul-Louis Courier, Eugène Sue, Victor Hugo, Jules Romains, Maurice Barrès et Henry de Montherlant, exemples rassemblés sous une rubrique intitulée « Remarque 1 : chaque au lieu de chacun. », sans aucun marquage diasystémique. D'autres exemples de Camille Doucet, Joris-Karl Huysmans et d'Edmont Rostand figurent dans Nyrop (5, 428).

Charles Maupas (1618) indique *chaque* comme étant un « adjectif de commun genre, & tous-jours construit d'articles indefinis, requerant un substantif expres apres soy. ». Dans Brunot (6, 1440 = FEW 2, 483a, CATA), on apprend que « [c]haque pour chacun est réputé d' "un style mercantile et barbare". Féraud le découvre chez l'abbé Guénée, [...] et dans l'*Année littéraire* [...] (III, 397, 411). » Littré 1863⁵⁹ affirme que « [c]haque ne doit pas se confondre avec *chacun* : *chaque* doit toujours se mettre avec un substantif auquel il a rapport ; *chacun*, au contraire, s'emploie absolument et sans substantif. C'est une faute de dire : ces chapeaux ont coûté vingt francs chaque ; il faut vingt francs chacun. » À l'époque moderne,

⁵⁹Datation du Complément du FEW, qui suit Goose CahLex 54-56.

chaque pron. n'est toujours pas entré dans le bon usage, malgré son caractère extrêmement répandu : « souvent employé pour *chacun* dans la langue populaire de diverses régions, et aussi dans la langue commerciale. Cet emploi ne peut être considéré comme entré dans le bon usage. On le trouve pourtant chez des écrivains, non seulement dans la correspondance [...], mais aussi dans des livres préparés pour la publication [...]. Quoiqu'on ait quelques traces antérieures, cet emploi de *chaque* pour *chacun* se répand surtout à partir du XVIII^e s. [...] » (Grévisse 1988, cité par Thibault 2009 : 94).

La répartition dialectale moderne n'indique pas une aire spécifique : Mons *chaque*, Gondc. [šāk], bmanc. [šāk], loch. Moselle *chaque*, Sancey *tchéque* « chacun (en parlant de choses) » (FEW 2, 482b, CATA). GPFC ajoute Anjou (= ang. *châque*), Berry, Bretagne, Nivernais, Touraine et fr. pop. Poirier (1979 : 420) signale aussi le français à Bruxelles (Baetens 1971 : 140) et à Marseille (Brun 56 'général'). Il n'y a pas de carte correspondante dans l'ALF ni dans l'ALN. Outre-mer, le type se trouve dans les trois foyers historiques, dans le français des Petites Antilles ainsi que dans les créoles antillais : « très fréquent en québécois, attesté dp. le 19° s. » (Poirier 1979 : 420), acad. (PoirierG), Louis. (DLF), Guadeloupe, Martinique (tous deux Telchid), créole haït. *Mango yo koute m senk goud yo chak* « Ces mangues m'ont coûté cinq gourdes chaque. » (Valdman 2007 s.v. *chak* adj.). Thibault (2009 : 94) signale aussi l'emploi de *chaque* comme déterminant en français et en créole à Haïti de même qu'en Martinique.

Le fait n'est donc pas restreint à l'époque moderne sur l'axe diatopique et la répartition dans les dialectes ainsi qu'outre-mer ne suggère pas non plus qu'il l'ait été autrefois durant la période classique. L'attestation ci-dessus dans les écrits d'un sellier dieppois est à considérer comme un fait populaire qui n'est pas restreint à la Normandie à l'époque de la rédaction du document.

tout nos tainturre sont auquemantes de moytie selat nous auquemant le drap de plus de 5 l par aune et sy sela durre nous seront obblige de les auquemanterre appesolument quar nous y perderion du nostre je ne vous dis rien que vous ne **chasiez** bien

1741, Jean Viel, drapier, Elbeuf (Seinel.), 1ER 1776-78 [correspondance commerciale].

On trouve un seul exemple de *chasiez* dans des « lettres relatives à la défaite d'une bande de soudards par des villageois du Bourbonnais (?), au commencement du XVI^e siècle » (Huillard-Bréholles 1871 : 80).

Comme nous ne détenions pas de données pour *chasiez*, nous avons utilisé pour l'analyse les données dont nous disposions pour *sécher*. *Chesser* est qualifié par Desgr 1821 de « baragouinage emprunté aux Bas-Normands » et concède par la suite : « Il y a tant de gens qui ont adopté cette prononciation qu'on peut dire : *Tous les Normands ne sont pas en Normandie*. » (66). La répartition assez éclatée dans les dialectes modernes de même qu'outre-mer, suggère que nous avons affaire à un diastratisme : Romény *chesser*, Sologne *chesser*, centr. id. Varennes *chéser*, Chevagnes *chesser* R 18, AllierSE. [šese] ALLy 830, SaôneL. [šse], Montceau *chésser*, verdch. id. morv. [šese], Yonne š É s e, Messon *chésé*, Gaye *chesser*, Urim. Fim. (tous FEW 11, 580a-b, sĭccare).

Eure [šésĭ] p 321, Nièvre [šesè] (p 1, 3, 4, 105), HMarne id. p 27. – ALF 1210.

Québec *chesser* (GPFC), acad. (Mass 348), Louis. (DLF), Missouri (Carrière 1937 : 314), SPM (Chauveau 1987 : 116). *Chesser* apparaît aussi en créole dans les zones suivantes, à côté d'autres formes : haï. gua. réu. (DECOI I, 3).

Des formes non standard de certains représentants du paradigme de *savoir*, illustrant la même métathèse que *sécher* ~ *chesser*, ont été signalées dans des documents de peu lettrés de la même époque : Québec *schanchant* (1749, JunPron 141), *chachan* (1786, id.), *sasan* (1771, JunPron 144).

CHEMINGE f. « vêtement couvrant le haut du corps et les bras, chemise »

Et pour la fason de 4 **cheminge** ... 1 tt 10 l

Et pour la garniture dest 4 cheminge ... 1 tt 10 l

Rem. Le mot se retrouve en tout 8 fois dans le document et est toujours graphié ainsi.

1710, marchand de toile, Dieppe (SeineI.), 1ER 1396 [comptes de travaux].

La forme *cheminge* est attestée en afr. dans un texte picard (HuonAbc, FEW 2, 140a, CAMĬSIA). Nous n'avons trouvé aucune autre attestation française postérieurement à cette date. Nous n'avons repéré qu'une seule attestation dans les parlers modernes du type avec voyelle nasale et consonne chuintante : Calvados [kmēj] (p 59 ALN 1099 ; LepelleySaire 13 ; 63). Cette sonorisation de la consonne finale s'explique probablement par une dissimilation à distance sourde-sonore, dont il existe plusieurs parallèles en Normandie (Thaon 134-135). La voyelle nasale quant à elle est le résultat d'une assimilation progressive de nasalité (présence du *m*, « qui communique sa nasalité à la voyelle suivante », Thaon 70).

Les parlers qui ont un résultat avec voyelle nasale pour le résultat de lt. CAMĬSIA sont occidentaux et orientaux (FEW 2, 140a-b) et appartiennent probablement à deux zones indépendantes, puisqu'on n'a signalé à ce jour aucune attestation intermédiaire entre elles :

- (1) havr. Andelis, bess. Mesnil-Az. Thaon, Vire, Tinch. Bellême, Manche, Îlesagn. mal. hbret. nant. Blain, hmanc.
- (2) bourg. Minot, Clairv. Coufin, Auve, St-Bresson, bress. Pierrec.

L'ALF montre une répartition exclusivement occidentale pour les résultats avec voyelle nasale. Hormis l'Eure, tous les départements normands sont concernés, de même que les Îlesagn., ce à quoi s'ajoutent : le Nord de la Mayenne (p 338, 339), la Sarthe (p 328 'v', 411'v'), MaineL. (p 412 'v', 435 'v'), LoireI. (p 445, 466, 476), IlleV. Morbihan (p 465), CôtesN. (p 471). L'ALN inclut l'Eure (p 80, 83) et on constate une stabilité pour les autres départements par rapport à la période des enquêtes de l'ALF : dans le pays de Caux, le type avec voyelle nasale est stable et sans concurrent et on le retrouve également dans une zone qui

comprend le sud du Calvados, la Manche (surtout au nord) et l'Orne (ALN 1099). La forme ci-dessus, avec chuintante à l'initiale, est une forme francisée, puisque le type du dialectal est [kmēj] (cf. *supra*).

Un document que nous avons pu consulter qui est de la main de Jeanne Cordier, lingère à Rouen et qui est daté de 1719, contient plusieurs fois *(chemisse)* et ne contient jamais la forme *cheminge*. Cela indique que *cheminge* n'était pas répandu dans les corps de métiers liés au vêtement et suggère peut-être aussi que le français à Rouen ne connaissait pas le type.

Le document cauchois ci-dessus atteste un type régional normand au début du 18e siècle.

pr une somme de **cherbon** ... 5 tt

1775, Desteuilles?, Comptes de ménage, Rouen (SeineI.), 1ER 986 [comptes de dépenses].

Les deux attestations de *cherbon* avec la voyelle [et] en syllabe initiale citées par le FEW (2, 354b, CARBO) pour la période du mfr. sont d'Aquitaine (Gdf; Brantôme). La recherche en mode plein texte dans le DMF génère six résultats pour *cherbon* et, parmi les sources localisées, à l'exception des chansons de Charles d'Orléans, on trouve des textes picards, ardennais ou encore localisables à l'intérieur de la zone francoprovençale. Remacle (1967 : 119) signale aussi des exemples au 16e siècle à La Gleize.

En Normandie, les résultats avec [e] non étymologique en syllabe initiale devant [r] sont anciens, et Goebl relève par exemple pour la Haute-Normandie des exemples du 16e siècle à Évreux, à Dieppe et au Havre (Goebl 270). La forme traditionnelle normande du type *kerbõ* est conservée avec des sens différents (Bayeux *querbon* « chrysomela tenebricosa » Pl, FEW 2, 354b, CARBO; v. aussi ALN 93) ainsi que dans certains dérivés : bess. sair. *kerbõnet*, hag. *querbounette*. L'attestation ci-dessus avec chuintante à l'initiale est une forme française.

Au moment des enquêtes de l'ALN, la Seine-Maritime ne comporte plus que des résultats avec la voyelle *a* pour la syllabe initiale; toutes les formes comportent toutefois, contrairement à l'attestation ci-dessus, la consonne initiale *k. Cherbon* occupe une zone qui comprend le sud de la Manche, une petite partie du sud du Calvados ainsi que la partie ouest de l'Orne. En Haute-Normandie, *cherbon* ne se trouve que dans trois points de l'Eure (p 70, 78, 87). – ALN 983.

Les parlers oïliques cités par le FEW qui présentent des résultats de CARBO avec [e] en syllabe initiale peuvent être rassemblés en deux aires indépendantes, la première occidentale, la seconde orientale :

- 1) norm. [kerbő, šerbő], hbret. [šerbő] manc. id.
- 2) wallon [tšęrbõ], ard. Vosgesmér. SR id.

Le type ci-dessus attesté dans un document rouennais de la seconde moitié du 18° siècle est régional et s'inscrit dans une aire qui touche, hormis la Normandie, la Haute-Bretagne et le Maine. Un autre scripteur de notre corpus, intendant, écrit *charbon* (v. 1ER 1524 NANTILLES). Au sujet de [et] vs [at], v. SERGER.

CORDIAU m. « (1) trame, fils dont le drap est tissu (FEW 2, 649b, CHŎRDA); (2) lanière de cuir qu'on attache à la bride d'un cheval et qui sert à le conduire »

(1) 3 livres de **cordiau** bleu brun

[...]

15 livres de **cordiau** viollet et jeaune

REM. Cordiau apparaît cinq fois dans le manuscrit et est toujours orthographié de cette façon.

1699, Daniel Guenes, teinturier « pour monsieur jean viel », Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [comptes de travaux].

(2) plus jay paye pour huit brache de **cordiaux** a 2 sols la brache..... 16 sols

1754, Jean Bruyère, sellier, « pour monsieur le marquis de Sommery », Neufchâtel-en-Bray (SeineI.), 1ER 959 [comptes de travaux].

REM. On trouve aussi dans ce document les formes populaires *ercollé* v. tr. *recoller*, part. pass. « recollé » et *ergarnie* v. tr. *regarnir*, part. pass. « regarni ». Ce type de métathèse est attesté au 17^e siècle en français et dans le vernaculaire parisien (Thurot II, 286 ; *jarnimavi* « je renie ma vie », AgrConf 107).

(1) *Cordes* f. pl. « trame, fils dont le drap est tissu » est attesté dans la documentation depuis 1675 dans un dictionnaire bilingue français-allemand (FEW 2, 649b, CHŎRDA). Aucun autre dictionnaire ne contient ce sens et nous ne l'avons pas trouvé non plus dans les sources dialectales modernes que nous avons consultées. Le sens apparenté de « petite corde de tissu » est attesté à date ancienne pour les résultats du lat. CHŎRDA formés avec le suffixe [-ELLUS] : 15° siècle dans le *Roman de Perceforest* (« ung cordel de soye ») ainsi que chez Andrieu de La Vigne (« D'un cordeau de layne ou de soye (...), Je me pendroye. », tous deux DMF). On

trouve aussi le diminutif mfr. frm. *cordonnet* m. « petit cordon de fil, de soie, etc., pour divers usages de passementerie » (FEW 2, 645b, CHŎRDA).

(2) Le sens attesté ici chez le sellier Jean Bruyère est probablement celui de « lanière de cuir qu'on attache à la bride d'un cheval qui sert à le conduire » et non pas celui, plus général, de « lanière de cuir », en raison du fait que toutes les confections qui nécessitent des matériaux sont explicités dans le document à côté du matériel, hormis pour cordiaux. Cela s'explique probablement parce que le sellier n'a pas cru bon le spécifier, comme la partie de la selle dont il est question, la guide, était désignée par le même mot dans le français local. Le sens « lanière de cuir qu'on attache à la bride d'un cheval qui sert à le conduire » se trouve en Normandie (Seinel., Eure, Calvados, Orne p 66, ALN 895 « Guide (d'un cheval) » avec la finale o ou jo), et dans les parlers du Nord, en Bretagne, en Anjou, dans le Berry, en Champagne ; avec la finale *el* (avec chute ou vocalisation du *l*) en Lorraine, en Suisse (canton de Berne), dans les Alpes et dans le bas Limousin (FEW 2, 646a-b, CHÖRDA). Dans les textes, ce sont seulement des exemples issus des français expatriés qui attestent le sens « guides d'un cheval »: cordeaux m. pl. « guides d'un cheval » se trouve à Québec depuis le 19e siècle (Viger 1810⁶⁰; GPFC), en Acadie (Mass 444) et en Louisiane (Ditchy) et est attesté dans la littérature québécoise dans Maria Chapdelaine (1916, Frantext) et dans Le Survenant (1945, Frantext). Il s'agit donc ici d'une première attestation pour ce sens.

La spécialisation sémantique 'matériau' > 'utilisation du matériau' dans un cas comme celui-ci nous paraît susceptible de se produire à plusieurs endroits et à différentes époques ; d'ailleurs, on ne doit pas s'interdire de penser qu'en certains lieux, le sens a pu s'effondrer et se reformer, s'effondrer sans laisser de traces ou encore s'être formé à une époque ancienne ou très tardive. Pour cette raison, les attestations dialectales modernes du FEW ne sont pas d'une grande utilité. Le seul indice que nous ayons d'une possible existence du sens à l'époque de la rédaction du document brayon dans une ou plusieurs des régions citées par le FEW ci-dessus figure dans une source québécoise du début du 19° siècle. Jacques Viger indique que $cordeau(x^{61})$ n'est en usage au début du 19° siècle qu'à Québec et qu'à Montréal, c'est guide f.s. qui est employé « avec justesse ». Or, on sait que les populations à l'origine du

⁶⁰Viger condamne le mot, indique qu'il est en usage à Québec (toujours au pluriel) et qu'à Montréal, c'est *guide* f. sing. qui est employé « avec justesse ».

⁶¹Qu'il dit toujours employé au pluriel, mais qui est orthographié au singulier.

peuplement des deux régions étaient de provenances différentes (Poirier 1994b : 74sq) : la population venue s'établir dans la région de Québec serait venue du Centre et du Nord-Ouest, tandis que celle venue s'installer à Montréal serait occidentale. Si on admet l'hypothèse d'un apport nord-occidental pour la présence de *cordeaux* à Québec, cela signifierait que, parmi les régions citées par le FEW, il faudrait envisager que la Normandie et la Bretagne (mais peut-être pas seulement) connaissaient le sens à l'époque classique. Si des dépouillements ultérieurs confirmaient cette hypothèse et ce, pour une aire majoritairement nord-occidentale, cela signifierait que le sens de *cordiaux* attesté dans le document ci-dessus serait régional à l'époque de sa rédaction. Dans le cas où le sens serait attesté en français dans plusieurs régions, il faudrait y voir un fait diastratique. *Guide* f., admis depuis Oudin 1660 (FEW 17, 602a), serait un exemple d'un apport de la norme nationale dans le français à Montréal tels

Le sens est ainsi restreint sur l'un ou l'autre des axes diastratique ou diatopique à l'époque de la rédaction du document brayon ci-dessus.

V. MANTIO; TRAINIAU; SIAU, CIAU

que le sont hameçon et tombereau (Poirier 1994b : 76).

(1) jay fait trois zaferre pour les **couvreux** dardouestze pour cela... 2 (?) tt 10 l jay fait e fourny un lien defer pezant sept livres pour la meszon a la bay pour cela... 2 tt 2 l

1770, Guillaume Leleusse, charron « Memoyre pour monsieur deromé », « au Bec » [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1483 [comptes de travaux].

REM. La « bay » est probablement une région de la Baie de Seine, près du cap de la Hève non loin du Hayre.

(2) conte le 28 juilet* aveq pierre depits (?) **laboureux** au manoir pour du Bois pris dans la vante du talis depitre de... 9 tt 13 l

1751, Nicolas Fretigny, facteur des bois, Pitres (Eure), 1ER 704 [comptes personnels].

REM. Le document n'est pas daté, mais d'autres documents que nous détenons de sa main sont datés de 1751.

Couvreux m. « ouvrier qui fait ou répare les toitures » est formé sur le résultat de cooper avec le suffixe d'agent -atōre, qui s'ajoute à des thèmes verbaux (Nyrop 3, 116-7), contrairement à -ōsu, qui s'ajoute surtout à des substantifs (Nyrop 3, 117). Hormis les exemples du 17e siècle relevés chez des peu lettrés tels que P.I. Chavatte, sayetteur lillois (couvreux de tuiles, 1657/1693, Ernst/Wolf 2005), le type couvreux n'est attesté qu'en mfr. (FEW 2, 1145b, cooperire). Dans les dialectes modernes, le type est signalé pour la Wallonie et la Normandie : liég. covreû, nam. norm. Andelis couvreu (FEW 2, 1145b, cooperire), auxquelles on peut ajouter tour. (Davau 75), Châteaudun, Indre, Allier (tous deux ALF 1524).

Pour la Normandie, *couvreux* est à considérer comme un apport du français, car les formes traditionnelles normandes ont le suffixe -u, ce qui est confirmé par les données de l'ALN pour la Manche et le Calvados : -ATŌRE > Manche *bàtu* m. « batteur », Calvados p 32,

33, 35, Orne p 41 (ALN 154)⁶². Le traitement phonétique du morphème se caractérise dans le parler normand par l'évolution suivante : -ATŌRE > norm. - $\ddot{e}or$ > -u. L'amuïssement du e a pour conséquence un allongement compensatoire de la voyelle qui suit (u, en l'occurrence). Le r s'amuït aussi et ce, sans conséquence.

Le traitement du suffixe en français se caractérise quant à lui par l'évolution suivante : -ATŌRE > afr. -ëeur > frm. -eur. Dans la langue orale, le r final s'amuït. Quoique certains grammairiens des 16° et 17° siècles indiquent toujours que quelques mots continuent d'être prononcés sans r (menteur/menteux ; mangeur/mangeux, FouchéPhon 669), le rétablissement du -r final se manifeste dans la langue soignée dès le 16° siècle (Palsgrave ; Péletier ; Saint-Liens = FouchéPhon 666). On trouve dans les AgrConf plusieurs exemples de mots suffixés en -eux : proculeu m. « procureur », lattaigneux m. « latineur » (1649/1651, Deloffre), ce qui certifie que cette prononciation appartient bel et bien à la langue populaire au début du 17° siècle. L'exemple laboureu⁶³ m. « laboureur » qu'on relève chez C. Dusson, tisserand de Chalancey (1658/1685, Ernst/Wolf 2005) est donc un type populaire. D'autres signes de la restriction diastratique sont perceptibles aussi vers le milieu du 18° siècle (Nyrop 2, 279).

Couvreux comme laboureux sont donc tous deux des formes du français populaire qui ne sont pas restreintes à la Normandie à l'époque de rédaction de nos documents.

⁶²Le dialecte normand confond par ailleurs -ATŌRIU avec -ATŌRE : ATŌRIU > norm. $-or\bar{\mathbf{u}}r > -or\bar{\mathbf{u}}$. Manche prÉsu m. « pressoir », presu Calvados p 32, 34, 35, 37, Orne p 57 (ALN 251).

⁶³*Laboureur* se trouve tout de suite après, ce qui rend cette attestation incertaine.

CROCHER v. tr. « suspendre, accrocher⁶⁴ »

(1) Pour La façon dulien, dresser et Crocher les bareaux

fin 17e /début 18e s., J. Vallée, charpentier, Darnétal (SeineI.), 1ER 722 [comptes de travaux].

REM. Le mémoire contient des informations qui laissent croire qu'il est adressé à « m. nouflard ». Il s'agit du même destinataire que pour les mémoires d'Anne Cocqueret (cf. *cerque*, *ferbalant*), datés de 1690 et classés sous la même cote. La datation proposée ici se base sur ce critère.

(2) un croc de fer pour **crocher** de la viande une livre dix sols cy ... 1 10

1744, intendant ?1ER 1026a, Inventaire des meubles et papiers trouvés après le décès de M. de Lescaude à la maison de Rouen en août 1740 et à sa maison seigneuriale de la Vallée, paroisse de Saint-Crespin, vicomté d'Auge, Haute-Normandie, probablement Rouen (SeineI.), 1ER 1026 [inventaire d'héritage].

Les données suivantes ont été rassemblées dans l'article *crocher* du DRF rédigé par Jean-Paul Chauveau, dont nous reprenons les conclusions ici. *Crocher* est attesté en français aux 15° et 16° siècles (FEW 16, 401b, *krôk; Huguet; Phd'AlcrippeMecking) et s'est conservé à l'époque moderne dans les parlers dialectaux de l'Ouest, particulièrement en Normandie, et de l'Est du galloroman, de même que dans le français de Normandie, où la forme non dialectale *crocher* a pu s'implanter, de là, dans les parlers – l'attestation du verbe chez Flaubert n'étant sans doute pas à caractériser comme vieillie (TLF), à Saint-Pierre et

⁶⁴ Cet article reprend les données et les analyses de l'article *crocher* du DRF rédigé par Jean-Paul Chauveau (2001), (sens 1.1).

Miquelon (BrassChauv 1990) et dans le français de Suisse romande (DSR), où il est attesté depuis le 17 siècle (Gl 4, 574), et de Savoie.

Des quelques 19 exemples dans Frantext, aucun n'a le sens de « suspendre au moyen d'un crochet, accrocher ». Aucun dictionnaire (excepté le DRF) ne contient ce sens non plus.

Le FEW indique 'selten, 16. jh.' pour mfr. *crocher* « accrocher », ce qui suggère une régionalisation à partir du mfr. Il contient les données suivantes pour la Normandie (à côté de hmanc. Anet, SeudreS. Montbél. neuch. Blon. mdauph.): norm. *crocher* « accrocher, suspendre à un crochet », PtAud. id., yèr. Andelis, Louv. *crocher*, Thaon *croquié*. La forme non dialectale était donc répandue à travers toute la Haute-Normandie aux 19° et 20° siècles.

La répartition haut-normande indique probablement que l'exemple ci-dessus atteste l'existence d'un type local en français vers le milieu du 18^e siècle, probablement à Rouen et non à Saint-Crespin pour l'exemple (2).

plus pour quinse fers fournie aux chevaux de Mr dubec dans son séjour au bec

1772, « le loup Marechal en St martin », Saint-Martin-du-Bec (SeineI.), 1ER 1483 [comptes de travaux].

Les glossaires dialectaux ne sont d'aucune utilité pour le traitement d'un tel usage. Ceux d'entre eux qui contiennent *dans* prép. ne le signalent que pour relever un phénomène phonétique en lien avec les divers traitements de la nasale [ã]. Le constat est identique pour le FEW, qui repose en grande partie sur ces sources.

En frm., l'emploi de *dans* avec une acception temporelle existe dans des expressions comme *dans son enfance*, *dans le quinzième siècle* (ex. tiré du TLF s.v. *dans*), *dans la matinée*, où *dans* signifie « au cours de, à un moment de ». Contrairement à *pendant* « durant », qui exprime un aspect duratif, *dans* traduit un aspect ponctuel dans le temps (*dans la matinée* v s *pendant la matinée*). *Dans* prép. s'emploie toujours à l'heure actuelle accompagné d'un substantif exprimant une valeur temporelle fixe (la période de l'enfance, la matinée, une période de cent ans équivalent à un siècle, etc.). Mais il semble que cet état des choses était différent au 17° siècle, où l'usage admettait vraisemblablement des substantifs dont le sens indiquait une période de temps variable. La documentation contient plusieurs exemples au 17° siècle de cette acception de *dans* prép. (*temps* Molière, Liv 2, 6; *loisir* Sévigné, Li). *Dans son séjour* est attesté dans Frantext avec l'acception qui nous intéresse dans cinq textes datant des 18° et 19° siècles, chez Voltaire, Châteaubriand, Michelet, Maupassant et chez les frères Goncourt. Hormis qu'ils soient assez rares, ces exemples pourraient indiquer un fait admis en français aux 18° et 19° siècles.

Or, l'ALF 994⁶⁵ indique pourtant bel et bien une répartition régionale de *dans* prép. « au cours de, durant », en Picardie et au Nord au tournant du 20^e siècle. La carte atteste l'usage de la préposition ailleurs (Marne, Nièvre, SaôneL. qq. att. dans le domaine d'occ, p. ex.), mais ce

⁶⁵L'intitulé de la carte est « pendant la matinée », mais la question n'est pas précisée. Elle n'est pas explicitée non plus dans Bruneau, Charles, (1914-1926). *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, Paris, Champion (Brun [sigle FEW]), où une partie des questions est détaillée. Le questionnaire n'a encore jamais été publié et la notice de l'ALF ne nous renseigne pas davantage.

ne sont que des attestations isolées, qui indiquent seulement que l'acception est possible partout. Cette présence sporadique est toutefois sans commune mesure avec la concentration des attestations dans le domaine picard, où l'implantation de la préposition avec cette acception est d'ailleurs ancienne : afr. *dens trois jors* (AucR³ [sigle DEAF], BuridantGramm 489). En Normandie, [dã] n'est attesté que pour Guern (ALF 994 p 399). On peut donc envisager deux hypothèses :

- 1. La répartition moderne picarde et guernesiaise (ALF 994) indique un phénomène qui a touché la Normandie continentale autrefois, et l'attestation du 18^e siècle ci-dessus dans les écrits d'un maréchal cauchois en témoigne.
- 2. L'existence de l'acception dans le pays de Caux au 18^e siècle dont témoigne l'attestation dans les écrits du maréchal cauchois est à envisager comme un apport du domaine picard voisin. Cette hypothèse suggère que le fait était confiné à la Seine-Maritime et n'a probablement pas dû toucher le reste de la Normandie.

Je serai obligé de me conformer a La notte que vous madressé par vôtre derniere pour Les avances faites au medçin de feu monsieur labbé [curé de berniere] parce que je n'ai nulles autres nottes touchant ce payement, Je me souviens trés bien que vous men avés parlé ainsi que Madame dans le tems, Voila tout, Et que Madame dit qu'elle avoit payé

REM. Curé de berniere est un ajout supralinéaire d'une autre main au-dessus de monsieur Labbé. La date de 1764 est en ajout supralinéaire de la même main que celle qui a ajouté curé de berniere. Les deux localisations proposées s'appuient sur des lieux mentionnés dans le manuscrit.

1764, Mr Duval, Bernières ou Montivilliers (SeineI.)?, 1ER 1501 [correspondance personnelle].

Première attestation. Les attestations que nous avons trouvées dans la documentation pointent vers une restriction diamésique. La première attestation donnée par le FEW chez D'Alembert est tirée de la correspondance privée de ce dernier (1770, Ritter 226 = FEW 13/1, 187b, TĚMPUS). La seconde est tirée de l'introduction du troisième tome du *Dictionnaire critique de la langue française* de l'abbé Féraud (1788, XI = FEW 13/1, 187b, TĚMPUS). Dans Frantext, on trouve un exemple chez Stendhal (1830), qui apparaît dans un dialogue.

La locution est présente dans les dictionnaires depuis Boiste 1803 jusqu'à Lar 1933 d'après le FEW (qui ne met d'ailleurs pas 'seit' devant l'exemple de D'Alembert) et figure dans Rob 2014. Son appartenance à la langue familière est explicite dans la documentation à partir du 19^e siècle : elle est condamnée dans Platt 1835 ('vicieuse', FEW 13/1, 187b, TĚMPUS) et l'exemple chez Valery Larbaud cité par Rob 2014 apparaît dans la source entre guillemets.

L'attestation ci-dessus témoigne d'un fait de français parlé (restriction diamésique) qui n'est pas restreint à la Normandie, mais compte tenu que le scripteur en question est probablement un notaire qui s'adresse dans cette lettre à sa clientèle noble, il n'est pas impossible que la locution adverbiale connaisse une restriction moins rigide à cet endroit et à

cette période. Pour valider ou invalider cette hypothèse, le dépouillement d'un grand nombre de textes non littéraires de toutes les régions de la Galloromania serait nécessaire, afin de mesurer la fréquence de la locution dans le matériel rassemblé, d'identifier le profil des scripteurs concernés ainsi que la situation de communication dans laquelle ils se trouvent lorsqu'ils l'emploient.

DEDAN(T)S prép. « dans »

(1) Inquis sil na pas connoisance que le cinq avril dernier Il vint chë luy plusieurs personnes quy [xxx] les peulevey **dedans** sa maison

1696, Interrogatoire de Jacques de Martainville, sieur de Boishébert (Eure), accusé de l'homicide de Catherine Crestel, épouse de Adrien Peulevé, de Saint-Martin des Noyers (Vendée), 1B 5615 [Procès-verbal/interrogatoire du Parlement de Normandie].

REM. Le procès se déroule à Alençon, probablement parce que l'accusé, Jacques Martainville sieur de Bois Hébert, est originaire de Bois Hébert, ancien hameau près d'Alençon situé dans le département actuel de l'Eure.

(2) 2 jours asie* lerbe dedants lets ente*

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

En (1), la préposition peut être attribuée à la fois à l'interrogateur du procès ainsi qu'au secrétaire. Plusieurs attestations dans GdfC (s.v. *dedenz*), pour la plupart littéraires, en agn., en afr. (SGilles, Guiot) et en mfr. (ChrPis, MargNav), ce que confirme aussi le FEW (afr. mfr. frm. 'bis 17. jh.', 3, 31b, DEĬNTUS). Au 16e siècle, plusieurs des auteurs qui emploient la préposition sont occidentaux : Marot, Montaigne, Garnier, d'Aubigné, Rabelais (Hu). Au 17e siècle, on trouve de nombreux exemples de *dans* prép., notamment chez Racine (DuboisL. 132), Corneille (Cayrou 236), Molière (Liv 1, 62), mais « il se fait rare, dès le milieu du siècle, en vers et en prose » (Cayrou 236). Le FEW indique au sujet de la préposition qu'elle s'est employée jusqu'au 17e siècle en français (3, 31b, DEĬNTUS). Or, même s'ils ne sont pas nombreux, les exemples dans Frantext ne concernent pas moins toutes les

époques jusqu'à nos jours. L'usage de la préposition n'a pas été répandu depuis les débuts jusqu'à nos jours pour autant. En effet, si les exemples n'indiquent pas de restriction diatopique pour l'emploi de dedans en tant que préposition, la très grande majorité des attestations, pour ne pas dire toutes, sont littéraires. De fait, Vaugelas l'atteste pour la langue parlée du milieu du 17^e siècle, mais en interdit l'usage à l'écrit, à l'exception des poètes qui peuvent en user « pour la commodité des vers », ce avec quoi s'accorde l'Académie (VaugelasComm 140). Cela suggère que les auteurs contemporains de Vaugelas qui l'utilisaient à l'écrit l'ont emprunté à des prédécesseurs qu'ils avaient lus et/ou ont utilisé la préposition à des fins stylistiques, souvent en lien avec les règles de versification. Les exemples littéraires postérieurs au 17e siècle ne peuvent donc pas être considérés comme authentiques. Des restrictions d'emploi apparaissent dès Rich 1680 : « Ce mot est préposition quelquefois, mais il ne l'est que lorsqu'il est précédé d'une autre préposition ». On trouve de pareilles restrictions depuis Ac 1694 jusqu'à Ac 1798, après quoi dedans ne sera plus signalé que comme adverbe. Fur 1690 l'indique comme préposition et comme adverbe, mais ne fournit que des exemples pour l'adverbe. Pierre de la Touche en dit en 1730 qu'il « est adverbe et ne gouverne rien » (323). Il est signalé comme « encore fréquent » pour le français en Suisse romande (Pierreh > Gl, ex. pour les 19e et 20e s.) et apparaît sous la plume d'un paysan originaire de Camembert dans l'Orne au 20^e siècle (1944, Madeline/Moriceau 2004 : 211;217).

Dedans prép. est signalé dans presque tous les dialectes galloromans (FEW 3, 31b, DEĬNTUS). Outre-mer, la préposition est attestée chez Jacques Cartier au 16° siècle, sous la plume de Samuel de Champlain au 17° siècle, en français québécois au 19° siècle (TraLiQ 1, 94 'à moins qu'il ne faille comprendre « du » ?'), à Terre-Neuve (Brasseur), en Acadie (id.), en Louisiane (DLF) et en créole réunionnais (DECOI 1).

La préposition est devenue populaire par suite d'un changement de norme survenu entre la fin du 17° siècle et le début du 18° siècle. L'exemple en (2) est donc un diastratisme, mais le classement est incertain pour (1), puisqu'il n'est pas sûr que la préposition connaissait une restriction diastratique à Alençon à l'époque de la rédaction du document. Ce constat s'applique aussi pour l'exemple qu'on trouve chez P.I. Chavatte, sayetteur lillois (*dedans l'eglise*, 1657/1693, Ernst/Wolf 2005). V. DESUR

(1) frotter le cheval depuis le garos jusqu'à la croisée ensuitte y mettre une peau de mouton ou brebis nouvellement ecorchée **desur** le rain gressé

18° s.?, ?, « Remede pd un cheval qui a un tour de Rain », dans Correspondance (fin du 18° siècle). Geneviève de Torcy veuve d'Antoine de Croutelle, écuyer, sieur de Maisonneuve, Neufchâtel-en-Bray (Seinel.) ?, 1ER 1729 [remède].

REM. L'intitulé « Correspondance... » est celui du catalogue des Archives départementales de Seine-Maritime. Le manuscrit ne comporte ni signature ni date ni localisation. Il est classé avec d'autres documents datant du milieu du 18^e siècle qui ont appartenu à Geneviève de Torcy, femme d'Antoine de Croutel, originaire de Neufchâtel-en-Bray d'après le registre du diocèse de Rouen. Une dispense de publication des bans leur a été accordée le 28 juillet 1724.

(2) nous aurions appercu un particulier a nous inconnu qui etoit assis de sur un banc

1789, Jean François Sever Brosse, brigadier, Rouen (Seinel.), 202 BP 12. [Procèsverbal/rapport d'arrestation de la maréchaussée de Rouen].

Dessur résulte du croisement de dessus prép. (fr. 1240-1764, aauv. dessus DAOA [à ajouter à FEW 12, 463b, sūrsum], SR dessus Gl, neuch. id.) et de sur prép. (fr. Joinv⁶⁶; dp. Est 1538, aauv. sur [à ajouter à FEW 12, 431b, sŭper]), présent partout en galloroman, à l'exception de liég. pic. bmanc. Le phénomène à l'origine de ce croisement est celui du processus d'apprentissage soit du français, soit de l'acrolecte, pour lequel l'action analogique des paires dans/dedans, sous/dessous (GPSR, s.v. dessur) a joué un rôle prépondérant. Il faut également envisager la possibilité que dessus ait été interprété comme le correspondant de la préposition sus (fr. 1217–Mon 1636, FEW 12, 463a, sūrsum), populaire en fr. depuis le 17e

⁶⁶La note 16 de l'article SÜRSUM (FEW 12, 434a) inclut des attestations plus précoces de *sur* dans des documents parisiens du 13^e siècle (Taille 1296).

siècle⁶⁷ et généralisée à travers tous les parlers galloromans, et qu'on ait créé en cela *dessur*, formé à partir de la prép. *sur* admise en français depuis le 16° siècle au moins (dp. Est 1538, FEW 12, 431b, sŭper). Contrairement à *sor/sour* et *dessor/desour*, les prép. *sus* et *dessus* ont été ensuite maintenues à côté de *sur* et *dessur* jusqu'aux 17° (fr. *sus* prép. 1217–Mon 1636, FEW 12, 463a, sūrsum) et 18° siècles en français général (fr. *dessus* prép. 1240–1764, FEW 12, 463b, sūrsum), puis jusqu'à l'époque moderne dans les dialectes et jusqu'à aujourd'hui dans les français régionaux ainsi que dans les créoles (Québec, Beauce, Acad. Terre-Neuve, Louisac. Louis. *sus*, guad. [si], Martinique, Sainte-Lucie [asu], tous trois ALPA, réu. [su], [si], *dessus* DECOI [à ajouter à FEW 12, 463a et à 463b, 2.a.]).

Dans l'histoire du français deux emplois pour dessur ont existé : l'un adverbial, « dessus », l'autre prépositionnel, « sur », qui est celui dont il est question dans le manuscrit. La préposition dessur est attestée pour la première fois en ancien français au 14^e siècle chez Guillaume de Digulleville (c. 135568, Frantext [à ajouter à FEW 12, 433a69, SŬPER]), et apparaît également sous la plume de Pierre Bersuire (c.1360-1370, Frantext), également originaire de l'ouest de la France. On en trouve au 14^e siècle deux attestations dans des textes picards, chez Jean de Mandeville (p.1360, Frantext) et dans Bérinus. Roman en prose du XIVe siècle (c.1370, Frantext) et une autre sous la plume d'Eustache Deschamps (1385, Frantext), un auteur champenois. Au cours des 15^e et 16^e siècles, la majorité des exemples qu'on trouve pour dessur prép. viennent d'auteurs occidentaux. Les quelques exemples signalés au 17e siècle sont quant à eux tout à fait artificiels, car ils représentent en réalité des chevilles de versification, dessur ayant l'avantage par rapport à sur de comporter une syllabe supplémentaire permettant de remplir une mesure d'alexandrin. Le dernier à l'avoir employé est l'abbé Michel de Pure, originaire de Lyon, mais dont on sait qu'il a passé une partie de sa vie à Rouen (Magné [ed] 1938 : LIII), notamment au moment de la rédaction de l'œuvre dans laquelle on relève dessur (1656, Frantext [à ajouter à FEW 12, 433a, SŬPER]). Il peut par

⁶⁷L'influence de la prép. *sur* en français est évidente dès le 17e siècle, si l'on considère les nombreux remplacements de *dessus* par *sur* dans MartyLCorn 293.

⁶⁸La date de c. 1330-1331 est la date de composition. L'édition est basée sur un manuscrit de c. 1355. Merci à Béatrice Stumpf pour cette information.

⁶⁹L'afr. par desurs en fin de paragraphe de FEW 12, 433a, SŬPER est douteux. Premièrement, il s'agit d'une attestation de deux siècles antérieure à mfr. dessur. Deuxièmement, la graphie avec -s final remet en question la prononciation du -r- et fait douter de l'appartenance de cette forme au type dont il est question ici. Par ailleurs, le FEW a classé dans un paragraphe à part les attestations anglo-normandes qui sont plus précoces et qui n'appartiennent pas au même type dont il est question ici (FEW 12, 432a, SŬPER).

ailleurs s'agir d'un banal archaïsme littéraire. L'authenticité des emplois de *dessur* par ces écrivains du 17° siècle n'est donc en rien assurée par ces attestations et la présence de la préposition dans leurs écrits peut très bien s'expliquer par le fait qu'ils avaient lu les auteurs qui l'ont employée avant eux. Les commentaires des lexicographes vont d'ailleurs dans le sens de cette hypothèse : signalée dès Palsgrave 1530 comme « olde Rommant », blâmée par Oudin 1640 (« *dessur* ne s'écrit point », 311) et par Dupleix 1651 (« lon dit *dessus*, au lieu de *dessur* »), *dessur* disparaît de l'écrit vers la moitié du 17° siècle, pour ne réapparaître que plus de deux siècles plus tard dans la littérature paysanne ou populaire (zone grisée de la figure 1.).

Les écrivains qui emploient *desur/dessur* prép. (Frantext, DMF, FEW) et les dates qui attestent leur usage de la préposition

Écrivains occidentaux	Écrivains toutes origines confondues
Guillaume de Digulleville (norm./pic.), c.1355	Jean de Mandeville (Picardie, DMF), 1360
	Bérinus. Roman en prose du XIV ^e siècle
	(Picardie, DMF), c.1370
Pierre Bersuire (Vendée/Poitou, DMF), c.1360-1370	Eustache Deschamps (Champagne), 1385
Antoine de La Sale (« Sa langue a des traits de l'Ouest. », Greub 2003 : 376), 1456	Christine de Pisan (« vocabulaire plutôt
	oriental », Greub 2003 : 374), 1429
	Jean de Roye (Paris), 1460
	Guy de Brués (« jurisconsulte
	méridional »), 1557
	Jean-Antoine de Baïf (Paris), 1581
Jean de Béthencourt (Normandie, DMF), c.1490	Loÿs Papon (Forez), 1588
André de La Vigne (né à La Rochelle, DMF), 1494	Alexandre Hardy (Paris), 1625 ⁷⁰
Ronsard (Vendôme), 1550	Gillet de la Tessonnerie (Paris, 1643,
	Brunot 3, 378, FEW 12, 433a)
	Paul Scarron (Paris, 1655= DuboisL)
	Michel de Pure (abbé) (Paris), 1656
	Daudet, 1890
Robert Garnier (Sarthe), 1585	Verlaine, 1896
Jean Bertaut (Caen), 1606	Jean Rictus (Gabriel Rendon), 1897
	Georges Chepfer, 1922

La répartition de *dessur* dans le domaine galloroman, en emploi adverbial et prépositionnel, indique une vitalité, sinon en français, au moins dans le dialecte correspondant, dans ce qui constitue quatre aires distinctes : Gondc. Friedrichsd. norm. Rouen (Boissay) [à ajouter à FEW 12, 433a, sǔPER], PtAud. Tinch. Thaon, hbret. Dol, nant. Ancenis,

⁷⁰L'attestation relevée par E. Lombard (ZFSL 2, 66) chez Alexandre Hardy et reprise par le FEW (12, 433a, SŬPER) est mal identifiée. On trouve la prép. *dessur* chez Hardy non pas dans *Les chastes et loyales amours de Théagène et Cariclée* (1623), mais à partir de 1625, dans *Didon se sacrifiant* (Frantext).

bmanc. ang. (rég. 1750, DuPineauR [à ajouter à FEW 12, 433a, SŬPER]), ang. id. Vendée, Vienne (tous deux SEFCO; MineauR²) [à ajouter à FEW 12, 433a, SŬPER], saint. SeudreS. Québec⁷¹, acad. Louis. créole louis. $desur^{72}$ DLC, réu. dsi(r) DECOI = Chaudenson 752 [tous les cinq à ajouter à FEW 12, 433a, SUPER], loch. Sologne, Varennes, Moulins [à ajouter à FEW 12, 433a, SUPER, verdch. gaum⁷³. (rég.), Fraize, Ajol, neuch. ClermF. Excluons d'emblée Gondc. et Friedrichsd., qui sont à rapprocher de liég. dizeûr prép. 'sur' et de Mons el dézeur dê prép. 'sur' (FEW 12, 432b, SŬPER), tous deux attribués par von Wartburg (sous 2.a.) à un afr. desseur, desseur et à un mfr. desseure, à cause de la voyelle [@]. En effet, il nous paraît difficile d'écarter la possibilité que la voyelle [ü] des formes Gondc. et Friedrichsd. soit à imputer à une évolution phonétique $[\alpha] > [y]$ (FouchPhon 429)⁷⁴, puisqu'on dispose de tout un ensemble de formes picardes et wallonnes qui présentent la voyelle [\omega] (FEW 12, 432b, SŬPER), plutôt qu'à l'influence de la voyelle de sus tel que c'est le cas pour tous les autres exemples cités pour dessur ci-dessus (FEW 12, 433b, SŬPER; Pope 261), qui ne présentent aucune issue en [\omega]. On distingue comme on l'a dit quatre aires : la première, qu'on nommera clermontoise (centre), la seconde, appelée neuchâteloise (nord-est), la troisième, parisienne et la quatrième, occidentale.

(1) et (2) Les attestations clermontoise et neuchâteloise sont des formations appartenant respectivement aux français régionaux de ces localités (Chambon 1997 : 10 ; GPSR) dont la première est à mettre en relation avec l'aire constituée par Sologne, Varennes et Moulins et la seconde avec celle de verdch., Fraize et Ajol. L'exemple qu'on relève chez Claude Dusson, tisserand de Chalancey du 17^e siècle, est à inclure dans cet ensemble (1658/1685, Ernst/Wolf 2005).

(3) Le français populaire de Paris du début du 20° siècle connaît la préposition (Bauche = FEW 12, 433a), mais il serait hâtif de supposer que son usage a pu y être perpétué sans interruption depuis le 17° siècle, puisque, hormis un exemple relevé chez L.-J. Ménétra (1764/1802-3, Ernst/Wolf 2005), on n'en trouve aucune trace pendant plus de deux siècles,

⁷¹⁰ù il est très bien attesté au 18^e siècle (Poirier *RLiR* 1979 : 418).

⁷²II s'agit sans contredit d'un emprunt au français louisianais. Merci à Jean-Paul Chauveau de nous avoir communiqué cette forme pour le créole louisianais.

⁷³Jean-Baptiste Gérard, 69 ans, cardeur en laine, natif de Gérouville (BE). Chanson chantée dans les veillées par les femmes. (Brunot et Bruneau 1912, Les archives de la parole, disp. sur Gallica). Merci à André Thibault de nous avoir signalé cet exemple

⁷⁴Dont les écrits de Jean de Mandeville et Bérinus sont peut-être les premiers qui en témoignent.

sans compter que, comme on l'a dit plus haut, les emplois du 17° siècle sont exclusivement littéraires, liés à une contrainte formelle et probablement empruntés à la langue littéraire d'auteurs occidentaux ou picards. Il est donc probable que l'exemple répertorié par Bauche 1929 pour le français populaire parisien soit une formation indépendante, comparable à ce que l'on a constaté pour les deux aires précédentes, ce qui explique qu'on le retrouve chez Verlaine, Rictus et Chepfer⁷⁵.

(4) L'aire occidentale est de nature différente de celles que l'on vient d'examiner. En effet, non seulement la première attestation pour dessur appartient à cette aire, mais la documentation fournit en plus au moins une attestation par siècle depuis son apparition, du 14° au 18° siècle, dont deux pour le 18° siècle en incluant le manuscrit qui nous occupe (Haute-Normandie? [rég. 18e s.], ang. [rég. 1750, DuPineauR]). Si l'on considère cette présence historique ainsi que l'extension que connaît cette quatrième aire (norm. Rouen [Boissay], PtAud. Tinch. Thaon, hbret. Dol, nant. Ancenis, bmanc. ang. [rég. 1750, DuPineauR], ang. id. Vendée, Vienne [tous deux SEFCO; MineauR²], saint. SeudreS. Québec, acad. Louis. créole louis. dèsur DLC, réu. dsi(r) DECOI = Chaudenson 752, loch.), on peut valablement supposer que ces localités n'ont pas toutes formé indépendamment dessur, qu'il s'agit d'un type qui a dû bénéficier d'une diffusion dans l'Ouest de la France et ce, sinon depuis son apparition, au moins depuis le 16e siècle. En effet, sa répartition outremer (Québec, acad. Louis. créole louis. dèsur DLC, réu. dsi(r) DECOI = Chaudenson 752), sa présence dans les écrits de Jacques Valuche, petit bourgeois de Candé, près d'Angers (1607/1662, Ernst/Wolf 2005), dans un document angevin, dans un document probablement haut-normand ainsi que dans des documents québécois (Poirier 1979 : 418), datant du 18e siècle, sont des indices d'une implantation de longue date : « [s]i l'on constate une conjonction entre les différentes communautés des deux rives de l'Atlantique, il est sûr qu'elle est fondée sur un état antérieur à la formation des colonies francophones, et donc qu'elle remonte au 16e siècle au plus tard, à moins qu'on puisse prouver qu'il s'agit de la convergence d'évolutions spontanées indépendantes. » (Chauveau 2013 : 169).

⁷⁵L'exemple chez Alphonse Daudet est attribué à un personnage originaire d'Aps, un village ardéchois.

DINDE m. « volaille adulte de grande taille (femelle ou mâle) » f.

(1) pr un **dinde**... 3 12

(2) pr un **dinde**... 3

1787/1788, Desteuille ?, Comptes de ménage, Rouen (SeineI.), 1ER 986 [comptes des dépenses].

REM. L'identité du scripteur n'apparaît pas. Hormis « Desteuilles », probablement un patronyme, nous n'avons trouvé aucun indice le concernant. Il s'agit probablement d'un scripteur expérimenté, au vu de la calligraphie et de la présentation générale des comptes.

Les nombreux composés à l'origine de frm. dinde f. sont soit féminins soit masculins : oiseau d'Inde (les exemples sont rares : s.a. (1737). Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts, Paris, Chaubert⁷⁶), poule dainde (1508, Gaillon, cité par TLF s.v. dinde), poulet d'Inde (TLF, s.v. poulet), coq d'Inde (1465, TLF), geline d'Inde (1385, TLF). La première attestation dans l'histoire du français de la forme simple dinde apparaît au féminin, chez Olivier de Serres (FEW 4, 639b, INDES), mais les autres dénominations (en particulier poule dinde) continuent d'être employées, puisqu'on trouve dans Ac 1718-Ac 1798 la remarque suivante s.v. dinde : « on appelle ainsi quelquefois une poule dinde ». L'exemple tiré de NMrust 1701 (> FEW 4, 639b, INDES) est féminin, de même que tous les exemples qui sont contenus dans l'ouvrage (52, 66, 67). Les dictionnaires du 18e siècle montrent l'hésitation qu'il y a eu durant ce siècle quant au genre de dinde : dans Trév 1721-1743, dinde est masculin (FEW 4, 639b, INDES); dans Trév 1752-1771 on trouve dinde m. et f.; dans Ac 1718, où se trouve la première entrée du mot à la nomenclature des dictionnaires de l'Académie, dinde est féminin. Fér 1787 'plusieurs le font masculin et féminin' (> FEW 4, 639b, INDES) indique en fait un phénomène sans doute déjà marginal, d'autant plus que l'année suivante Féraud (1788) modifie son commentaire en 'quelques-uns le font masculin'

⁷⁶Nous avons repéré cette attestation grâce au moteur de recherche Google Livres.

et renvoie aux dictionnaires de Trévoux. L'indice d'une restriction diastratique est explicite dans Ac 1835 : « Il se dit se quelquefois abusivement du *coq d'Inde* ; et alors il est masculin. Un gros dinde », qui favorise plutôt l'usage de *dindon* dans ce sens : « Il ne se dit guère au masculin que du mâle, appelé aussi *coq d'Inde* ».

Il faut dire que les quelques dictionnaires qui relèvent les deux genres pour *dinde* mettent toujours le féminin en lien avec le syntagme *poule d'Inde* et le masculin avec celui de *coq d'Inde*. C'est au moment où *dindon*, d'abord le nom du jeune, est devenu le nom du mâle (Dauzat 1937 : 202) que les choses changent. Frm. *dindon* m. « mâle adulte de la dinde » (Ac 1718, FEW 4, 640a, INDES) s'est régularisé dans la première moitié du 18° siècle dans la norme diffusée. Les parlers populaires ont de leur côté conservé le genre masculin, parfois à côté du féminin, et on trouve même parfois *dinde* m. avec le sens générique de « volaille (peu importe le genre du spécimen⁷⁷) », qui est le sens attesté ci-dessus vers la fin du 18° siècle à Rouen : Paris m. (Desgr 1821 ; Platt 1835 ; B = FEW 4, 639b, INDES) ; Normandie : norm. havr. Bray, sair. (FEW 4, 639b, INDES), auxquels on peut ajouter Seinel. m. (ALF 1805* p 258) ; Ouest : nant. (rég., 1820), Niort m. et f., saint. SeudreS. m. (FEW 4, 639b, INDES), auxquels on peut ajouter Yeu (ALO 651 p 18) ; Centre : Iss. (FEW 4, 639b, INDES), auquel on peut ajouter IndreL. (ALO 651 p 3, 4, 9, 37) et nord de l'Allier (ALF 1805* p 802, 901) ; Bourgogne : Etais m. et f., langr. m. auxquels on peut ajouter HMarn. (ALF 1805* p 28).

Dindot m. est aussi employé en Normandie pour « volaille adulte mâle » ou pour « dindonneau » (FEW 4, 640a, INDES). Le type traditionnel normand est *piko* pour le mâle (ALN 744; DRF *picot*) ainsi que pour le dindonneau (ALN 747) et *pikot* pour la femelle (ALN 746).

Les trois exemples contenus dans Frantext pour *dinde* m. relèvent tous d'usages régionaux : deux au 19^e siècle, l'un chez Balzac (tour.), l'autre chez Flaubert (Rouen)⁷⁸ ; un au 21^e siècle, dans un roman qui se déroule durant la Seconde Guerre mondiale dans un petit village de la Gironde.

Exporté dans les variétés de français d'Amérique dans les domaine laurentien (PotierHalford ; GPFC ; critiqué par Dulong), acadien (Mass 464) et louisianais (DFL), où les

⁷⁷Le fait que certains glossaires définissent par « dindon » pose problème dans la mesure où on ne sait pas si l'acception englobe ou non à la fois les spécimens mâles et femelles. La définition de Moisy « dindon mâle ou femelle » est quant à elle sans équivoque.

⁷⁸Un autre exemple chez Flaubert dans *Madame Bovary* est signalé par Moisy s.v. *dinde*.

deux genres coexistent (mais le genre masculin est critiqué pour le générique : Ditchy 92 'ne dites pas *un dinde*').

il auroit brisé ses meubles et les hayes du voisinage, se seroit Echappé de sa maison pour faire sur la grande routte nombre d'**écartades** aussy pernicieuses que les jours précédents

1786 ?, Lieutenant de la maréchaussée de Haute-Normandie, St-Jacques-sur-Dernétal [St-Jacques-sur-Darnétal] (SeineI.), 202 BP 12 [supplique adressée à la maréchaussée de Rouen, Parlement de Normandie].

La requête est adressée par le lieutenant de la maréchaussée de la Haute-Normandie de Rouen à « Monsieur Flambart, Ecuyer conseiller du Roy, Capitaine de Cavalerie Chevalier de l'ordre Royal », fonction qui était occupée en 1786 par un dénommé Flambard (La Roche-Tilhac (de) 1786 : 272). La supplique a été signée par plusieurs habitants de la paroisse de Saint-Jacques-sur-Darnétal, mais il n'y a pas de raison de supposer que l'un d'entre eux soit à l'origine de l'emploi d'écartade. Il doit être du cru du lieutenant de la maréchaussée rouennaise

La documentation contient deux exemples du mot : le premier figure dans la traduction de l'*Histoire générale d'Espagne* publiée en 1751 par Vaquette d'Hermilly, un traducteur et journaliste parisien et le second est relevé dans les écrits de J.-L. Ménétra, vitrier parisien (1764/1802-3, Ernst/Wolf 2005). Dans le FEW, *écartade* f. n'est signalé que dans une source de français populaire du 19^e siècle : Paris *écartade* BL 1808 (FEW 2, 1427b, QUARTUS).

Écartade est classé dans le FEW à la suite de frm. *incartade* f. « boutade fâcheuse, insulte commise par étourderie ou excès de familiarité » (dp. 1619, D'Aubigné, TLF [à ajouter à FEW 2, 1427b, QUARTUS]). Une recherche dans Frantext montre qu'au début de son existence en français, frm. *incartade* apparaît principalement dans des pièces de théâtre (Scarron, Molière, etc.), et pas seulement chez des personnages de basses couches sociales, ce qui pointe peut-être vers une vitalité du mot surtout à l'oral (restriction diamésique) à ses débuts⁷⁹.

⁷⁹Cela dure jusque vers la fin du 18^e siècle, où le mot apparaît aussi en prose.

La forme écartade s'explique probablement par le croisement de frm. incartade et de frm. écart m. « acte par lequel on s'éloigne de la raison » (FEW 3, 315b80, *EXQUARTARE). On sait que le suffixe -ade a suscité la création de dérivés en français dès le 15^e siècle (TLF), ce qui suggère qu'au 18^e siècle on puisse mettre écartade sur le même plan que boutade (1588, TLF), persillade (1690, TLF) ou encore fusillade (1771, TLF). L'hypothèse est également confortée par le fait que le mot a sans doute été plus souvent entendu que lu (cf. la présence d'incartade dans le genre théâtral au début de l'histoire du mot), ce qui peut expliquer d'ailleurs qu'on trouve écartade sous la plume d'un lieutenant de la maréchaussée rouennaise (ci-dessus), un lecteur qu'on peut supposer au moins initié. Un mot d'emprunt tel qu'incartade (empr. à l'it., FEW 2, 1428a, QUARTUS) principalement véhiculé à l'oral est naturellement sujet à un rapprochement avec un mot connu, en l'occurrence, un mot dont la forme est connue depuis l'afr. (afr. mfr. escart m. frm. écart « mouvement qui met les parties de qch à une certaine distance les unes des autres », dp. 12° s., FEW 3, 315b, *EXQUARTARE), d'autant plus qu'*incart ne se retrouve pas en tant qu'unité indépendante en français et n'entre, à l'exception d'incartade, dans aucune autre formation. Des interférences sont par ailleurs signalées par le FEW entre les représentants de QUARTUS et d'*EXQUARTARE (FEW 2, 1428a n 24; FEW 3, 316a-b).

Les attestations signalées ci-dessus attestent l'existence du mot au milieu du 18^e siècle à Paris, à côté d'*incartade* qui y est présent depuis le début du 17^e siècle. La présence d'*écartade* à Darnétal, près de Rouen, vers la fin du 18^e siècle, est probablement un apport du français populaire parisien et indique que le mot était probablement plus courant dans la Capitale (pour avoir été diffusé) que ce que suggèrent les attestations dans la documentation et dans la lexicographie.

L'analyse *supra* montre un fait diastratique bas dès son apparition et qui n'est pas restreint à la Normandie.

⁸⁰Le FEW n'indique pas de date de première attestation pour ce sens ; nous nous sommes basée sur l'attribution frm.

ECREVICHE f. « crustacé, écrevisse » ; HERCHER v. tr. « recouvrir les semences au moyen d'un instrument, herser » ; CHENELLE f. « fruit de l'aubépine, cenelle » ; CHEL(L)IE(R) m. « cellier » ; FACHON f. « fabrication, façon » ; REDRECHAY v.tr. redresser, part. passé « redressé » ; CHIMENTS m. « ciment »

Nous avons relevé dans notre corpus un certain nombre de mots touchés par le phénomène bien connu de l'évolution du c palatal dans les parlers de Normandie et de Picardie (Joret 1874 : 219 ; 266sq). Les exemples montrent le phénomène surtout en position initiale, mais aussi en finale d'un groupe consonantique secondaire (*herche*, LepelleySaire 65).

Les exemples, compris entre 1722 et 1775, apparaissent dans les écrits d'un intendant rouennais, de Jean-Baptiste Godelin, rouennais et probablement jardinier de profession, d'un charron de St-Pierre-lès-Elbeuf et peut-être d'un intendant dieppois. Toutes les attestations postérieures à la première (1722) sont relevées dans les écrits d'un jardinier, de deux charrons et d'un journalier, ce qui signifie probablement qu'une restriction diastratique s'est mise en place au cours de la seconde moitié du 18° siècle (cf. la remarque ci-dessous pour le type ECREVICHE concernant un autre intendant).

(1) la poitvine ne peut plus souffrir les bouillons il luy en faut de tres legers faits avec des carterons de veau, et de petit poullet, et des **ecreviches** duq¹. elle ne prend que 2 petits verres par jour

1722, Crenel, intendant ?, lettre concernant l'état de santé de la Marquise de Caux adressée à « Monsieur », Rouen (SeineI.), 1ER 1396 [correspondance personnelle].

REM. 1) Compte tenu qu'il est fait allusion au Marquis de Caux, on ne peut pas supposer qu'il soit le destinataire de la lettre.

REM. 2) L'auteur est visiblement un scripteur habitué à écrire.

Le type avec chuintante est conservé à l'époque moderne un peu partout en Normandie (ALN 609). Un autre scripteur de notre corpus, probablement intendant lui aussi (s.v. NANTILLES; HORNER), écrit quant à lui *ecrevisses* (v. 1ER 1524 HORNER) en 1744 probablement dans la même région où a été rédigé le document ci-dessus. Le type n'était donc pas employé par tous les individus dans la même région à la même époque.

(2) et (3) dans le courant de 7bre les **chenelle** ou graine depine* on larange par lit dans du sable ou terroir dans un panier on le met dans la cave un mois apres on la remue bien et on la met encorre a la cave jus quau mois de mars que lon la seme dans une terre bien prepare et bien fume apres quoy on la **herche** avec une fourche

1766, Jean-Baptiste Godelin, jardinier?, lettre adressée à Jean Viel concernant la culture de l'aubépine, Rouen (SeineI.), 1ER 1776 [correspondance personnelle].

I. Concernant *chenelle* –. Attesté à l'époque moderne en Haute-Normandie et en un point du Calvados : SeineI. p101, 103, Eure p 89, 94, Calvados p 59 (ALN 457) ; avec initiale chuintante à norm. Bray PtAud. Calv. Trouville, bess. Bayeux, Perche (FEW 24, 108b, ACĬNUS).

II. Concernant *hercher* –. Attesté à l'époque moderne en Haute-Normandie, dans une zone qui comprend le pays de Caux et le nord-ouest du département de l'Eure (ALN 90). Ailleurs, le type se trouve avec la désinence -i ou -yé.

(4) jay fait e fourny deux panturre e deux guonst pezanst dix livres pour un **chelier** a monsieur lamanne pour cela ... 3tt 10 l

1770, Guillaume Leleusse, charron, Le Bec [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1483 [comptes de travaux].

(5) 10 jours abatre du male* dans les fondements du chellie

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

Les dialectes qui présentent une initiale chuintante sont normands, picards et wallons (FEW 2, 575b, CELLARIUM), ce qui est en accord avec ce que l'on sait de la phonétique historique de ces parlers (GossenGramm² 91). Des formes avec [š] à la place de [s] ont été repérées dans des documents québécois du 18° siècle (*charge* « serge » , *mouchline* « mousseline », JunPron 139). Aucun dictionnaire ne recense *chellier* m. « cellier ». Attesté à date ancienne en Normandie (cf. Caen *chélier* m. « cellier » (Aubert 1899 : 33 = LepelleySaire 65), *chellier* figure dans un document du 16° siècle des archives ecclésiastiques de la Manche (1530) , ce qui indique l'appartenance du mot au français de Normandie antérieurement à l'attestation ci-dessus : « Recepte des poullailles et oeufs apportés au **chellier** de labbée de Nostre-Dame-du-Vou près Chierebourg pour le terme Saint-Michael mil cinq cens trente, faicte par frère Jehan Hubert ». Un autre exemple répertorié par Gdf dans un document tournaisien du 15° siècle suggère un constat semblable pour le français en Wallonie.

- (6) pour la **fachon** de deux barre de fer pour unnauge
- (7) pour avouer acommoday unne cheville e **redrechay** la barre de fer dunne barrierre pour cela 15 l

1770/1772, Guillaume Leleusse, charron « Memoyre pour monsieur deromé », « au Bec » [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1483[comptes de travaux].

REM. Le Bec est une commune de St-Pierre-les-Elbeuf en Seine-Maritime (JurésSOuenA 208 [sigle DEAF].

(8) plus fourny deux boisseaux et Demy de Chiments

1775, « Memoire presenté a Monsieur DeMomte (?) par Jean parmentier Maitres Maçon demeurent adieppe pour les ouvrages cy aprets fait aune Maison Situé (?),pays de Caux (Seinel.), peut-être Dieppe, J 820 [comptes de travaux].

REM. 1) Au vu de sa signature au bas du document, l'auteur du document n'est pas Jean Parmentier.

REM. 2) Il n'est pas assuré que le scripteur du mémoire soit dieppois ni encore que le lieu d'écriture du manuscrit soit Dieppe. Le seul critère de localisation est le lieu où demeure Jean Parmentier, maître maçon. Cependant, nous avons déterminé qu'il était probablement d'origine cauchoise (v. tableau de localisation de l'origine des scripteurs dans les résultats).

V. FAICHELLE f.

ENTE m./f. « lieu de plantation des jeunes pommiers, verger »

2 jours acie* lerbe dedants* lets ente

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442. [Comptes de travaux]

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

Au sujet du sens qu'il faut attribuer à l'exemple ci-dessus, c'est le cotexte qui permettra de le dégager. Le journalier a « cie lerbe dedants lets ente », c'est-à-dire qu'il a coupé l'herbe dans le verger. Dans un verger où les pommiers sont suffisamment grands, cette action est inutile, puisque ce sont les bestiaux mis en liberté qui se nourrissent de l'herbe. En revanche, dans un verger où viennent d'être plantés des jeunes pommiers greffés provenant de la pépinière, l'herbe doit être coupée afin de ne pas entraver la croissance des jeunes arbres, et on ne peut à cette fin mettre les bestiaux à contribution, les jeunes pommiers étant encore trop fragiles à ce stade. C'est donc bien le sens métonymique de « lieu de plantation des entes, verger » qu'il faut retenir.

Sur les onze sources citées par le FEW à fr. *ente* « arbre fruitier qu'on a greffé » (dp. 12° s., FEW 4, 611b, *IMPŬTARE), plus de la moitié sont localisées au nord du domaine d'oïl et datent du 12° au 14° siècles. Ajoutons l'attestation du début du 16° siècle dans l'Eure (1508, Gaillon 26). Le dernier à avoir employé *ente* dans la liste est Gilles de Gouberville, originaire du Cotentin, dont l'activité d'écriture se situe au 16° s. Le DMF enregistre une majorité d'attestations au 14° siècle, avec deux attestations au 15° siècle : l'une vient d'une chanson populaire, l'autre d'un document poitevin. Dans Frantext, les résultats vont de *Ysaÿe le Triste* (14° s., pic. Giachetti 14) à Jean Auvray, un écrivain normand, dans *Le banquet des muses ou Les divers satires du sieur Auvray contenant plusieurs poëmes non encore veuës ny imprimez & L'innocence descouverte, tragi-comédie* (1623) (à l'exception d'un exemple chez G. Sand au 19° s.).

Ente f. « arbre greffé » apparaît dans les premiers dictionnaires du français jusqu'à nos jours, quelques rares fois avec une restriction diastratique qui indique l'appartenance du mot au vocabulaire arboricole : Nicot 1606 ; 't. de jardinier', Rich 1680 ; Fur 1690 ; Ac 1694–Ac 1935 ; 'v. lang.' Barré 1842 ; Li 't. d'agric.' ; Lar 1870 'arboric.', encore⁸¹ Rob 2014 'arbor.' On note une hésitation quant au genre, comme c'est le cas pour plusieurs mots à initiale vocalique. Tous les dictionnaires enregistrent *ente* comme substantif féminin ; on le trouve néanmoins au sens de « greffe » dans OldeSerres (2, 168 ; 175) et Mrust 1564 (3, 71) au masculin (tous deux Frantext). Li signale qu' « *ente* a été masculin aussi bien que féminin. » Aucun dictionnaire ne contient le sens de « pommier ; jeune pommier ».

La répartition dans les parlers galloromans indique une implantation septentrionale et occidentale du mot à l'intérieur du domaine d'oïl : boul. *ente* f. « jeune arbre greffé », Valenciennes *bonne ente* « variété de pommier » (1944-5, R 68, 197), SeineI. [dz ãt(r)] m./f. pl. « jeunes pommiers greffés » ALN 234*, havr. *ente* « jeune pommier » m. (?), Tôtes, Eure [dz ãt] f. pl. « jeunes pommiers greffés » ALN 234* p 93, PtAud. *ente* « jeune pommier », Louv. f. (?) « arbre greffé », IlleV. *ante* « arbre greffé », cogl. (ABret 15, 370), Fougères *ente* « pommier », Guipel *ante* RTrP 20, 509, Landujan [ãt] (ABret 18, 561), renn. *ente* MAnt 6, 251, LoireI. [ãt] f. « pommier » ALBRAM 307 p 69, nant. *ante* « arbre greffé », Mayenne *ãt* f. « pommier » ALBRAM 307, bmanc. « pommier », hmanc. « pommier greffé », Jubl. « pommier », Charnie, MaineL. [ãt] f. « pommier » ALBRAM 307 p 93, 96.

Du 16° au 19° siècle, *ente* a pris le sens de « pomme à cidre » en français, dans les patois de l'Auge et du nord : Flandr. *ente* « pomme » (à ajouter à FEW 4, 612a, *ĪMPŬTARE).

–. FEW 4, 611b-12a, *ĪMPŬTARE ; ALN 234* ; ALBRAM 307.

Si la description du mot dans les dictionnaires nous interdit d'y voir un usage strictement régional au vu des premières et des dernières attestations textuelles, il est très probable qu'il s'agisse d'un phénomène régional provenant au commencement du nord du domaine d'oïl, qui a connu une vitalité dans le vocabulaire spécialisé arboricole au 17^e siècle et qui s'est maintenu dans la langue courante des régions septentrionales et occidentales oïliques jusqu'à l'époque moderne.

V. CIE (L'HERBE)

81La citation donnée en exemple est celle de G. Sand.

ET SEUL, ESEULE m. « essieu » ; ES(S)EL(L)ET m. « petit essieu ? »

(1) Depus⁸² fait un bannos* fournit les

barre Et les pottile Et le frontel*

Et les limons pour tout il le faut 11 tt

Et depus⁸³ fait un **Et Seul** il e faut... 15 s

1769, charron « Mémoirre de Monsieur le marqui Du bec », Valliquerville (SeineI.), 1ER 1566 [comptes de travaux].

(2) une demie journey pour fairre un **eseule** au banoe... 12

1773, Alexandre Poret, charron, « Memoisre des journey que jay faitte pour monsieur dubéque », Caux (SeineI.), 1ER 1566 [comptes de travaux].

(3) Le 13 avril reserge* un **eselet** ... 2 tt

Le mesme jour reserge* un **essellet** ... 2 tt

1730, Moles, maréschal « Memoire pour monsieur bignon », Caux, (SeineI.), 1ER 706 [comptes de travaux].

REM.1) Le destinataire du document ci-dessus (3) est François Bignon, receveur pour le comte de Boniface. Plusieurs documents signés de sa main sont cauchois (Havre, Dieppe et Caudecotte, aujourd'hui Avesnes-en-Val, en Seine-Maritime).

REM.2) On trouve (éçieü), représentant de *AXĪLIS (FEW 25, 1273b), dans un compte de 1773 rédigé par Guillaume Leleusse, charron, destiné au marquis Du Bec (SeineI.), cf. SIAU, VARROU.

⁸²L'affaiblissement du *l* postconsonantique de *plus* adv. est attesté en français populaire depuis le 17° siècle (Rosset 252 ; Nyrop I, 34 = JunPron 173) et dans des documents d'archives québécois depuis 1793 (JunPron 173). 83Id.

Attesté à date ancienne en Normandie (c. 1350, GlPar 782; 1398/1408, HectChartresCoutR, DMF = FEW 25, 1286b, *AXIŎLUS²; esoller v. tr. « garnir d'essieux », 1508, Gaillon 142), le représentant de *AXIŎLUS² est attesté chez plusieurs auteurs normands (mais pas seulement) du 16° siècle cités par le FEW (1551–1577, LeRoy; 1552–1561, Goub; Marot). Le FEW indique pour l'époque moderne une aire de répartition oïlique nord-occidentale, aire « en rétraction par rapport à son extension ancienne qui pouvait aussi englober le centre » (FEW 25, 1288a, *AXIŎLUS²). Cette réparition moderne englobe les cinq départements normands ainsi que les îles Anglo-Normandes, la Bretagne, la Loire-Atlantique, la Mayenne, le Maine et l'Anjou.

Compte tenu de ce que le mot apparaît sous la plume d'auteurs qui ne sont pas spécifiquement normands durant tout le 16^e siècle (Hu = FEW 25, 1286b, *AXIŎLUS²), on peut supposer que la régionalisation qu'indique la répartition moderne s'est effectuée à partir du 17^e siècle. La présence du mot dans les dictionnaires est très limitée; on ne le trouve que dans trois ouvrages, parmi lesquels un seul lui décerne une entrée à part entière : Nicot 1606 aisseul m. « Est cette grosse piece de bois, aiguant aux deux bouts, laquelle passe sous le lit de la charrette, et sort de chacun bout à travers les moyeux des roües, Axis » ; Cotgr 1611, sous la variante admise en frm. orthographiée d'après l'étymologie aissieu ('as aisseul'); Mén 1694, qui en dit qu'il s'agit d'une prononciation ancienne ('On prononçoit anciennement aisseul' s.v. essieu). Les dictionnaires de l'Académie n'ont jamais retenu le mot à leur nomenclature (aissieu Ac 1694-Ac 1740, essieu Ac 1762). On ne trouve aucune attestation dans les textes après le 16^e siècle ; cette absence, combinée à la rareté des exemples dans la lexicographie et au traitement d'archaïsme qui lui est réservé, pointe donc effectivement vers l'hypothèse d'une régionalisation s'étant produite au cours du 17^e siècle et plutôt au début du 17^e siècle. Exporté au Québec (esseu, Dionne ; ALEC 1128 p 131, 132 = FEW 25, 1286b, *AXIŎLUS²).

Le dérivé en (3) « essieu d'avant train de la charrue » est attesté pour la période du mfr. et à l'époque moderne dans les parlers régionaux de Normandie (+Îlesagn.) et de Bretagne : bess. Thaon, Manche, Jers. Guern. Sercq, IlleV. En Seine-Maritime, il est attesté dans le composé *kor desle* « avant-train de la charrue » (FEW 25, 1287a, *AXIŎLUS²). Le type et son dérivé sont donc tous deux régionaux dans nos documents.

V. serger v. tr. « charger ».

le dit Bertrand le hallier étoit natif de Sévré en Normandie, qu'il nous a dit être près Lizieux, Etre agé de trente ans qu'il avoit été congédié a Cambray le neuf octobre dernier, de la Comp. ie de Balguerie au dit Régiment, où il étoit soldat : pour être **extropié** de pouce et du premier doigt de la main droite.

1789, Jean Mondré, brigadier et cavalier de la Maréchaussée de la Haute-Normandie, Rouen (SeineI.), 202 BP 12. [Procès verbal/Rapport d'arrestation de la maréchaussée de Rouen, Parlement de Normandie].

Extropié peut à la fois être attribué à Bertrand Le Hallier, le soldat réformé arrêté originaire de Sévré⁸⁴ près de Lisieux (Calvados), ainsi qu'à l'auteur du procès-verbal d'arrestation, Jean Mondré, cavalier de la maréchaussée rouennaise.

Le premier exemple d'extropier (quelqu'ung) v. tr. « blesser (quelqu'un) » avec -x à la place de -s apparaît dans le Traité de la réformation de la justice (p. 77), attribué pendant longtemps à Michel de L'Hospital, chancellier de Paris au 16° siècle, mais dorénavant considéré comme l'œuvre de Bernard de La Roche Flavin, jurisconsulte toulousain du 16° siècle (Neely 1986 : 353sq). Extropier coexiste donc très tôt dans l'histoire du français avec estropier, dont le sens « priver de l'usage d'un membre, soit par une blessure, soit par une maladie » est attesté depuis le 15° siècle (BlochW = FEW 13/2, 432a, TŬRPIS), mais on ne le rencontre plus fréquemment qu'à partir du 16° siècle (« seit 1587 », FEW 13/2, 432a, TÜRPIS; 1529, TLF). On en trouve aussi un exemple pronominal au 17° siècle : s'extropier « (t. relig.) se mortifier » (1658, 220) figure sous la plume du franciscain Paul de Lagny, duquel on ne connaît pas grand-chose, si ce n'est qu'il est mort en 1694 et que sa prise d'habit s'est faite à Amiens. Un pareil emploi se trouve au 19° siècle dans La petite ville, une pièce de mœurs de campagne composée par Louis Benoît Picard et représentée à Paris en 1801. S'extropier y est attribué au personnage de François Riflard (p. 93), originaire de la « petite ville » de campagne, que le dramaturge met en opposition nette avec Paris. On en trouve aussi un

⁸⁴Nous n'avons pas retrouvé le toponyme moderne auquel cette commune correspondrait à l'heure actuelle.

exemple dans un almanach gantois de 1806 (L. P. Couret de Villeneuve, *L'indicateur gantois*, Gand : *s'extropier*, p. lxxiij). Le premier exemple du verbe actif *extropier* apparaît dans le discours de l'éditeur d'une édition de 1823 des *Œuvres de Clément Marot* (p. LXXXIV), Pierre-René Auguis, né à Melle (Deux-Sèvres), mais n'a pas le sens enregistré ici : il s'agit de celui d'« altérer les mots (afin de satisfaire à la versification ou à la rime) », bien attesté depuis le 17^e siècle, mais sous la forme *estropier* (dp. 1663, Molière, FEW 13/2, 432b, TŬRPIS). En 1912, *extropier* « blesser » apparaît sous la plume de René Basset, originaire de Lunéville, qui cite un prêtre du 17^e siècle, Antoine Morison, dans RTrP (t. 27, n° 10, 451). Après vérification, Morison emploie *estropier* : c'est donc bien à Basset qu'il faut attribuer l'exemple d'*extropier*.

Aucun dictionnaire ne recense *extropier*. Les attestations antérieures au 18^e siècle requièrent de la prudence, puisque « ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle, dans la prononciation académique, et au XIX^e siècle, dans l'usage correct, que *x* a toujours été prononcé *ks* » (Rosset 1911 : 358). Des travaux récents invitent toutefois à revoir cette chronologie de Rosset et à l'élargir considérablement, tant au plan sociolinguistique qu'historique. P. Rézeau a relevé dans le journal personnel d'une femme née angevine et morte vendéenne ayant vécu au 18^e siècle la graphie *ile axepetas* « il l'accepta » (1798, MaineL./Vendée, MélChauv 81), ce qui confirme que le *x* au 18^e siècle pouvait très bien être employé par des scripteurs peu instruits pour rendre *ks*. Et il ne s'agit probablement pas ici chez ce scripteur appartenant à la maréchaussée rouennaise d'une graphie savante, car il n'emploie le *x* que dans l'orthographe d'*aux*. Féraud 1787 donne la prononciation *e-s-t-r-o-p-i-é* pour *estropier*, ce qui confirme qu'il s'agissait bien de la prononciation reçue au 18^e siècle.

Boul. *extropier* (rég., 1810 s.v. *affoler*), nant. *extropier* v. a. (1900/1910, Gaumer fasc. 5, 17), *extropié* adj., neuch. *extropier* v. a. (tous deux FEW 13/2, 432b, TŬRPIS), neuch. *extropié* adj. (rég., Pierrehumbert = GPSR 6, 745b) et m. (fr. rég. 1770, Pierrehumbert = GPSR 6, 746a). Pierrehumbert signale *extropier* comme un « [b]arbarisme amené par le désir de "bien parler", par réaction contre des formes comme *escuser*, *espliquer*, *esprès*, etc., pour *excuser*, etc. Péter (1842) signale la même déformation dans *excroquer*, *exquinancie*, *exquisse*, = *escroquer*, *esquinancie*, *esquisse* ». On trouve un exemple d'*esportationn* à Rouen

au 18^e siècle (Purin 1773, 42), *exclave* m. pour *esclave* dans des documents québécois de la même époque (1793, JunPron 181).

Attesté également pour le français populaire de Paris (Bauche 1929 : 51), il s'agit d'un phénomène populaire d'hypercorrection susceptible de se produire en plusieurs endroits et sans doute plus répandu que ce que suggère la documentation.

FAICHELLE f. « table du pressoir »

interrogé si pendant cette dispute il ne dit pas ou est mon couteau que je tue ces bougres la a meconnu le present interrogat, qu'a la verité il demanda son couteau mais que cestois pour retailler un marc de l'autre **faichelle**

1749, secrétaire de procès-verbal, interrogatoire de François Boniface, fermier, dans Michel Chaulin, curé de la Neuville-Champ-d'Oisel contre François et Pierre Boniface et Marie Dusault : injures contre les dîmerons et refus de payer la dîme, Oissel, (SeineI.), 1B 5653. [Procès-verbal du Parlement de Normandie : Appel de la haute justice de Pont-Saint-Pierre (Eure)].

REM. Le procès s'est tenu à la cour d'appel de la haute justice de Pont-Saint-Pierre, dans l'Eure, mais le document indique que les interrogés sont originaires d'Oissel, dans le département de Seine-Maritime.

Tel qu'on le constate dans l'extrait ci-dessus, le secrétaire de rédaction n'hésite pas à rapporter les propos de François Boniface et il paraît juste pour cette raison d'attribuer *faichelle* à François Boniface, fermier osselien. Nous avons aussi fait une telle conclusion pour le type PO(U)CHE. Cela dit, le type *faichelle* ne devait certainement pas être inconnu du secrétaire, qui l'a transcrit tel quel dans le procès-verbal.

I. Au sujet de la forme –. Forme dialectale. La plupart des glossaires normands contiennent la forme dédialectalisée (cf. *infra*). À l'époque moderne, la forme traditionnelle n'est conservée que dans la vallée d'Yères : Pierrecourt p 98 (ALN 253) et les deux seuls glossaires à contenir la forme traditionnelle sont yèr. et Boissay (tous deux fin du 19° siècle). L'attestation cidessus tirée du procès-verbal indique l'existence du type au milieu du 18° siècle à Oissel.

II. Au sujet du sens –. Le sens « plateau du pressoir » n'est attesté qu'en Haute-Normandie, majoritairement en Seine-Maritime (ALN 253 « table du pressoir ») : yèr. *féchelle* « table d'un pressoir », Bray *faiselle* (tous deux FEW 3, 580a), Caux *faisselle* « plateau du prinseu⁸⁵ sur lequel on monte le mar », Horsain *faisselle* « plateau de bois sur lequel on monte les marcs du pressoir » 507 [tous deux à ajouter à FEW 3, 580a], Tôtes *faisselle* f. « plateau en planches

dépendant du pressoir » (FEW 3, 579b), Boissay *faichelle* « faisselle pour presser les pommes » [à ajouter à FEW 3, 580a], Eure *vésèl* p 72 (ALN 253), PtAud. *faiscelle* (FEW 3, 580a).

Faichelle est un diatopisme de Haute-Normandie, dont l'exemple ci-dessus tiré du procès-verbal est la première attestation. L'emploi de la forme dialectalisée par François Boniface, fermier de profession, suggère une existence du type dialectal en français à Oissel au 18^e siècle, au moins parmi les ruraux. L'emploi du type dialectal par le secrétaire de rédaction en français n'est par contre pas sûr ; en revanche, le sens, qu'il ne juge pas utile d'expliciter, faisait manifestement partie de sa variété de français aussi.

V. HERCHER v. tr. « recouvrir les semences au moyen d'un instrument, herser » ; FACHON f. « façon » ; ECREVICHE f. « crustacé, écrevisse » ; CHIMENT m. « ciment ».

aquoy luy fut *repondu* par ledit boishebert quil ny estoit pas et quil luy en feroit bien d'autre et que sil tenoit ledit peulevey Il **luy feroit passer une Mechante heure** acontinue de [xxx] en chemin vers Livarot avec ladite vache, desposant avoir ouy dire que les boishebert avois dessein de maltraiter lesdits peulevey et quil y avoir meney les dragons

1696, Déposition de Marguerite [xxx], dans le procès pour l'homicide de Catherine Crestel, épouse de Adrien Peulevé, de Saint-Martin des Noyers (Vendée), par Jacques de Martainville, sieur de Boishébert (Eure), 1B 5615. [Procès-verbal du Parlement de Normandie].

REM. Le procès se déroule à Alençon, probablement parce que l'accusé, Jacques Martainville sieur de Bois Hébert, est originaire de Bois Hébert, ancien hameau près d'Alençon situé dans le département actuel de l'Eure.

Les propos dans l'extrait retranscrit ci-dessus sont attribués à Jacques Martainville sieur de Bois Hébert par une veuve dont le prénom est Marguerite (le nom de famille est illisible) ne sachant pas signer, d'après ce qu'on lit dans le procès-verbal, et qui a marqué d'une croix sa déposition. Sa profession pourrait être celle de vachère ou de marchande de vaches d'après l'extrait transcrit ci-dessus. La locution devait être sinon familière, au moins connue de la veuve Marguerite. La même remarque peut être réitérée pour le secrétaire du procès-verbal.

La locution est absente du FEW (*PASSARE, HŌRA, CADĚRE), tout comme celle, répandue à l'heure actuelle, de *(faire) passer un mauvais quart d'heure à qn* (absente des articles précédemment cités, de même que sous QUARTUS, MALIFATIUS), attestée depuis le milieu du 17^e siècle dans une pièce de théâtre comique représentée à Paris (1648, Frantext). Un exemple de *passer un méchant quart d'heure* se trouve dans le journal personnel de Catherine Pozzi (1927, Frantext). Le caractère isolé de cet exemple et son apparition tardive suggèrent néanmoins qu'il s'agit d'un phénomène individuel. On ne trouve aucun exemple

dans la documentation pour *faire passer une méchante heure à qn* (sans *quart*) mais Revillout (1886 : 86) signale *faire passer un méchant moment à qn* dans le numéro d'octobre 1677 de la revue parisienne *Le Mercure Galant*. Il ressort que si la locution connue en frm. *faire passer un mauvais quart d'heure à qn* est à présent figée, il n'en était pas ainsi au départ ; elle était toujours fluctuante et pouvait apparemment se construire avec *méchant* adj. et *moment* m.

La lexicographie n'atteste (faire) passer un mauvais quart d'heure à qn qu'à partir du 19° siècle (Ac 1835 'fig. et fam.'; le TLF ne cite des ex. que pour les 19° et 20° siècles s.v. quart et passer 2° section I B 2). Si l'on tient compte des sources dans lesquelles la locution est attestée, on peut en effet supposer que la marque 'fam.' attribuée par Ac 1835 est justifiée : c'est très probablement l'appartenance de (faire) passer un mauvais quart d'heure à qn au registre familier qui explique à la fois son introduction tardive dans les dictionnaires et la rareté des attestations. Sur les 36 résultats qu'on obtient dans Frantext pour la locution, seulement six sont antérieurs au 19° siècle. Parmi ces six résultats, la moitié vient de Marivaux, tandis que les autres proviennent d'une pièce de théatre (supra), d'un roman picaresque et d'une satire. À l'appartenance à la langue familière il faut également ajouter la piètre représentation des locutions dans la lexicographie de façon générale (Thibault 1999 : 35). En effet, le relevé systématique des locutions rencontre un obstacle méthodologique important : lorsqu'elles figurent dans les sources utilisées par le FEW, les locutions n'y ont la plupart du temps pas d'entrée dédiée et se trouvent le plus souvent citées dans les exemples.

Le FEW est elliptique sur le sens de *méchant* adj., qui entre dans la formation de la locution *faire passer une méchante heure à qn. Méchant* connaît le sens de « qui est mauvais » en français dp. Est 1549 (FEW 2, 27b, CADĚRE), mais sa valeur intensive n'est pas signalée. Cette valeur, qui renforce le caractère péjoratif du substantif qui suit, est présente dans les textes dès le mfr., dans des noëls d'origine mancelle (*ca* 1536, RézeauNoëls 91), angevinopoitevine (*ca* 1520, RézeauNoëls 166) et poitevine (av. 1500, RézeauNoëls 239). Au 17° siècle, un exemple a été relevé dans les écrits de Jacques Valuche, originaire de Candé près d'Angers (*mechante brouee*, 1607/1662, Ernst/Wolf 2005). Cet emploi avec valeur de renforcement s'est exporté outre-mer au Québec (GPFC) et dans les Antilles (Telchid), ce qui ajoute à son ancienneté et à son caractère sans doute plus répandu que ce que laisse croire la

lexicographie. Fur 1690 signale la polyvalence de son emploi : « [c]e mot se joint à presque tous les substantifs de la langue pour marquer leurs defauts » et « se dit aussi des choses artificielles et incorporelles ». Méchant était en effet employé dans de nombreuses acceptions au cours du 17^e siècle, après quoi à partir de la fin du 17^e siècle et durant le 18^e siècle, c'est mauvais qui sera le plus usité (Revillout 1886 : 90-91). Cette polyvalence d'emploi et, en particulier, la valeur intensive, se sont maintenues en Normandie dans les parlers modernes (ALN 1287*). Le TLF indique pour méchant et surtout pour méchante affaire⁸⁶, le sens de « qui provoque des désagréments, des ennuis » et donne les synonymes désagréable, déplaisant et pénible, en l'illustrant au moyen d'exemples du 19e siècle. On a des exemples de méchante affaire dans Frantext, du 17^e au 19^e siècle, avec peu d'exemples pour le 20^e siècle, principalement dans des pièces de théâtre, dans des mémoires et dans des dialogues rapportés. On ne rencontre pas d'autre exemple de méchant quart d'heure hormis celui cité ci-dessus tiré du journal de Catherine Pozzi. Méchante heure ne génère aucun résultat dans Frantext, tandis que Google Livres en contient un exemple chez Madame de La Fayette, qui signifie « épisode pénible où l'état de santé est dégradé », et qui paraît être une création individuelle : « Je vous écrivis, il y a un mois ou deux, que c'étoit ma méchante heure, et c'est à présent la bonne ; j'espère que mon mal, après avoir tourné et changé, me quittera peut-être » (1691, 21).

De nombreuses locutions formées avec le verbe *passer* signifiant « être maltraité » ou « maltraiter » ont existé ou existent toujours en français : frm. *passer mal son temps* « souffrir, être maltraité » (1658-1868, Scarr), Genève *passer au bleu* « tuer, faire mourir », mfr. frm. *passer par les mains de qn* « avoir affaire à (en parlant d'un médecin, d'un ennemi, etc. avec une nuance péjor.) (dp. Montaigne), frm. *passer qch à qn* « faire des remontrances véhémentes à qn » (Lar 1932 ; Bonn ; Lach), Châtell. id. –. FEW 7, 708a-709b, *PASSARE. Les attestations *faire passer un mauvais quart d'heure* (1648, Frantext), *faire passer un méchant moment à qn* (1677, Revillout 1886 : 86), le sens de « pénible » bien attesté pour *méchant* adj. (d'autant plus *méchante heure* chez Madame de La Fayette) et la régularité avec laquelle on rencontre le type de construction en français suggèrent que nous n'avons pas affaire à un phénomène individuel dans les propos rapportés du procès-verbal présentés ci-dessus. En effet, il est probable que la locution ait eu une existence souterraine depuis le début, sans

⁸⁶C'est cette colocation qu'on trouve le plus souvent dans les exemples.

qu'elle ait été obligatoirement régionale. La restriction qui caractérise cette existence souterraine est probablement, comme nous l'avons dit, de nature diastratique.

- (1) pour la iupe de papeline e un **ferbalant** de taffetas nouier⁸⁷ o bas
- (2) pour avoier fait unne iupe de brocar incarnal et un ferbalant o bas
- (3) pour avoier fait unne grisete* e la iupe pe [sic] an [sic] ferbalant

1690, Anne Cocqueret, Rouen (SeineI.), 1ER 722 [comptes de travaux].

Nous n'avons trouvé aucune attestation textuelle pour le type *ferbalant*. La forme avec [r] implosif dans la syllabe initiale est attestée en français parisien au 19° siècle (fr. *farbala*, « locution vicieuse » Platt 1835, FEW 3, 398a, FALŬPPA), à côté de fr. *falbala* (dp. MMode 1692 : 169-170 [à ajouter à FEW 3, 398a, FALŬPPA]). Le [r] implosif dans la syllabe initiale est aussi attesté dans des aires galloromanes discontinues : norm. Tôtes, Thaon, canad. GPFC, Clairv. Coutouvre, mars. Nice, périg. (FEW 3, 398a, FALŬPPA). Fr. *farbala* est attribué à Lyon *farbalas* (rég., Puitspelu 1894, Gouvert 2007 : 93), *farbelles* f. pl. (rég. 1846) [à ajouter à FEW 3, 397b, FALŬPPA], lui-même emprunté au frpr. *farbélla* (FEW 3, 401a, FALŬPPA). GuiraudDEO a supposé un composé à partir de germ. **far-* + fr. *baller*. Les attestations en frpr. (stéph. *farbella* f. ChapelonElsass 56 [fin 17° s.]; StrakaPoèmes [18° s.]), ainsi que le caractère ancien du phénomène de rhotacisme devant occlusive pour le frpr. (env. 12° s. Hafner 172) font cependant plutôt croire à une forme autochtone du frpr. dont le point de départ est lat. FALŬPPA (FEW 3, 397b).

L'étymologie proposée par GuiraudDEO n'est toutefois pas dépourvue d'intérêt pour ce que nous nous proposons de démontrer au sujet de la nasalisation de la voyelle finale de *(ferbalant)*. En effet, si une formation avec *ba(l)lant* est peu probable et apparaît comme une exception dans l'histoire du français (fr. *brimballant* adj.), l'analyse de *ferbalant* comme étant le résultat d'un croisement entre *farbala* et *ballant* est vraisemblable. La réanalyse ou étymologie populaire à laquelle nous avons affaire dans le cas de *(ferbalant)* est le résultat de l'identification de *-bala* de *falbala*, avec fr. *bal(l)ant* adj. issu de lat. BALLĀRE, dont on a plusieurs exemples des deux côtés de l'Atlantique qui se rapportent sur le plan sémantique à

⁸⁷Cette graphie en $\langle ouier \rangle$ peut représenter [wÉ], tout comme celle de $\langle oier \rangle$ dans *avoier*. Elles ne présentent pas un grand intérêt, car cette prononciation est tout à fait répandue à l'époque de la rédaction du document.

l'aspect des vêtements⁸⁸ : poit. ballant (f. -te) adj. « qui pendille ; qui n'est pas en repos ; qui flotte dans des vêtements trop larges », Hérisson balã « peu serré, lâche », Civray ballant (f. te) « qui est au large (dans ses habits); qui est pendant » Mauduyt, saint. « pendant ; chiffonné », canad. balant (f. -te) « flottant dans l'air (d'une couverture, d'un manteau) » (1745, PotierHalford)89. L'hypothèse d'un tel croisement est d'ailleurs envisagée pour le seul parallèle que l'on connaisse, qui est romand (Blon. [ferbala], Gl 7,123a). Quant à la fermeture de la voyelle à l'initiale de (ferbalant), il s'agit probablement d'un traitement caractéristique normand dont témoigne Thaon [ferbalaw] (FEW 3, 398a, FALŬPPA) et SeineI. [ferbalao] (ALN 1110* p 112)%. S'agit-il d'un fait individuel ou ferbalant a-t-il eu une existence parmi les locuteurs du français populaire et régional de Rouen au 17^e siècle ? En s'appuyant sur ce qui vient d'être dit, on peut présumer que le type en [r] avec fermeture de la voyelle de la syllabe initiale devait être courant, à côté de farbala et de falbala (norm. farbalas, Bray falbalas, Tôtes farbalas, St-Victor falbalas, FEW 3, 398a, FALŬPPA; Seinel. fàrbalà p 82, 104 fàrbàlaº p 110). Cette variation qu'on observe à l'époque d'Anne Cocqueret peut s'expliquer par la diffusion récente du mot en France métropolitaine, qui s'est produite à la cour de Louis XIV (AR 8, 144-45). Quant au type avec nasalisation de la voyelle finale, malgré Blon. [ferbala] (Gl 7,123a) et malgré le caractère répandu du type ballant, qu'on soupçonne être à l'origine d'un croisement et pour lequel les dialectes oïliques occidentaux et le français expatriés présentent un ou plusieurs sens en lien avec l'aspect d'un vêtement, sa vitalité à l'échelle de la communauté linguistique rouennaise du 17e siècle demeure pour l'heure incertaine, compte tenu de l'absence de formation parallèle en français et de l'absence d'attestation ailleurs dans la documentation.

⁸⁸Le phénomène n'est par ailleurs peut-être pas indifférent au fait que les mots se terminant en [a] sont rares en français : 3 542 en [ã] contre 738 en [a] (Juilland 1965).

⁸⁹Chauveau, Jean-Paul, 2006. Ballāre, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/FEW), Nancy, ATILF.

Jay Soub siné* Jacques baudere mason demeurant aux Haute de anovy reconnois avoire recu de Jacques le Vasseur fermiere* de la helconte la somme de six livres six sous tente* pour moy que pour mes deux **fii**

1736, Jacques Baudere maçon, « demeurant aux Haute de anovy » [Anouville-Vilmesnil, arr. du Havre] (SeineI.), 1ER 704 [quittance].

Deux phénomènes sont à signaler à propos de la forme *fii*. Le premier est l'absence de prononciation du *s* final. On sait que le *s* final de *fils* n'a été restauré qu'au cours du 18° siècle (FouchéPhon 221) et que la prononciation sans [s] s'est perpétuée au 19° siècle dans la langue populaire (Platt 1835 = FEW 3, 523a, *FILLO). L'attestation ci-dessus indique que le changement n'avait pas eu lieu dans le pays de Caux dans la première moitié du 18° siècle ou du moins, parmi les couches populaires. Le second phénomène est la présence du digraphe *ii*. Aux 16° et 17° siècles, le nombre déterminait la longueur vocalique de la dernière syllabe dans des mots comme *loups* ou *enfants* (FouchéPhon 220). Malgré que les grammairiens aient essayé de la maintenir, cette opposition morphophonologique est disparue au cours du 18° siècle (FouchéPhon id.). Domergue déclare, vers la fin du 18° siècle, que plus aucune différence n'est perceptible entre *cri* et *cris* (= FouchéPhon id.). L'exemple ci-dessus tiré des écrits d'un maçon cauchois atteste probablement la vitalité de cette distinction dans le pays de Caux durant la première moitié du 18° siècle, au moins parmi les couches populaires.

Des deux phénomènes observés, l'absence de prononciation du [s] final est un fait populaire qui n'est pas restreint à la Normandie à l'époque de la rédaction du document (Platt 1835) et l'opposition morphophonologique du nombre n'est probablement pas non plus restreint à la Normandie, du fait du caractère récent du changement à l'époque de la rédaction du document.

FRONTEL m. « planche disposée à l'avant du tombereau »

Depus⁹¹ fait un bannos* fournit les barre Et les pottile Et le **frontel** Et les limons pour tout il le faut 11 tt

Et depus fait un Et Seul* il e faut... 15 s

1769, charron « Mémoirre de Monsieur le marqui Du bec », Valliquerville (SeineI.), 1ER 1566. [comptes de travaux].

I. Au sujet de la forme –. La substitution du suffixe -el par -eau a été refait d'après l'ancien régime pluriel au cours de la période du moyen français (FouchéPhon 50; 69). Mais l'analogie ne s'est pas produite partout et les parlers normands conservent l'opposition de nombre entre les deux suffixes (LepelleySaire 102-3). Un exemple en français a été relevé dans les écrits d'un paysan du Calvados (banné, Lepelley 1980 : 76). La conservation de l'opposition morphologique singulier/pluriel dont témoigne frontel est probablement une caractéristique morphologique conservatrice du français dans cette région, peut-être davantage présente pour le vocabulaire technique (cf. BANNOS, BANOE, qui n'appartient pas au vocabulaire technique, n'est présent dans le corpus que sous la forme analogique du pluriel, tout comme MANTIO m. et les autres formes citées dans l'article MANTIO m.).

II. Au sujet du sens –. Avec le sens attesté ci-dessus, *fronteau* est relevé au 16^e siècle par Gdf dans une ordonnance de François 1^{er} et apparaît dans Cotgr 1611 : mfr. *fronteau* m. « planchette de devant d'un tombereau » (cité par FEW 3, 820b, FRONS, -TIS).

Frontel et fronteau ont connu divers sens au cours de la période du mfr., tous en lien avec le front (d'un personne, d'un animal) ou encore avec la face avant (d'un objet) : « pièce qui est posée au-dessus de l'autel et forme retable, gén. de tenture » ; « ornement qui couvre le front, en partic. diadème qui sert d'ornement pour le front d'une femme » ; « partie frontale de la têtière du cheval », toujours en usage en frm. (DMF ; TLF). Tout comme l'emploi

⁹¹L'affaiblissement du *l* postconsonantique de *plus* adv. est attesté en français populaire depuis le 17° siècle (Rosset 252 ; Nyrop I, 34 = JunPron 173) et dans des documents d'archives québécois depuis 1793 (JunPron 173).

attesté ci-dessus, ce sont des dérivés avec spécialisation à partir du sens de fr. *front* m. « face antérieure que présentent certaines choses » (FEW 3, 820b, FRONS, -TIS).

La seule donnée que nous avons relevée pour la Normandie au sujet de la dénomination de cette planche est : Manche [kàpè] m. « planche qu'on met devant le tombereau » p 13 ALN 226*.

Du point de vue de la forme, il est possible que la présence du suffixe -el soit à considérer comme un fait régional, qui s'explique par le conservatisme d'un emploi technique. Quant au sens, la documentation ne permet pas de dire s'il est véritablement restreint diatopiquement, mais puisque les attestations ne dépassent pas la période du mfr., il s'agit probablement d'un sens maintenu dans la langue technique de Seine-Maritime (mais peut-être pas seulement) au 18e siècle. L'absence d'attestation dans les glossaires normands et dans l'ALN indique que le mot n'était probablement déjà plus en usage au siècle suivant. Le dépouillement de sources telles que celle dans laquelle nous avons relevé frontel dans d'autres régions de France permettrait sans doute d'en dire davantage.

item une piece denviron vins acres Sans blé que **gachere** bornee dun cauté au [xxx] et des bouts antoine vauquet, dautre cauté plusieur particulier

début 18^e siècle ?, notaire, Caudecotte [Avesnes-en-Val] (SeineI.), 1ER 1396. [registre de propriétés].

REM. Le document est classé avec d'autres documents datés de 1707 et 1694.

Le type avec la vélaire *g* à l'initiale est le plus ancien et apparaît dans des textes wallons, picards et normands : flandr. pic. norm., dp. 13° siècle⁹², Gdf ; AdHale (FEW 4, 53b, *GANSKO). La conservation du G étymologique à l'initiale est un phénomène commun aux parlers de Normandie, de Picardie et d'Artois, dont l'isoglosse, établie par Charles Joret, a été nommée après lui (LepelleySaire 64) et dont le tracé a été précisé par Fernand Lechanteur (1967 : 189/190). On trouve des exemples de l'ancienne forme pendant tout le 16° siècle, dans des textes picards et normands (Goub 1562, Molin, Jun 1567, 407, FEW 4, 53b, *GANSKO) et dans la lexicographie, chez Estienne, qui en dit qu'il s'agit d'une forme picarde (pic. *gâquière* (Est 1549 = FEW 4, 54a, *GANSKO).

À l'époque moderne, les dialectes qui ont conservé le type ancien se trouvent en Picardie, en Wallonie et en Haute-Normandie : boul. PCal. Gondc. Dém. (FEW 4, 54a⁹³); ALW 6, 96a; yèr. *gaquière*, Bray, havr. *gaquère*, Tôtes *gaquière*, Louv. *gachère* (FEW id.), ce à quoi on peut ajouter Boissay *gâchère*, *gaquère*, Caux *gatquère*, *gatqué*, *gagqué*, *quaqué*. Dans l'ALN, les données indiquent aussi une répartition exclusivement haut-normande : SeineI. [gakèr] (le type le plus courant), [gašèr] p 95, 96, 103 (à la frontière du département de l'Eure), Eure [gašèr] (dans une zone nord-est à la frontière du département de SeineI.).

La forme *gardin* m. « jardin » est relevée au 19^e siècle dans les écrits de Pierre Rivière, un jeune paysan de condition modeste originaire d'Aunay-sur-Odon dans le Calvados (Lepelley 1980 : 75), qui le biffe et le remplace par *jardin*. Contrairement à Pierre Rivière, le

⁹²Pour des attestations antérieures, voir DEAF J 185.

⁹³Nous prions le lecteur de se reporter au FEW pour les formes.

notaire à l'origine du document dont est tiré l'extrait retranscrit ci-dessus ne connaissait pas la forme admise de la norme nationale avec [ž] à l'initiale. Nous devons donc conclure que *gachère* appartenait à l'époque de la rédaction du document à la norme locale. Il s'agit cela dit d'une forme francisée, le type traditionnel local étant *gaquère* avec vélaire à la place d'une chuintante. Cela est confirmé d'ailleurs par les données de l'ALN (*supra*), qui n'attestent cette forme francisée que dans une zone qui comprend le sud du département de Seine-Maritime et le nord-est du département de l'Eure.

Le document atteste la vitalité d'un type très local du français en pays cauchois au 18° siècle.

dans le courant de 7bre les chenelle* ou **graine depine** on larange par lit dans du sable ou terroir dans un panier on le met dans la cave un mois apres on la remue bien et on la met encorre a la cave jus quau mois de mars que lon la seme dans une terre bien prepare et bien fume apres quoy on la herche* avec une fourche

1766, Jean-Baptiste Godelin, jardinier?, lettre adressée à Jean Viel concernant la culture de l'aubépine, Rouen (SeineI.), 1ER 1776 [correspondance personnelle].

Le composé *graine d'épine* est fait à partir de fr. *graine* f. « baie (de raisin, de groseille, etc.) » (dp. 13° s., FEW 4, 228a, GRANUM) et de norm. *épine* « aubépine » (FEW 12, 177b; ALN 458, SpĪNA). Le composé est attesté dans le Calvados : norm. *graine d'épène* f. « crataegus oxyacantha » (JorFl 5, 155 = FEW 4, 228b, GRANUM) et dans l'ALN, auquel nous prions le lecteur de se reporter pour l'ensemble des formes, partout en Normandie, excepté dans l'Orne et dans les Ilesagn. : SeineI. p 96, 100, Eure p 90, Calvados p 36, 38, 61, Manche p 21, 26 (ALN 457).

Le composé dans la lettre de Jean-Baptiste est régional. Nous n'avons pas repéré d'autres attestations, ce qui en fait la première à ce jour. *Chenelle*, un autre mot pour désigner ce fruit et qui est employé avant *graine d'épine*, devait paraître moins local à Jean-Baptiste Godelin, qui prend la peine de spécifier à son destinataire par la suite à l'aide du type local. Cet usage se justifie parce qu'il adresse sa lettre à Jean Viel, drapier d'origine elbeuvienne, dont il sait qu'il le connaît. *Graine d'épine* était donc probablement suffisamment répandu à l'époque en Haute-Normandie et n'était vraisemblablement pas restreint au vocabulaire technique de l'horticulture.

v. CHENELLE f. « fruit de l'aubépine, cenelle » s.v. ECREVICHE

(1) reconnois avoire recu de Jacque le Vasseur fermiere de la helconte la somme de sic livres six sous tente pour moy que pour mes deux fii et trois jours de manneuvre a nous servir pour avoire les deux garde grain de la **granche** a blé en neuf

1736, Jacques Baudere maçon, « demeurant aux Hautes de anouvy » [Anouville-Vilmesnil, arr. du Havre] (SeineI.), 1ER 704 [quittance].

(2) Le 8^e aouts Recü de jean Lemenü cinq Livre pour une année dune **granche** quil tien de madame Lamarquise de Boniface quitte Sans prejüdice de Lanée Courant cy

REM. Le document, qui recense les loyers de la même propriété durant une période de huit ans, contient six fois *granche* et une fois *grange*. Les six occurrences de *granche* sont du même scripteur, sans doute Augustin Laurent, porteur de procuration pour la marquise de Boniface, tandis que *grange*, qui figure en tête du document dans la première quittance de loyer (1752), est clairement d'une autre main.

1752-1760, Augustin Laurent, porteur de procuration, Registre de recettes de fermages, Pitres, Le Manoir, Amfreville (Eure), 1ER 699 [fermages].

La forme avec finale en [\S] est d'après Straka (1979 [1970] : 355) le résultat normal du suffixe - \widecheck{I} CA qu'on trouve dans lat. GRAN \widecheck{I} CA et s'explique en deux temps : en premier lieu, par la syncope de i posttonique antérieurement à la sonorisation de c en g et en second lieu, par la palatalisation de k précédé d'une consonne et suivi d'un a. En aucun cas [\S] ne peut provenir de [\widecheck{z}] par suite d'un assourdissement, puisque la forme en [\S] est attestée dès le début de l'époque littéraire, au moment où [e] final se prononçait encore (id.)⁹⁴.

Ce type est attesté à date ancienne en Normandie, mais n'y est pas confiné : Rouen granche (1270, Goebl 277 ; 1291/1294, Jurés SOuen [sigle DEAF] 70, 73), Coutances

⁹⁴Un phénomène de sonorisation de *-che* en *-ge* n'est pas non plus envisageable. La finale sonore en *-ge* apparaît comme un résultat particulier, irrégulier, dont il faut rechercher les causes (Straka 1979 : 355).

granche (1340, Goebl 277), Bon Port (Eure) granches (1456, Goebl 277), Caen granche f. (1497, Aubert 1899 : 24); le DMF en relève également beaucoup d'exemples pour les 14° et 15° siècles, chez Christine de Pisan, Arnoul Gréban, dans le *Ménagier de Paris*. Le DMF compte autant d'exemples pour granche(s/z) que pour grange(s/z), ce qui confirme la coexistence des deux formes en mfr., coexistence attestée à date ancienne : fr. grange f. (seit 12. jh.), afr. mfr. granche Barbier Proc 1, 100; Gl Par 6863 [norm. c.1350]; Runk; Villon; Comm (FEW 4, 225a). Dans la lexicographie, granche figure au 16° siècle à côté de grange : Palsgrave 1530 (240, Thurot II, 229) et Cotgr 1611 (FEW 4, 225a) enregistrent tous deux grange et granche. Bovelles 1533 attribue quant à lui granche aux Parisiens (61, Thurot II, 229). Est 1549 ne répertorie que grange, tandis que la nomenclature d'Est 1552 ne contient ni l'une ni l'autre des deux formes, alors que granche figure pourtant s.v. area (FEW 4, 225a). GdfC le donne comme « syn. ancien et dialectal de grange⁹⁵ ».

Éliminé en Île-de-France par *grange* f. au 17° siècle d'après Straka (1979 : 359), la dernière attestation de *granche* dans Frantext date du 16° siècle (3 att., Mrust 1564). Straka signale pour le suffixe -ĭcA qu'« au Sud et à l'Ouest du francien, c'est -ge qui l'emporte dans l'ensemble, mais dans le Nord et le Nord-Ouest, *granche* coexistait au moyen âge [...] et même la forme *grange* a dès cette époque pénétré en Picardie, tandis que le picard moderne continue à avoir *granche* et *huche* » (1979 : 358). La répartition moderne suggère en effet un maintien de *granche* en Normandie ainsi que dans la Flandre française : judfr. agn. flandr. Tourc. PCal. norm. havr. PtAud. Andelis, Louv. bess. hag. (FEW 4, 225b, *GRANĬCA), ce à quoi on peut ajouter les données de l'ALF 664 : côtes normandes + Pont-Hébert (Manche), La-Ferrière-Hareng (Calvados), St-Christophe sur Condé (Eure), Beaubec-la-Rosière, Forges-les-Eaux (tous deux Seinel.) = Gorog 1962 : 611. Le type en [š] est documenté pour tous les départements normands, mais connaît une plus forte concentration dans la Seinel. ainsi que dans l'Eure, où le type en [ž] est sous-représenté, contrairement aux autres départements et aux îles Anglo-Normandes (ALN 149).

Goebl a supposé pour *granche* f. qu'il a relevé dans des chartes normandes du 13^e au 16^e siècle une influence picarde, suite au constat selon lequel le type était essentiellement localisé dans des chartes provenant de l'est du domaine normand et en particulier de Haute-

⁹⁵Seulement une des trois attestations textuelles citées par GdfC se trouve référencée dans la bibliographie Godefroy et n'est localisée ni par celle-ci ni par celle du DEAF.

Normandie (Goebl 277). Les attestations relevées ci-dessus pour l'Eure montrent le maintien de cette forme régionale au milieu du 18^e siècle.

GRISETE f. « vêtement féminin d'étoffe grise » (FEW 16, 83a, *GRÎS)

pour avoier fait unne **grisete** et la iupe[pe] an ferbalant*... 5 livres, 10 sols

1690, Anne Cocqueret, Rouen (SeineI.), 1ER 722 [comptes de travaux].

Le FEW donne à la première attestation de *grisette* qu'on doit à Scarron (*Le Roman comique*, 1651) le sens de « vêtement d'étoffe grise ». Le passage, qui est le suivant : « Son pourpoint étoit une casaque de grisette, ceinte avec une courroie », illustre pourtant le sens d'« étoffe » dont est fait le vêtement en question. Il s'agit là du premier sens de *grisette*, une étoffe désignée ainsi à cause de sa couleur grise (Quicherat, 504), qui remonte à afr. mfr. à *griset* s. « drap de couleur grise ou grisâtre » (c. 1307, DEAF 1421; 1365, DMF) duquel le sens de « vêtement fait de cette étoffe », attesté ici chez Anne Cocqueret, nous paraît être issu. Le sens de « jeune fille » se retrouve chez La Fontaine en 1664 (*Contes*, IV, 46-47; V, 516 cité par Liv, II, 507). Ensuite, le sens de « femme de condition médiocre » fait son apparition pour la première fois chez Molière en 1670 (*Bourg. gent.*, cité ds Liv, II, 507), extension de sens qui s'explique par le fait que c'était « au bas peuple [qu'] était laissé l'usage des petits draps et notamment de la grisette » (Quicherat id.). *Grisette* f. a été repris pour le titre de la pièce *Les Grisettes*, (Charles Chevillet Champmeslé, 1671, Paris, Le Monnier), dans laquelle les personnages qui incarnent les grisettes sont de jeunes bourgeoises ayant été dupées en cherchant l'amour.

Grisette apparaît dans la lexicographie française dans Richelet 1680, qui l'indique comme désuet et qui le définit comme suit : « Jeune fille qui ne porte point de jupe ni de corps de taffetas, et qui, par conséquent, n'a nulle qualité. » Le sens de « vêtement féminin », attesté dans notre corpus, fait son entrée dans Furetière 1690, qui consigne en plus le sens précédemment défini par Richelet, en y ajoutant un autre sens, celui de « femme de basse condition » : « Les Dames ont mis à la mode des habits de petite estoffe grise, qu'elles appellent des *grisettes* ». Le dictionnaire de l'Académie contient aussi le sens : Ac 1718-Ac 1879 'vieilli'.

Les dialectes galloromans connaissent tous le sens premier d'« étoffe » : verv. *grisette* « petite étoffe légère », ang. « étoffe solide, pour doublures, autrefois grises, aujourd'hui bleue », bress. *grîhate* « étoffe dont la trame est de coton bleu », Montbél. *grisette*, Rougemont [gržeta] « étoffe de coton à fils bleus et blancs » (FEW 16, 83a, *GRÎS).

Nous avons retenu le mot à notre nomenclature parce que le sens y est ici attesté pour la première fois en dehors de la lexicographie.

interrogé si pierre [xxx] ne piloit pas alors ses fruicts que l'on nomme **grouées** au dit pressoir

1749, Secrétaire de procès-verbal, Interrogatoire de François Boniface, fermier, dans le procès de Michel Chaulin, curé de la Neuville-Champ-d'Oisel contre François et Pierre Boniface et Marie Dusault : injures contre les dîmerons et refus de payer la dîme, Oissel (SeineI.), 1B 5653. [Procès-verbal/interrogatoire de l'Appel de la haute justice de Pont-Saint-Pierre (Eure)].

Rem. Hormis le fait qu'il ait voulu les soustraire à la dîme, on peut penser que le fermier avait réservé ces fruits au pressoir parce que c'est là l'usage auquel on les destinait autrefois, comme on peut le constater à la lecture du commentaire encyclopédique suivant : « Ces pommes tombées sont les pommes à cidre qui se détachent de l'arbre avant de parvenir à maturité. [...] Certains ne les ramassaient pas ou bien c'était seulement pour l'alimentation du bétail. La plupart du temps les premières pommes tombées étaient ramassées à part ; métayers ou fermiers pouvaient se les attribuer jusqu'à une certaine date. On en faisait un cidre de qualité inférieure, pour consommation immédiate ou distillation. » ALBRAM 314*.

Il est clair dans ce cas-ci que *grouées* est du cru de l'interrogateur. Quant au commentaire métalinguistique « que l'on nomme », il s'agit très probablement d'un ajout du secrétaire du procès-verbal. Le commentaire suggère qu'il connaissait aussi le mot et en reconnaissait le caractère local. Le fait que l'interrogateur emploie le mot en s'adressant à François Boniface, le fermier interrogé, suggère que le mot était répandu et qu'il n'était pas restreint aux ruraux ou encore à certaines couches sociales.

Si l'on se fie aux sources dans lesquelles il figure, *grouée* est typiquement hautnormand : norm. *grouée* f. « fruits tombés avant la cueillette » (MN), *crouée* ⁹⁶, yèr. Bray,

⁹⁶Au sujet de la consonne initiale des formes en k, deux hypothèses peuvent être envisagées. D'une part, le [k] peut être étymologique et remonter à lt. *CORRŎTARE; d'autre part, il peut s'agir du passage d'une sonore à une sourde, produit peut-

Tôtes, PtAud. id. Gdf indique s.v. *grouée*² : « Dans la H.-Norm., vallée d'Yères, on entend par grouée les pommes qui tombent avant le lochage ; on dit aussi egrouure, grouinage. » Il s'agit d'un déverbal de afr. *groer* « faire tomber (à force de secouer) » (DEAF G 1442), qui jouit d'une assise ancienne en Normandie (DEAF 1441 ; c.1580, Phd'AlcrNouvFabr 90⁹⁷ ; norm. *grouer* « s'égrener par maturité ; v. a. faire égrener ; abattre des fruits (DT ; Dm) » (FEW 2, 1228a, *CORRŎTARE). L'attestation de *grouée* dans Cotgr 1611 est tirée de la *Nouvelle fabrique* de Philippe d'Alcripe (Roques 2004 : 93).

La dernière attestation textuelle apparaît dans la Muse normande, après quoi les exemples ne se trouvent plus que dans la lexicographie du 17e au 19e siècle et dans les sources dialectales à partir du 20e siècle : faire grouer v. « faire tomber les pommes (en parlant du vent) » apparaît dans le dictionnaire de Corneille (1694), rouennais d'origine, qui le qualifie de « vieux mot » (FEW 2, 1227b, *corrŏtare). Un exemple figure dans Mén 1694, où on peut lire : « En Normandie, on dit le grou, pour dire les pommes tombées la nuit: Et Ramasser les pommes grouées, pour dire ramasser les pommes tombées par le vent : Et, Ce vent fera bien grouer des pommes : pour dire, ce vent fera bien tomber des pommes. » Le type grou m. chez Ménage est douteux; on n'en détient aucun autre exemple ailleurs. Pour le 19e siècle, Barré 1842 signale grouer v. « tomber. Il ne se disait guère que dans cette phrase : Le vent a fait grouer les pommes, Les a fait tomber à terre. » Toujours au 19^e siècle, un exemple a été signalé dans la partie consacrée à la Normandie d'un ouvrage encyclopédique : gouées f. pl. « pommes tombées avant leur maturité » (1841, Les Français dépeints par eux-mêmes. Province, 2, 135 = RIFI 5, 76 = Behrens 123 = FEW 2, 1228a, *CORRŎTARE). L'exemple est toutefois douteux : il s'agit probablement d'une coquille ou d'une déformation due à la méconnaissance du mot. Un dernier exemple pour le 19^e siècle figure dans une source dialectale qui est citée ci-dessous (Boissay). Au 20° siècle, ce sont exclusivement les sources dialectales qui attestent le mot :

SeineI. [grué] f. « pommes tombées prématurément » (ALN 236), Boissay *grouée* f. « pommes qui tombent pendant la nuit, avant la saison de les *locher*, et que l'on ramasse le matin ; petite pluie légère et rapide », Caux *grouèye* f. « pommes qui sont tombées pendant la

être sous l'influence de norm. *croulée* f. « quantité de fruits qui tombent d'un arbre quand on secoue ses branches » (FEW 2, 1229b).

⁹⁷Ce texte de Philippe d'Alcripe, un Haut-Normand, a un caractère très local (Roques 2004 : 94).

nuit », Eure [grué] f. s. « pommes tombées prématurément » (ALN 236), Calvados *g r u é* f. s. « id. » (ALN 236 p 71).

Avec ouverture du [u] en [o] : SeineI. [groé] f. « pommes tombées prématurément » (ALN 236 p 82, 96, 112), Eure [groé] f. « id. » (ALN 236 p 81).

Avec épenthèse⁹⁸ : Eure [garwé] f. « pommes tombées prématurément » (ALN 236 p 72), Calvados id. (ALN 236 p 62)⁹⁹.

Avec changement de suffixe :

+ -IMEN (Bald 143 sqq.): Norm. crouen f. « pommes que le vent fait tomber » Dm, grouin « pommes tombées avant la cueillette » (NMrust 1, 801; Trév 1771), SeineI. [grue] « pommes tombées prématurément » (ALN 236), Caux grouins « id. », Argentan crouen, Tinch. quérouin « fruits qui ne sont pas mûrs ».

-ĪMEN + -ĀTICU : Yèr. grouinage m. pl. « pommes tombées avant leur maturité ». (Bald 172)

+ -ĬTTU: Formerie *grouettes* G 9 « pommes tombées prématurément » (FEW 2, 1228a), SeineI. [gruèt] f. s. « id » (ALN 236 p 97, 101, 102).

Sens secondaires:

Caux grouèye f. « légère averse de pluie », PtAud. grouée « averse ».

(croisement : Mfr. frm. *bruine* f. « pluie fine et froide résultant de la condensation du brouillard qui tombe lentement », FEW 9, 490b) : Caux *grouine* « petite pluie fine, crachin, bruine ».

- + -ŌSU: Caux groueux « grains tombés des gerbes avant qu'elles n'aient été battues ».
- + -IMEN (Bald 143 sqq.): Havr. grouins pl. « menus débris de paille ou de foin qui s'échappent au transport », Jers. crouin « ce qui reste d'inférieur dans les grains, etc. », Guign. groain « grain qui tombe des épis bien mûrs », Dombras [kruẽ] « tas de grains sortis d'épis trop mûrs » (FEW 2, 1228a, *CORRŎTARE).

Compte tenu que la documentation atteste le mot au singulier, un pluriel serait très peu probable pour l'attestation dans le procès-verbal ci-dessus. La présence du *s* est probablement une intervention du secrétaire, qui a peut-être été influencé par le pluriel de *fruicts*. Le procès-

⁹⁸Phénomène d'épenthèse destiné à faciliter la prononciation du groupe consonantique lourd *grw* résultant du passage de la voyelle *u* à la consonne *w*.

⁹⁹À biffer : Iss. quérouas « pommes sauvages » (FEW 2, 1228a) et à reclasser sous FEW 2, 1358a, *CRŎDIOS.

verbal atteste donc l'existence d'un type très local en Haute-Normandie au milieu du 18^e siècle.

GUINEAU m. « plante de la taille d'un arbrisseau, genêt »

mettre dans la gueule de la vache un baillon de guenet que nous apelons **guineau**, et ensuit luy faire avaler une chopine de vin blanc

18° **s. ?**, ?1ER 1729b, « Remede pour la maladie des vaches », Haute-Normandie, peut-être Neufchâtel-en-Bray (SeineI.), 1ER 1729 [remède].

REM. Le manuscrit ne comporte ni signature ni date ni localisation. Il est classé avec d'autres documents datant du milieu du 18^e siècle qui ont appartenu à Geneviève de Torcy, femme d'Antoine de Croutel, originaire de Neufchâtel-en-Bray d'après le registre du diocèse de Rouen. Une dispense de publication des bans leur a été accordée le 28 juillet 1724.

Nous n'avons pu trouver qu'une seule attestation écrite du type, qui ne figure nulle part dans les dictionnaires : geniaulx est attesté en anorm. dans un texte du 16° siècle localisé à Évreux (1530, MélNorm 7, 91 = FEW 4, 101a, GĚnĬsTA). La documentation n'atteste le type GĚnĬsTA+-ELLU qu'en emploi dialectal à l'époque moderne, dans une aire de répartition qui touche la Haute-Normandie (avec un point dans l'Eure-et-Loir situé à la frontière avec l'Eure), la Picardie et le Pas-de-Calais : pic. geniau m. « genêt », boul. geniau (1810), giniau, Créq. giniau, SeineI. [jinyo] « genêt à balai » (ALN 461 p 97), yèr. gignau, Bray gignot « sparte à balai », Rouen, Evreux, Eure [jinyo] m. « sparte à balais » (ALN 461), Anet sparte genêt » Jor F1 45, 46. –. FEW 4, 101a, sparte jinyo] m. « sparte dans les patois et attestée en français populaire depuis le sparte siècle. » (Rosset 319, JunPron 125 qui commente sparte anneau pour sparte agneau). Le seul point où est attestée le type à l'époque moderne dans la Seine-Maritime, SeineI. [jinyo] « sparte à balai » (ALN 461 p 97), est situé à environ 15 km de Neufchâtel-en-

Bray, qui est peut-être la localité d'origine du remède. Cela suggère que nous avons affaire à un diatopisme très localisé, dont l'implantation est demeurée stable du début du 18^e siècle au moins jusqu'à la fin du 20^e siècle.

Les formes Avranches *guignot* m. (LittréSuppl = FEW 16, 278a, *hvein), Calvados *vignon*, *vignot* (LittréSuppl), Calvados [vinyo], Orne, Manche id. Manche [ginyo] (tous quatre ALN 462) représentent l'espèce *ulex europaeus*, l'ajonc d'Europe, et est classé par le FEW sous *hvein (FEW 16, 278a). L'initale *gu* [g] qu'on trouve dans l'exemple ci-dessus ne s'explique pas par un croisement avec les formes précédentes, car le type en [g] appartient uniquement au sud de la Normandie (LepelleySaire 68-69), sans compter que la documentation ne contient aucun exemple comportant l'initiale [g]. Il faut plutôt y voir une confusion purement graphique, comme cela a été proposé à propos de Québec *guenisse* f. « génisse » (1730, JunPron 146 n 5) dans des documents de peu-lettrés d'une époque vraisemblablement similaire. La comparaison avec la forme précédente avec initiale identique *guenet* « genêt », pour lequel la documentation ne contient aucun exemple, entérine par ailleurs cette hypothèse.

Le *bâillon* dont il est question ici est le type attesté dp. le mfr. *baillon* m. « morceau de bois, de fer mis entre les mâchoires d'une personne pour l'empêcher de parler, de crier, ou dans la gueule d'un animal pour l'empêcher de mordre » (1462 ; 1515/1536, tous deux GdfC ; c.1545, Sotties 3, 224 = DocDMF ; 1585–1775, Frantext ; D'Aub ; Cotgr 1611–Pom 1715). –. Chauveau, Jean-Paul, *BATĀCULĀRE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/FEW), Nancy, ATILF.

À la fin du texte consacré à ce remède, on lit : « Ce remede vient de bretagne et est expérimenté ». L'utilisation du genêt pour traiter les vaches malades est signalé dans le Morbihan et en Loire-Atlantique : « (aux bêtes météorisées) on leur mettait du genêt dans la bouche, attaché aux cornes ; ça les aidait à désenfler » ; (on mettait) un genêt dans la gueule (des vaches malades ») pour les faire [dérējé] : ruminer », ALBRAM 362* « Des genêts ».

HANSARD m. « instrument de cuisine tranchant (utilisé pour la viande 100) »

(1) Livre un **hansard** pour ce ... 1.5 livre

1693, notaire, Succession de Nicolas Nouflard, maisons à Rouen, Barentin, Moulin, Darnétal, Rouen (Seinel.), 1ER 722 [inventaire d'héritage].

(2) une serpe, un **hansard** et un gratoir de table une livre dix sols cy... 1. 10

REM. Le type apparaît sous une section du document intitulée « Dans la cuisine ».

1744, intendant ? 1ER 1026a, Inventaire des meubles et papiers trouvés après le décès de M. de Lescaude à la maison de Rouen en août 1740 et à sa maison seigneuriale de la Vallée, paroisse de Saint-Crespin, vicomté d'Auge., Haute-Normandie probablement Rouen (SeineI.), 1ER 1026 [inventaire d'héritage].

(3) deux couperes un hansard de fer

REM. Le type figure au milieu d'objets de cuisine (« chenets de cuisine, cremaillon »).

1750/1775, ?, Comptes, Haute-Normandie, 1ER 1059 [registre de biens].

L'histoire de la répartition de ce mot a été faite par Jean-Paul Chauveau (2009), dont nous reprenons les conclusions. Si les données médiévales ne forment pas une aire restreinte diatopiquement, c'est que le mot a connu une « dérégionalisation » au Moyen Âge par la voie littéraire. À partir de la fin du 16^e siècle, les textes qui attestent le type sont exclusivement d'origine normande. *Hansard* est en fait resté régional depuis les débuts : emprunté à l'Angleterre par la Normandie, il se maintient à l'époque contemporaine dans des emplois

¹⁰⁰D'après ALN 1017, l'instrument de cuisine en question sert à hacher la viande. On constate par ailleurs sur cette carte que le type est exclusivement haut-normand. Gdf affirme également que le mot est confiné à cette région, en particulier dans la vallée d'Yères (Gdf, s.v. *hansart*).

techniques (boucherie, travail du bois) qui ne sont pas spécialement dialectaux et ne s'est diffusé que dans les provinces voisines au nord et au sud-ouest.

Le FEW indique pour ce mot une implantation picarde (16, 140a, HANDSAX). Les données en afr. indiquent pourtant qu'il s'agit d'un emprunt à l'ancien anglais et que c'est à travers l'anglo-normand que le mot est entré dans le domaine d'oïl (DEAF, s.v. *hansac*). Le *Dictionnaire de Commerce* de Savary des Brûlons indique clairement au 18° siècle que le mot était régional : « Les Normands nomment ainsi des serpes toutes de fer, mais qu'on peut néanmoins emmancher de bois, selon qu'on le trouve plus commode. Ces hansars sont du nombre des ferremens ou outils de fer, qui font partie de la traite que les François de Cayenne font avec les Galibis et les autres Indiens de la Guyane. » (Savary 1741, vol. 2, col. 1576 s.v. *hansars*). Les dictionnaires du français, à la suite de Savary des Brûlons, vont enregistrer le mot, comme diatopisme de Normandie dénommant une espèce de serpe, de Trévoux 1743 jusqu'à Larousse 1873. Mieux, de Larousse 1902 à Larousse 1962, le mot a été redéfini : « *hansart*, s.m. Dans l'Ouest, couperet ou hachette de boucher ».

Le type avec le sens de « instrument de cuisine tranchant » est conservé à l'époque moderne dans le Nord et principalement en Haute-Normandie : boul. « sorte de serpe [dont les bouchers se servent pour couper la viande et les os]», St-Omer (1790), yèr. (Gdf) havr. Tôtes, PtAud, ang. (FEW 16, 140a, HANDSAX). SeineI. « hachoir à viande » (BrasseurParlNorm), Caux *hansart* « hachette de boucher », Montreuil 1762 *hansard* « sorte de serpe (?) », boul. *hansart* 1759 (tous deux DeBrieMoyPic 229).

Hansart s'est exporté outre-mer dans les créoles de l'Océan Indien (DECOI), mais seulement avec le sens de « scie, sagaie » : réu. [lãsor] « bâton ferré dont on usait, entre autres emplois, comme 'alpenstock' ; sorte de sagaie (muni d'une pointe de fer) » (RNaLex lançore ; RChLex 45, 199 ; ALR 632N ; DBaDCR) ; d.l.t. [tyĕbõ/ tyĕbo lãsor] « accroche-toi bien ! » (RChLex 199 ; ALR 151N, 607N) ; mau. [lãsar] « scie à main » (B/H) ; sey. id. « égoïne (scie) » (D/L) ; mau. [lãsar a do] « petite scie à main rectangulaire » (B/H) ; sey. [lãsar ledo] « égoïne à dos » (D/L).

Les trois exemples du 18^e siècle ci-dessus tirés des écrits d'un intendant, d'un notaire et d'un scripteur dont le métier nous est inconnu représentent un type du français local en Haute-Normandie.

HARICOT, HARICAUX, ARICOT m. « haricot »

```
(1) pr un artichaux....2

[...]

pr la marée du poisson....19 [livres] 4 [sous]

pr 6 [xxx] doeufs... 2 [livres] 8 [sous]

[...]

pr haricaux......5
```

1774, intendant ?1ER 1026b, Inventaire des meubles et papiers trouvés après le décès de M. de Lescaude à la maison de Rouen en août 1740 et à sa maison seigneuriale de la Vallée, paroisse de Saint-Crespin, vicomté d'Auge, Rouen (SeineI.) ou St-Crespin (Calvados), 1ER 1026 [comptes des dépenses].

REM. On peut penser que le livre de dépenses fut repris, comme c'était souvent le cas autrefois, par un membre de la famille, qui y a consigné à la suite ses propres mémoires/dépenses.

```
(2) pour 2 boisseaux d'aricots...3 [livres] 10 [sous]
[...]
pour 2 Litrons de haricots
daujourdhuy.... 5 [sous]
```

1744, Intendant?, Normandie, peut-être Le Bec [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1524 [comptes de dépenses].

I. Au sujet de la difference de timbre phonologique sing./plur. –. Le premier à noter une différence de timbre phonologique singulier/pluriel est Domergue, qui prescrivait encore de prononcer « aigu » (= ouvert) l'o de *turbot*, grave (= fermé) celui de *turbots* (Straka 1981 : 208, qui renvoie à Thurot 2, 638). La prononciation répandue actuelle avec o fermé en finale absolue au singulier comme au pluriel ne s'installera que très tardivement, comme le signale Straka « *pot* et *peau*, *sot* et *saut*, *mot* et *maux* ont fini par devenir parfaitement homophones, sinon dès avant 1914, du moins peu de temps après et depuis, il n'y a plus, en finale absolue,

que des *o* fermés. » (1981 : 209)¹⁰¹. La comparaison d'*artichaux* et de *haricaux* dans le document de l'attestation (1) laisse croire que le singulier et le pluriel sont indifférenciés chez ce scripteur. D'après l'ALN, la prononciation dans les parlers normands de Haute-Normandie n'est pas non plus différenciée selon qu'il s'agit du singulier ou du pluriel des mots finissant avec *o* en finale absolue. Les seules localités normandes où est attestée une différence phonétique pour le singulier *vs* le pluriel sont le Val de Saire (LepelleySaire 24) et les îles Anglo-Normandes (Serk, Liddicoat : 73, *pot* m. « pot »: pl. *poo*; ALN 625*), qui au singulier ont un *o* fermé et au pluriel, un allongement, souvent accompagné d'une diphtongaison (et non pas un changement de timbre, comme c'était le cas pour le français).

II. Au sujet du *h* disjonctif –. Fur 1701 est le premier à avoir mentionné explicitement pour *haricot* « espèce de légume… » que « l'*h* s'aspire » et la lexicographie va rester constamment fidèle à cette forme (Chauveau 2012b : 66). Les deux variantes contenues dans l'attestation (2) attestent pour le 18^e siècle la dualité formelle pour le nom du légume, dualité déjà présente au 17^e siècle et qui a persisté jusqu'à l'époque contemporaine (Chauveau 2012b : 66). Pierre de La Touche (1730 : I, 22) signale qu'il faut prononcer *haricot* avec *h* aspiré, ce qui suggère la présence simultanée des deux prononciations (*h* aspiré et *h* non aspiré) à cette époque en français et pas seulement en Haute-Normandie. La préférence du remarqueur à l'endroit de la prononciation avec *h* disjonctif laisse croire que la prononciation à voyelle initiale était probablement déjà considérée comme populaire à ce moment.

¹⁰¹Ce n'est cependant pas le cas pour certaines régions de la francophonie : nous pensons au canton de Vaud en Suisse romande, où la prononciation du singulier et du pluriel reste indifférenciée, mais où le o en finale absolue est très ouvert chez certains locuteurs.

pour un ballé pour **horner** les arragnées 2.

1744, intendant ?, Normandie, peut-être Le Bec [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1524 [comptes des dépenses].

REM. Nous supposons que le scripteur est un intendant, à cause de l'ajout marginal « arrivée de m^{r.} le marquis » qui figure vis-à-vis de « pour une boutt^{lle} de vin alarrivée ». Il doit s'agir du marquis du Bec, le même destinataire auquel est adressé le mémoire du charron de Valliquerville (s.v. BANNOS; FRONTEL), dont la période d'écriture (1769) est suffisamment proche de celle du compte des dépenses. La localisation se base sur ce critère.

Le verbe n'est attesté que dans deux sources dialectales modernes : Mortagne *horgner* v.tr. « donner une *horgne* » (FEW 16, 227b) et id. DT [à ajouter à FEW 16, 227b]. Les parlers normands ont aussi le substantif norm. *horgne* f. « coup donné sur la tête avec la main », Bellême, Mortagne « coup de poing sur la tête » (FEW id.). Les parlers du Nord ont un diminutif : pic. *horniote* « petit coup », St-Pol. art. Metz, Nied. (FEW id. auquel nous renvoyons le lecteur pour l'ensemble des formes). L'ALN ne contient pas le type : il avait sans doute disparu au moment des enquêtes, dans la seconde moitié du 20° siècle.

Contrairement à celui qu'on trouve sous la plume de l'intendant probablement cauchois, le type relevé dans les sources dialectales comporte toujours la palatale [n]. On sait que jusqu'aux 16° et 17° siècles, la prononciation [n] pour le groupe gn était courante, notamment pour $signer^{102}$ (Rosset 318-9; Nyrop 1, 342-3; Brunot 2, 274 = JunPron 124; FEW 11, 601a; cf. aussi les doublets *ivrognerie* et *ivronerie*, *punir* et *pugnir*, JunPron 124; siniffié, 1636, SeineI., Follain 2000 : 217). La palatale ,, sentie comme populaire au 17° siècle (Hindret 1687 condamne *magner* pour *manier* = FouchPhon 3, 735), ne sera admise dans

¹⁰²Voir l'exemple de *Soub Siné* v. intr. *soussigner* en 1736 dans les écrits de Jacques Baudere, maçon cauchois (FII m. pl. « fils »).

signer et ses dérivés qu'au cours du 18° siècle en français (JunPron 124). Puisque siner apparaît dans BL 1808 et est resté dans plusieurs parlers galloromans à l'époque moderne (FEW 11, 601a), il faut voir la conservation d'une prononciation [n] pour le groupe gn comme un fait populaire répandu. Le fait que le phénomène soit documenté et que la correspondance entre n et gn devait être largement connue suggèrent que horner dans les écrits de l'intendant cauchois n'est probablement pas un fait individuel et qu'il devait être sinon répandu, au moins sporadique, en Normandie.

Le type lexical est régional et la première attestation est celle qui figure ci-dessus, tirée de comptes de dépenses de la moitié du 18^e siècle, probablement rédigés par un intendant cauchois. Le passage de [n] à [n] est quant à lui un fait populaire.

JANMARIN m. « ajonc »

4 jourts asorti* les **janmarins** et lets serger*

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

Aucune attestation de *janmarin* (avec voyelle initiale ã ou orthographié avec digramme *(an)*) dans la documentation. *Janmarin* m. « ajonc » est le résultat d'un croisement de norm. *jan* « ajonc » (FEW 21, 105a; DMF) avec fr. *jonc marin* « ajonc ». Le type est documenté à l'époque moderne en un seul point de l'ALN : Pierrecourt (SeineI.) *j ã m* à *r* ẽ (ALN 462 p 98). Pour que l'hypothèse d'un composé à partir d'une forme régionale soit admissible, il faut pouvoir prouver l'existence conjointe à un moment des deux formes qu'on suppose être à l'origine du composé.

I . *Jan* m. « ajonc » –. Le type *jan* m. « ajonc » est présent à époque ancienne en Normandie : anorm. *jaam* (c.1300, ThomHélP, DEAF [donné comme agn. à FEW 25, 187b]), *gean* (1409, CoutHectorR, DEAF), *geans* (15° s., SeineI., Gdf s.v. *janc*), norm. *jan* (Goub 1557 = Moisy, FEW 21, 105a, Goub 1563 = DEAF), Calvados *jan* (1761, StMSp 1964 : 53¹⁰³).

À l'époque moderne en Normandie, le type se trouve dans l'Eure, dans l'Orne, dans la Manche ainsi que dans les Îles anglo-normandes : PtAud. *jan* (abrégé « Eure », FEW 25, 187b, *ARG-), Manche [jõ], Percy [jã], Guern. [jõ] (ALFSuppl 6). Orne [jyã] p 67 (ALIFO 303 p 18), Alençon *gion*, *gian*, Manche [jõ, jã, jẽ], Jers. [jõ, jã], Guern. [jẽ], Sercq [djõ]. – ALN 462 ; FEW 21, 105a. Les formes citées représentent toutes lt. *JAUGONE (FEW 25, 187b, *ARG- ; comparer avec l'évolution phonétique en Normandie de TĂBĂNUS dans FEW 13/1, 3). La semi-voyelle *y* qu'on observe dans afr. *jaion* [auquel il faut ajouter *de bruiere*, (R 77, 497)]

¹⁰³C'est *chan* qui se trouve dans la source, mais « [i]l paraît clairement que Ferrner avait de la peine à distinguer la chuintante sourde de la sonore, qui n'a pas de correspondance en suédois. » (StMSp 1964 : 49).

(c.1325¹⁰⁴, AdenetEnfOg [DEAF = EnfOgH], R 77, 497 = FEW 25, 187b, *ARG-) et dans l'Orne par exemple, sert à éviter l'hiatus (FEW 25, 189b n 23, *ARG-). Composés : PtAud. *bois-jan* « ajonc », Manche id. Dm, hag. *bois jãon*. – FEW 21, 105a.

L'aire de *jan* s'étend jusqu'en Bretagne, dans le Maine ainsi que dans la Sarthe (1 point) puisqu'on trouve aussi dans la documentation mfr. *jancs* (1467, rég. IlleV., Gdf = TLF, DMF), hbret. *jaon*, CôtesN. [jã], Morbihan p 26 (ALBRAM 156; « en Bretagne, dans les Côtes-du-Nord, on dit encore *jan* pour *ajonc* », Gdf), Canc. mal, Dol, cogl. Fougères, Landujan, renn. Pléch. Pipriac, bmanc. Charnie, hmanc, Sarthe [žyõ] (ALF 21 p 328). – FEW 21, 105a. Le FEW signale également PCal. *jon* (RIF1 4, 82, qui cite aussi pour cette forme la localité d'Attigny). Ces deux attestations (PCal. et Attigny) isolées, sont douteuses, en raison du fait que l'*ulex europaeus* ne croît ordinairement pas à ces endroits (J.-C. Rameau, D. Mansion, G. Dumé [et al.] 2008 : 991).

La localisation des attestations de *jan* au 19° siècle fait croire à un retrait à cette époque du type dans le département de la Manche : Léopold Delisle, originaire de Valognes, signale que « le nom de *jan* [pour l'ajonc], qu'on lui donnait, s'est conservé dans nos campagnes » (1851, Delisle 351 = DEAF) et Barbey d'Aurevilly, originaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, l'emploie dans ses *Memorandum* (1864, TLF). On en trouve pour finir un seul exemple au 20° siècle, qui figure sous la plume de Jean de La Varende, né dans l'Eure, ayant passé son enfance en Bretagne, et retourné ensuite dans l'Eure jusqu'à la fin de ses jours (1943, TLF). Ce dernier exemple chez de La Varende ne doit pas faire croire que *jan* était toujours en usage dans l'Eure au 20° siècle, puisqu'il est tiré de *L'homme aux gants de toile*, un roman dont l'action se déroule dans le Cotentin et qui a été composé peu de temps après une visite de l'auteur dans la péninsule. On ne peut pas exclure qu'il ait entendu le mot dans la Manche.

Si l'attestation ci-dessus, tirée des écrits d'un journalier probablement originaire de Haute-Normandie, ne confirme pas à coup sûr l'existence de *jan* à cet endroit à la fin du 18^e siècle (*janmarin* ne requérait pas que *jan* ait été toujours en usage pour exister), elle donne à

^{104« [...]} écrit dans une langue centrale, dont quelques traits particuliers seraient plutôt orientaux » (R 77, 497). « Il resterait à faire une étude complète et approfondie des traits régionaux de cette transcription. » (R 77, 497, n 2). Le DEAF donne le texte « s.l. ».

tout le moins du poids à cette hypothèse, au vu de PtAud. *jan* et de Calvados *jan* (1761, StMSp 1964 : 53).

(2) *Jonc marin* m. « ajonc » –. Si le type local haut-normand *janmarin* n'apparaît nulle part dans la lexicographie, fr. *jonc marin* m. « ajonc » quant à lui y figure depuis les débuts (Ac 1694–1879; encore Rob 2014 s.v. *jonc*). La variante fr. *jomarin* m. « nom vulgaire de l'ajonc » n'apparaît pour sa part qu'au 19^e siècle (Barré 1842, Li). *Ajonc* ne fait son entrée dans les dictionnaires qu'à partir de Ac 1798, qui signale : « on l'appelle aussi *jonc marin*. Voyez ce mot. » Il sera repris par Boite 1803 et Besch 1845, qui signalent tous deux encore *jonc marin* comme synonyme s.v. *ajonc*.

Le type est attesté à l'époque ancienne en français jusqu'en frm. : afr. *jonc marin* m. « ajonc » (SermMaurpB 104 = ?¹⁰⁵ ca. 1170, MaurS; 4° q. 13° s., SynagEglS [DEAF], Gdf s.v. herissoné), mfr. *jonc marin* (ca. 1370-1407, Desch, Gdf s.v. tendon; Lac s.v. sicue, tendon; DMF s.v. tendon), jon marin (1476, Joy. égl., Bayeux [BiblGdf], Gdf s.v. frontel), jomarin (15° s.), jou marin (1558) (tous deux FEW 25, 187b, *ARG-). On trouve aussi plusieurs exemples aux 17° et 18° siècles: frm. *jonc-marin*, *jommarin* (1771, Catalogue raisonné des plantes, arbres et arbustes, dont on trouve des graines, des bulbes et du plant chez le Sieur Andrieux, marchand grainier, fleuriste et botaniste du Roi, 53 s.v. ajonc; 1798 dans la table concordante de dénominations synonymes de la Phytologie universelle ou histoire naturelle et méthodique des plantes, de leurs propriétés, de leurs vertus et de leur culture de Nicolas Jolyclerc (5, 312). Il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire au vu des attestations, d'un terme technique issu de la langue des botanistes ou savant, mais du mot généralement reçu en français. Les exemples trouvés chez Jacques Cambry (*joncmarin* « ajonc », 1798 : 56 [par erreur 59]), né en 1749 à Lorient en Bretagne, où c'est *l ã d* ou *j ã* (ALBRAM 156) qui sont généralement employés, ainsi que chez Bengt Ferrner, un Suédois ayant fait le récit d'un

¹⁰⁵Les pages 96-108 de SermMaurpB manquent dans l'édition MaurS (DEAFBibl 45*). Mais en comparant le sermon dominical de Pâques des deux éditions, on se rend compte que le texte original est bien le même, et il n'y a pas de raison de supposer que le sermon du vendredi saint (dans lequel on relève *jonc marin* dans SermMaurpB) ne figure pas aussi dans le manuscrit du 12° siècle, qui est à l'origine de MaurS.

voyage en Saintonge au 18^e siècle, le confirment : saint. *jomarin*¹⁰⁶ (rég., 1761, StMSp 1964 : 48)¹⁰⁷.

Les formes afr. *jommarine* (FEW 21, 105a) et mfr. *jomarin* (15° s.), *jou marin* (1558) (tous deux FEW 25, 187b, *ARG-) , *jommarine* (c.1400, Gdf = DEAF) sont des formes dénasalisées de l'afr. *jonc marin* (ci-dessus), qu'on trouve principalement dans la littérature pieuse (p. ex. RobClariD, PassEntreG = DEAF). Le type afr. *jonc marin* est probablement une traduction de lt. *juncus marinus* « jonc piquant », entré par la suite dans la langue commune par le biais des sermons religieux (AndréPlantes 134 = *RLiR* 55, 211). Ainsi, il semble qu'il faille plutôt rattacher les formes dénasalisées citées ci-dessus à lt. *juncus marinus*, dont elles sont des formes secondaires, et non pas à un étymon *JAUGO (malgré FEW 25, 187b, *ARG-), d'autant plus qu'il n'existe pas d'attestations de norm. **jo*, **jou* (FEW 25, 187b, *ARG-) qui remonterait à cet étymon *JAUGO et qui expliquerait le premier élément de afr. *jommarine* et de mfr. *jomarin*, *joumarin*.

L'ajonc et le jonc n'ont rien en commun : le premier est spinescent, et est utilisé pour la nourriture des chevaux une fois broyé ou encore comme bois de chauffage, tandis que le second sert à la fabrication de paniers ou de chapeaux une fois tressé. Une confusion entre les deux espèces de plantes est donc peu probable, du fait de leurs caractéristiques et des usages très différents qui en sont faits. La dénomination *jonc marin* (aussi *jonc marage*, *jonc maresme*, *jonc marois*, *jonc de mer blanc*, *jonc outremarin*) se réfère dans nos exemples presque toujours à la plante utilisée pour confectionner la couronne du Christ, remplaçant le nerprun et d'autres plantes (arbustes) piquantes. Le jonc et le sparte ne sont pas appropriés à cet usage. Dès lors, il paraît raisonnable d'y voir une désignation de l'ajonc ou genêt épineux, désignation survivant en frm. (DEAF). Ce constat renforce l'hypothèse d'un apport extérieur dans l'usage populaire, tel que celui de la langue ecclésiastique pour le cas présent.

Norm. *jomarin*, SeineI. [jõmàrē] m., Bray *jomarin*, havr. Tôtes, Eure [jõmàrē], Louv. *jonc marin*, Calvados [jaõmàhē] (uniquement dans l'est du département), Orne [jõmàrē], saint. *jomarin*, EureL. jamàrē, LoirCh., Loiret [ajõmàrē], id. (croisement avec *ajonc*) [jnemare] p 43 (croisement avec *genêt*), Indre [ajõmàrē] (croisement avec *ajonc*), Cher

¹⁰⁶C'est *chaumarin* qui est attesté dans cette source, mais puisqu'« [i]l paraît clairement que Ferrner avait de la peine à distinguer la chuintante sourde de la sonore, qui n'a pas de correspondance en suédois » (StMSp 1964 : 49), il faut lire saint. *jomarin* (rég., 1761, StMSp 1964 : 49).

¹⁰⁷Merci à Jean-Paul Chauveau de nous avoir communiqué ces deux attestations.

[jõmàre], Allier [jõmàre]. Dérivés : SeineI. [jomàinyḥe] f. « lande d'ajoncs » (p 110, 113, 114), Eure [jomàrinyer] p 70. –. ALN 462, ALF 21, ALIFO 303, ALCe 75; FEW 21, 105a.

Le sens de *janmarin* dans le document probablement cauchois ne peut être déterminé avec certitude, compte tenu de l'insuffisance du contexte, mais puisque *jan* et *jonc marin* ont tous deux toujours eu le sens d' « ajonc » en afr. et que ce sens a survécu jusqu'en frm., il n'y a pas de raison de lui attribuer un sens différent. Il s'agit d'un type régional à l'époque de la rédaction des comptes de travaux du journalier probablement cauchois.

JAVONT v.tr. avoir, ind. prés. 4e pers. « nous avons »

je ne sores mestre de *geuserie* selui la vos mieu son perie que tou les autre que je peum voire **javont** fait toute notre posible

milieu du 18^e siècle, Marie Lebourg, fille marchande, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [correspondance commerciale].

REM. 1) Le manuscrit est en fait signé « votre tres humble servante Lebourg », mais nous avons pu trouver son prénom et sa profession dans le registre des recettes de capitation de Jean Viel, marchand drapier qui a été nommé collecteur pour la paroisse de Saint-Jean à Elbeuf. Comme la période d'écriture de Jean Viel est le milieu du 18^e siècle, c'est la datation qui est proposée ici pour le manuscrit de Marie Lebourg. Le lieu d'écriture quant à lui est plus sûr, puisque l'autrice figure dans le registre de la paroisse de Saint-Jean à Elbeuf.

REM. 2) Les formes verbales conjuguées sont nombreuses dans ce manuscrit d'une centaine de mots tout au plus : *jay mie* v. tr. *mettre*, passé comp. 1^{re} pers. « j'ai mis », *je ne sores* v. tr. *savoir*, cond. prés. 1^{re} pers. « je ne saurais » (dans l'extrait retranscrit ci-dessus), *on ne me l'orait* v. tr. *avoir*, cond. prés. 3^e pers. « on ne me l'aurait » et *je suis* v. intr. *être*, ind. prés. 1^{re} pers. Les formes à la première personne, en particulier *jay mie*, contrastent avec *javont*, qui n'est de toute apparence pas la première personne, mais bien la quatrième. L'emploi de *notre* adj. poss. de même que les salutations que l'autrice transmet à sa destinataire de la part de ses proches à la fin de sa correspondance (« ma mere vous salu tout comme me seurs ») tendent d'ailleurs à le confirmer.

La documentation examinée révèle une restriction diastratique pour l'emploi du pronom *je* « nous » depuis les débuts : dès la fin du 16^e siècle, Estienne en dit qu'elle appartient à la langue des « courtisans, qui, lourdement barbarisans » (EstDial, cité par Moisy 372) ; en 1611, Cotgrave l'indique comme « sometimes used by the vulgar Parisians in stead

o f *nous*; as *je sommes*; *we are* » (FEW 3, 207b, EGO). Les plus anciennes attestations textuelles datent aussi du 16° siècle¹⁰⁸ et, hormis un exemple signalé dans la correspondance d'une proche de l'une des dames de compagnie de la reine Marie de Guise (Lodge 2013 : 112), les attestations figurent toutes dans des textes où l'intention stylistique 'populaire' est claire et la forme, toujours marquée (Hu, s.v. *je* et s.v. *narille*). Le constat est le même pour les 65 attestations de *j'avons* dans Frantext (3 *j'avon*; 62 *j'avons*), qui figurent dans des textes parus de 1610 jusqu'au début du 20° siècle, et qui sont pour la plupart d'entre eux des pièces de théâtre dépeignant la langue populaire de leur époque. Un exemple a été signalé sous la plume d'un soldat de la période révolutionnaire originaire d'Auvergne, mais le contexte n'est pas suffisant pour déterminer s'il s'agit d'un pronom à la 1^{re} personne ou à la 4° (1792/1795, P. Larthomas 1992 : 81).

Une remarque d'Hindret, en 1687, pourrait suggérer qu'à partir de la seconde moitié du 17^e siècle, cet emploi disparaît du français de la Capitale : « [c]e mauvais usage [...] n'a plus de cours aujourd'huy » (209 = Thurot II, 80). Or, les AgrConf en contiennent au moins un exemple (1649/1651, *jan some debleyé*, Deloffre 40), de nombreuses attestations du 17^e et 18^e siècles figurent dans Frantext, qui ne sont pas des attestations spécifiquement régionales (Molière, Marivaux) et la carte ALF 91 indique une vitalité de *j'avons* au point 226 ainsi que dans une majorité des points du département de Seine-et-Oise au début du 20^e siècle. Le commentaire d'Hindret sur la désuétude de *je* « nous » n'est peut-être finalement qu'une façon d'en condamner l'usage.

La carte ALF 91 indique que *j'avons* et *j'ons* sont tous deux largement attestés dans les parlers oïliques pour la première personne du pluriel (« nous avons »), à l'exception de ceux du nord (picard sauf Oise, nord, wallon)¹⁰⁹. En Normandie, *j'avons* est de loin la forme majoritaire dans tous les départements. L'emploi y a d'ailleurs une implantation de longue date, si l'on en juge d'après les exemples relevés dans le journal de Gilles de Gouberville (16^e s., Moisy 372), dans DuPineauC (1750, *je* « nous »), dans *Le Coup d'œil purin* (1773, Rouen, id.) ainsi que dans les glossaires du 19^e siècle (yèr. 195; Moisy 372; havr. 62; DT s.v. *je*;

¹⁰⁸L'exemple du 14° siècle cité par Moisy, qui l'a tiré de Rayn 4, 158a, « Je vous querons aussi ung biau mariement » est en fait à lire « Se vous querons aussy ung biau mariement » (le verbe est à la 3° pers. du pluriel), après consultation des deux éditions parues à ce jour : HugCapL et HugCapLb [tous deux sigles DEAF].

109« Les dialectes picards et normands s'opposent nettement sur ce point. » (LoriotFrontière 110).

Boissay 221 + Guern. Jers., tous deux cités par Moisy 372)¹¹⁰. Gdf cite le glossaire de l'abbé Corblet pour un exemple picard de la variante *j'ons* (« À moins que j'em' berluse, j'ons l'honneur d'vous conoite, emon ? », s.v. *belluer* Gdf; s.v. *berlurer (se)* v. pr. « se tromper », Corblet). Dans ce même glossaire, il est indiqué s.v. *je* qu'il « s'emploie aussi avec le pluriel des verbes. *je l'avons vu.* » L'emploi doit avoir été recueilli par l'abbé Corblet dans l'Oise, puisqu'il s'agit du seul département picard où on trouve le pronom personnel *je* pour *nous* sur la carte ALF 91.

Je « nous » a été exporté dans les variétés de français d'outre-mer, mais ne s'est maintenu qu'en Acadie (Massignon 1947 : 48), où il n'est par contre pas usité partout (Rottet 2006 : 180) : Québec (GPFC s.v. je), Terre-Neuve j'avons pour la 1^{re} personne du pluriel s.v. aoir, avoir, oir (Brasseur 2001), Louisiane (auj. désuet, Rottet 2006 : 180).

¹¹⁰On peut signaler aussi l'emploi à cette période chez Pierre Rivière, paysan du Calvados (Lepelley 1980 : 75).

JETER BAS loc. verb. « démolir »

2 jours a **jeter bats** le grenier de la loge* a*meitre roulan

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442. [comptes de travaux].

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

La première attestation de la locution verbale jeter bas avec le sens de « démolir » figure dans le Journal oeconomique, ou, Mémoires, notes et avis sur l'agriculture, les arts, le commerce, & tout ce qui peut y avoir rapport, ainsi qu'a la conservation & a l'augmentation des biens des familles, &c, imprimé à Paris chez Antoine Boudet (1767, Google Livres). Des 35 exemples dans Frantext qui illustrent le sens de « démolir », 8 sont de Victor Hugo (1832, première att. dans Frantext), sans compter les nombreux emplois au figuré qu'on relève par ailleurs sous sa plume. La dernière attestation de ce sens apparaît chez Marguerite Yourcenar (1967, Frantext). On en trouve également dans le FTLFQ 3 att., dont la première – première attestation de la construction – a le sens de « tuer » (1680) et les deux autres celui de « jeter par terre » (1963 ; 1965), sens dont on a un exemple en emploi prépositionnel jeter bas de (d'un trône, en parlant d'un roi) chez Nicolas Vignier en 1610 (Google Livres). À côté du sens de « démolir », on remarque un emploi figuré, souvent appliqué à des personnes, à des traits de caractère (comme l'orgueil, cf. TLF s.v. bas 'vx'), des institutions (religieuses, politiques), qui semble avoir été plus productif que le premier. La locution jeter à bas « démolir » (31 résultats dans Frantext, de 1836 à 2009 ; jeter à bas loc. v. « (se) jeter par terre », Gdf s.v. descrunquier, desmonter; La Curne s.v. derocher, hocher, terre; Huguet s.v. ruer jus; 1963, FTLFQ), avec la préposition à, semble avoir eu une plus grande diffusion à époque récente. Il faut signaler aussi fr. mettre bas loc. v. « abattre (une maison, etc.) » (1553, BibleGerEsa 25 d; Bible 1669 ibid., FEW 6/2, 185b), norm. mettre bas « mettre à terre » (rég., BrasseurParlNorm), mettre à bas loc. v. «id.» (dp. D'Aubigné, FEW 6/2, 185b), qui ont assurément eu un rapport analogique avec la locution dont il est ici question, cf. le parallèle frm. *mettre bas les armes* « se rendre » ('seit Pomey 1671', FEW 6/2, 185b).

Ac 1835 est le premier dictionnaire à consacrer une description à *jeter bas* (s.v. *se jeter*), description reprise intégralement par Littré trente ans plus tard (s.v. *jeter*)¹¹¹. Lar 1960 (FEW, BASSUS) et DFPlus 1988 le signalent également (*jeter bas une cloison* « renverser, mettre à bas », s.v. *jeter*), exemple qui après vérification n'apparaît pas dans Hachette 1987, duquel le DFPlus s'est inspiré. L'existence de frm. *jeter bas les armes* « se rendre » (Mon 1636–Rich 1759, FEW 5, 14b), de même que l'attestation qui figure ci-dessus, suggèrent que la locution *jeter bas* « démolir » n'est pas un fait du 19° siècle. Une recherche dans Google Livres confirme cette hypothèse : on la trouve chez Rich 1759, non pas en entrée, mais dans le discours du lexicographe (s.v. *ramingue*). L'attestation ci-dessus nous confirme l'existence de la locution au 18° siècle en Seine-Maritime chez un journalier probablement cauchois. L'absence de la locution dans la description lexicographique antérieurement au 19° siècle nous a paru un motif suffisant pour inclure *jeter bas* à notre nomenclature.

Les atlas linguistiques qui comportent des cartes pour « abattre » ou encore « démolir » indiquent tous des représentants d'ABBATUERE ou de DEMOLIRI. Il faut signaler norm. *mettre bas* « mettre à terre » (rég., BrasseurParlNorm), Dieppe « déposer, mettre à terre », PtAud. « abattre, renverser », Louv. « abattre (un arbre, une cloison) », Jers. *mett' bas* « descendre (qn, qch) d'une voiture ; poser (qch) à terre » ; rouennais *foute bas* « v. a. abattre (un arbre) ; exécuter dans sa totalité (un travail) ; v. r. tomber » (rég.), Manche *foute bas* « v. a. abattre ; v. r. tomber par terre » Bourdon, Percy id., Jers. *env'yer bas* « jeter bas ». (tous FEW, BASSUS).

¹¹¹Sur la première page de Li, on trouve en effet la mention « Contient tous les mots contenus dans le *Dictionnaire de l'Académie française* ».

JUELETTE, JUILET m. « juillet »

(1) Livray le 6 de **juelette** une paire de soullie* de Mr 4 tt Livray le 10 de **juelette** une paire de soullie* a Mr 4 tt 5

REM. La lettre l est très probablement à lire comme le son l et non comme un yod et peut-être faut-il supposer qu'il faille lire dans ce même document *soullie s·ye*, quoique la forme normande traditionnelle semble être *soulé* (DuPineauC 239).

1766, cordonnier, Rouen, (Seinel.), 1ER 1566 [comptes de travaux].

REM. Le mémoire a été rédigé par le cordonnier et l'intitulé suivant a été ajouté postérieurement à sa rédaction : « memoere des souliers que le cordonnier de rouen a fourni a mes enfans a la pention de chr humelot ».

(2) conte le 28 **juilet** aveq pierre *depits* laboureux* au manoir pour du Bois pris dans la vante du talis depitre de... 9 tt 13 l

1751?, Nicolas Fretigny, facteur des bois, Pitres (Eure), 1ER 704 [comptes personnels].

REM. 1) Le document n'est pas daté, mais d'autres documents que nous détenons de sa main sont datés de 1751.

REM. 2) La graphie *juilet* peut représenter tous les types cités ci-dessous, mais la graphie *talis* m. « petit bois » peut-être avec *l* non palatal dans l'extrait transcrit peut suggérer un type [žwile(t)].

La graphie *jullet* est attestée dans Frantext au cours des 14° et 15° siècles (l'exemple de 1789 prétendument tiré de la correspondance de Madame de Staël est une coquille après vérification dans l'édition utilisée par Frantext). À la première syllabe prononcée [žü] s'est

superposée une prononciation [žüi] d'après la graphie (Buben 70), prononciation que les témoignages des remarqueurs font remonter à la fin du $17^{\rm e}$ siècle. Hindret (1687, Buben 70) est le premier à signaler la prononciation [žüi], en concurrence avec l'ancienne prononciation e n \ddot{u} (quelques années auparavant, Chifflet 1659, cité d'après Li 1867, disait que 'cette prononciation [en \ddot{u}] s'entend toujours et peut-être est-ce la bonne').

Au sujet de la consonne finale, on sait qu'au 17^e siècle, le -t final est muet, malgré les recommandations de quelques grammairiens (Chauveau 2009a: 78, d'après Straka 1985: 112-114). La consonne finale -t représente ici un archaïsme bien implanté dans l'Ouest à l'époque moderne¹¹², en français de même que dans les dialectes isotopiques (Chauveau 2009a: 78). On peut supposer au vu de cette attestation chez un cordonnier rouennais que, contrairement à la Capitale, des individus de la population rouennaise, comme nombre de populations urbaines de l'Ouest, sont restés fidèles à cette prononciation et ce, jusqu'à la seconde moitié du 18^e siècle (voir aussi de nombreux exemples dans les écrits datés de 1736 de Jacques Baudere, maçon cauchois, s.v. FII m. pl. « fils »). Il faut cependant préciser que si « en français contemporain et [...] dans la plupart des parlers dialectaux d'oïl, le -t final s'est amuï, sauf pour quelques mots exceptionnels, généralement monosyllabiques » et que « les quelques parlers de l'Ouest qui l'ont régulièrement maintenu font figure d'exception » (tous deux Chauveau 2009a : 78), l'exemple de juillet n'est sans doute pas le plus adéquat pour le démontrer. En effet, comme l'a remarqué Chauveau à la suite de Morin (Chauveau 2009a : 78, d'après Morin 2002), le caractère officiel du système calendaire fait s'entremêler les données dialectales et régionales dans une carte comme ALF 734 et révèle une répartition atypique par rapport à ce qu'on peut observer sur d'autres cartes qui documentent la prononciation du -t final¹¹³.

Attesté à période ancienne au Québec *jullet*¹¹⁴ (1749, JunPron 78), *julite* (fin 17^e s./déb. 18^e s., JunPMeun 73). La dernière forme citée (*julite*) est expliquée comme une assimilation [e] > [i] devant [y], mais au vu de *juelette* relevée chez le cordonnier rouennais, on constate qu'il n'est pas impossible que l'assimilation ait pu se produire sans yod, et il n'est pas

¹¹²La prononciation du *-t* final est toujours connue en Suisse romande également. Merci à Yan Greub pour cette information. 113Voir aussi *boute* m. « bout » chez un sellier dieppois, s.v. MENUZIÉ; touste adv. « tout » s.v. MARGRIETTE.

¹¹⁴S'agit-il bien du type qu'on a relevé sous la plume du cordonnier rouennais ou faut-il lire la double consonne comme un yod ? Il n'est pas impossible qu'il s'agisse du même type, puisque le document de JunPron 78 est localisé à Saint-Joseph de Beauce, situé près d'un point où a été récoltée à époque moderne la prononciation avec *l* non palatal (116, Sainte-Croix de Lotbinière, ALEC 1697).

nécessaire de supposer que le *l* de *julite* représente un yod. Maintenu à l'époque moderne dans les trois foyers historiques des français expatriés, mais avec yod et \ddot{u} ou encore avec $\ddot{u}i$ et *l* non palatal (Québec *juyet*; *jwilèt*, ALEC 1697), Acadie *jùyèt*, *jwiyèt* (Mass 1376), Terre-Neuve *jùyèt*, Louis. *juliette*, *juliè*, *juyèt*, *jwiyèt* (DLF). La prononciation avec *-t* final est très répandue dans les créoles : Dominique, Sainte-Lucie, Brésil p 48 (tous trois ALPA 191), réu. *juyèt* (Chaudenson 1974 : 893), mau. [z(w)iyet], sey. [zilyet] (tous deux DECOI 1, 234). Certains créoles ont *l* dépalatalisé : réu. [zülę] (DECOI 1, 234), guad. [juilè], Brésil [julyet] p 48 (tous deux ALPA 191).

Attesté avec la voyelle [ü] et [l] non palatal dialectalement en Belgique à dates ancienne et moderne (FEW 5, 76b, JŪNIUS). Présent en Normandie entre autres avec la voyelle [ü] (sans *l* palatal): SeineI. p 259, 371 –. ALF 734 ; SeineI. p 95, 103, 107, Eure p 76, 83, Calvados p 37, 48, Manche p 9, 10 –. ALN 597*.

Quant à la prononciation de la double consonne de *juillet* en yod, elle est d'origine populaire d'après Fouché (3, 918) et est le résultat de la réduction de l'ancienne prononciation avec [1]. Elle s'est imposée dès la fin du 18° siècle (Fouché id.). La carte 734 de l'ALF renseigne les localités suivantes pour les réalisations de *juillet* 115 avec [1] dépalatalisé (nous ne précisons les points que lorsque les régions concernées par le phénomène n'en contiennent pas plus de deux): Wallonie, Somme p 277, 278, Manche, Jers. Guern. Sercq, IlleV. Yonne p 108, Marne p 147. Cette répartition ne montre pas un phénomène autrefois répandu en français central qui se serait maintenu en périphérie, mais probablement celui de plusieurs dépalatalisations indépendantes. À l'époque de l'enquête de l'ALF, il ne reste plus aucun parler en Normandie où [1] est conservé dans *juillet*, ce qui laisse supposer que la dépalatalisation s'est faite à une époque ancienne (LepelleySaire 80; trait commun avec la Picardie, GossenGramm² 116) et que ce l dépalatalisé s'est ensuite réduit aux confins de la Normandie (Manche, Îles Anglo-Normandes), remplacé par la variante avec y. Le fait que le [1] côtoie le [1] dans les autres points (Yonne, Marne) laisse croire que le changement l palatal < l non palatal s'est fait indépendamment dans ces localités.

¹¹⁵Cette évolution a d'ailleurs été générale en français pour les mots avec [J] palatal.

Quoi qu'il en soit, cette variante normanno-picarde en [l] (plutôt que [l] ou [y]) a dû être suffisamment répandue dans le parler des colons pour se diffuser et s'implanter outremer, autant dans des variétés de français que dans certains créoles.

LÂCHER DE L'EAU loc. verb. « uriner »

M. Aroux me rapporta qu'ayant vû cet homme Accollé contre la porte de M. le Curé il lui avait demandé ce qu'il y fesait ? Sa réponse avait eté qu'il **lâchait de l'Eau**.

1789, Charles Joseph fortuné d'Herbouville, « mestre de Camp de Cavalerie, Colonel Général des volontaires », Rouen, (SeineI.), 202 BP 12 [Procès verbal/Rapport d'arrestation de la maréchaussée de Rouen, Parlement de Normandie].

REM. Le lieu de rédaction est Rouen, compte tenu qu'il est mentionné dans le document qu'il s'agit de M. le Curé de Ste-Croix-des-Pelletiers, une église située dans la ville de Rouen, et que l'individu a affirmé être originaire de Saint-Nicaise, un quartier populaire de Rouen.

Lâcher de l'eau n'est probablement pas un euphémisme du cru du scripteur, puisqu'il n'hésite pas à citer les mots de son interlocuteur ailleurs dans le document (voir CARABO). C'est aussi le cas de *pisser*, qui est reproduit dans un autre rapport d'arrestation rouennais de 1788 :

« et Sommée Ladite femme fleury de nous dire Si elle reconnaissoit ledit Chambellan, et quel étoit un jeune homme qui étoit chez Elle lorsque nous y sommes entrés et avoit depuis disparu, aquoÿ Elle nous a repondu ne connoître nullement le dit Chambellan, et qu'il n'étoit jamais Venu chez Elle, que le jeune homme se nomme Jean Baptiste Noël, étoit originaire de Paris, qu'il demeuroit chez Elle, y faisoit des sabots depaille qu'elle repondoit de lui, que sans doute Il étoit allé **pisser** et alloit revenir ».

1788, Jean Mondré, brigadier et cavalier de la Maréchaussée de la Haute-Normandie, Rouen (SeineI.), 202 BP 12. [Procès verbal/Rapport d'arrestation, Maréchaussée de Rouen, Parlement de Normandie].

Cela dit, comme le discours est rapporté indirectement (*Sa réponse avait eté qu'*), le secrétaire devait sans doute connaître aussi la locution, au moins de façon passive.

Eau f. « urine » est attesté depuis le 15e siècle jusqu'à la période moderne, où il est clair qu'il appartient à la langue populaire : mfr. eaulx f. pl. « urine » (c. 1475/1500 [DMF], Normandie ?, GreubRég 122 ; dp. 1560 [mais plus. att. antérieures dans Hu], FEW 25, 64a, AQUA), frm. eau f. « urine » ('pop.' Ac 1740 [marqué 'du style famil.' sous lâcher dans la même édition]), cogl. yau f. « urine », Pléch. Év, Montjean eau, Blon. Éiŵ « urine » (tous quatre FEW 25, 64a, AQUA), Québec eaux pl. (GPFC), Terre-Neuve eau f. (Brasseur).

Frm. lâcher de l'eau loc. verb. « uriner » est attesté pour la première fois au 17e siècle dans une pièce de théâtre comique représentée à Paris (1635, DiscretA 1, 2, FEW 5, 229b, LAXICARE) et se trouve dans des dialectes de l'Ouest, de Saône-et-Loire et de Belgique: loch. Blois, Sologne, verdch. id. nam. liég. (tous FEW 5, 229b, LAXĬCARE, sauf Sologne= FEW 25, 64a, AQUA). Signalons aussi l'existence de la locution en français à Fribourg au 18^e siècle (1741, Gl 6, 9a). À ces données, il faut ajouter la présence de la locution dans la lexicographie très tôt (Fur 1687; Rich 1710; 'pop.' Ac 1740-'fam.' Ac 1879; Boyer 1780; BL 1808; Desgr 1821: 117; 'pop.' TLF). Enfin, deux occurrences sont relevées chez J.-L. Ménétra, vitrier parisien (lacher sest ost; lacher ses eau, 1762/1802-3, Ernst/Wolf 2005). Les quelques exemples qui attestent l'existence de la loc. verb. au 20e siècle suggèrent une régionalisation dans le nord du domaine d'oïl à cette époque : 1920, Pierre Mac Orlan, d'origine picarde ; 1935, Pierre Jean Jouve, d'origine arrageoise (TLF); 1968, Marguerite Yourcenar, d'origine belge, et ayant passé une partie de sa vie en Flandres française. Dans les parlers de Normandie, on trouve la locution en particulier dans la région orientale : SeineI. (p. 96, 102, 109), Eure p. 87, 88, Calvados p. 33. - tous ALN 1150*.

Cette locution est formée sur mfr. frm. *lâcher* (le ventre) « rendre libre, lui faire rendre les excréments » (dp. 16^e siècle), *lâcher* (Rich 1680–Ac 1878), *lâcher tout sous soi* « ne pas pouvoir retenir ses excréments » (Ac 1694–Ac 1878) ; *lâcher un vent* « ne pouvoir

retenir un vent » (dp. Fur 1690). – FEW 5, 229b, LAXĬCARE. Les diverses constructions relevées dans la documentation indiquent une coexistence de locutions signifiant « uriner » formées avec *eau(x)* « urine ». La locution verbale construite avec *faire* est attestée depuis le 15° siècle jusqu'au 19° siècle : Mfr. *faire son eau* « uriner » (1475, Nord, DMF; 1450/1550, Haute-Normandie, GreubRég 122), mfr. *faire de leaue* (Palsgr 1530), frm. *faire de l'eau* loc. verb. « uriner » (ca. 1550–Ac 1878, FEW 25, 64a, AQUA [Fur 1687; 'pop.' Ac 1740–'fam.' Ac 1879]). La locution s'est conservée à l'époque moderne dans les parlers de Normandie et outre-mer : Calvados [fèr de l'yé] p 50, Manche [fèr de l'ò] p 10 (tous deux ALN 1150*), Aurigny [fèr de l yòw] (ALF 1023 p 396), Acadie *faire de l'eau* (PoirierG). On trouve aussi des constructions avec *tomber*, *pisser* et *gâter* : frm. *tomber de l'eau* (Oudin 1640), Manche (ALN 1150* p 6, 7), centr. *tomber de l'iau* (FEW 25, 64a, AQUA); mfr. *pissier de l'eaue* (1389/1392, Paris, DMF), *pisser de leaue* (Palsgr 1530); Eure *gâter de l'eau*, Calvados, Orne (tous trois ALN 1150*), LoireI. MaineL. Vendée (ALF 1023), Acadie *gâter de l'eau* (PoirierG).

L'attestation dans le procès-verbal examiné indique l'existence de la locution en Haute-Normandie vers la fin du 18^e siècle. Le développement précédent montre qu'elle n'y était pas confinée à cette époque, mais qu'il s'agissait d'un fait populaire répandu.

LOGE, LOEJE f. « petite maison, cabane, hangar »

(1) 2 jours a jeter bats* le grenier de la **loge** a*maitre roulan

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

(2) quatre journey pour avoisre mis des janbes aux porte adrien eude 5 tt neufe journey pour Luy avoisre faitte une **Lo(e?)je** 11 tt 5

1773, Alexandre Poret, charron, « Memoisre des journey que jay faitte pour monsieur dubéque », Caux (SeineI.), 1ER 1483 [comptes de travaux].

REM. 1) La localisation du document ci-dessus s'appuie sur celle d'autres documents cauchois dans lesquels le marquis Du Bec est cité (Valliquerville, cf. BANNOS) et dans lesquels Adrien Eude est cité (Turretot, cf. POULIER).

REM. 2) Adrien Eude doit probablement être un fermier exploitant pour le marquis, s'étant fait construire aux frais de ce dernier un poulailler par Pierre Lebris, charpentier (cf. POULIER).

Attesté dans Béroul (2^e m. du 12^e s.), Gdf relève des exemples de *loge* f. « petite maison, cabane » du 13^e au 16^e siècle, à Tournai, en Moselle, à Provins, dans l'Yonne et dans la Manche (= FEW 16, 447, LAUBJA). Hu en répertorie également des attestations pour le 16^e

siècle, qui ne permettent pas de dégager une aire géographique spécifique. Dans la lexicographie, on trouve le mot dans Cotgr 1611, qui donne le sens de « small house ». La lexicographie française répertorie les sens de « logement habité par le concierge, le portier » (Oudin 1660 = TLF), « petit lieu serré où l'on se retire en quelques occasions » (Fur 1690) et de « petite hutte faite à la hâte¹¹⁶ » (Ac 1694–Ac 1935).

Le sens autrefois général « petite maison » s'est maintenu en Normandie (Eure « petite maison » *infra*), à côté d'autres sens (*infra*). L'un de ces sens, celui d' « abri pour les bêtes », est relevé par Gdf dans un texte du 15° siècle du Cotentin, un sens dont on trouve encore des traces dans les dialectes occidentaux à époque moderne : Eure [loj] « cabane », Orne p 40, 41, 67. – ALN 947 « cabane ». Calvados « cabane » p 354, Morbihan p 465, MaineL. p 412, CharI. (p 527, 528, 536), Char. p 518, Cher p 400, Nièvre p 102, Aube p 113, Courtelary (SR) p 71. – ALF 190 « cabane ». Eure [loj] « cabane des ouvriers dans la forêt » p 94, Orne id. p 56, 69. – ALN 947 « cabane ». Eure [loj] « petite maison » p 73. – ALN 947* « cabane ». Rouennais *loge au quien* f. « niche du chien », norm. *loge* « hangar ; niche à chien » (tous deux rég. Lepelley 1993), Eure [l o j o k o š õ] « soue » ALN 934 p 76.

Loge f. au sens de « hangar » est répandu en Normandie, mais n'y est pas confiné, v. ALN 751, ALN 767, ALN 934, ALBRAM 576, ALBRAM 580, ALBRAM 584*, ALO 122.

SeineI. [loj] « hangar à charettes » (ALN 203¹¹⁷), Caux *loge* (1), Caux *loge* « ce mot désigne en cauchois un bâtiment plus vaste que dans le sens français, couvert mais ouvert sur un ou plusieurs côtés, et servant de remise » (2), sens qui s'apparente à celui relevé dans aussi dans

¹¹⁶Le sens donné par Ac 1694 est différent de celui qui nous intéresse (« petite maison »), dans la mesure où *hutte* f. est défini dans Ac 1694 : « petite loge faite à la haste avec de la terre, du bois, de la paille etc. Il se dit plus ordinairement des petites loges que font les soldats. » La construction mentionnée dans le document que nous examinons est, d'après ce qu'on lit dans le passage retranscrit ci-dessus, pourvue d'un grenier. Il s'agit donc d'un bâtiment beaucoup plus élaboré que celui auquel la définition de Ac 1694 fait référence. Ce sens « petite maison » se trouve dans les écrits de Guillaume Durand, chirurgien à Poligny au 17° siècle (1610/1624, Ernst/Wolf 2005).

¹¹⁷Cette carte comporte une illustration du type de bâtiment dont il est question. V. aussi Bouchard/ Le Scour 1981 : 152 (cf. BIBLIOGRAPHIE).

l'Eure au 16^e siècle *loge* f. « pièce ou portion de galerie, élevée au-dessus du sol extérieur et s'ouvrant largement sur le dehors » (1508, Gaillon 96), Eure id. p 83, 84 (ALN 203). On rencontre aussi pour ce sens : rég. nord-occidental *chartrie* (FEW 2, 434a, CARRUS ; MélDauz 110).

Le sens le plus ancien dans la documentation du français québécois est « cabane » (dp. 1830, FTLFQ), attesté pour la première fois dans loge de médecine (dp. 1805, Vézina 2010 : 475, 514) formé de *loge* « construction rudimentaire servant d'abri » et de *médecine* « rites chamaniques au cours desquels sont accomplies des pratiques magico-religieuses à des fins thérapeutiques ou visant produire des phénomènes en apparence surnaturels ». On trouve aussi loge f. dans des composés et/ou avec d'autres sens: loge f. « cabane » (1819, Vézina 2010 : 447), courir les loges loc. verb. « parcourir les villages amérindiens dans le but d'y faire la traite commerciale » (1825, Vézina 2010 : 419), loge f. « habitation d'Amérindien » (1826, Vézina 2010: 181), loges d'Algonkins f. pl. « habitations d'Algonquins » (1830, Vézina 2010: 370), loge (d'un chien de prairie) f. « terrier d'une espèce de rongeur d'Amérique du Nord » (1859/1865, Vézina 2010 : 394), peau de loge f. « peau servant à fabriquer une habitation inspirée des modèles amérindiens » (1829, Vézina 2010 : 170 n 6). À époque moderne, on trouve un ou des sens liés aux abris pour les animaux ou encore à la chasse. Les localités québécoises suivantes sont toutes, à l'exception du point 123 qui appartient au comté de Bellechasse, situées dans l'ouest de la province¹¹⁸ : Bellechasse *loge* f. « enclos, stalle d'une étable » ALEC 387 p 123, La Prairie loge à moutons ALEC 371 p 79, Huntingdon id. Beauharnois, Lacolle, Saint-Grégoire ALEC 588s p 76, 77, 80, 82, Belle-

¹¹⁸Sur la division entre la partie est et la partie ouest du domaine québécois, v. Poirier (1994b).

Vallée (Ontario) p 170, Labelle *loge* f. « cabane du castor » ALEC 1456 p 57, « abri du chasseur » ALEC 1464 id.

Acad. *loge* f. « vieille demeure, cabane » (Ditchy 62), le seul exemple pour le domaine acadien, est douteux. L'auteur de cette source était Louisianais et ne connaissait pas très bien les variétés laurentienne et acadienne. En outre, l'ouvrage a été édité à titre posthume à partir de manuscrits épars.

Dans le cas où les exemple chez le journalier haut-normand du 18° siècle et chez Alexandre Poret signifieraient « hangar (à charrettes) » – sens bien attesté en pays de Caux pour lequel on ne détient aucune attestation textuelle à ce jour – les attestations ci-dessus seraient à considérer comme la preuve de l'existence au 18° siècle dans la région cauchoise d'un type très local.

10 jours abatre du male dans lets fondements du chellie*

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442. [comptes de travaux]

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

Attesté à date ancienne en Seine-Maritime ainsi que dans le Calvados, près de Lisieux : Rouen *malle* m. « marne¹¹⁹ » (1291/1294, JurésSOuenA [sigle DEAF] 74 = Moisy s.v. *mâle* [à ajouter à FEW 6/1, 330b, MARGĬLA]), Saint-Hymer *blanc malle* m. « engrais » (1318, Delisle, Moisy s.v. *mâle*, GdfC = FEW 6/1, 330-331, MARGĬLA), Caen *malle* m. « fumier » (1515, 1525, 1531, Aubert 1899 : 20¹²⁰). On trouve *malle* f. au 15° s. chez Hector de Chartres, qui emploie aussi *marne* à l'intérieur du même texte (1398-1408, DMF). Fr. *marle* f. est attesté au 14° s. chez Jean le Bel, un auteur liégeois (1358, DMF, GdfC, FEW 6/1, 330b, MARGĬLA), tandis que fr. *marne* f. apparaît pour la première fois en 1287 (Bev 25, FEW 6/1, 330b, MARGĬLA), mais il s'agit d'une attestation isolée. On ne rencontre plus fréquemment fr. *marne* f. dans les textes qu'à partir du 16° siècle ('seit 1549', FEW 6/1, 330b, MARGĬLA ; 1588, GdfC), période où on note cependant toujours une variation : *merle* (1563, Palissy), *margne* (1549–Mon 1636, FEW 6/1, 330b, MARGĬLA ; GdfC).

Male m. n'apparaît dans aucun dictionnaire français. Quant à fr. *marle* f., il est signalé par Palsgr 1530 (FEW 6/1, 330b, MARGĬLA) sans spécificité diachronique ou diatopique, est attribué cent ans plus tard par Ménage aux : « Angevins, [aux] Manceaux, et [aux] Boulenois [Boulonnais] » (Mén 1650, FEW 6/1, 330b, MARGĬLA) et sera par la suite commenté par Trév 1771 (FEW 6/1, 330b) comme suit : « On a dit autrefois *marle*. C'est la même chose que

¹¹⁹Malgré que « par ce mot, on entendait alors toute substance autre que les pierres et les métaux qu'on retirait de la terre » (Delisle 266), il s'agit bel et bien ici de marne, et non pas de fumier comme c'est typiquement le cas pour la Basse-Normandie, où cette roche est absente. La marne était autrefois utilisée en agriculture en Haute-Normandie afin d' « amender les terres, [...] et d'améliorer leur fertilité. » (Brasseur 2012 : 464). V. en particulier la carte 2 (Brasseur 2012 :465), qui illustre de façon éclairante la répartition des types « marne » et « fumier », qui n'ont aucun point de contact entre eux et sont séparés par une zone où aucune des deux acceptions n'est connue.

¹²⁰On trouve *marne* f. pour le sens « type de roche » dans ce texte (p. 30, plus. ex.), ce qui confirme l'opposition entre les deux types pour la Basse-Normandie.

marne. Voyez ce mot, qui est le plus en usage. » Le type bas-normand *male* m. « fumier » a été signalé par Huet comme une « corruption de *marle* » et attribué par lui au « peuple de Normandie » (Tilladet 2, 136 = DuPineauC 183).

Au sujet du genre, les localités qui présentent un substantif masculin dont le point de départ est MARGĬLA sont les suivantes : Nivelles *mâle*, boul. *marle*, Oise [marl, marn] ALPic 25 p 122, norm. yèr. *marle*, Bray, Horsain *male* [genre absent de la source] 510, havr. *mail*, *mal* [à classer non pas sous 'Ablt.' mais sous le même par. que les dernières formes citées, FEW 6/1, 330b¹²¹, MARGĬLA], Tôtes *mâle*, PtAud. id., *marle*, *malle*, Gers *merle* (FEW 6/1, 330b, MARGĬLA). La répartition nord et nord-ouest atteste un fait régional pour le choix du genre (« dans les parlers normands, [le type] est le plus souvent masculin », Brasseur 2010 : 464).

Au sujet de l'amuïssement du [r] intérieur, il s'apparente au phénomène observé pour le verbe *parler* : « l'amuïssement du [r] intérieur dans ce mot, attesté en ancien français depuis le 13° siècle, est resté courant en divers parlers dialectaux, notamment en Normandie où il est attesté au 17° siècle dans *La Muse Normande* (FEW 7, 606a, PARABOLARE) » (DuPineauC 205) et au 18° siècle à Dieppe dans les *Lettres de deux paysans normands sur la guerre de la succession d'Espagne* (Félix 1881 : 5, 7) de même qu'à Rouen (Purin 1773, 24¹²²²). Si l'on en juge les substantifs et les verbes dont le point de départ est MARGILA (FEW 6/1, 330b, MARGĬLA), l'amuïssement du [r] intérieur¹²³ est également resté courant en Belgique, en Flandre française et en Picardie (cette zone septentrionale est aussi confirmée au 16° siècle dans GreubRég 182 et 292 pour le dérivé *malière*).

Le type *male* attesté dans les comptes de travaux du journalier probablement cauchois est régional, aussi bien pour la forme que pour le genre masculin.

¹²¹Havr. 43 : « 'Modifications des finales.' -al = a bref, sauf peut-être quelques mots savants ou récemment introduits ». Comparer avec Yport m \bar{a} m. « marne » ALN 113.

¹²²Cette source recèle plusieurs exemples de ce type. Nous n'en citons qu'un parmi tant d'autres.

¹²³Pour lequel une assimilation à l'*l* est également possible.

MANTIO, MANTIAUX m. « manteau » ; TRAINIAU m. « traîneau » ; SIAU, CIAU m. « seau »

- (1) pour avoier fait un mantio de [pe]peline* nouiere
- (2) pour avoier fait un mantio de pepeline* gris
- (3) pour la soies du ma[n]tio et de la iupe
- (4) pour avoier fait un mantio de brocar incarnal* double de saten sandont*

REM. La graphie en *(oier)* peut représenter [we], de même que celle en *(oie)* dans *soies* (3). Elles ne présentent pas un grand intérêt, car cette prononciation est tout à fait répandue à l'époque de la rédaction du manuscrit.

1690, Anne Cocqueret, couturière, Rouen, (SeineI.), 1ER 722 [comptes de travaux].

(5) pour 3 abis et mantiaux

1694, Nicolas Boulier, fils de Pierre Boulier, juré crieur de corps [« Mémoire des tentures et autres fournitures faict a Linhumation de feu Monsieur nouflard Inhumé a la paroise de S^t etiene des Liers par nous jure Crieurs de Corps »], Rouen (SeineI.), 1ER 1722 [comptes de travaux].

REM. Le fait qu'il ait fait rédiger le compte par son fils, Nicolas Boulier, suggère que Pierre Boulier ne savait probablement pas écrire. On ne connaît pas le métier de Nicolas Boulier. Le compte est adressé au tuteur de la fille mineure du défunt, Thomas Nouflard.

- (6) Le 29 avril une demye forgeure au soc et un **trainiau** ... 1 tt
- (7) Le 28 avril une pointe au soc et un **trainiau**... 1 tt 12

1730, Moles, maréchal « Memoire pour monsieur bignon », Caux (SeineI.), 1ER 706 [comptes de travaux].

REM. Le destinataire du document est François Bignon, receveur pour le comte de Boniface. Plusieurs documents signés de sa main sont cauchois (Havre, Dieppe et Caudecotte, aujourd'hui Avesnes-en-Val, en Seine-Maritime).

- (8) pour avouer fesray un siau pour cela 2 tt
- (9) pour avouer faisray un siau dupuis
 - a la bay pour cela..... 6 tt
- (10) pour avouer apliquay la fesreuze*

dun ciau pour cela 12 s

1771, Guillaume Leleusse, charron, Le Bec [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1483 [comptes de travaux].

REM. « La bay » est probablement une région de la Baie de Seine, près du cap de la Hève non loin du Havre.

La graphie *(mantio)* témoigne d'un groupe semi-consonne + voyelle résultant de l'ancienne triphtongue *eau*¹²⁴, qui nous renseigne sur une prononciation dont on sait qu'elle a été bien vivante en français populaire aux 17°, 18° et 19° siècle (*morciau de pourciau*, 1649, Deloffre, 66; *mantiau*, 1757, Vadé, Desgr 1821 = FEW 6/1, 272a, MANTUS). On trouve antérieurement en Normandie : Caen *ouésiaulx de rivière* m. pl. « oiseaux de rivière » (1507, Aubert 1899 : 10-11) et Caen *yaux de rose* m. « eau de rose » (1540/1550, id. : 11). Plusieurs exemples dans ce texte. On relève *coutiau* et *siau* dans la littérature dialectale rouennaise du 18° siècle (Purin 1773, 54) et *scieau* chez J.-L. Ménétra, vitrier parisien (1764/1802-3, Ernst/Wolf 2005). Chez P.I. Chavatte, sayetteur lillois du 17° siècle, on relève *rosiaux* m.

¹²⁴Pour l'histoire de ce phénomène voir Morin 2009 (RSG 3, 2914-15).

« roseaux » (1657/1693, Ernst/Wolf 2005). Présent aussi dans d'autres régions occidentales au 18^e siècle (DuPineauC 238 *siau*; DuPineauR 370).

D'après les témoignages des grammairiens, cette prononciation appartient dès le 16^e siècle au registre populaire (« vulgarisme » d'après Théodore de Bèze ; « vice des Parisiens », Peletier du Mans, *Dialogue de l'ortografe*, Nisard 170-171 ; mfr. 4 att. [fin 14^e s. – 1^{er} q. 15^e s.] sur un total de 95 exemples, DMF ; 1^{re} m. 15^e s. la graphie *eau* est privilégiée par rapport à celle en *(iau)* ; 15^e s. Gossen 1962, 106 = Juneau 1972, 70 ; Grübl 2013 : 351-356).

Attesté dans des documents de peu lettrés du domaine laurentien (JunPron 70), *siau* est conservé de nos jours dans la langue populaire au Québec, en particulier dans la loc. v. *mouiller à siaux* « pleuvoir abondamment » (DQA).

À l'exception du domaine d'oc et de l'est du territoire, cette prononciation s'est maintenue à grande échelle dans les dialectes galloromans, notamment en Haute-Normandie (Andelis *mantiau*, FEW 6/1, 272a, MANTUS; ALF 810; v. aussi l'exemple de AUCELLLUS, FEW 25/2, 775b-779a).

V. CORDIAU

une pinte de jus de **margriette** et de lardoise battue meller le touste¹²⁵ ensemble dans un pot boucher et le faire infuser dans des sendre chaude

18° s. ?, s.a., Remède pour la galle des chiens, Normandie, 1ER 1729c [remède].

REM. Le manuscrit est classé avec des documents datés de la seconde moitié du 18° siècle. *Boucher* figure en ajout supralinéaire.

Margueriette est attesté dans les textes aux 12° et 13° siècles, mais seulement avec le sens de « pierre précieuse » (Hippeau 2, 12). La première attestation est mfr. margueriette f. « pâquerette » (norm. 1541), puis frm. « grande marguerite » (hap. 17. jh.), FEW 6/1, 325b, MARGARĪTA. Pierre-Martin de la Martinière (1634-1690) né à Rouen emploie margueriette dans les ingrédients d'une recette médicinale de L'opérateur ingénu, enseignant les véritez et abus des opérateurs (ca. 1655). L'existence du prénom Margriette est signalée dès le 14° siècle à Bruges (Gaillard 5, 400) et à époque moderne à Gleize.

On trouve *margriete* f. dans SavBr 1730, mais avec le sens de « grosse verroterie, d'un bleu foncé, tirant sur le noir, avec des raies jaunes ou blanches, et qui sert au commerce des Européens avec les peuples de la côte d'Afrique » (= Li). Li indique qu' « [e]n Normandie, *margriette* veut dire la « pâquerette bellis perennis » (Li). A l'exception de Li, le type avec suffixe -ITTU ne se rencontre nulle part dans la lexicographie française avec le sens de « pâquerette », contrairement au type formé avec -ELLUS: frm. *margeritelle* f. « petite marguerite » (NDHN 1818–AcC 1836), *margaritelle* AcC 1836, *margueritelle* « pâquerette » (AcC 1840–Lar 1873), *marguitelle* « petite marguerite » (Boiste 1829–AcC 1836), FEW 6//1, 325b, MARGARĪTA.

La répartition dialectale moderne indique un phénomène typiquement normand, avec une attestation isolée en Belgique, et une diffusion en Bretagne : LiègePr. *magriètte di Saint-Djehan* Gdg, norm. *marguériette*, *margriette* (JorFl), SeineI. [margriet], Eure id. (ALN 383),

PtAud. *margriette*, Andelis *marguillette* « id.; grande marguerite », Louv. *margriette*, Calvados [margriet] (ALN 383 p 61, 62), Orne *marghëriètte*, Manche [margḥiet] (ALN 383 p 7), hag. *margriette* « pâquerette double », IlleV. « grande marguerite » , *margariètte*, mal. [margriyet] « pâquerette » , Dol. *margriette* Lecomte 6, Canc. margriette « grande marguerite », (FEW 6/1, 325b, MARGARĪTA).

D'après GilliéronAbeille 318-319, il s'agit d'un diminutif de marguerie (*margerie*, *margarie*, AND), forme populaire de l'afr., conservée en français populaire de Normandie et dans le dialecte normand (*margueriette* f. « pâquerette »), diminutif né par nécessité, du fait que *marguerite* s'est appliqué à des espèces plus grandes que la petite marguerite.

L'extrait ci-dessus tiré d'une recette médicinale datant probablement du 18° siècle atteste un type régional.

(1) il aperceut de loin cinq personnes dont Il ne scait le nom dont il y en avoit deux âbilliés de blant e trois âbilliee debrun quy traisnoist par les cheveux Ledit richard peulevey plaintif [...] La femme dudit peulevey y estoit a laquelle ceux quy traisnoist son mary dirent retirr toy bougre de putain cy tu aproche nous tâlons tuer

1696, Déposition et interrogatoire de Langlais, dans le procès de l'homicide de Catherine Crestey, épouse d'Adrien Peulevey, de Saint-Martin des Noyers (Vendée), 1B 5615. [Procès-verbal/interrogatoire du Parlement de Normandie].

REM. Le procès se déroule à Alençon, probablement parce que l'accusé, Jacques Martainville sieur de Bois Hébert, est originaire de Bois Hébert, ancien hameau près d'Alençon situé dans le département actuel de l'Eure. Les propos ci-dessus figurent dans la déposition d'un dénommé Langlais (dont nous ne sommes pas arrivée à déchiffrer le prénom) qui a été témoin des faits et qui, d'après ce qu'on peut lire dans le document, ne savait pas signer. Il était au moment des faits dans « sa court scituee en la paroisse de Saint michel de livet », une commune située dans l'arrondissement de Lisieux (Calvados).

(2) Il est sortie de sa maison avecque une fourche *faire* jurans et renians le st non de dieu disans en sest termes bougre sore dycy jey ne te dois Rien et sy tu passe plus outre jey te tüe, et en meisme temps sa fille sa femme et le fils de Crestey et plusieur autre amoy reconneus sons sortie de la dite maison dudit crestey armée de fourche et fauch *at* et battons disans en sest termes ousont cest bougres de volleurs quil **me** velle vollee et quil ma obligee de me retire

1696, Déposition de Jacques de Boullenger, sergent en la paroisse d'Argentan, dans le procès de l'homicide de Catherine Crestey, épouse de Adrien Peulevé, de Saint-Martin des Noyers (Vendée), 1B 5615. [Procès-verbal/déposition du Parlement de Normandie].

(3) janvoirray* mes drap a un de vos amis a rouen ses pourquoy se serat a luy de les fairre anbalerre* et de fairre plonmerre* les balle ou sil voullet se donne la painne de venirre les vissiterre a ellebeuf pour lors je **les** poures fairre anbaler a ellebeuf et les fairre plonmerre*

1741, Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776-78 [correspondance commerciale].

(4) au moment qu*'une vache tombe malade, il **la** faut separer, la seigner, la couvrir pendant deux heurs avec plusieurs couvertures

18° **s.** ?, ?1ER 1729b, « Remede pour la maladie des vaches », Haute-Normandie, peut-être Neufchâtel-en-Bray (SeineI.), 1ER 1729 [remède]¹²⁶.

REM. Le manuscrit ne comporte ni signature ni date ni localisation. Il est classé avec d'autres documents datant du milieu du 18^e siècle qui ont appartenu à Geneviève de Torcy, femme d'Antoine de Croutel, originaire de Neufchâtel-en-Bray d'après le registre du diocèse de Rouen. Une dispense de publication des bans leur a été accordée le 28 juillet 1724.

Les propos en (1) sont attribués par Langlais à des personnes sollicitées par Jacques Martainville pour la capture d'Adrien Peulevey et dont nous ne connaissons ni les origines ni les professions respectives. Il s'agit peut-être d'individus originaires de Bois Hébert (Eure) ou encore de Saint-Michel-de-Livet (Calvados). Quoi qu'il en soit, Langlais, originaire de St-Michel-de-Livet (Calvados), connaissait au moins passivement le tour, pour avoir été en mesure de le rapporter. Cette connaissance passive est moins sûre pour le secrétaire du procès-verbal, à cause de la présence des marqueurs de discours rapporté tels que *dirent* (1) et *en sest termes* (2).

Les propos rapportés en (2) sont attribués par Jacques de Boullenger, sergent de la paroisse d'Argentan (Orne), soit à Paul Crestey soit à un ou plusieurs membres de la

¹²⁶Voir aussi attestation dans les écrits de l'autrice J 54 de mesme : « il en faudroit remettre ».

famille Crestey, habitant Saint-Michel-de-Livet (Calvados). Le constat pour Langlais peut être réitéré ici: Boullenger devait avoir au moins une connaissance passive de la construction pour l'avoir rapporté dans sa déposition. Encore une fois, cette connaissance est moins sûre pour le secrétaire du procès-verbal et cela suggère d'ailleurs que l'hypercorrectisme *quil*, qui apparaît à deux reprises, pourrait être du cru du sergent Boullenger. L'attestation chez Jean Viel ne pose pas de problème d'attribution.

Le pronom complément d'un infinitif était placé devant le verbe conjugué jusqu'au milieu du 17° siècle (Gougenheim 1963 : 105). Vaugelas et l'Académie après lui, Corneille ainsi que d'autres remarqueurs condamnent explicitement la construction entre le milieu du 17° siècle et le début du 18° siècle (Gougenheim id.)¹²⁷. Le tour n'est pas complètement abandonné, puisqu'il apparaît toujours dans les textes littéraires et dans la langue populaire du début du 19° siècle, dans des pièces de théâtre (L.-B. Picard, *Les Provinciaux à Paris*, 1801 ; A. de Vigny, *Chatterton*, 1835, tous deux cités par Gougenheim 1971 [1929] : 179). Hormis les pièces de théâtre, les emplois littéraires qui perpétuent le tour sont d'intention stylistique et représentent des usages archaïques (Gougenheim 1971[1929] : 180). La langue dépeinte dans les pièces de théâtre est probablement de l'oral représenté et indique que le tour est sans doute demeuré dans la langue populaire jusqu'au 19° siècle au moins.

Cette construction syntaxique a été signalée sous la plume de soldats auvergnats de la période révolutionnaire (Larthomas 1992 : 82), dans des documents d'archives québécois du 18° siècle (« nous le pouvons pues susporter », 1793, JunPron 173) et chez deux scripteurs d'origine modeste vers la fin du 18° siècle (Martineau 2009b : 229). Si nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que l'ensemble des attestations ci-dessus sont à considérer comme des diastratismes, puisqu'elles sont trop précoces, nous pouvons néanmoins faire le constat que le tour appartenait à la langue parlée d'individus originaires soit du département de l'Eure ou de celui du Calvados (1) et du Calvados (2), qu'il était connu au moins passivement de Langlais, probablement un rural du Calvados (1), et d'un sergent probablement argentanais (2). Quant à l'exemple relevé sous la plume de Jean Viel, il s'agit très probablement d'un diastratisme compte tenu que le document date du milieu du 18° siècle.

¹²⁷Une stratification sociale déjà en place vers la fin du 18° siècle a été évoquée par F. Martineau (2009b : 229), qui a étudié le phénomène à partir de documents comparables à ceux que nous avons rassemblés dans le cadre de ce travail.

MEMME ; MESME (DE) loc. adj. « semblable » (1) et (2) ; loc. adv. « ainsi, de cette façon » (3)

(1) Ma damme la veuve faignant dellebeuf ce 25 jeanvier 1742 jay ressu lonneur de lavostre avecque neuf et chantion¹²⁸ que vous maves envoye comme les couleur que jay de faitte ne sont pas tout a fait **de memme** je vous anvoy dans linclus unne carte dechantions

1742, Lettre de Jean Viel drapier marchand à une cliente, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [correspondance commerciale].

(2) Monsieur jay ressu lonneur de la vostre aveque deux et chantion que je nay put a sortirre nan nayan plus de **de messme**

1743, Lettre de Jean Viel drapier marchand à un client, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [correspondance commerciale].

Rem. Le premier s de *de mesme* est biffé et le second est un ajout supralinéaire.

(3) ajoutés y une douzaine de clouds de géroffle¹²⁹ et autant de sucre quil en faut mais peu laissés le **de mesme** / pendant 3 semaines, repassés le encore par la chausse, il sera bon a boire apres.

18° s. ?, s.a., Recette de sirop de cassis, s.l., J 54 [recette culinaire].

REM. 1) Le texte n'est pas daté, mais le classement des archives départementales de Seine-Maritime indique que les documents sous cette cote sont compris dans l'intervalle « XVIIe s. - XIXe s. ». La présence du «s» long, quoique seulement en consonne double, nous incite à exclure que le document puisse dater du 19e siècle. La distinction entre «u» et «v» est

¹²⁸Cette graphie montre que *l* mouillé était probablement passé à yod à ce moment en SeineI. 129La variante *gérofle* m. « clou de girofle » est demeurée dans la lexicographie du 18° siècle à la fin du 19° siècle: Trév 1704 (FEW 2, 446b), Ac 1798–1878, Besch 1845, Littré et DG 'rare' (tous TLF).

systématique, ce qui semble indiquer que le manuscrit appartient au 18^e siècle plutôt qu'au 17^e siècle (DictHistOrthogr 1147).

REM. 2) Le document comprend quatre recettes (recto: « sirop de groseilles », « ratafiat de cerises »; verso: « de cassis », « de noix ») et a été rédigé par une femme, d'après ce qu'on lit au bas du document: « et puis vous boirés a la santé de celle qui a griffonné cecy. » Cette remarque plaisante nous incite à penser qu'il s'agit d'un texte appartenant plutôt au pôle de l'immédiat. *Griffonner* signifie déjà en mfr. « écrire avec précipitation ou en formant mal les lettres; ébaucher, dessiner grossièrement » et cette acception est connue jusqu'en frm. Un autre sens qui apparaît chez Fur 1690 est « apprendre à écrire, à dessiner », puis dans les dialectes galloromans « mal écrire » et à partir de AcC 1838, on trouve *griffon* « celui qui écrit mal » (tous FEW 16, 78a, *GRÎPAN). L'autrice porte clairement ici un jugement négatif sur ses capacités d'écriture.

En usage dans plusieurs régions occidentales du domaine d'oïl au moment des enquêtes du DRF (1994-96, Normandie, Haute-Bretagne, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire, Centre-Ouest), quoique en déclin ('vieilli'), *de même* loc. adv. est d'abord attesté en afr. avec le sens d'« aussi¹³⁰ » (Roland, TL 5, 1349).

La documentation contient des attestations de *de même* loc. adv., à des périodes anciennes et modernes, tant dans les patois qu'en français populaire ou régional : AgrConf (1649/51, Deloffre 45) dans l'expression *ce n'est pas/p(l)us de mesme/même*, considérée par Deloffre comme 'typiquement populaire' (Deloffre 45 n 69), Manche¹³¹ (rég., 1862, Hugo, Victor, *Les Misérables*, 4/15, 1 = Esnault 1951 : 215), Jers. *d'même et d'même*, hbret. (rég., 1895, Améro, Constant = Esnault 1951 : 215), Bouvron, nant., Brière (rég., 1923, Châteaubriant = Esnault 1951 : 216), ang., MaineL./Vendée (1798, MélChauv 91¹³²), saint. (1737, Ms. Pons). Dans la littérature du 18^e siècle, on relève un exemple de *de même* en emploi adverbial chez Marivaux dans *Le paysan parvenu* (1734), où l'expression est attribuée

¹³⁰Malgré FEW 4, 808a qui donne le sens de « pareillement, de façon analogue ».

¹³¹Le FEW (4, 808a) attribue à cet exemple l'étiquette géolinguistique 'Eure', alors que le Barneville auquel V. Hugo renvoie est situé dans le Cotentin (Manche), d'après G. Esnault (1951 : 215).

¹³²Nous avons pu voir dans une version provisoire de cet article que *de memes* était bel et bien attesté dans le texte étudié par P. Rézeau. La locution n'apparaît cependant pas dans la version définitive publiée. Nous avons indiqué la page où elle devrait se trouver suivant l'ordre alphabétique.

au personnage de Catherine, une cuisinière (Deloffre 45 n 69). Au 19° siècle, la locution adverbiale apparaît sous la plume d'Eugène Sue dans *Les mystères de Paris* (« C'est toujours *de même* », 1843, 5, 633, Frantext). Si on ne peut présumer qu'il y ait toujours été confiné, ces jalons suggèrent du moins pour la période classique que *de même* loc. adv. appartient au registre diastratique bas depuis le 17° siècle au moins. La répartition dans les dialectes ainsi que dans les français régionaux indique hormis les exemples du français populaire parisien une implantation exclusivement oïlique occidental de l'emploi. Le fait que tous les exemples postérieurs à la seconde moitié du 18° siècle, à l'exception de l'attestation chez Eugène Sue, sont des représentations d'usages régionaux (pour les attestations littéraires) ou sont tirés de glossaires régionaux, suggère que nous avons affaire à un phénomène à l'origine répandu, devenu populaire à partir du 17° siècle au moins, et dont la régionalisation s'est amorcée au cours du 18° siècle. En cela, si l'attestation (3) n'est pas un diatopisme, il s'agit au moins d'un fait populaire.

De même loc. adj. « semblable » était toujours usité à la fin du 20° siècle en Haute-Bretagne, dans la Mayenne, dans la Sarthe, en Maine-et-Loire ainsi que dans le Centre-Ouest ('vieilli', DRF). L'emploi adjectival a connu grâce à Molière une meilleure fortune que l'emploi adverbial dans la littérature ; il apparaît dans trois pièces de Molière (Livet 63) : L'École des maris (1661), Tartuffe (1664) et L'Avare (1668). De même loc. adj. est attribué à Isabelle, Elmire et Harpagon, des personnages qui appartiennent à des milieux aisés et dont la langue ne représente pas des usages particulièrement populaires. Le fait qu'on ne détienne pas d'exemples par ailleurs de cet emploi¹³³ à cette période suggère qu'au 17^e siècle, sans être restreint sur l'axe diastratique, il appartenait probablement au secteur parlé de la langue (restriction diamésique). Au 18e siècle, un exemple apparaît sous la plume de Vadé (1749, Esnault 1951 : 215), un auteur emblématique du genre poissard, ce qui indique très probablement le passage d'une restriction diamésique (caractéristique du 17e siècle) à une restriction diastratique au 18^e siècle. On relève d'ailleurs un exemple dans les écrits d'un scripteur peu lettré du 18^e siècle, Montjean, d'origine inconnue et dont le métier était mercier (de meme, 1774/1775, Ernst/Wolf 2005). Dans les patois, de même : hbret. (1819, rég. Le Gonidec) ang. DSèvres (Cohen 1951: 88), Vienne (MineauR), Châtell. saint. (Li 1868

¹³³L'exemple de même loc. adj. signalé par G. Esnault (1951 : 215) dans BL (I, 266) signifie « aussi ».

'tournure qui a vieilli¹³⁴ et qui est toujours en usage en Saintonge', Cohen 1951 : 87). La locution est toujours en usage dans les variétés d'outre-mer au Québec, où elle est attestée depuis le 18^e siècle (loc. adv. 1740, FTLFQ, DRF; loc. adv. et adj., GPFC), ainsi qu'en Acadie (loc. adv. PoirierG = DRF; loc. adj. Mass 505, 708).

Les données en (1) et (2) attestent un fait populaire qui n'est pas restreint à la Normandie à cette époque (Vadé, *supra*).

¹³⁴Cohen s'est questionné sur l'origine de *de même* loc. adj. chez Littré ('tournure qui a vieilli') en envisageant soit que l'emploi avait toujours cours à Paris vers la fin du 19e siècle ou encore qu'il fallait attribuer la présence de cet emploi à une influence de l'Ouest (1951 : 88). Si on considère les données du DRF, la seconde des hypothèses paraît plus vraisemblable. À moins qu'on arrive à démontrer que la présence de *de même* loc. adv. à Paris (1843, Sue) indique l'existence simultanée de l'emploi adjectival.

MENUZIÉ m. « ouvrier exécutant des travaux de menuisierie, menuisier »

pour le menuzié qui a my un bout de bois neuf au boute¹³⁵ du brancard du cabriolet

1783, V. Naroquet, sellier, Dieppe (Seinel.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Attesté du 14^e (FEW 6/2, 130b, MĬNŪTIA) au 18^e siècle (1791, Paris, De Cock 2, 666), *menusier* n'apparaît que trois fois dans le corpus Frantext, dont deux fois au 16^e siècle et pour la dernière fois au 17^e siècle, en 1607.

Le type en $[\ddot{u}]$ domine dans tout le domaine d'oc, en Picardie et en Flandre française, de même que dans l'est et en francoprovençal. C'est principalement dans le bassin parisien (où le type en u n'est pas complètement absent) et surtout dans l'Ouest (hormis la Vendée) que se trouve le type admis en frm., [menwizye]. La situation a cependant sans doute dû être différente aux 17e et 18e siècles pour l'Ouest, compte tenu que menusier est attesté à date ancienne dans des documents québécois (1682-1749, JunPron 77) et en Acadie (PoirierG). Attesté à date ancienne en Normandie (1508, Gaillon 52), le type en [ü] est présent sans y être exclusif dans le parler de quatre des cinq départements au début du 20e siècle, parfois avec amuïssement du [e] (les parlers normands ne font généralement pas entendre le [e] en syllabe initiale, quelle que soit la consonne initiale, LepelleySaire 13) ou encore avec passage de [ü] à [i]¹³⁶: SeineI. [mnüzye] p 361, [menuzye] p 268, Eure [menizye] p 351, Calvados [mnüzye] p 345, Manche [mnize] p 387, tous ALF 838. Quelques décennies plus tard, la forme ancienne ne subsiste plus que dans un seul point du Calvados, où le [ü] est passé à [i] (Calvados mnizi p 32, ALN 1234*). L'influence de la Picardie voisine, où on trouve seulement menusier, est inutile pour expliquer cette différenciation; l'hypothèse du maintien d'une variante autrefois plus répandue est de loin la plus économique. C'est d'ailleurs ce que nous confirment la présence du type dans des écrits de peu lettrés des 17^e et 18^e siècles : Jacques Valuche, petit bourgeois, Candé près d'Angers (1607/1662); Philibert Goyard, argiculteur et procureur

¹³⁵ Voir juelette, juilet m. « juillet ».

^{136«} Après déplacement de l'accent sur le second élément (u^i passe à "i et ui) et assimilation de la semi-voyelle (ui passe à yi) ». Le yod est ensuite « absorbé par l'élément vocalique, de même timbre » (Brasseur 1978 : 61).

d'office, Bert-en-Bourbonnais, Allier (1643/1672); Michel Reveillaud, procureur, Saintes (1696/1745); J.-L. Ménétra, vitrier, Paris (1764/1802-3).

Les données de la lexicographie française suggèrent un ralentissement de la forme ancienne dans la Capitale à partir de la fin du 17° siècle : *menusier* apparaît dans les dictionnaires jusqu'en 1700 (FEW 6/2, 130b, MĬNŪTIA), à côté de fr. *menuisier* et Mén 1694 attribue *menusier* aux Angevins. L'attestation de 1783 ici présentée documente un type populaire qui n'est pas restreint à la Normandie.

- (1) Li a eu Les 3 car des curé e vicaire qui ont pretee le serment ceux qui on pretee le serment auront par chaque an la somme de Dou Cent Livres e pour les gran parroisse é les petite parroisse 7⁰⁰ Livres par chaque an Ceux qui non point pretee le serment on les a chasse de leur maison les terre de prebitaire onte etee vendu les Curé auJourdhuy on plus* de dime **tout le monde on** leur dime
- (2) enfin on va faire signe tout le d monde pour voir ceux qui ne sons poin ostr ostrograte pace¹³⁷ qui ia le tier du **mond** quil le **son** ses a dire quil sons pour les Seigneur on veut que tout le mond vien dun meme loi
- (3) Li ana quil veul pas obei cependant il faux obei fau de quoi on chatiret le tiers du **mond** qui **son** ostrogrates

REM. Ostrograte est peut-être issu d'un croisement entre frm. aristocrate m. « partisan de l'Ancien Régime » (dp. 1790, FEW 25, 230b, ARISTOKRATÌA) et frm. ostrogot m. « individu étranger aux usages, aux bienséances » (dp. Fur 1690, FEW 7, 443a, OSTROGOT). Brunot (9/2, 647) signale d'ailleurs que « la forme était instable » au temps de la Révolution.

1791/1799, Journal d'un laboureur cauchois, Criquetot-l'Esneval (SeineI.), J 191. [journal personnel].

Rem. L'origine du laboureur est tirée du catalogue des archives.

Monde en tant que sujet d'un verbe à la 3° pers. du pluriel se trouve à la fin du 17° siècle dans les écrits de Claude Dusson, un tisserand de Chalancey (*Le mois de descembre fuct froid ason commencement froid avec de la neiges de sortes que le monde croyoient que ce seroit comme lannez passez*, 1658/1685, Ernst/Wolf 2005) ainsi qu'à la fin du 18° siècle dans le journal personnel d'Henri Paulin Panon Desbassayns, un bourgeois de 1'île Bourbon (1790/1792, N. Fournier 1992 : 43). Plusieurs exemples sont répertoriés à partir

¹³⁷L'amuïssement du r intérieur est attesté depuis le $17^{\rm e}$ siècle dans la langue populaire, cf. Straka 1965: 591-94 (cité par JunPron 163). Cet exemple montre que c'était le cas dans le pays de Caux à la fin du $18^{\rm e}$ siècle.

du 19^e siècle dans les cacologies : Paris *que de monde qui vont par là* « que de monde qui va par là » (Desgr 1821), *tout le monde disent* (Platt 1835), bmanc. [l'mod vo] « les gens vont », hmanc. Châtell. Couzon. – FEW 6/3, 220b n 4, MUNDUS. Cet accord de *monde* avec le sens collectif se rencontre aussi au Québec (*le monde vont venir*, GPFC).

Fr. *monde* m. « les gens, vous, nous, le premier venu » est attesté depuis le 17^e siècle (1658, Scarr, FEW 6/3, 218b, MŬNDUS). Les glossaires modernes dialectaux (norm. havr. FEW 6/3, 219a, MŬNDUS) ainsi que la carte 1326* de l'ALN indiquent une répartition générale de ce sens en Normandie (les cinq départements de même que les Îles agn.), mais la répartition en Galloromania est beaucoup plus étendue (FEW 6/3, 219a, MŬNDUS).

Les exemples de notre corpus sont la première attestation de l'accord à la 3^e personne du pluriel pour le substantif *monde*. Il ne s'agit pas d'un fait régional, si l'on considère la répartition moderne indiquée par les glossaires (*supra*), tout comme c'est le cas pour le sens de *monde* m. (*supra*). Ce sont tous deux des faits restreints sur l'axe diastratique.

MOTTER (LETS FÊVES, LETS TRUFLE*) v.tr. « butter (les fèves, les pommes de terre) »

2 jours a motter lets fêve

[...]

1 jour a motter lets trufle*

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

Si le substantif *motte* f. « petit morceau de terre comme on en détache avec la bêche » est attesté dans la documentation à date ancienne depuis le début du 13° siècle (FetR, FEW 6/3, 295b, MŬTT; plus. ex. des 14° et 15° s. DMF), nous n'avons en revanche trouvé aucune attestation textuelle de *motter* v. tr. « butter » (FEW, DMF, Frantext, Google Livres, Gdf). Le seul dictionnaire à recenser *motter* « butter » est celui d'Hector France (1907), qui a puisé le mot dans Jaubert, l'ouvrage étant en bonne partie une compilation, comme l'auteur le dit luimême : « je n'ai fait, je l'avoue modestement, que copier le travail d'autrui, je me suis aidé de l'œuvre de mes devanciers » (Introduction p. 3).

La répartition dans le FEW et dans les atlas linguistiques indique un fait normand, souvent haut-normand, et picard : Dém. *motter* « butter (des pommes de terre) », norm. *remotter* « butter (des plantes) », hnorm. *remotter* « former une motte de terre au pied de certaines plantes » DT, Bray *remotter* « id. », Caux *motter* « butter (les pommes de terre) », Horsain 511, havr. *remotter* (FEW 6/3, 294b, MŬTT).

SeineI. [mote] (dans tout l'ouest du département). Avec préfixes dans les localités qui suivent : SeineI. [rmote] (dans l'est du département), Eure [rmote] p 73 (à la frontière du département de SeineI.), Manche [amote] (nord du département). – ALN 332.

Le type se trouve aussi dans la Somme, et avec préfixe dans le Pas-de-Calais et le Nord : Somme [motle] « butter (les pommes de terre) » (p 73, 79, 80), m·te p 76, PCal.

[ramotle], Nord id. – ALPic 72; ALFSuppl 32 (PCal. [remotle] p 275, 276, 284, 285, 286, [remote] p 299).

Nous avons également relevé des attestations du centre : tour. *motter* v. tr. « butter (des artichauts avant l'hiver) » (Davau), Blois *motter* « butter, entourer de terre » (Eudel), centr. *motter (les pommes de terre, les artichauts)* « butter » (Jaubert¹³⁸).

Les données pour le centre d'une part et celles pour la Normandie et la zone septentrionale (Somme, PCal., Nord) d'autre part ne sont probablement pas superposables, en raison de l'absence d'attestations intermédiaires entre les deux zones. L'attestation ci-dessus indique donc la vitalité au 18^e siècle d'un type restreint à une région qui contient la Haute-Normandie, la Picardie et la Flandre française.

¹³⁸L'attestation étiquettée « centr. » doit avoir été récoltée en Sologne ou encore en Touraine, car nous n'avons trouvé aucun exemple dans les glossaires berrichons, nivernais ou bourbonnais de *motter*.

pour 2 boisseaux de **nantilles**... 6 [livres]

1744, intendant ?, Normandie, peut-être Le Bec [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1524 [comptes des dépenses].

REM. Nous supposons que le scripteur est un intendant, à cause de l'ajout marginal « arrivée de m^{r.} le marquis » qui figure vis-à-vis de « pour une boutt^{lle} de vin alarrivée ». Il doit s'agir du marquis du Bec, le même destinataire auquel est adressé le mémoire du charron de Valliquerville (s.v. BANNOS; FRONTEL), dont la période d'écriture (1769) est suffisamment proche de celle du compte des dépenses. La localisation se base sur ce critère.

La forme avec l'initiale n s'explique par une assimilation à la voyelle nasale (GrammontDissim 140 = FEW 5, 252a, LENTĬCULA), phénomène pour lequel il faut aussi probablement envisager une influence de la consonne t à l'initiale de la seconde syllabe. Elle est attestée depuis le 16^e siècle chez Bernard Palissy (1563, Hu, FEW 5, 251a, LENTĬCULA; Frantext). On constate une assimilation identique attestée vers la même période (dp. Cotgr 1611) pour le sens de « taches de rousseur » (FEW 5, 251b, LENTĬCULA).

La lexicographie du 17^e siècle suggère que *lentille* et *nentille* (ou *nantille*) sont tous deux usités durant cette période en France métropolitaine : la nomenclature de Oud 1660 (*nantille* = Lac) compend les deux formes sans distinction aucune et identiquement définies et Rich 1680 affirme : « On dit l'un et l'autre. *Lentille* est le plus régulier et aussi Messieurs de Port-Roial ont écrit *lentille* dans l'histoire du vieux et du nouveau Testament figure 23. Néanmoins il faut avoüer que *nentille* est le plus usité. Non seulement le peuple et les gens qui vendent des graines et mêmes la plupart des honnêtes gens qui parlent bien, disent, *nentille*. » La forme avec *n* à l'initiale est donc la plus largement répandue, mais elle n'appartient vraisemblablement pas à la langue savante, car c'est bien *lentille* qu'écrivent « Messieurs de Port-Roial [...] dans l'histoire du vieux et du nouveau Testament figure 23 » et c'est bien *lentille* qui figure dans Ac 1694 (et dans toutes les éditions postérieures). On ne

dénombre par ailleurs qu'une poignée d'attestations dans la documentation, dans des textes satiriques ou portant sur des traditions populaires : dans un ouvrage de confections de remèdes (1659, R1 F1 4, 238), dans un recueil de poésies érotiques (1618, CabSat = FEW 5, 251a, LENTĬCULA) ainsi que dans une recette de cuisine (1732, NMrust 2, 861 = id.).

La restriction diastratique que connaît *nantille* est déjà documentée aux 17^e et 18^e siècles, chez Buffet (1668, « il faut dire *lentilles* », Thurot II, 260) et chez Fér 1787 qui en dit qu'il est usité « seulement chez les badauds » (FEW 5, 251a, LENTĬCULA). Le type lexical survit en France métropolitaine jusqu'au 20^e siècle, à la fois en français populaire (1805, « on lit dans la carte imprimée de nos restaurateurs *potage aux nantilles* », Domergue 450, Thurot II, 260; Platt 1835; B = tous deux FEW 5, 251a, LENTĬCULA; Castil-Blaze 1839 : 100) ainsi qu'en emploi dialectal (ALF 758).

Le type en *n* n'a vraisemblablement pas été diffusé hors de Paris au 17° siècle, puisque Mén 1672, d'origine angevine, signale qu'il faut dire des *nentilles* avec les Parisiens et des *lentilles* avec les Angevins (352). Il réitère d'ailleurs cette affirmation plus de vingt ans après : « C'est ainsi qu'on parle à Paris; par corruption, pour *lentilles*: par le changement de l'*l* en *n*. La pluspart des Provinciaux disent *lentilles* » (Mén 1694). Dans la documentation sur les dialectes modernes, en ne considérant les données que pour la France d'oïl, on constate une extension quasi généralisée : le type lexical avec initiale en *n* se rencontre dans tous les départements, exceptés la Somme et l'Indre (ALF 758; ALBRAM 187*; ALCB 671*13°; FEW5, 251a, LENTĬCULA). Pour la Normandie de façon plus spécifique, le FEW cite norm. (DT), yèr. Bray, Louv. Alençon, ce à quoi on peut ajouter SeineI. [nātil] 'vieux' p 258, Orne [nātiy] p 325 (tous deux ALF 758). La diffusion du type en *n* s'est probablement faite à partir du 18° siècle, en tout cas au moins pour la Seine-Maritime (1744, ci-dessus) ainsi que dans le Pas-de-Calais (St-Omer 1790, FEW 5, 251a, LENTĬCULA). Québec *nantille(s)* (1688-1792, JunPron 176; *nentille*, GPFC) est en ce sens probablement à considérer comme un apport du français populaire métropolitain.

Si nantille n'est selon toute vraisemblance pas restreint sur l'axe diastratique, mais plutôt sur l'axe diatopique au 17^e siècle, alors qu'au 20^e siècle, il est devient nettement

¹³⁹Cette source indique que le type était toujours usité dans la région champenoise briarde au moment des enquêtes (1957 à 1961).

restreint sur l'axe diastratique et l'est peu sur l'axe diatopique, il faut tout de même signaler la stabilité sur l'axe diamésique : hormis les dictionnaires, le mot est rare à l'écrit.

NE DE NÉGATION (CHUTE DU) / DOUBLE NÉGATION

- (1) Inquis **sil a pas eu***t* le dessein de faire prendre en [xxx] les peulevey pour aller a larmëe. A mescongneu.
- (2) Inquis sy environ les quinze premiers jours de [xxx] demie **II fut pas** en visitte chéé les nommey les *sieurs* de la Mansonniere en la paroisse du chesne. a mescongneu
- (3) Inquis **sil a pas** connoisance que ses enfans ont attirey chée luy les personnes qui prirent les peulevey. A mescongneu
- **REM.** 1) Les abréviations pour *sieurs* et *paroisse* en (2) ont été résolues pour faciliter la lecture.
- **REM. 2)** Le *ne* de négation apparaît quelques lignes plus bas dans ce document. Le fait paraît y être alternant.
- **1696**, Interrogatoire de Jacques de Martainville, sieur de Boishébert (Eure), accusé de l'homicide de Catherine Crestel, épouse de Adrien Peulevé, de Saint-Martin des Noyers (Vendée), Alençon, 1B 5615 [Procès-verbal/interrogatoire du Parlement de Normandie].
- **Rem.** Le procès se déroule à Alençon, probablement parce que l'accusé, Jacques Martainville sieur de Bois Hébert, est originaire de Bois Hébert, ancien hameau près d'Alençon situé dans le département actuel de l'Eure. Les propos retranscrits ci-dessus sont ceux de l'interrogateur.
- (4) Mon Cherami je vous Et Christ Cest ligne pour menformer de letat de votre Sante Et je vous direz que jai aprit que vous Etié alhopitale voila Se qui fait que **je vous envois** point* vos estfest

ca. 1788, « Le Roux, votre amie », lettre à « Monsieur Moulliere Soldat au Regiment de picardie Compagnie de Rollat en détachement à St valerie », Le Havre, 202 BP 12 [correspondance personnelle].

REM. Le document n'est pas daté, mais on trouve un régiment de Picardie sous la gouverne d'un commandant nommé Rollat en 1788, dans Roussel (1789), disp. sur «www.napoleonseries.org/military/organization/France/History/etat/c etattitle.html> [consulté le 25/06/2014].

(5) Li a eu Les 3 car des curé e vicaire qui ont pretee le serment ceux qui on pretee le serment auront par chaque an la somme de Dou Cent Livres e pour les gran parroisse é les petite parroisse 7⁰⁰ Livres par chaque an Ceux qui non point pretee le serment on les a chasse de leur maison les terre de prebitaire onte etee vendu les Curé auJourdhuy **on plus** de dime tout le monde on* leur dime

1791/1799, Journal d'un laboureur cauchois, Criquetot-l'Esneval (SeineI.), J 191. [journal personnel].

Rem. L'origine du laboureur est tirée du catalogue des archives.

Une étude récente a proposé une chronologie de la chute du *ne* de négation en français parlé à partir d'un corpus de lettres privées et de pièces de théâtre et a conclu que le phénomène ne se serait amorcé qu'à partir du 18^e siècle (Martineau/Mougeon 2003).

Les trois premiers exemples de la fin du 17^e siècle retranscrits ci-dessus sont attribuables soit à l'interrogateur, soit au secrétaire de rédaction du procès-verbal. Comme le *ne* de négation apparaît plus bas dans ce document et qu'il est également attribuable soit à l'interrogateur soit au secrétaire, cela indique que le phénomène était alternant à cette période, du moins parmi les couches éduquées en Haute-Normandie. Le dépouillement d'archives pour d'autres régions pourrait sans doute en révéler d'autres exemples. Ce que nous devons conclure des trois premiers extraits retranscrits est que le phénomène de chute du *ne* de négation, attesté ici dans des phrases interrogatives soit chez un interrogateur lors d'un procès

ou chez un secrétaire de rédaction dans des situations qui relèvent toutes deux de la distance communicative, n'était probablement pas touché par une restriction diamésique, diaphasique et encore moins diastratique à ce moment¹⁴⁰. À l'exception de Vaugelas qui l'admettait dans les phrases interrogatives, tous les grammairiens condamnent la suppression du *ne* (Chapelain, Mén et Ac 1704 = Liv I, 57).

Concernant le quatrième et dernier extrait transcrit tiré d'une lettre rédigée au Havre et datant probablement de la fin du 18° siècle, l'aspect général de la lettre (calligraphie hésitante, macules) nous fait croire que la scriptrice était probablement très peu familière à l'écriture. La lettre ne comportant pas d'autre construction syntaxique négative qui aurait pu permettre de constater une chute exclusive ou alternante du *ne*, il est impossible de se prononcer sur le caractère sporadique ou permanent du phénomène chez cette scriptrice. Cela dit, la lettre s'adresse visiblement à quelqu'un qu'elle connaît bien (immédiat communicatif), ce qui indique peut-être que le phénomène appartenait au secteur de proximité de sa langue. Quoi qu'il en soit, l'attestation du phénomène nous informe dans tous les cas de l'existence du phénomène parmi les couches peu éduquées en pays cauchois à la fin du 18° siècle.

Nous avons également repéré un cas de double négation chez Jean Viel, drapier marchand d'Elbeuf (Seine-Maritime), dont la période d'écriture se situe au milieu du 18^e siècle.

jantans que francois vat souteny¹⁴¹ a paque unne teisse et vous **vous ne parle pas de rien** aparantmant¹⁴² que vous nest glorieux de rien sy vous vous aplique comme il faut vous serie annetat dans soutenirre aussy

1742, Lettre à son fils de Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [correspondance personnelle].

¹⁴⁰Les phrases interrogatives représentent de ce point de vue une exception dans l'histoire du français. Voir Martineau/Mougeon pour plus de détails (2003 : 120).

¹⁴¹L'amuïssement de la consonne finale (v. SORTI v.tr.) semble alternant chez ce scripteur (*soutenirre* plus bas et SOISTERRE v.tr.)

¹⁴²Si on exclut l'hypothèse d'un phénomène de graphie, une assimilation régressive (peut-être avec influence de *apparent* m.) pour ce mot est aussi attestée en Belgique et en Saintonge : lièg. *apparanmint* adv. « apparemment », saint. *apparanment* (FEW 25, 24b).

Oudin (1640 : 290) émet sur l'emploi conjoint de *pas* et *rien* la mise en garde suivante : « Pas, & rien, ne se doivent jamais construire ensemble; car on ne dit pas proprement, *cela n'est pas rien*, encore que *rien* serve de sujet: car autrement il y faut mettre un article entre deux qui le face connoistre pour nom neutre, ou privation de substance: par exemple, *Je ne me contente pas de rien*; ou bien quelque autre particule, comme, *Ce ne peut pas estre moins que rien*; *Rien, n'est pas suffisant.* » Si l'on en croit la règle expliquée par Oudin, *rien* doit être substantif pour pouvoir être employé successivement à *pas*. Vers la même époque, on relève un passage des *Femmes savantes* (1672) de Molière qui est également sans équivoque quant à la condamnation du phénomène : « De *pas* mis avec *rien* tu fais la récidive, / Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative (Liv III, 144).

La double négation est attestée en français populaire au 20° siècle (Bauche 1929 : 140) et a été signalée à l'époque contemporaine pour la Haute-Normandie en pays cauchois à Senneville-sur-Fécamp (Senneville-Fécamp 100). Quoique nous n'en ayons pas trouvé d'exemples dans les textes édités par Ernst/Wolf (2005), il semble que le phénomène soit susceptible de se produire partout dans un registre populaire et ce, depuis le 17° siècle, si l'on envisage la mise en garde d'Oudin comme un témoin.

La présence du phénomène dans la lettre que Jean Viel adresse à son fils s'explique probablement par le fait qu'il s'agit d'une situation de communication de l'immédiat. Le document atteste un phénomène diastratiquement bas depuis le milieu du 17^e siècle, qui n'est pas restreint à la Seine-Maritime à l'époque de la rédaction de la lettre.

v. POINT adv. de négation (d'un verbe)

OUBLIER LE CHEMIN (D'UN ENDROIT) loc. verb. « n'avoir pas fréquenté un endroit depuis longtemps »

je croy que vous aves **oublie le chemin** dellebeuf il semble que vous nayez jamais anvie direveny¹⁴³ je vous asurre que rien ne me feret plus de plaisirre que de vous posseder ses de quoy je vous pris destre persuades

1742/1743, Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), , 1ER 1776 [correspondance commerciale].

Ni le FEW (7, 271b *ŎBLĪTARE; 2, 144b CAMMĪNUS, qui comprend pourtant une liste remarquablement fournie de locutions) ni le DMF ni le TLF ne contient la locution. La première attestation d'oublier le chemin loc. verb. figure dans la traduction parue en 1546 de Nicolas Herberay des Essarts du septième livre du roman de chevalerie Amadis de Gaula, écrit par Garci Rodríguez de Montalvo et paru en 1508. Le passage est le suivant : « Toutesfois ilz n'eurent pas long propos ensemble, car la nuit s'aprochoit, et vouloit le Roy de Sicile retourner d'ou il estoit party le matin. Ce que cognoissant Axiane le pria et Gradasilée aussi, de n'oublier le chemin, et d'amener le lendemain la Royne, et Lucelle, avecq' toutes les autres » (LXVIII). La locution ne figure ni dans le texte d'origine, ni dans le dictionnaire de la Real Academia Española. Il n'est cependant pas assuré que le sens corresponde bel et bien à celui que nous recherchons, le contexte ne permettant pas d'en élucider tout à fait la portée métaphorique.

On en trouve ensuite un autre exemple en 1799 dans les mémoires de Pierre-Jean-Baptiste Choudard Desforges, un poète et dramaturge originaire de Paris : « [...] nous nous lançâmes dans les bras l'un de l'autre, et les plus doux baisers furent les garans de la douceur du souvenir. Nous sortîmes de ce mystérieux asyle, en nous promettant tacitement de n'en pas oublier le chemin. » (p. 93).

Au 19^e siècle, on en trouve plusieurs exemples, dont celui-ci : « C'est alors surtout qu'on a du chagrin qu'il ne faut pas oublier le chemin de l'église » (1896, *Revue générale*, 64, 662 [Google Livres], ainsi que le suivant chez Huysmans tiré de la base Frantext : « Vous

¹⁴³V. SORTI v. tr. « sortir ».

avez positivement oublié le chemin de notre domicile. Voyons, il faut venir nous voir, manger la soupe, sans façon, avec nous – que diable ! » (1881, 442). S'est aussi exporté dans le français des Antilles (« on dirait que tu as oublié le chemin de ma case », Alcindor 1997 : 182) et au Québec (Bergeron-Maguire ; Thibault).

Il semble que nous ayons affaire à une expression plaisante, qui appartient selon toute vraisemblance à la langue parlée (restriction diamésique) et qui n'est pas restreinte sur l'axe diatopique, mais qui est restée jusqu'à aujourd'hui absente de la lexicographie.

OUVRAGE m. et f. « travail accompli par un ouvrier »

f.

(1) Compte avec Nicolas Brunel charon pour la rente de six livres quil doit par chacun an et de toute l**ouvrage** quil a fait chez Madame lamarquise de Boniface

REM. Le participe passé du verbe *faire* n'est jamais accordé chez ce scripteur. Il n'est donc pas indicatif pour le genre du mot *ouvrage*. En revanche, d'autres documents que nous détenons de ce scripteur montrent un accord correct et systématique de *tout* adj., ce qui nous confirme qu'il s'agit bien ici d'une forme féminine d'*ouvrage*. Une hésitation du scripteur quant au genre d'*ouvrage* se perçoit dans le contraste qui se fait entre cette attestation avec *toute* et celle, ci-dessous, avec *tout*, de la forme masculine.

1756, Augustin Laurent, porteur de procuration, Registre de recettes de fermages de la Marquise de Boniface, Pitres (Eure), 1ER 699 [fermages].

(2) plus pour dix huit jours et demy quil a fais a serclé* et dautre diferente **ouvrage** 9 15 l

1758, Augustin Laurent, porteur de procuration, Registre de recettes de fermages de la Marquise de Boniface, Pitres (Eure), 1ER 699 [fermages].

m.

(1) Compte avec Pierre Cornillot de tout l**ouvrage** et fourniture quil a fait pour Madame lamarquise de Boniface depuis le premier daout mil sept cens cinquante six

1758, Augustin Laurent, porteur de procuration, Registre de recettes de fermages de la Marquise de Boniface, Pitres (Eure), 1ER 699 [fermages].

Ouvrage est attesté pour la première fois au masculin dans le Roman de Renart au sens de « besogne » (12^e-13^e s.; DEAF). Une première attestation de la forme féminine avec le sens de « ce qui résulte d'un travail manuel » apparaît dans le Miracle de Robert le Dyable dans les MirND (1375, FEW 7, 362b, Opěra; DMF). On en répertorie une forme masculine dans une charte du 15^e s. (1409, Runk; FEW 7, 362b, ŎpĚRA). Ouvrage f. est bien attesté au 15^e siècle dans le *Roman de Perceforest* (1450, PercefR, plus. att. dans les 3^e et 4^e parties). Les deux genres se côtoient ainsi dès le 14e siècle en français. On trouve au début du 16e siècle le syntagme grosse ouvrage dans l'Eure et ouvrage f. dans Pantagruel (1508, Deville, Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon; éd. Imprimerie nationale; Paris 1850; 267 = Clapin; Rab 1532, XVI). En ce qui concerne les 17^e et 18^e siècles, les témoignages des grammairiens signalent la présence de la forme féminine tout au long du 17e siècle, ce que confirment l'exemple relevé chez le scripteur peu lettré Montjean, mercier d'origine inconnue (1650/1661, Ernst/Wolf 2005)¹⁴⁴. On en trouve aussi un exemple au début du 19^e siècle chez Louis Simon (1741-1820), un étaminier du Mans (Fillon 1984 : ms 12). L'emploi de la forme féminine devient courant dans la littérature à partir du 19^e siècle ainsi que dans certaines correspondances privées : Paul-Émile Debraux, 1830. Les barricades de 1830 : scènes historique, George Sand, 1836. Correspondances : 1836 ; Honoré (de) Balzac, 1846. La recherche de l'absolu : Pierre-Alexis Ponson du Terrail, 1859. Rocambole, les drames; Émile Zola, 1877. L'Assomoir; 1887, Huysm. 402; Georges Courteline, 1888. Le train de 8h47 = Frantext, BHVF. Le type féminin est employé par les auteurs des 20e et 21e siècles pour dépeindre la langue paysanne et/ou populaire ou encore par les poètes (p.ex. Gabrielle Roy, Paul Claudel, Frédéric Dard, Raymond Queneau). Il faut mentionner également l'existence de la loc. nom. f. belle ouvrage, attestée pour la première fois en 1830 ('loc. pop.' DatLex 19, 177), moment qui concorde avec l'apparition d'ouvrage f. dans la littérature du 19^e siècle (Frantext; FL). La locution tend à l'heure actuelle à s'employer dans un registre plaisant (Usito; 'ou pop.' Dupré 1972, cité par TLF).

Durant la période classique, *ouvrage* f. est tantôt accepté par les uns (Mén 1650, I, 158; Andry de Bois-Regard 1689, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*, 345, Brunot IV, 787)

¹⁴⁴Le cédérom mis au point par Ernst/Wolf (2005) contient sans doute des exemples chez plus d'un scripteur, mais le phénomène de liaison empêche de les reconnaître comme tels : *cette ouvrage*, par exemple, y est fréquent.

tantôt critiqué par les autres (1647, Vaugelas, II, 170; 1695, Richelet, Connaissance des genres français, 181; 1691, St Réal, 239) ou encore inexistant chez certains (Malherbe; Molière ; La Fontaine ; v. Brunot 4, 787). Richelet (1695 : 181) affirme que ce sont « des femmes et des ouvriers [qui] le font féminin ; mais le bon usage n'est ni pour eux, ni pour elles. Les personnes qui parlent bien disent 'un bel ouvrage, un excellent ouvrage'. » Vaugelas, suivi par S^t Réal, et Corneille attribuent aussi ce fait de langue aux femmes. Corneille précise que « [c]elles qui parlent bien font ces deux mots [orage et ouvrage] masculins » (cité par Nyrop, III, 350). Jullien 1853 le proscrit également: « Ce mot, qui était quelquefois du féminin du temps de Louis XIV, surtout en parlant des ouvrages des femmes, est toujours du masculin aujourd'hui. Ne dites donc pas une belle ouvrage, mais un bel ouvrage » (cité par TLF s.v. ouvrage). Li 1868 commente : « C'est une faute commise quelquefois dans le peuple, de faire ouvrage féminin. [...] Il est resté féminin dans le patois normand, comme plusieurs substantifs en age ». On sait que le genre féminin n'est pas un fait exclusivement normand : les résultats galloromans du lt. Opera avec le suffixe -ATICU citées ci-dessous sont du genre féminin (FEW, 7, 362a). On répertorie les féminins singuliers dans un premier temps et dans un second, les féminins pluriels. Sing.: Provins, norm. havr. Louv. bess. sair. mal. Gosné, nant. Ancenis, hmanc. St-Victor, saint. SeudreS. kan. Blois, Vendôme, Sologne, centr. berr. Verdch. Gaye, mouz. Dombras, Moselle (m. f.), Gruey, Pierrec. f. Châten. Montbél. (m. f.), GrCombe f., Lyon. Plur.: Vendôme, centr. Franchesse, Vouth. liég.

Ouvrage f. est marqué pop. ou fam. dans plusieurs dictionnaires et grammaires des 20^e et 21^e siècles (p.ex. DG 1891; GLLF 1976; Bauche 1929, 89-90; encore RobPt 2013). Exporté dans les trois foyers historiques des français expatriés (GPFC; Mass; DFL).

Les attestations euroises ci-dessus pour le milieu du 18° siècle signalent l'existence chez un scripteur expérimenté d'un fait populaire non restreint à la Normandie pour le genre féminin d'ouvrage.

PAR RAPPORT À loc. prép. « à cause de »

(1) comme lon a pas put travaille ancorre **par raport au** boutique* quy et tes plain daux je ne pouves savoirre le tant

1741, Lettres de Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [correspondances commerciales].

(2) celat de de est de consesquanssecansse pour vous **parrapor au** sinpos que lon vat asoirre dont je vous dres bien vous parle sy je peux

REM. (*Quansse*) est biffé et (*cansse*) est en ajout supralinéaire.

1742, Lettres à son frère de Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [correspondances personnelles].

Par rapport à « à cause de » est la plus ancienne des variantes formelles (cf. infra). La première attestation de cette variante a le sens d' « en comparaison à » (1550, Du Bellay, Frantext). Elle n'apparaît avec le sens qui nous intéresse, celui d'« à cause de », qu'au 18° siècle sous la plume d'un administrateur né en Béarn, mais au sujet duquel cet usage linguistique ne peut être déterminé comme béarnais, puisque le document a été rédigé près de trente ans après son arrivée dans le Nouveau Monde (1712, FTLFQ). L'exemple ang. par rapport à (1716, Verrier/Onillon) qui est le suivant : « On le croit chaudronnier, par rapport à quelques outils servant à ce métier » illustre un rapport d'inférence et non pas de causalité et a plutôt le sens de « en référence à, en se fondant sur ». Cet emploi n'est probablement pas régional, puisqu'un exemple a été repéré chez J.-L. Ménétra, vitrier parisien (paraport, 1764/1802-3, Ernst/Wolf 2005). Variantes : Rapport que loc. conj. « parce que » est attesté pour la première fois en 1669 dans DuPineauR (s.v. rapport) et connaît une vitalité dans les dialectes occidentaux en majorité : norm. rapport que, sair. id. Bir 83, Pléch. hmanc. ang. SeudreS. Blois, Sologne, Franchesse ; var. Mons au rapport que, Nuits, npr. (FEW 25, 48a,

APPORTARE). Le français en Anjou du 18^e siècle connaît aussi *rapport à* (1740, Verrier/Onillon), tout comme le français populaire (fin 18^e s. LiS 1877, Platt 1835, FEW 25, 48a, APPORTARE), qui a aussi *rapport que* ('pop. et rég.' TLF 14, 376b). On trouve aussi *rapport a* sous la plume d'un rural manceau d'Ancien Régime (1809/1820, Fillon 1984 : ms 50, 2X). *Rapport à* est aussi relevé chez des écrivains du 19^e s. tels que G. Sand et A. Daudet (FEW 25, 48a, APPORTARE).

Par rapport à loc. prép. « à cause de » est signalé pour la Normandie (LepelleySaire 135) et est attesté dans toute l'Amérique francophone de même que dans les créoles antillais et ceux de l'Océan Indien : Québec par rapport à loc. prép. « à cause de » (att. dp. 1712 [1^{re} att.] jusqu'à 1980, FTLFQ ; GPFC, Clapin = FEW 25, 48a, APPORTARE), Acadie par rapport à (1974, Antonine Maillet, FTLFQ ; Péronnet 1982 = Jagueneau 1991), Missouri par rapport à « à cause de » (rég. Telchid). Variantes : Québec au rapport que (Dunn, Clapin, GPFC), Terre-Neuve, France ('pop.' TLF 14, 376b) et régionale, relevée dans le Hainaut belge (FEW 25, 48a, APPORTARE). Missouri par rapport que « parce que » (Dorrance 1935), Louis. (DLF), rapport à.

Par rapport à « à cause de » est bien attesté dans les créoles haïtien et guadeloupéen : haït. parapò a « à cause de » (Fattier 2074), guad. parapòt a (Ludwig et al. 2002). D'autres variantes sont aussi signalées pour les créoles guadeloupéen et réunionnais : guad. parapòt « à cause de » (DECOI I, 138), réu. par rapor 'plus rare' « à cause de » (Chaudenson 847 = DECOI I, 138), rapor (Chaudenson 847 = DECOI I, 138).

Par rapport à « parce que, à cause de » n'est cité dans le FEW que pour le Québec (FEW 25, 48a, APPORTARE), mais si l'on considère que la locution a été signalée en Normandie ainsi que dans les français expatriés et les créoles, on ne doit pas exclure une évolution régionale dont témoigne l'exemple de Jean Viel et qui se caractérise par :

- 1. Au niveau formel, la conservation de par rapport \grave{a} , la plus ancienne variante.
- 2. Au niveau sémantique, un rapport de causalité, développement sémantique original qui a pu se développer à partir de frm. *par rapport à* « pour ce qui est de » (dp. 1681, FEW 25, 48a, APPORTARE).

vous me marque¹⁴⁵ par la vostre que lon vous a dit que je pouves vous **passer** mes drap a meilleur marchez

1740; Viel, Jean, drapier marchand, Elbeuf, (SeineI.), 1ER 1776-78 [correspondance commerciale].

1^{re} attestation pour le sens de « vendre », attesté dp. 1768 dans la documentation (FEW 7, 709b, *PASSARE). Nous n'avons pas retrouvé l'exemple de 1768 que cite le FEW. Un seul autre exemple est signalé par Li 1868, qui a trouvé un exemple chez Jean-Jacques Rousseau (1778, Frantext). Littré forge aussi lui-même un exemple : « Il m'a passé cet objet à un prix très-modéré », qui a été repris par Ac 1878 et Ac 1935, ce qui ne garantit pas qu'il ait été employé dans la langue courante aux 19^e et 20^e siècles. Cela est d'autant plus douteux si l'on considère que deux seuls exemples (ci-dessus Jean Viel et J.-J. Rousseau) ont été signalés à ce jour dans la documentation. Il s'agit très probablement d'un sens technique de la langue commerciale, issu par spécialisation du sens de « transmettre » (dp. 1735, FEW 7, 709b, *PASSARE).

Les attestations LLouv. *passer* « vendre à l'enchère » et Mons id. Dl. (FEW 7, 709b, *PASSARE) n'ont pas le sens identique à celui décrit ici. En effet, comme les deux exemples incluent toujours *al vindûye* « à la vente publique » pour renseigner le sens de *passer*, le verbe n'a pas le sens de « vendre », comme c'est le cas chez Jean Viel, mais celui de « transmettre ».

La présence du sens de « donner » dans le français du Québec (DQA), des Antilles de même qu'en créole réunionnais (Telchid, réu. *pas/-e* DECOI I, 3) suggère une existence du sens de « transmettre » (auquel il doit être rattaché) bien antérieure à la première attestation de 1735 enregistrée dans la documentation. Le sens attesté dans la correspondance de Jean Viel est restreint diastratiquement et diamésiquement, c'est-à-dire qu'il appartient à la langue

¹⁴⁵Nous n'avons pas relevé dans la documentation d'indices d'une restriction diastratique, diaphasique ou diamésique pour frm. *marquer* v.tr. «indiquer, faire connaître, oralement ou par écrit » (dp. 1610, FEW 16, 552b). La fréquence pourrait sans doute nous en dire davantage à ce sujet, mais cela impliquerait de trier manuellement toutes les attestations de Frantext.

commerciale orale, n'est probablement pas restreint diatopiquement à l'époque (cf. J.-J. Rousseau).

La lexicographie est la principale voie par laquelle nous accédons aux attestations de des types lexico-sémantiques tels que *passer*; si elle ne s'intéresse pas à un type en particulier, comme nous le constatons d'après l'analyse ci-dessus, cette voie demeure limitée. Il serait tout à fait laborieux de trier manuellement toutes les attestations dans une base telle que Frantext, par exemple. La lacune dans la lexicographie et le peu d'attestations du type à ce jour constituent à notre avis un motif suffisant pour conserver le type dans notre nomenclature.

PELONT m. « type d'étoffe »

pour la soies e le gallon

pour du **pelont**

1690, Anne Cocqueret, couturière, Rouen (Seinel.), 1ER 722 [comptes de travaux].

La documentation ne compte que quelques rares exemples : frm. *pelone* m. « étoffe grossière corse ; caban fait de cette étoffe » (1864, *Revue des deux mondes*, 331 [à ajouter à FEW 8, 514b, pǐlus] ; 1869, Daud, FEW 8, 514b, pǐlus). Il s'agit d'après le FEW d'un emprunt à l'italien via la langue écrite. L'attestation dans les écrits d'Anne Cocqueret montre que le mot est passé en français à une époque bien plus ancienne et que la voyelle finale était probablement nasalisée en français, peut-être seulement parmi les drapiers, marchands-drapiers, tailleurs, couturières ou encore peut-être dans la langue générale. Le manque d'attestations écrites anciennes empêche de s'avancer davantage au sujet de cette hypothèse.

Les dictionnaires enregistrent exclusivement frm. *pilou* m. « tissu de coton pelucheux » et ce, seulement depuis la fin du 19^e et le début du 20^e siècle (1895, TLF; « seit Lar 1907 », FEW 8, 514b, PĬLUS), qui représente probablement un emprunt au corse passé en français par le biais de l'occitan (Chav. *pilou*, FEW 8, 514b; PĬLUS).

PEPELINE, **PAPELINE** f. « type d'étoffe, popeline »

(1) pour avoier¹⁴⁶ fait un mantio* de [pe]peline nouiere

(2) pour avoier fait un mantio* de pepeline gris

(3) pour la iupe de **papeline** e un ferbalant* de tafetas nouier

1690, Anne Cocqueret, couturière, Rouen, (SeineI.), 1ER 722 [comptes de travaux].

Nous n'avons trouvé aucune attestation ancienne pour la forme *pepeline*. *Pepeline* f. n'est pas non plus enregistré dans les dictionnaires. La première des formes françaises attestées est frm. *papeline* f. « étoffe à chaîne de soie, à trame de fleuret ou de filoselle » (1667-1868, FEW 16, 646a, POPERINGE). Frm. *papeline* cohabite avec frm. *popeline* à partir de 1737 (FEW 16, 646a, POPERINGE), qui finira par l'emporter au début du 19^e siècle (« seit 1821 », FEW 16, 646a, POPERINGE). Le fait qu'il s'agit d'un emprunt à l'anglais explique probablement l'hésitation quant à la voyelle initiale dans l'histoire du français (TLF).

On trouve *pepeline* dans l'édition de mars 1917 de *L'Opinion* (vol. 10, 228), un journal parisien publié quatre fois par an, passage repris dans le numéro 40 (juin 1917) du *Manuel général de l'instruction primaire*, un journal hebdomadaire pour les instituteurs, mais qui a corrigé *pepeline* en *popeline* cette fois. Comme on ne trouve aucune trace antérieure de *pepeline* qui puisse combler une absence de plus de deux siècles dans la documentation, il faut probablement considérer l'attestation dans *L'Opinion* comme une simple coquille ou encore comme une erreur due à la méconnaissance du tissu par l'auteur de l'article. On ne doit probablement pas voir dans l'exemple rouennais de la fin du 17° siècle un état antérieur aux attestations du 20° siècle ci-dessus. Quoique l'absence d'attestation supplémentaire dans la documentation et la présence de la forme *papeline* dans le document fassent douter de l'authenticité de la forme, on peut néanmoins supposer à Anne Cocqueret, couturière de profession, une connaissance suffisante du nom d'un tissu à la mode au 17° siècle (Quicherat

¹⁴⁶Cette graphie en *(ouier)* peut représenter [we], de même que celle en *(oier)* dans *avoier*. Elles ne représentent pas un grand intérêt, car le phénomène est tout à fait répandu à l'époque de la rédaction du manuscrit.

517) pour qu'il puisse s'agir d'une forme ayant effectivement été employée par les travailleurs de l'industrie textile de l'époque.

PLONMERRE v. tr. « appliquer un sceau de plomb à un emballage de marchandises pour attester le paiement des droits de commerce »

(1) et (2) vous me marque¹⁴⁷ que il faudra que je donne un sertificat an bonne forme de ma fabrique sela ne se fait pas le nont quy est sur les drap et les plon que lon y met en serve [...] janvoirray* mes drap a un de vos amis a rouen ses pourquoy se serat a luy de les fairre anbalerre* et de fairre **plonmerre** les balle ou sil voullet se donne la painne de venirre les vissiterre a ellebeuf pour lors je les* poures fairre anbaler a ellebeuf et les fairre **plonmerre**

1741, Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776-78 [correspondance commerciale].

En omettant la question du sens, deux exemples sur cinq cités par le DMF pour *plomber* ne comportent pas la consonne [b]. Le premier exemple, qui a le sens de « apposer un sceau de plomb pour garantir l'origine et la qualité d'un drap », est tiré d'un document de la Flandre du 14° siècle (1372, DMF 2012 [à ajouter à FEW 9, 98a, PLŬMBUM], aussi *plombé*, 1389, [DEAF = RegChâtD 1, 433], Frantext). Le second exemple cité par DMF n'a pas le sens que l'on cherche ici (il a celui de « revêtu de ») et vient de Jean Molinet, un auteur originaire du Pas-de-Calais ayant passé une partie considérable de sa vie à Valenciennes. Le substantif *ploumés*, attesté pour la première fois dans un document de Valenciennes du 13° siècle (1286, EspinVal [DEAF = EspVal] 159, cité par Cardon 1999 : 594 [à ajouter à DMF 2012 et à FEW 9, 97a, PLŬMBUM]), laisse toutefois croire à une existence plus ancienne du verbe. Ces formes sont les formes héréditaires galloromanes du lat. PLŬMBUM (FEW 9, 100a ; v. aussi Pope 148). Le FEW signale que la consonne *b* que l'on connaît en frm. est due à une réfection orthographique savante qui remonte au 15° siècle (9, 100a, PLŬMBUM).

Les deux exemples de *plomber* avec le sens de « appliquer un sceau de plomb à un emballage de marchandises pour attester le paiement des droits de commerce » que l'on trouve dans les textes modernes sont celui répertorié par Li (1638 = FEW 9, 96a, PLŬMBUM) et celui de Marie Catherine d'Aulnoy (1691, Frantext).

Le FEW ne donne que le sens général de mfr. nfr. plomber « appliquer un petit sceau de plomb à », en précisant en note que le verbe s'emploie dans des acceptions multiples (dp. 1472, FEW 9, 98a, PLŬMBUM). Il consigne bel et bien toutefois le substantif frm. plomb « petit sceau de plomb qu'on applique aux ballots de marchandises pour en attester la manufacture ou qu'ils ont payé les droits » (dp. 1638, Li s.v. plomber, FEW 9, 96a, PLŬMBUM), qui est d'ailleurs employé par Jean Viel dans le passage retranscrit ci-haut. Les usages multiples qui sont faits du plomb aux 17e et 18e siècles ont fait naître dans les vocabulaires techniques plusieurs sens, dont les deux qui nous intéressent ici : « appliquer un sceau de plomb pour attester la manufacture d'un produit destiné à la vente » et « appliquer un sceau de plomb à un emballage de marchandises pour attester le paiement des droits de commerce ». Fur 1690 et Ac 1718-Ac 1835 rendent compte de ces deux sens, en spécifiant pour le premier « les marchands » et pour le second qu'« il se dit des marchandises ». Consigné dans Sav 1679 et SavBr 1741, on trouve en plus dans ce dernier plommer, issu du vocabulaire technique des potiers et qui signifie « vernisser la poterie de terre, parce que le vernis se donne avec du plomb ». Le type archaïque s'est maintenu en frm. jusqu'au 18e siècle dans le vocabulaire technique de la poterie, en français haut-normand du 18e siècle dans le vocabulaire des marchands et en Wallonie ainsi qu'en Normandie dans les emplois dialectaux.

On a retenu de FEW 9, 97b/98a, PLŬMBUM les localités oïliques qui présentent la forme archaïque avec assimilation du [b] et pour lesquelles la source citée atteste un usage moderne. En effet, comme la forme n'est pas restreinte au plan diatopique en mfr., les attestations de cette époque ont été exclues. En dehors de la Normandie, c'est seulement en Wallonie que la forme est signalée (liég. Mons). Les sources normandes citées par le FEW dans lesquelles la forme sans [b] est répertoriée sont les suivantes : norm. *plommer*, havr. PtAud. Tinch. Ce à quoi il faut ajouter : SeineI. *àplonè* v. tr. « mettre d'aplomb » p 107, Eure id. p 73, 87, Jers. [pyumè] m. « fîl à plomb » p 3 – ALN 1227.

Au 18^e siècle, la répartition était probablement semblable à la répartition moderne pour la forme avec assimilation du [b], et il s'agit donc pour l'attestation ci-dessus d'un diatopisme chez Jean Viel.

POINT adv. de négation (d'un verbe) « pas »

- (1) a dit quil n'a **point** vu de pouche* ny de sac au* dit revel
- (2) ce que voyant le domestique du dit sieur curé demanda sa poche* au dit françois boniface qui luy repondit je ne lay **point** vüe ta poche* quoy quil la luy avoit otée et cachée derriere une cuve du pressoir

1749, Interrogatoire de François Boniface, fermier, dans Michel Chaulin, curé de la Neuville-Champ-d'Oisel contre François et Pierre Boniface et Marie Dusault : injures contre les dîmerons et refus de payer la dîme, Oissel, (SeineI.), 1B 5653. [Procèsverbal/interrogatoire du Parlement de Normandie : Appel de la haute justice de Pont-Saint-Pierre (Eure)].

REM. Le procès s'est tenu à la cour d'appel de la haute justice de Pont-Saint-Pierre, dans l'Eure, mais le document indique que les interrogés sont originaires d'Oissel, dans le département de Seine-Maritime.

- (3) Mon Cherami je vous Et Christ Cest ligne pour menformer de letat de votre Sante Et je vous direz que jai aprit que vous Etié alhopitale voila Se qui fait que je [*NE] vous envois **point** vos estfest
- ca. 1788, « Le Roux, votre amie », lettre à « Monsieur Moulliere Soldat au Regiment de picardie Compagnie de Rollat en détachement à St valerie », Le Havre, 202 BP 12 [correspondance personnelle].

REM. Le document n'est pas daté, mais on trouve un régiment de Picardie sous la gouverne d'un commandant nommé Rollat en 1788, dans Roussel (1789), disp. sur <www.napoleonseries.org/military/organization/France/History/etat/c_etattitle.html> [consulté le 25/06/2014].

En raison de la présence des marqueurs de discours *a dit quil* et *luy repondit*, les attestations (1) et (2) sont attribuables à François Boniface, fermier originaire d'Oissel. Le secrétaire aussi connaissait probablement l'emploi, au moins passivement.

L'adverbe pas est privilégié à la période classique pour la négation du verbe, tandis que point est réservé pour la négation d'un substantif (Martineau 2009b : 236-37). Une étude récente émet l'hypothèse que cet emploi de point pour la négation du verbe (et non pas d'un substantif) est régionale en France à l'époque classique (Martineau 2009b : 236-37). Morin (2002 : 46), au sujet de la carte 12 de l'ALF, affirme sur l'état de cette régionalisation au moment des enquêtes que « la négation n'était pratiquement plus utilisée, sauf en Picardie d'une part et dans la région Vendée-Charente d'autre part. » Or, cette carte comprend pourtant aussi des données pour la Normandie (pour d'autres régions aussi d'ailleurs, telles que le Maine [MaineL. p 423, où pas est aussi donné comme réponse], la Loire-Atlantique (LoireI. p 447, 476 et la Bretagne [IlleV. p 359; Morbihan p 465] et la commune de Belfort, en Franche-Comté, p 65, 75), dans les cinq départements de la région : SeineI. [Caux] p 361, 370; Eure p 330; Calvados p 354; Orne p 336; Manche p 395. À cette liste peuvent s'ajouter les sources dialectales modernes citées par le FEW (9, 593a) : Louv. poué, Andelis poin, bess. pouin, sair¹⁴⁸. Jers. pon. Bien peu de sources fournissent des exemples pour illustrer l'emploi qu'ils décrivent, ce qui représente un obstacle important pour déterminer le caractère régional de l'emploi. Louv. contient les deux emplois, Andelis ne fournit pas d'exemple, mais des chansons recopiées par Henry Clérisse en fin d'ouvrage en contiennent au moins un pour chacun des emplois (« I n'faudrait poin sus sa perruque,/loper e dire qui tombe ed l'ieau », 80; poin caleux, id.) et pa est une préposition correspondant au fr. par. Bess. n'indique que poin en tou « pas du tout ». Quant à Jers. pon, nous avons trouvé un exemple (« jé n'veurs pon y'aller ») dans Le Maistre (1966) qui précise que pas a plus de force que pon (s.v. pas). Des cinq sources normandes citées par le FEW, trois contiennent bien l'emploi qui nous intéresse.

L'adverbe est aussi relevé par le FEW dans l'est, en Saône-et-Loire (verdch.), en Lorraine (Metz, Paysh. Fim.) en Haute-Saône (Brotte), en Suisse romande (bern. Genève) et

¹⁴⁸De l'avis de Lepelley (LepelleySaire 30), l'adverbe *po*, cité par Birette (1927 : 25), l'une des sources pour le Val de Saire du FEW (qui n'est pas la même que celle que nous citons ci-dessus), ne pourrait pas remonter à lat. PŬNCTUM (fr. *point*), pour des raisons d'évolution phonétique et remonterait plutôt à lat. PASSUS (fr. *pas*).

dans le sud-ouest (Toulouse, béarn.). La carte 12 de l'ALF « qu'ils fassent ce qu'ils veulent, moi je ne les aide pas » n'a pas relevé l'adverbe pour la négation d'un verbe dans ces régions. La seule source qui contenait un exemple de *point* portant sur un verbe est la source béarnaise (Lesvy/Raymond). La négation porte sur un substantif dans les sources pour verch., Metz, Paysh., Genève (Keller 1928) et Toulouse (Goudelin¹⁴⁹). Fim. et Brotte ne contiennent pas d'exemple. Des sources orientales et sud-occidentales citées par le FEW ci-dessus, seulement une contient un exemple sûr. La répartition inclut donc à coup sûr la Picardie, les cinq départements de la Normandie, le MaineL., la LoireI., la Bretagne, la Vendée-Charente, le Béarn et la Franche-Comté.

Dans les sources pour la langue populaire de Paris et de SeineI. durant la période classique, on trouve aussi les deux emplois (avec substantif et verbe) dans les AgrConf (1649/1651, III, 55; id., 81) et dans la MN (III, 254, 6; 9).

Si une région septentrio-occidentale de la Galloromania est effectivement bien représentée dans la documentation et indique, contrairement à la Franche-Comté qui est isolée, un phénomène qui y était probablement répandu, l'hypothèse d'une régionalisation de l'emploi de *point* pour la négation d'un verbe dès la période classique reste encore à étayer, faute de dépouillements de documents comparables à ceux examinés ici.

Quoi qu'il en soit, il s'agit très probablement à l'époque au moins d'un emploi populaire (AgrConf; MN) et les exemples de notre corpus attestent l'emploi de *point* pour la négation d'un verbe au milieu du 18e siècle chez un fermier originaire d'Oissel et vers la fin du 18^e siècle chez une femme peu lettrée probablement havraise.

¹⁴⁹La source toulousaine (Goudelin) ne contient pas d'exemple dans le glossaire, mais nous avons repéré un emploi qui porte sur un substantif (225), sans être parvenue à repérer un emploi portant sur un verbe.

PO(U)CHE f. « grand sac destiné à transporter des denrées comestibles »

- (1) interrogé si en profferans les termes portés en notre interrogat luy repondant ne se jetta pas sur le dit revel domestique et sil ne luy arracha pas un sac ou une **pouche** que le dit domestique avoit aporté pour mettre la dixme des dits fruicts en le traitant toujours de bougre
- (2) a dit quil n'a point* vu de **pouche** ny de sac au* dit revel
- (3) interrogé sil ne prit pas la ditte **pouche** ou sac et sil ne la fut pas jetter derriere la cuve du dit pressoir
- (4) interrogé si le domestique du sieur curé ne luy demanda pas encore sa pouche
- (5) en convenû que le dit domestique demanda une **pouche** mais que luy repondant n'en avoir pas vu
- (6) et (7) ce que voyant le domestique du dit sieur curé demanda sa **poche** au dit françois boniface qui luy repondit je ne lay point* vüe ta **poche** quoy quil la luy avoit otée et cachée derriere une cuve du pressoir
- (8) voyan que le dit domestique persistoit a demander sa **poche** et leurs dit a tous deux si vous ne sortés d'icy bougres je vas* vous chasser a coups de caillou
- (9) ce qui les obligea de revenir sans dixme et sans **poche**, et est tout ce quil a dit
- 1749, Interrogatoire de François Boniface, fermier, dans Michel Chaulin, curé de la Neuville-Champ-d'Oisel contre François et Pierre Boniface et Marie Dusault : injures contre les dîmerons et refus de payer la dîme, Oissel, (SeineI.), 1B 5653. [Procèsverbal/interrogatoire du Parlement de Normandie : Appel de la haute justice de Pont-Saint-Pierre (Eure)].

REM. Le secrétaire du Parlement de Normandie chargé de la rédaction du procès-verbal a indiqué que Marie Dusault ne savait pas écrire ni même signer. Le procès s'est tenu à la cour d'appel de la haute justice de Pont-Saint-Pierre, dans l'Eure, mais le document indique que les interrogés sont originaires d'Oissel, dans le département de Seine-Maritime.

- (10) Pour 28 **pouches** de Ciment
- (11) Pour 8 **pouches** ½ de Chaux
- (12) Pour 8 pouches de plastre

Fin 17^e - début 18^e s., J. Vallée, charpentier, Darnétal (SeineI.), 1ER 722 [comptes de travaux].

REM. Le mémoire contient des informations qui laissent croire qu'il est adressé à « m. nouflard ». Il s'agit du même destinataire que pour les mémoires d'Anne Cocqueret (cf. *cerque*, *ferbalant*), datés de 1690 et classés sous la même cote. La datation proposée ici se base sur ce critère.

(13) Ensuite nous avons aussi saisi une Vieille et salle **poche** de toile rapetassée dont étoit porteur par dessous (r?) sa redingotte ledit Chambellan lorsque nous l'avons approché dans la susdite cuisine de la femme fleury et qu'alors Il l'a laissé tomber a terre¹⁵⁰

^{150«} Selon Littré, à terre se dit de ce qui est ou de ce qui tombe sur le sol à nos pieds, avec cette idée que ce qui tombe ne touchait pas le sol auparavant ; par terre se dit dans le même sens, mais avec cette idée qui ce qui tombe touchait le sol auparavant. Ni cette distinction ni certaines autres qu'on a cherché à établir ne sont ratifiées par l'usage ; hors le cas de certaines expressions consacrées comme aller le ventre à terre, mettre pied à terre ». (Grévisse 1988 : 1522). Grévisse cite plusieurs emplois chez différents auteurs tels que G. Flaubert, P. Benoit, E. Brieux et A. Gide par exemple, desquels aucune aire régionale spécifique ne peut être dégagée. Une restriction diastratique n'est pas non plus perceptible. La stratification sociale qui caractérise de nos jours cet emploi doit être récente.

(14) Pour la dite **poche** être avec les objets cy devant par nous Saisis déposée au Susdit Greffe de la Maréchée

1788, Jean Mondré, cavalier de la Maréchaussée de la Haute-Normandie, Rouen (SeineI.), 202 BP 12 [Procès verbal/Rapport d'arrestation de la maréchaussée de Rouen, Parlement de Normandie].

Des attestations ci-dessus des types *pouche* et *poche*, présentées dans l'ordre d'apparition dans le document, nous pouvons affirmer que :

- les cinq premières apparitions du type dans le document présentent la variante avec [u] (pouche);
- les trois premières apparitions sont accompagnées de la glose *sac*, qui peut être attribuée dans le premier cas à l'interrogateur, dans le second à François Boniface (d'après l'interrogateur) et dans le troisième cas, au secrétaire du procès-verbal. La présence de la glose indique que le caractère local du mot était connu au moins de l'interrogateur et du secrétaire, et peut-être de François Boniface ;
- c'est la variante *poche* qui est employée dans les quatre dernières apparitions du type, et celle-ci n'est jamais glosée ;
- pouche peut être attribué dans trois cas sur cinq (1, 3, 4) à l'interrogateur (le premier cas est douteux : il peut s'agir d'une reprise des propos du domestique), et dans les deux autres cas à François Boniface (2, 5), le fermier accusé. Le secrétaire, qui a retranscrit pouche et poche, connaissait assurément les deux types et leur correspondance ;
- poche peut être attribué dans trois cas sur quatre à l'interrogateur (6, 8, 9) et dans un cas à François Boniface (7).

La présence du type *pouche* ne se justifie donc pas d'après l'usager. La répartition qu'on observe, où *poche* (4 dernières occurrences) succède à *pouche* (5 premières occurrences) est probablement due au secrétaire qui, après l'avoir entendu et restitué à l'écrit les cinq premières fois, a rectifié son usage à l'écrit pour les quatre dernières occurrences d'après la forme qui lui paraissait admise à l'écrit.

I. Au sujet du sens –. Attesté en afr. (puche « bourse, petit sac », 1180, Marie de France, TLF) et en mfr. (poche « grand sac de toile pour le blé, l'avoine », 1352, Calais, GdfC; poche « sac pour la monnaie », 1457, Vendée, AHP 35, 1906, 26). À l'époque moderne, le type lexical ne semble s'être conservé avec le sens de « grand sac de jute destiné à transporter des céréales, de la farine » que dans quelques aires de l'Ouest (Mayenne, MaineL. LoireI.), où son usage est d'ailleurs en déclin (DRF). Le DRF indique qu' « il était déjà d'un usage restreint au 18e siècle » en se basant sur des témoignages sur le français du Canada (Dunn 1880; Dionne 1909; DQA 1992 s.v. pochetée). L'aire de rétraction du 18^e siècle englobait apparemment la Haute-Normandie, au vu des attestions ci-dessus, de même que la Vendée (1798, MaineL./Vendée, Rézeau 2014 : 92), la Charente-Maritime (1696/1745, M. Reveillaud, Ernst/Wolf 2005) et l'Anjou (1607/1662, J. Valuche, id.). Il est difficile de savoir ici si le type est du crû du secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal, car il n'a pas indiqué ici rapporter les propos d'un individu impliqué dans le procès, mais on ne peut pas non plus exclure qu'il l'ait transcrit après l'avoir entendu. Dans cette optique, il est tout de même significatif qu'il n'ait pas choisi de le remplacer par un autre mot; on pourrait en ce cas raisonnablement croire qu'il connassait bien le type lexical, ce qui semble plausible si l'on considère qu'il s'agit du type général et répandu en Normandie pour désigner un sac (LepelleySaire 304 n 15).

Attesté à date ancienne au Québec (c.1676, L'HeurMoul 276), de même que dans les composés *poche à farine* (1725, id.) et *poche à bled* (1747-1827, id. 277).

II. Au sujet de la forme –. 1. Sur la consonne finale [š]: L'ALN 172 « sac » donne pour la majeure partie de la Haute-Normandie, hormis la moitié sud de l'Eure, le type [puk] qui s'étend dans toute la moitié nord de la Normandie. Au sud des départements normands ainsi que dans l'Orne, c'est le type [puš] qui est attesté. Les exemples récoltés dans le procès-verbal ci-dessus pour la Seine-Maritime de la moitié du 18^e siècle présentent tous la finale en š. Cependant, Lepelley indique qu'« [e]n Haute-Normandie et dans le département de l'Orne, il [le type] se présente sous la forme de *pouche*, tandis que les autres régions de Basse-Normandie disent *pouque*. » (LepelleySaire 304-305 n 15), ce que

confirme d'ailleurs la carte 1042 « poche » de l'ALF ainsi que les enquêtes du DRF ('Normandie, rural'; Taux de reconnaissance de 75 % en Basse-Normandie). Le FEW relève pour la Normandie, à côté de norm. poucque « sac » MN, norm. pouche (DT), Bray, yèr. havr. PtAud. Ezy, Louv. bess. Orne p 327 (ALF Suppl 199), Alençon, Tinch. Percy (FEW 16, 638a, *POKKA), auquel on peut ajouter les données suivantes publiées postérieurement et qui fournissent des données métalinguistiques intéressantes : Caux pouque f. « poche, sac de céréales, de charbon, de pommes de terre, etc. » [Mensire], « sac qui contient 100 kg de grain ; les élégantes disaient plutôt pouche, croyant ainsi parler français et non patois » [Bouchard/Le Scour], Horsain pouque « sac de jute réglementaire pour la mesure du blé. On dit aussi pouche » 512, Boissay pouche « grand sac pour mettre du grain, les légumes et des fruits », pouque, rouennais pouque « grand sac de jute ; ceux qui voulaient bien parler disaient une pouche ». Il est notable que plusieurs sources citées présentent à la fois pouque et pouche, ce dernier étant senti comme plus prestigieux que le premier. Cela semble indiquer que la forme pouche était sentie comme française (c'est d'ailleurs bien celle-là qui est relevée dans les écrits d'un paysan du Calvados du 19e siècle, dans Lepelley 1980 : 87), et qu'à côté il devait y avoir le type *pouque* issu du parler local.

2. Sur la voyelle tonique : La présence de [u] à la place de [o] (l'ouïsme) représente une prononciation dont il y a des exemples anciens pour ce type lexical dans la documentation pour le domaine d'oïl (Gossen 1967 : 200-02) et qui a suscité de nombreuses remarques chez les grammairiens au cours des 16° et 17° siècles (Brunot 2, 251-54). La graphie et la prononciation au sujet de l'alternance [u/o] se sont fixés dans la langue normée au cours du 17° siècle (Thurot 1, 78 ; Wüest 1985 : 240). Plusieurs parlers du Nord-Ouest ont conservé cet archaïsme de prononciation pour *poche* (ou encore pour ses dérivés), au vu de la carte 1042 « poche » de l'ALF : SeineI. Eure, Orne, Manche, IlleV. CôtesN. Mayenne, LoirCh. C'est le cas aussi pour d'autres parlers de l'Ouest et du Centre (JunPron 20 n 20).

Ce qu'on peut conclure de ces observations, c'est que *pouche* appartient au français local de l'époque (c'est par ailleurs toujours le cas à l'époque moderne, cf. Bougy 2009 : 160 ; SennevilleFécamp 60) : il est restitué à l'écrit dans un document officiel par le

secrétaire de rédaction d'un procès-verbal et est employé par un fermier. *Pouche* est remplacé par *poche* dans les quatre dernières apparitions du type : compte tenu que *poche* peut être attribué à l'interrogateur dans trois cas sur quatre, cela entérine l'hypothèse d'une rectification du secrétaire de rédaction du procès-verbal d'après l'usage de l'interrogateur.

POULIER m. « poulailler »

(1) jay fait deux petis guonst pour unne porte dun **poulier** a* maistre jacque gille pour cela cissols

1772, Guillaume Leleusse, charron, Le Bec [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), 1ER 1483 [comptes de travaux].

(2) pour avoir fait un **poulier** adrien eude

1772, Pierre Lebris, charpentier « demeurans en la paroisse de turtot », Turretot, (SeineI.), 1ER 1483 [comptes de travaux].

REM. Il n'est pas sûr que Pierre Lebris soit l'auteur du document.

Le FEW indique pour mfr. frm. *poulier* m. « abri clos construit pour les poules » une période d'attestation en français qui va du 14° siècle jusqu'au début du 18° siècle (1382–Pom 1700, FEW 9, 540b, PŬLLUS). Mfr. frm. *poulaill(i)er* m. « abri clos construit pour les poules » est quant à lui attesté depuis la fin du 14° siècle (dp. 1389, FEW 9, 540a, PŬLLUS). Déjà dans Ac 1694, c'est *poulailler* m. « le lieu où les poules se retirent la nuit » qui figure dans la nomenclature et *pouillier* n'est plus qu'employé en emploi métaphorique signifiant « bicoque » (jusqu'à Ac 1798), emploi déjà relevé chez Montaigne (Lac) et Madame de Sévigné (1680, Frantext).

Dans les dialectes, le type est réparti au nord, à l'ouest et en une aire orientale étroite¹⁵¹: Mantes, Spa, lütt. nam. ardw. Cerf. LLouv. Nivelles, Mons, Tournai, Gondc. St-Omer, art. PCal. Somme, Dém. Vraignes, norm. Bray, yèr. havr. Tôtes, PtAud. Louv. bess. Thaon, Alençon, Tinch. bmanc. hmanc. Urim. Cleurie, Arrens, béarn. StVincentT. land. Gir. –FEW 9, 540b, PŬLLUS. Aux données normandes du 19e siècle, on peut ajouter Boissay *poulier* m. « poulailler », rouennais id. 'rare', Caux id. 'absolument général dans toute la région étudiée,

¹⁵¹Pour une carte des aires de répartition de poulier, voir GreubRég 250.

et encore souvent employé'. À l'aire picarde, on peut ajouter Nord, Aisne, Oise (ALPic 49). Les enquêtes de l'ALO (626) n'ont pas relevé le type dans le sud-ouest vers la seconde moitié du 20^e siècle.

Il s'agit d'un dérivé à partir de fr. *poule* « femelle du coq », documenté depuis le 13° siècle et qui a commencé à se diffuser à cette époque (Chambon/Chauveau 2004 : 158). Les formes normandes traditionnelles sont issues de lt. GALLĪNA : anorm. *galine* (fin 13° s.), *gueline* (Gdf; Goub), *guerne* (16° s.) –. FEW 4, 38a/b; anorm. *guernellier* (16° s.) –. FEW 4, 39b. Le dérivé traditionnel a été remplacé par *poulier* assez tôt, au début du 17° siècle, pas seulement en français mais aussi dans les parlers populaires, au vu des deux attestations dans la *Muse Normande* (1625/1655, MN, I, 101, 4; IV, 106, 20), où il est sans concurrent (hormis *gueline* f. « poule », aucun représentant de GALLĪNA; *poulailler* n'est pas non plus attesté dans la MN¹⁵²).

Vers le milieu du 20^e siècle en Normandie continentale (le type n'est pas attesté aux Ilesagn.), *poulier* est présent dans quatre des cinq départements : SeineI., Eure, Calvados, Orne (ALN 736 ; SennevilleFécamp 175). Dans le département de la Seine-Maritime, *poulier* est largement majoritaire. Le type a été relevé à période ancienne dans des documents québécois (1672, JunPron 260).

L'attestation ci-dessus représente à la fin du 18^e siècle un type régional maintenu en français de Seine-Maritime, mais pas seulement (*supra*).

¹⁵²*Poulailler* est également attesté en Normandie, mais de manière presque exclusive en Basse-Normandie (nord du Calvados, Orne, sud de la Manche) ainsi qu'aux îles Anglo-Normandes. Deux seules attestations ont été relevées dans toute la Haute-Normandie (SeineI. p 98, 111).

PUPINIÈRE f. « pépinière »

jay fait [fait] 14 jours dans lets **pupiniere**

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Pupinière n'apparaît nulle part dans la lexicographie française, pas plus que pupin ni que pupion. En français, les exemples avec radical en [ü] se confinent à la période du moyen français et représentent probablement tous des usages régionaux : mfr. pupion m. « grain du raisin, pépin » (ca. 1380, Aalma 2, 9 = DMF), pupin m. « jeune pommier » (rég., 1422, Poitou, DMF s.v. pépin), pupine f. « espèce de pomme » (Ol de Serres > Cotgr 1611¹5³). Au sujet de la première des attestations, on trouve dans l'édition la remarque suivante : « Il est difficile de préciser la région où a été exécuté le manuscrit : des caractères dialectaux n'y apparaissent pas en grand nombre ni de façon continue, [...] on peut se demander s'ils ne proviennent pas d'une copie antérieure. [...] Quelques traits appartiennent aux régions du Nord ou du Nord-Est. : ch pour c dans herche ; confusion des genres ; absence de consonnes transitoires dans tenron ; alternance de i et ie dans tablir et ouvrier ». (Aalma 2, XII). L'exemple chez Olivier de Serres, originaire du Vivarais, est aussi à considérer comme un usage régional.

Le phénomène est une fermeture de [e] en [ü] devant p (FEW 8, 210a, PEP-), peut-être aussi dû à la voyelle [i] ou à la nasale [e] de la syllabe suivante, susceptible de se produire partout (en mfr. Vivarais et Poitou), mais néanmoins bien attesté dans l'Ouest et notamment, en Normandie. On en trouve un exemple au $17^{\rm e}$ siècle dans la MN : pupiniere f. « pépinière » (II, 124, 26). Les dialectes qui présentent un radical avec [ü] ne sont pas spécifiquement normands : havr. pupin m. « pépin ; jeune plant de pommier », Tôtes pupinière f. « pépinière », Thaon [püperwož] « cenelle », [püpe d'het] « faîne », Marne pupion RIF1 5, 328, All. [püpyõ] m. pl. « pépins de poire, de pomme » DTFr 4788, Médoc pupion « pousse latérale du blé, de l'herbe » (FeuillCult 6, 236–Lar 1875), pupionner v. n. « mettre les jets

¹⁵³Cotgr 1611 contient des centaines de mots tirés du *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* d'Olivier de Serres (Smalley 43sq).

latéraux (du blé) » (FeuillCult 6, 236–Lar 1875). – FEW 8, 209a, PEP-. Le type se retrouve aussi dans les dialectes coglais et manceau (FEW 8, 209a-b, PEP-).

On trouve aussi à côté de *pupinière* Alençon *poupinière*, type pour lequel on a un exemple ailleurs en Normandie dans l'Orne p 40 (ALN 233* « Pommier non greffé »).

Si la fermeture vocalique devant [p] paraît être un fait populaire répandu, le phénomène pour le dérivé est attesté seulement en Normandie, ce qui suggère que nous avons probablement affaire à un fait régional dans les comptes de travaux du journalier probablement cauchois.

V. funestre f. « fenêtre » s.v. 1ER 1483.

QUE « où (1), (2); dont (3) »

- (1) A Dit quil a connoissance que le jour **que** pierre revel et pierre folio [?] vinrent dans le presoir du champ doisel demander la dixme des fruicts
- 1749, Interrogatoire de François Boniface, fermier, dans Michel Chaulin, curé de la Neuville-Champ-d'Oisel contre François et Pierre Boniface et Marie Dusault : injures contre les dîmerons et refus de payer la dîme, Oissel (Seinel.) / Pont-Saint-Pierre (Eure), , 1B 5653 [Procès-verbal/interrogatoire du Parlement de Normandie : Appel de la haute justice de Pont-Saint-Pierre (Eure)].
- (2) a repondu que le jour **que** le repondant fut consulter le Sr de fougy avocat il ne parla point aux Sr fougy subdésigné
- **1749**, Interrogatoire de François Gents, marchand de vaches de la paroisse de Combon, Combon (Eure) / Rouen (SeineI.), 1B 5823 [Procès-verbal/interrogatoire du Parlement de Normandie].
- (3) Et nous avons fait perquisition sur luy nous ne luy avons trouvé que viron* six a sept livres d'argent que nous luy avons lessay deux montre à boette d'argent et un coutau **que** nous nous sommes Saisie
- **1789**, Thomas Romain, brigadier de la maréchaussée en résidence à Rocquemont, Rocquemont (SeineI.), 202 BP 14 [Rapport d'arrestation de la maréchaussée de Rocquemont, Parlement de Normandie].
- (4) au moment **qu**'une vache tombe malade, il la* faut separer, la seigner, la couvrir pendant deux heurs avec plusieurs couvertures

18° **s. ?**, ?1ER 1729b, « Remede pour la maladie des vaches », Haute-Normandie, peut-être Neufchâtel-en-Bray (SeineI.), 1ER 1729 [remède].

REM. Le manuscrit ne comporte ni signature ni date ni localisation. Il est classé avec d'autres documents datant du milieu du 18^e siècle qui ont appartenu à Geneviève de Torcy, femme d'Antoine de Croutel, originaire de Neufchâtel-en-Bray d'après le registre du diocèse de Rouen. Une dispense de publication des bans leur a été accordée le 28 juillet 1724.

L'attestation en (1) peut être attribuée autant à l'interrogé, d'après les analyses que nous avons proposées sous PO(U)CHE et sous FAICHELLE et, dans une moindre mesure, au secrétaire du procès-verbal. Comme la construction est introduite par le marqueur discursif *a repondu que*, la même remarque peut être réitérée en ce qui concerne l'attestation (2). L'attestation (3) est, quant à elle, sans équivoque : elle est du cru de Thomas Romain, brigadier à Rocquemont.

Le relatif *que* s'employait dans plusieurs constructions au 16° siècle (GougGramm, JunPMeun 170) qui appellent à l'heure actuelle *où* ou encore *dont* et pouvait au 17° siècle être employé après des substantifs « indiquant un rapport au temps et au lieu, régis par une préposition » (Nyrop 5, 333, JunPMeun 170), tel qu'on le trouve chez Corneille et La Fontaine (DuboisL) par exemple. Une étude basée sur un corpus composé de textes des 16° et 17° siècles a toutefois montré que le relatif *que*, comme *quoi* et *qui*, était utilisé de façon bien plus diverse au 16° siècle qu'il ne le sera au 17° siècle. En effet, dès le premier tiers du 17° siècle, « *que* ne garde plus que les fonctions de complément d'objet direct et, bien plus rarement, de complément temporel » (Glatigny 2003 : 255). Des nombreux emplois du pronom relatif *que* relevés dans le dictionnaire de Richelet (1680), aucun ne correspond aux usages tirés de notre corpus qui sont cités ci-dessus (Wionet 2003 : 96).

Que pour où est indiqué dans une source de français populaire du $20^{\rm e}$ siècle (Bauche, JunPMeun 170) ainsi que dans plusieurs dialectes dont les parlers normands (Eure, Robin; Normandie, Moisy = JunPMeun 170).

Attesté dans le livre de comptes d'un meunier québécois de la fin du 17^e siècle/début 18^e siècle (« où ; dont », JunPMeun 169-70), chez un Manceau d'origine rurale né au 18^e siècle (« dont », Chauveau 2011: 72), chez J.-L. Ménétra, vitrier parisien, Marguerite Mercier, une femme issue d'une famille intellectuelle huguenote (Paris ; Poitou) et chez Pierre Ignace Chavatte, sayetteur lillois (tous 17^e siècle, « où », Ernst/Wolf 2005).

Les attestations tirées de notre corpus sont à considérer comme des diastratismes qui ne sont pas restreints à la Normandie aux différentes époques de rédaction des documents concernés.

- (1) il dit quil ne donnerat pas un sols a moins quil net des q[u]emodites
- (2) il a dit que a pressent quil ne donneret pas un sols quil neut des quemodites
- **1741**, Lettres de Jean Viel, drapier marchand à Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776-78 [correspondances commerciale].
- (3) je vous diray que mr marinie veut bien que vos oste aille a ses **quemodites** mon etpous a ettez* les voirre
- **1742**, Lettres à son frère de Jean Viel, drapier marchand à Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776-78 [correspondances personnelles].

On trouve le phénomène de l'affaiblissement de la voyelle inaccentuée o en e dans quemodes, inquemodes et acquemode au 17^e siècle dans la SeineI. (MN 4, 110)¹⁵⁴. Queman adv. « comment » est attesté dans les AgrConf à la même époque pour Paris (Deloffre 124), de même que plusieurs fois dans Dom Juan de Molière (1682) dans des propos de paysans. Le phénomène est aussi signalé avec amuïssement du [e] au 18^e siècle dans les chansons poissardes de Vadé (c'mencer, Desgr 1821, 34).

Plusieurs témoignages de grammairiens attestent l'existence de cette prononciation à Paris au 17^e siècle. Cette prononciation ne touche pas que les classes populaires, puisque Vaugelas l'a remarqué chez des « personnes celebres à la chaire et au barreau » (Thurot I, 268 = JunPron 107), mais elle n'est pas moins condamnée par tous les remarqueurs (D'Aisy 1685 : 48) et ce, jusqu'au 19^e siècle : *kmodités* « prononciation de paysan des villes » (Desgr 1821, 34) ; « provincialisme non reçu » (1863, Li s.v. *commencer* pour *ke-man-sé*).

Il s'agit d'un phénomène du français populaire diffusé à grande échelle et emprunté par les dialectes isotopiques au français populaire local : norm. *quemode* adj. « commode »,

¹⁵⁴Pour d'autres cas semblables, v. Uritescu (2007).

Alençon *c'mode* « id. ; agréable, poli », cogl. [kmod] « facile à contenter » ABret 18, 454, nant. « commode », saint. *c'mode*, loch. *c'est bien c'mode* « évidemment », Minot *cmöde* « commode », HSaône, Doubs, Porrentruy [kmod] (tous trois ALFC 926*), frpr. SR *kmod* (Gl 4, 197a [à ajouter à FEW], FEW 2, 957b, COMMODUS).

Le phénomène est aussi attesté pour le susbtantif : norm. Andelis *quemode* f. « meuble à hauteur d'appui, garni de tiroirs » (FEW id.), frpr. (Gl 4, 197a [à ajouter à FEW 2, 957b, COMMODUS]).

Saint. *quemodités* f. pl. « lieux d'aisances » + localités où il y a amuïssement du *e* (*c'modités*), sans égard au sens : Thaon, Pléch. bmanc. SeudreS. Québec, Vendôme (tous FEW 2/2, 958b). Attesté également au Québec à date ancienne (1767, JunPron 107, aussi *quemode* en 1749; GPFC) et en Acadie (*inquemode*, *malquemode*, Mass 684). Les attestations du milieu du 18^e siècle chez Jean Viel représentent un fait populaire non restreint à la Normandie à cette époque.

vostre gardes fort bien paresseux puisque jai apris que vous avies des personnes qui vous font des sumissions de journée et il pouvoit les y mettre aussy bien les annees passes comme il a fait cet annee Cela auroit **renforeschis** les pied de vos arbres

mil. 18° siècle?, administrateur de biens, Elbeuf (SeineI.) ?, lettre à un propriétaire concernant la location d'une maison, 1ER 1776 [correspondance professionnelle].

REM. La lettre est classée parmi les correspondances adressées à Jean Viel, drapier marchand d'Elbeuf dont la période d'écriture se situe au milieu du 18° siècle. Quoiqu'on ne sache pas si la lettre lui est véritablement adressée, faute d'indication explicite quant au destinataire, la datation et la localisation proposées ci-dessus se basent sur ce critère.

Frm. *renforcir* v. tr. « rendre plus fort » est indiqué comme populaire depuis le 19^e siècle (BL 1808, FEW 3, 728b). Cette source contient un indice de sa fréquence : « on dit habituellement, *renforcir*; ce qui est un barbarisme. » On trouve aussi le verbe dans Desgr 1821, mais il n'apparaît pas au 20^e siècle dans les éditions successives de Bauche. L'exemple en emploi adjectival chez Céline (1936, TLF s.v. *renforcer*) est peut-être un indice de son existence dans la Capitale au 20^e siècle, mais il est difficile de le savoir compte tenu qu'il est isolé.

En-dehors des cacologies, le mot est rare à l'époque moderne. Chronologiquement, les exemples ne vont pas au-delà des 15° et 16° siècles (DMF; Hu; Frantext) et ne pointent pas à ce stade vers un fait diatopiquement marqué. Nous relevons le verbe à quatre endroits dans la lexicographie: Est 1549, Cotgr 1611, Frédéric Morel en 1632 (qui l'a probablement tiré d'Est 1549, la définition étant identique mot pour mot), Joseph Du Chesne en 1639 (tous deux Gdf s.v. *renforcir*). Les exemples du 17° siècle sont probablement tous deux repris. Nous n'avons trouvé aucun exemple dans les textes édités par Ernst/Wolf (2005). La concurrence entre les désinences verbales *-ir* et *-er*, qui s'est soldée par une préférence pour *-er* (Nyrop 3, 197) est probablement à l'origine de l'élimination de *renforcir*.

Dans les dialectes, le type est attesté dans une aire nord-occidentale à Liège, dans les Ardennes, dans la Somme, en Normandie (havr. Boissay *renforchir* v. intr. « devenir plus fort, reprendre des forces » [à ajouter à FEW 3, 728b]), à Nantes, en emploi pronominal dans le Centre et au Canada (FEW 3, 728b). Les attestations relevées par le FEW dans le Doubs et en Suisse dans le canton de Vaud font sans doute partie d'une même aire indépendante, où le type des 15^e et 16^e siècles a pu se maintenir ou il peut encore s'agir d'une formation indépendante postérieure.

Nous avons relevé le type dialectal, attesté dans l'extrait transcrit ci-dessus, dans la MN (1625/1655, *renforchir*), ce qui indique une implantation de longue date dans le parler populaire haut-normand, contrairement aux attestations du français populaire de Paris. En raison de son absence pendant plus de plus de trois siècles, le type que contient les sources du début du 19^e siècle ne remonte probablement pas aux attestations de la période du mfr. que nous avons indiquées ci-dessus. Une reformation sur *renforcer* est probable. L'attestation dans l'extrait ci-dessus est donc probablement un fait régional, implanté en Normandie depuis plus d'un siècle à l'époque de la rédaction de la lettre.

Dans la documentation québécoise, *renforcir* est attesté à partir du 19^e siècle (*ca*. 1830, FTLFQ). *Renforcir* est de nos jours courant dans toute l'Amérique francophone (ALEC 61x, 1321x; GPFC; DLF; Brasseur / Chauveau 1990; Brasseur 2001) et est présent dans les créoles français de l'Océan Indien: réu. mau. sey. (DECOI I, 3).

V. HERCHER; FACHON; ECREVICHE

pr le **retamage** de casterolle*.... 3 [livres]

1774, intendant ? 1ER 1026b, Inventaire des meubles et papiers trouvés après le décès de M. de Lescaude à la maison de Rouen en août 1740 et à sa maison seigneuriale de la Vallée, paroisse de Saint-Crespin, vicomté d'Auge, 1ER 1026. [Comptes des dépenses].

REM. On peut penser que le livre de dépenses fut repris, comme c'était souvent le cas autrefois, par un membre de la famille, qui y a consigné à la suite de son prédécesseur ses propres mémoires/dépenses.

Première attestation. La forme simple *étamage* m. « action d'étamer ; son résultat » est signalée au 18^e siècle dans l'édition de Trévoux de 1752 par le FEW (dp. 1743, FEW 12, 227b, STAGNUM). Le FEW donne pour *rétamage* m. l'attestation de 1870 de Littré (FEW 12, 228a, STAGNUM). *Rétamage* m. est ensuite introduit dans l'édition de 1879 du *Dictionnaire de l'Académie*, de même que dans la nomenclature de l'édition suivante (Ac 1932-35).

Compte tenu que frm. *rétamer* v. tr. « faire subir de nouveau l'étamage aux ustensiles de cuisine » (dp. 1870, Li, FEW 12, 228a, STAGNUM) est présent dans les parlers de tout le domaine d'oïl et même jusqu'en frpr., il ne faut très probablement pas voir dans son dérivé un fait régional, d'autant plus que l'ensemble des parlers dans lesquels il est relevé ne permet pas de tracer une aire cohérente et significativement restreinte : bess. *rétamage* m. « action de rétamer », liég. *ristinnèdje* « étamage », Moselle [rətemēš] id. (FEW 12, 228a, STAGNUM). Le fait que le mot est peu représenté dans la lexicographie nous a incité à l'inclure à notre nomenclature.

Le type *rétàmoé* m. « chaudronnier » (ALN 1229), très répandu dans toute la Normandie continentale, de même que le préfixé Calv., Orne et Manche *rétamer* v. tr. « étamer » (FEW 12, 228a, STAGNUM), non exclusif toutefois à la Normandie, suggère que c'est le type préfixé qui a servi de radical pour la formation des dérivés.

SATEN SANDONT m. « tissu fait à partir d'étoffe légère de soie, qui sert à fabriquer la doublure des vêtements »

pour avoier fait un mantio de brocar incarnal double de saten sandont

1690, Anne Cocqueret, couturière, Rouen (SeineI.), 1ER 722 [comptes de travaux].

REM. Les différents digrammes employés pour représenter les voyelles nasales ne forment pas un système cohérent.

On ne rencontre nulle part dans la documentation *saten sandont*, composé de frm. *satin* m. « toute étoffe satinée, lustrée » (Fur 1690–Lar 1933, FEW 19, 206a, zaitūnī) et de *sandont* m. Il s'agit d'un mode de formation à partir de deux substantifs en apposition, que l'on trouve sporadiquement dans le vocabulaire de la fabrication de tissu à partir du 18^e siècle : *velours soie* m., *velours coton* (tous deux 1779, Mercure 349 ; id. mars 1779, Bouillon 529), *velours poil de chèvre* m. (mars 1779, Bouillon 529). Certaines de ces formations survivent à époque moderne, comme c'est le cas pour *veau velours* (janvier 1779, Bouillon, 43 ; 1975, TLF, à côté de *chèvre velours* et d'*agneau velours*).

Trév 1771 consigne *sindon* m. (à ajouter à FEW 11, 641b, SINDON): « Il signifie un linceul et ne sert qu'à exprimer celui dans lequel était enfermé le précieux corps de J.-C.; Terme de chirurgie. Petit morceau de toile. » Le terme chez Trévoux appartient dans ses deux acceptions à un vocabulaire spécifique: liturgique ou médical. On trouve aussi mfr. *sendain* adj. « fait avec l'étoffe appelée *cendal* » (orl. 1392, FEW 11, 641b, SINDON), mais si l'on considère les composés parallèles du 18^e siècle qu'on a cités ci-dessus, il faudrait plutôt rattacher *sandont* à frm. *sindon* m. « taffetas » (1755, FrMod 22, 304 > FEW 11, 641b, SINDON). *Saten sandont* est donc probablement une formation à partir de deux substantifs, qui remonte à la fin du 17^e siècle pour le vocabulaire de la couture à Rouen.

¹⁵⁵Merci à Laure Grüner du Centre de dialectologie et d'étude du français régional de l'Université de Neuchâtel de nous avoir fourni cet exemple.

SIE (DU FOIN) / CIE (LERBE) v. tr. « faucher le foin ; fauciller l'herbe »

1 jour asie du foin

 $[\ldots]$

2 jours acie lerbe dedants* lets ente*

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

Le sens de « faucher l'herbe » est connu en afr. (FEW 11, 363a, SĚCARE; TL), ainsi qu'en mfr. (DMF¹⁵⁶, Hu). On note le composé *sye d'aoult* « sciée d'août » (1479, Aubert 1899 : 18). En frm., seulement trois exemples nous parviennent : *scier les bleds* « faucher les blés » apparaît chez Charles Estienne (1564) et chez Antoine de Montchrestien (norm., 1615), « des moissonneurs réunis pour scier ensemble de vastes guérets », Abbé Raynal (1770) (tous trois Frantext).

Une tendance à la spécialisation se fait sentir déjà dans l'ancienne langue, spécialisation qui opère sur le plan morphologique d'après le nom de l'instrument : *faux – faucher* (afr. *fauchier*, FEW 3, 377b, *FALCARE), *faucille – fauciller* (afr. dp. 13° s. Rutebeuf, TL 3, 1646), *scie – scier*. Dans l'ancienne langue, les verbes demeurent tous plus ou moins synonymes, alors qu'on reconnaît sans contredit une influence de l'instrument de nos jours sur le plan sémantique (p. ex. *scier*, qui signifie « couper avec un instrument à dents »; v. FEW 11, 372b n 39, sĕcare). Le processus d'abandon du sens général s'est fait sur une longue période pour la langue technique, comme en témoigne le sens générique de *scier* « couper n'importe quel végétal » toujours employé au 18° siècle dans NMrust 1732 (385, 499, 523, 551, 553, 563, 739, 749).

¹⁵⁶Des trois exemples du DMF sous le sens de « faucher l'herbe », deux sont tirés du *Coutumier d'Hector de Chartres*. On peut ajouter également *syé* (de l'orge), attesté au 15° siècle près de Caen (1479, Aubert 1899 : 18).

Le sens de « faucher le blé » pour *scier* a connu une bonne fortune dans la lexicographie : Cotgr 1611 s.v. *sier* ; Lac s.v. *seyer* ; Monet 1636 ; Pom 1676-1700 ; 't. de moissoneur' Rich 1680 ; Fur 1690 ; Trév 1771 ; Ac 1718 – encore Ac 1935.

Les représentants de lat. SĚCARE sont présents partout en galloroman (FEW 11, 363b-364a, auquel on peut ajouter Horsain *scier* v.tr. « couper avec une faucille dont la lame est légèrement dentelée¹⁵⁷ » 514; ALF 541; Gilliéron et Mongin 1905). *Scier* au sens de « faucher » est un générique ancien qui s'est conservé en occitan et en frpr. (ALF 541), ainsi que dans l'Ouest au sens de « couper de l'herbe à la faucille » : Orne, EureL. Yvelines p 14, Oise p 5, Essonne p 28, Loiret p 44, Loiret p 44, LoirCh. Sarthe (ALIFO 134). V. aussi ALN 126* *syé* « moissonner à la faucille » (Manche, Calvados, Orne, Eure, Seinel.) et ALO 62 « couper à la faucille » (MaineL. Loirel. IndreL. DSèvres, Char. Charl.).

Les exemples enregistrés ici chez un journalier probablement cauchois de la fin du 18° siècle attestent que le générique ancien était toujours en usage en Haute-Normandie à la fin du 18° siècle (*sie du foin* « faucher le foin à l'aide d'une faux » et *cie lerbe* « fauciller l'herbe »¹⁵⁸). Le peu d'exemples que l'on récolte à partir des 17° et 18° siècles et le caractère technique des rares écrits qui l'attestent suggèrent que le sens générique appartient à cette époque à un vocabulaire spécialisé en français général, tandis qu'il ne connaît pas de restriction diastratique au niveau régional (le mot n'y est pas technique).

L'extrait ci-dessus tiré du mémoire d'un journalier probablement cauchois atteste un fait ayant commencé à se régionaliser au 17^e siècle, resté courant au sens général à l'époque moderne en Normandie, en occitan et en francoprovençal.

¹⁵⁷Cette définition est un indice de la spécialisation dont nous traitons au début de l'article.

¹⁵⁸Il ne peut s'agir que d'une faucille, l'usage de la faux au milieu d'un verger de jeunes pommiers étant inapproprié, au risque d'abimer voire de couper les jeunes arbres.

(RE)SERGER v. tr. « réparer les parties usées d'un objet, recharger »; charger »

(1) Le 13 avril **reserge** un eselet* ... 2 tt

Le mesme jour **reserge** un essellet* ... 2 tt

1730, Moles, maréschal « Memoire pour monsieur bignon », Caux, (SeineI.), 1ER 706 [comptes de travaux].

REM. Le destinataire du document ci-dessus est François Bignon, receveur pour le comte de Boniface. Plusieurs documents signés de sa main sont cauchois (Havre, Dieppe et Caudecotte, aujourd'hui Avesnes-en-Val, en Seine-Maritime).

(2) 4 jourts asorti* les janmarins* et lets serger

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

Deux phénomènes sont à signaler : d'une part, la consonne initiale [s] (à la place de [š]) et d'autre part, le [e] (à la place de [a]) devant [r].

- I. Les parlers galloromans (FEW 2, 415a-423a) qui présentent la consonne initiale s à la place de \check{s} pour lt. CARRICARE peuvent être rassemblées en deux aires indépendantes :
- (1) SeineI. cerge f. « ce que qn porte, ce que qch supporte » DT¹⁶⁰, Boissay serge f. « charge », havr. id.; Boissay serger v. tr. dir. « charger », havr. serger; havr. r'serger v. « recharger », déserger v. « décharger ». Il faut dire que le type haut-normand en s ne correspond pas aux autres parlers normands, qui ont tous le résultat š à l'initiale, comme le

¹⁵⁹Première attestation pour ce sens en français (dp. Trév 1743, FEW 2, 419b).

¹⁶⁰On sait que Travers, l'éditeur de cet ouvrage, a introduit dans cette source des données tirées d'autres dictionnaires tels que celui de Duméril et de textes tels que la MN. Comme Louis Du Bois est originaire de Lisieux et qu'il affirme avoir fait « une ample moisson de mots patois dans l'Orne, le Calvados et la Manche » (XVII), les mots localisés en S.-I. (Seine-Inférieure) dans cet ouvrage sont des données de seconde main, comme c'est le cas ici pour *cerge* f. « charge ».

français pour le lt. CARRICARE. Pourtant, le résultat attendu en Normandie de *c* palatal latin devant *a* est *k* (Joret 1874 : 234*sq*). Mais ce n'est pas ce qu'on constate à la consultation du FEW : havr. *cherger*, Calv. [šarži], Thaon [šęrže], Manche [šęrži], [šaržye], Îles agn. [šęrži]. – FEW 2, 415b, CARRICARE. Les enquêtes de l'ALN attestent aussi largement l'initiale [š], à l'exception de SeineI. [karké] p 98, Calvados [kerğe] p 47 (tous deux ALN 209) et de SeineI. [kark] f. « charge » p 101 (ALN 209*). Ces exceptions sont des formes authentiques normandes, qu'on retrouve d'ailleurs en anglo-normand : agn. *carkier* QLivre (FEW 2, 415b, CARRICARE). Il est possible que la forme seinomarine, à la frontière de la Somme, soit apparentée à l'aire picarde qui présente le même type (ALF 239). On trouve d'ailleurs le type sous la plume de Pierre Ignace Chavatte, sayetteur lillois du 17° siècle (*sergè* v.tr. « chargé », Ernst/Wolf 2005). Cela indique que les formes avec š à l'initiale sont des formes francisées et que les formes avec s à l'initiale sont elles-mêmes francisées à partir de ces dernières.

Il n'est pas difficile d'imaginer à l'origine de ce type haut-normand en *s* une formation hypercorrecte qui résulterait de la correspondance [š] patois – [s] français (Joret 1881 : 19), qu'on retrouve d'ailleurs à date ancienne dans sair. *cherje* f. « serge » – fr. *serge* (FEW 11, 511b, sĒRĬCA), à partir de *cherger*. La coexistence de havr. *cherger* et de havr. *serger* renforce d'ailleurs cette hypothèse. Aucun dictionnaire n'enregistre *serger*. Les premiers témoignages du type en *s* apparaissent dans des textes patois rouennais des 17° et 18° siècles : *sergé* v. tr. dir. « chargé (qqch) » (MN II, 125, 17), *serge* f. « charge », *déserger* v. tr. dir. « décharger » (tous deux 1773, Purin 10, 57; 38). L'exemple *cergay* qui apparaît dans un texte du 15° siècle transcrit par un copiste picard (Huon de Bordeaux, Bertrand 1978 : LXXXIX, DMF) ne peut être retenu avec certitude, en raison de la valeur *c* initial qui ne représente pas forcément [s] dans les textes anciens, à plus forte raison picards (GossenGramm² 97-98).

(2) Bourb. Chevagnes, Ménades, morv. verdch. Nuits, Langres. Le *s* initial représente dans ces parlers une assimilation sous l'influence de [ž].

II. Quant au [e] devant [r] à l'initiale, les exemples dans la documentation sont anciens.

Les textes au sujet desquels nous pouvons être sûrs de la localisation et dans lesquels on trouve des exemples sont tous septentrionaux : afr. *rencherge* « talion » , *furnir la descherge* « rendre compte de » (tous deux Valenciennes, Destrees, FEW 2, 421b,

CARRICARE), mfr. *querque* « fruits que porte la terre » (hain. FEW 2, 417a, CARRICARE), mfr. *cherga* (GuillMach, c.1361), *chergez* (Guillaume de Villiers, a.1456), *querquié*, *querquier*, *querquiet* (tous trois Jourdain de Blaye, a.1455 « dialecte fortement picardisant », Matsumura 1999 : XXXVI) – DMF. On trouve aussi des exemples anciens dans GdfC, notamment chez Molinet (*cherger* s. v. *chargier*).

Signalée à partir du 16° siècle en français de Paris, la prononciation [et] non étymologique s'explique en deux temps d'après Fouché (348-350). Elle se justifie, dans un premier temps, par une réaction des élites sociales contre la prononciation populaire (mode attestée au 16° siècle par G. Tory, Fouché 350) qui avait [a] devant [r] à la place de [et] (attribué par H. Estienne au 16° siècle au peuple de Paris, Fouché 348) et dans un second temps, par l'adoption de cette prononciation [et] de la bonne société par la bourgeoisie et le peuple. Cette répartition des deux prononciations dans des couches sociales différentes a généré chez les grammairiens des 16° et 17° siècles toute une longue controverse. Sans qu'on puisse dire qu'il y avait consensus, la majorité d'entre eux admettaient [a] devant [r] plutôt qu'[et] au 17° siècle, à l'exception de *marin*, condamné au profit de *merin* (Thurot I, 10sq).

Les parlers galloromans qui présentent des résultats de lt. CARRICARE avec [e] à l'initiale (FEW 2, 415a-423a) peuvent être rassemblés en plusieurs aires:

- (1) Aflandr. apic. wallon. lièg. nam. Giv. ardw. Niv B. Mons, Nord, rouchi, Tourc, Gondc. Lille, boul. (1810), PCal. St-Pol, Vraignes.
- (2) Achamp. Ménades, Messon, Courtis. argonn. Florent, ardch.
- (3) Ardl. Moselle, Metz, Paysh. Urim. Vosgesmér. HSaône, Doubs.
- (4) Bern. Waadt, frb. gruy. Blon. Aigle, Ollon, Vionn. Vd'Ill, bagn. Abond. Igé.
- (5) Norm. Seinel. havr. PtAud. Andelis, bess. Thaon, Alençon, Manche, sair. hag. Jers. Ilesagn.

Les données normandes en (5) montrent une extension du phénomène dans les parlers des cinq départements.

Joret (1883 : 151), qui ne disposait pas de la documentation aujourd'hui à notre portée, avait constaté dans les patois normands une répartition occidentale (à l'ouest de la Seine) pour ce phénomène, ce qui exclut le pays de Caux et le pays de Bray. À l'époque ancienne, s'il est vrai que la majorité des documents dans lesquels ont été relevés un e non étymologique devant r proviennent de localités situées à l'ouest de la Seine (p.ex. Caen cherger rég. 1589/1662, Bougy 2000 : 59), il faut dire que quelques cas ont tout de même été signalés pour la Haute-Normandie: Eure cherge f. « charge, commission », (1508, Gaillon 147), Rouen merchant m. « marchand » (14e siècle, Goebl 270) et Dieppe merche f. « marque » (16e siècle, Goebl id.). Les attestations dans les textes patois rouennais des 17e et 18e siècles sergé v. tr. dir. « chargé » (MN II, 125, 17) et serge f. « charge » (1773, Purin 10) peuvent aussi être reportées ici, auxquelles on peut ajouter bnorm. équerbau m. « escarbot » et bnorm. eronde f. « hirondelle » (tous deux 1750, rég. DuPineauC). À ces données, il faut ajouter celles du FEW, qui donne SeineI. havr. et Andelis pour des résultats de CARRICARE avec e non étymologique devant [r] (FEW 2, 415a-423a). Les enquêtes de l'ALN montrent une répartition occidentale du type [šerži] (Îles anglo-normandes et Manche) et une répartition orientale des deux types [šarže] et [šerže] pour le centre et l'est (Calvados, Orne, Seinel.), à l'exception de SeineI. [karké] p 98, Calvados [kerge] p 47 (tous deux ALN 209) et de SeineI. [kark] f. « charge » p 101 (ALN 209*). Si le rattachement ne peut être sûr pour la seconde des formes citées (Calvados), les formes seinomarines sont probablement apparentées à l'aire picarde qui présente le même type (ALF 239). Il ressort de ces données que [e] à la place de [a] devant [r] semble être la prononciation traditionnelle en Normandie, conclusion à laquelle est parvenu entre autres Gossen (1962 : 105 > JunPron 45 ; v. aussi Moisy XXXI, qui cite toute une liste de mots pour en illustrer le caractère répandu) et Lepelley : « le r a, en ancien normand comme dans les parlers normands d'aujourd'hui, une action fermante sur la voyelle initiale » (LepelleySaire 21). Il s'agit aussi de la prononciation répandue dans les Îles Anglo-Normandes, comme l'affirme Brasseur : « Il aboutit généralement à /è/ dans les quatre parlers [Jersey, Sercq, Guernesey et Magneville (Canton de Bricquebec, Manche)]. » (1978 : 58), qui note toutefois une tendance inverse à Magneville, où [e] tend à s'ouvrir. En comparaison avec les autres données, cette tendance a l'apparence d'un changement récent. L'existence de longue date et le caractère répandu dans les parlers modernes de la prononciation [er] indiquent un fait autochtone, au sujet duquel une influence extérieure telle que celle du français de l'époque paraît superflue.

Attesté à date ancienne en français québécois (17° s.), dans *verlope* « varlope » par ex. (JunPron 43); rien toutefois pour *serger* ni pour *cherger*. Il peut s'agir d'un héritage qui remonte à l'état du français des 16° et 17° siècles dont on parlé ci-dessus¹⁶¹, auquel s'ajoute peut-être une influence normande. A persisté jusqu'à nos jours au Québec pour le verbe *parler* (*perler* v. intr. « parler » GPFC, sans marque), prononciation devenue plaisante et renvoyant au langage affecté d'une personne dont on se moque (*perler* [entre guillemets], Christian Rioux, « Pauvre Villon », *Le Devoir* 2 décembre 2011).

La présence ancienne du type *serger*, son maintien dans le parler de Seine-Maritime à l'époque moderne ainsi que son apparition dans le mémoire d'un journalier probablement cauchois suggèrent une existence dans la langue locale qui va au-delà de l'hypercorrectisme ponctuel ou du phénomène individuel¹⁶². En effet, *serger* v. tr. dir. « charger » faisait vraisemblablement partie de la langue locale de Seine-Maritime au 18^e siècle, à côté de *cherger* v. tr. dir. « charger ». Il s'agissait peut-être toutefois d'une forme occasionnelle, si l'on tient compte du fait que *serger* n'est employé qu'une fois contre un minimum de cinq *cherger* dans la MN et de la place qu'occupe *serger* dans le glossaire de Maze : « on dit aussi *serger* » (s.v. *cherger*).

V. CHELLIE(R) m. « cellier » ; (RE)SERGER v. tr. « augmenter le poids » (FEW 2, 416a, CARRICARE) ? et s.v. et seul m. « essieu » en (3).

¹⁶¹Au sujet de l'influence du français parisien sur le français québécois, voir Poirier 1994 : 259.

¹⁶²Comme c'est le cas notamment pour les exemples relevés dans les écrits d'un secrétaire provençal de la période révolutionnaire (Branca-Rosoff / Schneider 1994 : 52).

SOISTERRE v. tr. « souhaiter »

- (1) sesbien asez que vous me procurie de la vant sant quil vous ancoutte ge **soistereis** a sapres que vous man procurasiez
- (2) et (3) vous voulle bien me permestre au commancemant de vous la **soisterre** bont et heureux ranplie du parfait sante et la benediction du seigneur surtout vos antreprisse ces ce que je vous **soite**
- **REM. 1)** La lettre a été rédigé en janvier et Jean Viel transmet à son client ses vœux pour la nouvelle année.
- (4) je soitte que vous trouvies dans ladit carte tout se que vous pouves avoirre bessoin
- (5) maseur viel et mon etpouse et moy nous vous **soistont** les memme **sois** que vous nous avest fest
- **1741**, Jean Viel, drapier marchand, Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776-78 [correspondance commerciale].
- **REM. 2)** Nous n'avons pas relevé toutes les occurrences du verbe chez Jean Viel. Les occurrences non relevées ici sont toutes graphiées de la même façon, en *(oi)* + désinence.
- (6) mon epousse et ma fille je joint a mois pour vous prier dassurer de nos respec madame viel et mademoislle votre fille aqui nous **soitons** ainsy qua vous une parfaite santé toute la Sainte famille se porte bien et vous presente leurs respec
- **1766**, Jean-Baptiste Godelin, jardinier?, lettre adressée à Jean Viel concernant la culture de l'aubépine, Rouen (SeineI.), 1ER 1776 [correspondance personnelle].

Deux phénomènes sont à signaler pour les attestations ci-dessus. La seconde attestation témoigne de la prononciation de la consonne finale de l'infinitif verbal, phénomène que l'on rencontre très fréquemment chez Jean Viel, de même que chez Jacques Baudere, maçon cauchois de notre corpus (s.v. FII m. pl. « fils »). On sait que cette prononciation a été en usage en français pendant tout le 17e siècle, après quoi elle n'est plus employée que lors de lectures à voix haute et ce, uniquement dans les cas où le mot suivant débute par une voyelle. Vaugelas, Hindret, Grimarest signalent tous en effet la prononciation de l'[r] final dans les infinitifs verbaux au 17e siècle (Thurot I, 60-1). Au 18e siècle, Antonini, Restaut, Bouliette et Domergue relèvent encore cette prononciation, mais uniquement pour le style soutenu et devant un mot débutant par une voyelle, en faisant la liaison (Thurot, id.). Cette prononciation dans ces conditions particulières s'est poursuivie jusqu'en français moderne (Nyrop I, 185, qui cite une rime chez Baudelaire). Nyrop note toutefois que le français parlé s'est affranchi de cette prononciation dès le 16^e siècle (Th. de Bèze, Nyrop I, 185). Au 17^e siècle, Mén 1675 signale que la question ne concerne plus que l'orthographe et, par exemple, que la prononciation répandue pour souper est « soupé ». On rencontre la graphie -erre pour les infinitifs du premier groupe chez Jean Viel, autant dans les cas où le mot suivant débute par une voyelle que dans ceux où l'initiale est une consonne.

Quant à la graphie en *oi*, elle recouvre des prononciations différentes selon les époques (Chauveau 2012a). On ne saurait déterminer si *oi* représente chez Jean Viel [we] de *souhaiter* ou encore [wa] de *souhaiter*, à moins de trouver une orthographe divergente qui permette de le déterminer avec certitude, ce que nous ne sommes pas arrivée à récolter chez ce scripteur. Cela vaut d'ailleurs pour toutes les attestations anciennes enregistrées dans les glossaires, qui ne sont parfois pas plus assurées. Le FEW cite tous les parlers suivants, qui ont [wa] à la place de [we]: Dombras, Cum. Metz, Fensch, MoselleV. (Paris *souhater* Desgr 1821, à biffer [non retrouvé ni dans la source dépouillée par le FEW ni dans l'original]), St-Pol, Andelis, Meuse, Urim. BanR. Pierrec. neuch. Vionn. Villié. Pour le substantif (attestation 4): Meuse, Urim. –. FEW 16, 125a, *HAITAN. On trouve par exemple dans un recueil de pièces en vers de patois saintongeais transcrit au 18° siècle (ms Pons) la forme écrite *soiter*. Il est clair, au vu de *foité* pour *fouetter* que le digramme *oi* représente ici [we], quoique *fouetter* v. tr. ne puisse pas être analysé de la même façon que *souhaiter* (cf. *infra*). On ne peut en dire autant d'andelis.

une source du 20° siècle utilisée par le FEW pour les dialecte/français populaire andelisiens, dans lequel on a *soiter* v. tr. « souhaiter », qui représente [swate] si on le compare à *souérre* m. « soir » [swer]. La graphie *roit* m. « rouet » a été relevée dans un document d'archives de 1703 en français québécois (JunPron 63) ; de même, on relève des exemples de *soiter* dans les écrits de J.-L. Ménétra, vitrier parisien (1764/1802-3) ainsi que dans ceux, privés, de Michel Reveillaud (1696/1745) (tous deux Ernst/Wolf 2005). On a également signalé la graphie *soite* (1^{re} pers. sing. ind. présent, *souhaiter*) au 19° siècle dans un corpus de lettres de soldats à la période napoléonienne (1813, Béarn, Staes 1979-1983).

Quoi qu'il en soit de la prononciation de Jean Viel, il faut tout de même voir dans cette graphie, qui ne peut indiquer que [we] ou [wa], une évolution différente de ce qui s'est produit pour le français général:

- fr. pop.
$$[ue] > [we] > [wa]$$

- fr. gén.
$$[u \cdot e] > [ue] > [we]$$

La première étape du français [·he] est documentée par les témoignages des remarques de grammairiens du 17° siècle. On apprend par Ménage (1675, 223) ainsi que par Claude Mauger (1684, 35) que l'h est prononcé au milieu de *souhaiter*, ce qui indique que les deux syllabes *ou* [u] et *ai* [e] étaient prononcées distinctement au 17° siècle dans la langue des lettrés. Le français populaire n'en faisait vraisemblablement pas autant à la même époque, tout comme au siècle suivant, tel que l'indique cette source pour le français à Lyon (à ajouter à FEW 16, 125a, *HAITAN): Lyon *soiter* (rég., 1792, Ml 'ce verbe est composé de trois syllabes qu'il faut toutes prononcer. Écrivez et prononcez *souhaiter*.'). Le h disjonctif avait en effet disparu du français des peu instruits qui ne soupçonnaient pas la présence d'un h en milieu de mot, au moment où il s'était maintenu dans la langue des gens lettrés sous l'influence de la graphie, et a pu donner lieu par la suite à la réalisation [swate] (cf. l'attestation du 18° s. pour le français à Lyon citée ci-dessus).

L'absence de *h* dans la graphie a permis une évolution plus rapide par exemple pour *fouetter*. *Fouatter* se trouve dans quelques dialectes galloromans (FEW 3, 372a, FAGUS). Littré condamne la prononciation [fwa] pour *fouet* m., par ailleurs attestée chez Fér 1768 (=TLF).

La graphie a par ailleurs certainement influencé le maintient de la prononciation [we] dans des mots comme *souhait* et *fouet* (effet Buben).

Par contraste, nous avons relevé en 1722 chez Crenel (cf. ECREVICHE), un scripteur probablement rouennais et peut-être intendant, la graphie *souhaitte*.

4 jourts asorti les janmarins* et lets serger*

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

L'amuïssement de la consonne finale est un phénomène ancien de la langue vulgaire (FouchPhon 663-64), qui a été général avant la seconde moitié du 17° siècle (FouchPhon 672). Les consonnes finales amuïes ont été dans la majorité des cas rétablies, sous l'influence de l'orthographe et de l'analogie (pour les verbes du 2° groupe, l'action de *dire, lire* et *écrire*, FouchPhon 672). Comme le participe passé de *sortir* est *sorti* et qu'il aurait été impossible de trier manuellement les attestations dans Frantext, on a effectué la recherche textuelle avec *plaisi* m. « plaisir ». On en trouve douze exemples, dont sept au début du 17° siècle dans Héroard (1605-1610) – une source pour le français parlé de cette époque – un vers la fin du 18° siècle chez Rétif de la Bretonne (1796) et quatre chez Henri Pourrat au début du 20° siècle. Les deux derniers auteurs cités se sont inspirés au cours de leur carrière d'écrivains du monde rural et il s'agit sous leur plume d'oral représenté. Dans les écrits des peu lettrés, on relève un exemple chez P.I. Chavatte, sayetteur lillois (*esper sorti* « espère sortir » ; *fille de plaisi* f. « fille de plaisir, prostituée », 1657/1693, Ernst/Wolf 2005).

Chez les grammairiens, le phénomène d'amuïssement de la consonne finale est signalé déjà au $16^{\rm e}$ siècle comme étant populaire par H. Estienne, qui l'attribue au peuple de Paris (1582, FouchPhon). Au début du $17^{\rm e}$ siècle, cette prononciation est toujours critiquée par Maupas : « Je trouve niaise, la fantasie d'aucuns, qui affectent une lasche prononciation du bas populas, d'obmettre & supprimer du tout, toutes les r, finales, ainsi. Vous plaist-il veni disné avec-moy, vous me ferez plaisi, au lieu de dire. Venir, disner, plaisir, avec moderee prononciation de l'r. » (1618 ; Mén 1675 id.).

Bien attesté depuis la fin du 17° siècle jusqu'à la fin du 18° siècle en français québécois (JunPron164-65), à l'exception du verbe *quérir* encore prononcé [kri] à l'infinitif au début du 20° siècle (GPFC s.v. *qu'ri*), le *r* a été rétabli dans toutes les désinences *-ir* (JunPron167-68).

La chute du [r] de *sortir* est attestée dans tout le domaine galloroman (FEW 12, 128ab, sortīri; id. pour *plaisir*, FEW 9, 2a-b, placēre), sans qu'il soit possible de dégager d'aires géographiques précises. Pour la Normandie, l'amuïssement est systématique pour les verbes du 2° groupe (ALN 1239 « lire », ALN 1263* « dire » = Brasseur 2011 : 371), mais affecte aussi les verbes des autres groupes et les substantifs (ALN 1135 « boire », ALN 1069 « poussière » = Brasseur 2011 : id.). Les cartes de l'ALN 1246 « croire » et 1247 « pouvoir » montrent dans le premier cas (« croire ») que le *r* se maintient, parce qu'il n'est pas en position finale (c'est le *e* post-tonique qui occupe cette position), contrairement au second cas (« pouvoir »), où le *r* n'est pas maintenu. Ceci indique que le phénomène de chute du -*r* final est antérieur à celui de la chute du [e] post-tonique, dont l'amuissement s'est initié au plus tard au 16° siècle, puisque le [e] final était déjà complètement amuï à l'époque classique (FouchéPhon 524 ; Bourciez §20). *Sorti* témoigne donc d'un phénomène qui remonte à un état de langue ancien d'environ deux siècles en Normandie au moment où le journalier probablement cauchois le met par écrit.

Le phénomène d'amuïssement étant attesté dans de nombreuses autres zones en Galloromania, l'hypothèse qui doit être retenue est celui d'un fait populaire répandu, non spécifique à la Normandie.

TABELIÉ m. « pièce de cuir attachée sur le devant d'une voiture à chevaux »

cloué le tabelié et le cerceau

1783, V. Naroquet, sellier, Dieppe, (SeineI.), 1ER 1442 [comptes de travaux].

Première attestation pour ce sens. Le sens de « pièce de cuir attachée sur le devant d'une voiture à chevaux » n'est enregistré dans la lexicographie qu'à partir du 19^e siècle (*tablier*, Ac 1835, FEW 13/1, 22a, TABULA).

Tabelier présente un e épenthétique qui disjoint le groupe consonne + liquide + [y] (blye) qu'on observe dans tablye, dont les difficultés de prononciation ont été signalées au 17e siècle (Mén 1672, FouchéPhon 740). La forme avec la voyelle épenthétique ¹⁶³ e est une forme populaire que la langue savante n'a pas adoptée (Rosset 203), lui préférant la forme avec i depuis la seconde moitié du 17° siècle (Lancelot 1660, Rich 1680, FouchéPhon 741): le [y] a pris une valeur syllabique et le groupe consonantique consonne + liquide + yod (ta-blye) est devenu consonne + liquide + [i] + yod (ta-bli-yer). La littérature ne dénombre que peu de cas de graphies avec la voyelle épenthétique e. Tabelier se trouve dans un texte du début du 15° siècle (Ysaye le triste, p.1400, Frantext), où il désigne une personne probablement en train de jouer aux échecs (il s'agit donc probablement d'un mot différent). Desgranges dit de tabeulier en 1821 qu'il s'agit d'une prononciation paysanne (FEW 13/1, 21b, TABULA, sans précision au sujet du sens, mais classé par le FEW avec celui de « pièce de toile, de cuir, etc. que les femmes, les domestiques, les artisans mettent devant eux pour préserver leurs vêtements en travaillant »). On n'en trouve ensuite qu'une poignée d'exemples au 20e siècle : chez Gabriel Randon, dit Jehan Rictus (1902, Frantext), dans un passage qui s'affaire à dépeindre la langue populaire d'un personnage âgé et chez Georges Chepfer (2 att. 1945, Frantext), dans la bouche de paysans.

Les dialectes galloromans qui présentent une voyelle épenthétique sont nombreux (FEW 13/1, 21b et 22a, TABULA): Aflandr. *tavelier* « menuisier » (1377), rouchi *tabélier* (1737), norm. *tabellier*, Louv. *tabelier*, bess. *tabélié*, Thaon [tabęłe] Mesnil-Az. *tabélier*,

¹⁶³La voyelle épenthétique peut être i ou encore £, comme on le voit dans les formes de certains dialectes ainsi que dans celles des français expatriés.

maug. id. Corm 1, 55, IndreL. [tabeye], loch. *tabelier*, Sologne *tabellier*, Loiret [tabiye] « tablier d'homme » (p 307), berr. *tabellier* « tablier » RD, mouz. *tâbellier*. L'aire dégagée montre une répartition au nord, à l'ouest ainsi qu'au centre. En Haute-Normandie, on trouve le phénomène attesté dans les dialectes modernes dans un point de la SeineI., près du Havre (SeineI. [tabelye] p 74) ainsi que dans l'Eure (Eure [tabelyé] p 81) à la frontière avec le département de SeineI. Le type dominant dans le pays de Caux, où le manuscrit ci-dessus est localisé, est [tabliye] (SeineI. p 110 à 114). Il est également attesté en plusieurs points du Calvados (Calvados [tabelye]) et en un point de l'Orne (Orne id. p 39). – tous ALN 1111.

Notre corpus contient un exemple de *tablier de cuisine* sous la plume d'un scripteur éduqué, celui qui est à l'origine du document d'enchères pour Monsieur de Romé, qui écrit *casterolle* f. « casserole » (cf. casterolle). Le document, non daté mais probablement rédigé vers le milieu du 18^e siècle, est localisé au Bec, une commune de St-Pierre-les-Elbeuf en Seine-Maritime (JurésSOuenA 208 [sigle DEAF]). Cela indique que le phénomène attesté chez le sellier dieppois ne touchait pas toutes les couches sociales en Seine-Maritime au milieu du 18^e siècle.

Le phénomène est également attesté à grande échelle dans les français expatriés : Québec *tabellié* (1751-1829, JunPron 213), *tabelier*, *tabilier* (GPFC = FEW 13/1, 21b, TABULA), acad. [tabélyé, tabelyé, tabiliyé] (Mass 630), Louis. *tabilier* (DFL). L'aire vaste touchée par le phénomène en Galloromania de même que sa présence dans les trois foyers francophones d'Amérique suggèrent un phénomène populaire plutôt que régional.

TRUFLE f. « pomme de terre »

1 jour a motter* lets **trufle**

1788, « Memoire pour monsieur de quiellevilles », Caux (SeineI.)., 1ER 1442 [comptes de travaux].

Rem. v. tableau 2 dans les résultats pour les arguments de localisation.

Truffe « pomme de terre » est attesté pour la première fois en 1600 chez Olivier de Serres (FEW 13/2, 385b). Le fait que le type était déjà connu au sens de « champignon » dans la région d'origine d'Olivier de Serres, le Vivarais, explique probablement qu'il l'ait employé pour désigner, par une analogie de forme et du fait qu'il s'agit d'une plante qui pousse sous la terre, la pomme de terre. Dès son introduction au 16° siècle, la pomme de terre connaît plusieurs désignations, qui ont cohabité en français au moins jusqu'au 19° siècle : truffe est employé au sens de « pomme de terre » par De Combles en 1749 (Brunot 6/1, 293 n 2). On trouve le sens « pomme de terre » pour truffe blanche ; truffe rouge apparaît dans Enc 1765 (= DHFQ s.v. patate), qui donne également comme synonymes pomme de terre, topinambour et batate. « À la veille de la Révolution, on ne connaissait guère en Lyonnais que le nom de truffe. » (Brunot 6/1, 293 n 2). Cet état persistera au moins jusqu'au 19° siècle dans les dialectes (cf. infra, v. aussi Li s.v. truffe « Berry truffe 'pomme de terre') et en français (Lar 1876 truffe « nom vulgaire de la pomme de terre »). Pomme de terre, mais surtout patate, se sont implantés dans les variétés expatriées (v. DHFQ s.v. patate).

Si les deux variantes *trufle* et *truffe* sont signalées aux 17° et 18° siècles en français pour le sens de « champignon qui croît sous terre » (depuis Cotgr 1611 jusqu'à Ac 1740 'quelques-uns écrivent *trufle*'), c'est la variante *truffe* qui est répandue pour le sens de « pomme de terre » à la fois en français et dans les dialectes. La forme *truffle* avec le sens de « pomme de terre » est attestée dans le Maine dans le parler local (hmanc. *trifle* FEW 13/2, 385b), tout comme en français au début du 19° siècle (1809/1820) chez Louis Simon, un

étaminier d'origine mancelle ayant vécu de 1741 à 1820 (Chauveau 2011 : 91) et à Bressuire (poit. FEW id.).

Les dialectes ne connaissent pour la plupart qu'une variante, à l'exception de certains parlers occidentaux et nord-occidentaux, où se côtoient *patate* et *pomme de terre*. Le type *truffe* avec le sens de « pomme de terre » se trouve dans l'Oise, dans l'Orne, dans la Sarthe, en Mayenne, en Haute-Savoie ainsi qu'à l'intérieur d'une vaste zone orientale qui part du Cher et de la Côte-d'Or jusque dans l'Hérault et les Alpes-Maritimes (WS 4, 147-163 + cartes 2 et 3). Le département de SeineI. n'est pas inclus dans cette répartition, car la documentation n'atteste pas *truffe* ni *truffle* dans le parler de cette localité à ce jour (c'est *patate* et *pomme de terre* qui sont attestés en Seine-Maritime, ALN 331). Les dialectes normands de Basse-Normandie ont la variante *truche* et les dialectes picards, la variante *truque*. *Truffe* se retrouve dans les parlers de Normandie des localités suivantes : Eure, Ezy, Bissières, Orne, Alençon (FEW 13/2, 385b) et Orne [trüf] (7 points, dont 58 'rare' et 66 'vieux', ALN 331 « pomme de terre »).

De l'attestation ci-dessus, nous pouvons donc proposer deux hypothèses :

- 1. Le type *truffle* est un fait d'hypercorrection, qui s'explique par le fait que le scripteur a interprété *truffe* comme une forme avec groupe consonantique final réduit et il a choisi la variante *truffle* parce que c'est celle qui lui paraissait légitime. Cette hypothèse est d'autant plus valable que c'est bien *truffe* qui est attesté en Normandie (*supra*) et, en ce sens, l'attestation ci-dessus documenterait *truffe* en Seine-Maritime (Pays de Bray ?) vers la fin du 18^e siècle.
- 2. L'attestation ci-dessus documente le type *truffle* pour le français en Seine-Maritime au 18^e siècle et est superposable ou non avec hmanc. et Bressuire (*supra*). Dans le cas où il serait superposable, cela indiquerait l'existence d'une aire occidentale de *truffle* plus répandue que ce qu'on peut conclure des attestations dialectales modernes, qui incluerait la Normandie. Dans le cas où il ne serait pas superposable, on pourrait envisager que *truffle* était sporadique en Normandie à cette époque.

VAS v.tr. aller, ind. prés. 1^{re} pers. « vais »

(1) voyan que le dit domestique persistoit a demander sa poche* et leurs dit a tous deux si

vous ne sortés d'icy bougres je vas vous chasser a coups de caillou

(2) interrogée si le domestique du sieur curé persistois toujours a demander la dixme des

fruicts en question et sa poche* le dit françois boniface ne dis pas a ces deux dixmerons* si

vous ne sortés d'icy bougres je vas vous chasser a coups de caillou/ A Dit quelle n'a point

de connoissance du present interrogat

1749, Interrogatoire d'une gouvernante, Michel Chaulin, curé de la Neuville-Champ-

d'Oisel contre François et Pierre Boniface et Marie Dusault : injures contre les dîmerons et

refus de payer la dîme, Oissel, (Seinel.), 1B 5653 [Procès-verbal/interrogatoire du

Parlement de Normandie (Appel de la haute justice de Pont-Saint-Pierre, Eure)].

REM. Le procès s'est tenu à la cour d'appel de la haute justice de Pont-Saint-Pierre, dans

l'Eure, mais le document indique que les interrogés sont originaires d'Oissel, dans le

département de Seine-Maritime.

En (1), les propos sont attribués à François Boniface, fermier, par l'un des deux

collecteurs de la dîme, Pierre Folio, dans sa déposition. On peut supposer que ce dernier

avait au moins une connaissance passive de je vas. En (2), les propos sont toujours

attribués à François Boniface, par l'interrogateur du Parlement de Normandie dans

l'interrogatoire d'une gouvernante qui a été témoin des faits. La remarque concernant

Pierre Folio peut être réitérée pour la gouvernante, de même que pour l'interrogateur et le

secrétaire du procès-verbal.

Historiquement, le paradigme le plus ancien semble avoir été afr. mfr. je vois

[vwe]¹⁶⁴/vais(ves)[ve]¹⁶⁵, tu vas, il va/vait(vet) (BuridantGramm 281; FouchéVerbe 424).

164Chauveau, Jean-Paul, (2012). « Graphies médiévales et données dialectales modernes : le graphème parisien (oa) pour (oi) », dans Mario Barra-Jover, Guylaine Brun-Trigaud, Jean-Philippe Dalbera, Patrick Sauzet, Tobias Scheer (éds), Études de linguistique gallo-romane, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 103-115.

165« Il est probable que vay – vais proviennent de vois – voys, c'est-à-dire vwe(s) » (FouchéVerbe 425 n 5).

Au 16^e siècle, la première des variantes (vois[vwe]) est condamnée par Est 1582 et au début du 17^e siècle par Oudin 1632 (tous deux cités par FouchéVerbe 425) : Vaugelas en 1647 déclare à son sujet qu' « il ne se dit presque point et [...] personne ne l'escrit » (id.). On voit poindre au 16^e siècle (Huguet = Lanly 1977 : 83 n 3) une hésitation entre *vais* [ve] et la forme analogique (FouchéVerbe 425) va(s)¹⁶⁶ qui se poursuivra jusqu'au 17^e siècle. Vaugelas, affirme en effet, en 1647, que « [t]ous ceux qui savent écrire et qui ont étudié disent je vais et disent fort bien selon la grammaire, qui conjugue ainsi ce verbe, je vais, tu vas, il va [...]. Mais toute la cour dit je va et ne peut souffrir je vais, qui passe pour un mot provincial ou du peuple de Paris. » (Marzys 2009 : 156). Plusieurs auteurs de l'époque ont sérieusement remis en doute la véracité des propos de Vaugelas, dont Ménage en 1673, qui recommande d'employer vais, en précisant que « c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas le vas [avec a postérieur]; et moins encore le va [avec a antérieur], comme M. de Vaugelas soûtient que toute la Cour le dit : ce qui est absolument faux » (Harmer 1979 : 27). L'état des choses présenté par Vaugelas n'est pourtant pas incompatible avec le revirement de situtation que décrit Ménage. En effet, le fait que je vais soit senti comme appartenant aux couches populaires, à des usages régionaux ou aux milieux lettrés est probablement dû au fait que les locuteurs appartenant à l'un ou l'autre de ces groupes avaient conservé ou rétabli la conjugaison traditionnelle, tandis que dans la langue courante en français métropolitain on avait adopté je vas, qui a joui depuis le 16^e siècle d'une progression due à la régularité morphologique qu'il présente avec les 2e et 3e personnes¹⁶⁸. La carte 23 de l'ALF documente le type archaïque de la 1^{re} personne vais pour plusieurs aires du domaine d'oïl au 20e siècle, à côté de vas, qui est de loin le plus récurrent (sauf aux Ilesagn. où le type [ve] est sans concurrent): Nord (PCal. p 284, Aisne p 241, 262), Normandie et îles Anglo-Normandes (Calvados p 363, 345, Manche p 387, 368, 394, Ilesagn.), Bretagne (IlleV. p 453, 463, CôtesN. p 481, 493, 494, Morb. p 484, 485, 486), Pays de la Loire (LoireI. p 446), Poitou-Charentes (Vienne p 509, 514, Charente

¹⁶⁶Fouché trouve quelques exemples médiévaux de *je vas*, qui demeurent toutefois sous-représentés dans la documentation (FouchéVerbe 426 n 1). On obtient des résultats dans Frantext pour *je va(s)* à partir du 16° siècle (quoiqu'on ne puisse tirer des conclusions chronologiques claires à partir de Frantext à cette date : les textes anciens sont peu nombreux et sont répartis inégalement entre les époques).

¹⁶⁷Pour l'ensemble des remarques de ces auteurs, voir Harmer (1979 : 27-29).

¹⁶⁸Un emploi est signalé chez Jacques-Louis Ménétra vers la fin du 18° siècle, une source pour le français populaire parisien de l'époque (Séguin 1998 : 119).

p 517), Auvergne (Allier p 803), Bourgogne (Nièvre p 5, SaôneL. p 6, 7, Côte d'Or p 14, 24, HMarne), Lorraine (MeurtheM. Vosges), Aquitaine (Gironde p 635). *Je vas* est toujours présent dans le pays de Caux, mais peut-être pas seulement¹⁶⁹, au moment des enquêtes de l'ALN : *j va t làvé* « je vais te donner une gifle » (ALN 1286* p 109).

Une étude faite à partir d'un corpus d'écrits privés de scripteurs originaires de la vallée du Saint-Laurent nés entre les 18e et 20e siècles et d'un corpus de pièces de théâtre et de parodies françaises du 17e au 19e siècles a montré que je vas est associé aux classes populaires de part et d'autre de l'Atlantique dès le 17^e siècle (Martineau 2009b : 313). Cette analyse se voit confirmée par Marzys, qui remarque que je vais reste largement prédominant dans Frantext dans la seconde moitié du 17e siècle (778 occ. contre seulement 35 pour je vas, 2009 : 156 n 1). Dans la documentation québécoise, on trouve seulement un exemple de je vas à date ancienne, chez Geneviève Regnard Duplessis, sœur de Marie-Andrée Regnard Duplessis, religieuse et hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Québec durant le 18^e siècle (1744, FTLFQ). Il subsiste quelques traces du 17^e siècle au 19^e siècle de l'usage de je vas, à côté de je vais : dans la lexicographie, Rich 1680 'moins usité' et Ac 1798 donnent les deux variantes et Ac 1835 indique que « l'expression je vas ne s'emploie que rarement, et dans le langage familier ». L'étude mentionnée ci-dessus en relève des exemples dans des pièces de théâtre françaises du 17e au 19e siècle, où je vas est attribué dans la très grande majorité des cas à des personnages appartenant aux couches populaires (Martineau 2009b : 313, tableau 10). À cela, on peut ajouter les exemples repérés chez des peu lettrés des 17^e et 18^e siècles originaires de Paris (1764/1802-3, J.-L. Ménétra), de Chalancey en Haute-Marne (1658/1685, C. Dusson) et un exemple de je m'en vas, tiré des écrits de Montjean¹⁷⁰, mercier d'origine inconnue (1774/1775).

Cette flexion verbale est donc au moment de la rédaction du procès-verbal ci-dessus un diastratisme qui n'est pas restreint à la Normandie.

¹⁶⁹Il s'agit d'une enquête partielle et la locution n'est présente qu'à cet endroit. 170Le passage est attribué par Montjean à sa femme.

VAROU m. « pièce de fer fixée sur une porte qui permet de la fermer à clef, verrou »

pour avouer fait un cranpon pour un **varou** eracommoday un crochet pour unne barrierre pour cela... 8 *l*

1772, Guillaume Leleusse, charron, Le Bec [St-Pierre-lès-Elbeuf] (SeineI.), AD de Seine-Maritime, 1ER 1483 [comptes de travaux].

REM. Le Bec (SeineI.) est mentionné dans le manuscrit, tout comme Saint-Martin (actuellement Saint-Martin-au-Bec), deux communes qui se trouvent en Pays de Caux, mais ne sont pas explicitées comme étant les lieux d'origine du scripteur. Cela dit, le scripteur est très probablement cauchois (voir *infra* pour des arguments linguistiques de localisation).

La variante n'est pas signalée dans la lexicographie française et n'est attestée que dans les glossaires régionaux haut-normands : SeineI. Tôtes, Andelis *varou* (FEW 14, 283b, vĕrĭcŭlum), auquel on peut ajouter Boissay *varrou*. SeineI. que cite le FEW est tiré de l'ALF 1374, où les points correspondent tous au pays de Caux (p 259, 361, 370, 371). Partout ailleurs en Normandie, c'est le type *verrou* qui est présent (norm. [veru], FEW 14, 283b, vĕrĭcŭlum). Les données de l'ALN 960* le confirment : hormis Manche [varu] p 17, SeineI. [varu] p 104, 114 sont aussi des points cauchois.

Une aire orientale a aussi le type avec voyelle tonique *a*, mais les limites de l'aire et l'absence d'attestations intermédiaires entre celle-ci et la Haute-Normandie indique un phénomène indépendant : Meuse, Dombras, Lunév. Fill. Moselle, Doubs, Vaudioux, Monthey, Thônes, Sav. Vers. Rhône, Villefr. (FEW 14, 283b, VĚRĬCŬLUM)¹⁷¹.

Le type était donc cauchois au 18^e siècle et le texte dans lequel nous avons relevé *varrou* l'est probablement aussi. L'attestation ci-dessus atteste donc à cette époque la vitalité d'un type très local.

¹⁷¹ Nous renvoyons le lecteur au FEW pour l'ensemble des localités et des formes.

en consequence nous allons **veüiller** a ce que ladjudication definitive ne se passe pas sans que nous en soyons avertie

1751, Lettre d'Adeline Dambray à son frère, Rouen (SeineI.), 1ER 1501 [correspondance personnelle].

On relève un exemple au 17^e siècle de *veuille* f. « veille » dans les écrits de Marguerite Mercier, une femme issue d'une famille intellectuelle huguenote ayant passé une partie de sa vie à Paris et dans le Poitou (1650/1661, Ernst/Wolf 2005).

La forme labialisée *veuiller* v. tr. « veiller » pour les résultats de vĬgĬLARE est attestée en quelques points de l'ALF 1355, mais cette carte contient des données qui sont incertaines, car Edmond Edmont ne distinguait pas les voyelles centrales des labiales (Rohr 1963 : 60 = ChauveauEvPhon 9). Ainsi, les points de la LoireI. (p 446), de Mayenne (p 349, 443), d'IlleV. (p 453, 460) et du Morbihan (p 484) qui se signalent par des formes avec voyelle initiale labialisée [æ] sont probablement plutôt à considérer comme des formes avec [e] central (schwa) (hbret. *veje* s.v. *vaille* f. « veille », Auffray 2007)¹⁷², résultat étymologique de A latin tonique libre dans cette zone (ChauveauEvPhon 12sq). Les formes wallones orientales sont quant à elles bel et bien des formes labialisées en [æ] (p 191, 192, 196, ALF 1355; ALW 17, 145) et jouissent d'une assise sans doute ancienne dans cette région (afr. *vuilhier*, HaustMéd = FEW 14, 435b, vĬgĬLARE; Malm. *veûyes* pl. « feu de joie; flambée » Bast 74 = FEW 14, 439a, vĬgĬLARE).

Des formes avec labialisation de la voyelle se trouvent en Normandie dans les parlers modernes : PtAud. *veuillée* f. « veillée » (FEW 14, 439a, vĭgĭLARE), Orne *væyè* p 41, 56 (ALN 587). On en trouve aussi un exemple dans le parler populaire de Paris du milieu du 17° siècle (*veuye* f. « veille », AgrConf 1649/1651). Outre-mer, la forme labialisée est attesée au Québec depuis le 19° siècle (1840, JunPron 101 ; Dionne), en Acadie (Poirier, ILQ) et en Louisiane (Hosea).

¹⁷²Merci à Jean-Paul Chauveau pour cette information.

Le phénomène de labialisation se trouve également dans *aveuc* prép. « avec » (attesté à date ancienne dans la MN : *aveuque ;* aussi dans Vadé, 1755, v. Wüest 1985 : 240), mais aussi pour d'autres mots qui n'ont pas le v pouvant être à l'origine de la labialisation de la voyelle : *oreuille* f. « oreille » , *oreuiller* m. « oreiller » (tous deux Andelis), *conseuil* m. « conseil » (Andelis 80).

Le phénomène de labialisation de la voyelle dans ces conditions sous l'influence de la consonne précédente [v] est un fait sporadique pouvant se produire partout ; le dépouillement d'autres documents de peu lettrés pourrait sans doute en fournir plusieurs autres exemples. Cela dit, il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'un fait restreint diatopiquement à une région qui inclurait la Wallonie, peut-être le Nord, la Normandie et la région parisienne à l'époque de la rédaction du document tiré de notre corpus. Le fait que des formes sans la consonne [v] présentent des voyelles labialisées en Normandie suggèrent peut-être aussi un fait régional. Quoi qu'il en soit, il s'agit au moins d'un fait populaire (à cause du [v]), attesté ci-dessus à Rouen au milieu du 18e siècle.

VIRON adv. « environ, à peu près »

(1) Inquis sy Il na pas sollicitéy plusieurs personnes de prendre Ley peulevey **viron** le *quatre* avril dernie. A mescongneu.

1696, Secrétaire de procès-verbal, Interrogatoire de Jacques de Martainville, sieur de Boishébert (Eure), accusé de l'homicide de Catherine Crestel, épouse de Adrien Peulevé, de Saint-Martin des Noyers (Vendée), Alençon (Orne), 1B 5615 [Procès-verbal/interrogatoire du Parlement de Normandie].

Rem. Le procès se déroule à Alençon, probablement parce que l'accusé, Jacques Martainville sieur de Bois Hébert, est originaire de Bois Hébert, ancien hameau près d'Alençon situé dans le département actuel de l'Eure. Les propos retranscrits ci-dessus sont ceux de l'interrogateur. Le secrétaire du procès-verbal devait certainement connaître le mot aussi.

(2) une balle tainte bleu selleste et rouge la balle bien forte retire viron 25 tt retisre en blanc

1698, Daniel Guenes teinturier (pour Jean Viel drapier), Elbeuf (SeineI.), 1ER 1776 [comptes de travaux].

REM. Comme le manuscrit ne comportait pas de lieu, nous avons localisé ce document d'après le lieu d'exercice de Jean Viel, drapier, duquel nous avons de nombreux écrits localisés.

(3) item deux autres maisons dons lune occuppée presentement (xxx) la mare *huslier*, et lautre par pierre de la *barre*, avec les bastiments cour jardin potager masure et herbage, contenant **viron** cinq acres, borné dun cauté, orient

Début 18° siècle ?, notaire, Caudecotte [Avesnes-en-Val] (SeineI.), 1ER 1396 [registre de propriétés].

REM. 1) Le document est classé avec d'autres documents datés de 1707 et 1694.

REM. 2) Environ adv. se trouve sous la même plume deux paragraphes plus bas.

(4) depouillé en 1734 a 1735 **viron** 47 acres de bois tailler qui ons produit 6475 tt 12 s

[...]

dépouillé en 1735 a 1736 **viron** 62 acres de bois qui ons produis *8572 tt*

1734/1736, commerçant de bois, Comptes pour le commerce du bois, Normandie, 1ER 701-704 [comptes personnels].

(5) tous les paturages de la ferme quelle fait valoir sise en la paroisse du boslehard cy apprès nommée premiere[ment] une piece contenant **viron** sept actres bornée du parquet dun bout

1749, M. Galentine de Boniface, « fait au boslehard » (Bosc-le-Hard) (SeineI.), 1ER 701 [fermages].

REM. Le scripteur est probablement un marquis, marié à la marquise de Boniface, indiquée comme étant propriétaire d'après le document d'une ferme et de pâturages.

(6) ont lhonneur devous Remontrer, qu'un nomé Simon Marette habitant de laditte paroisse ci St Jaque ayant eu le malheur, depuis **viron** huit jours, de perdre L'esprit

1786 ?, Lieutenant de la maréchaussée de Haute-Normandie, St-Jacques-sur-Dernétal [St-Jacques-sur-Darnétal] (SeineI.), 202 BP 12 [supplique adressée à la maréchaussée de Rouen, Parlement de Normandie].

REM. La requête est adressée par le lieutenant de la maréchaussée de la Haute-Normandie de Rouen à « Monsieur Flambart, Ecuyer conseiller du Roy, Capitaine de Cavalerie Chevalier de l'ordre Royal », fonction qui était occupée en 1786 par un dénommé Flambard (La Roche-Tilhac (de) 1786 : 272). La supplique a été signée par plusieurs habitants de la paroisse de Saint-Jacques-sur-Darnétal, mais il n'y a pas de raison de supposer que l'un d'entre eux soit à l'origine de l'emploi de *viron*. Il doit être du cru du lieutenant de la maréchaussée rouennaise.

(7) Et nous avons fait perquisition sur luy nous ne luy avons trouvé que **viron** six a sept livres d argent que nous luy avons lessay deux montre à boette d'argent et un coutau que* nous nous sommes Saisie

1789, Thomas Romain, brigadier de la maréchaussée en résidence à Rocquemont, Rocquemont (SeineI.), 202 BP 14 [Rapport d'arrestation de la maréchaussée de Rocquemont, Parlement de Normandie].

L'adverbe *viron* « environ, à peu près » est attesté en afr. et en mfr. (berr. 1248, Gdf; 1322, Runk; 'Loiregegend 15.jh.', Mant, FEW 14, 389b, VIBRARE). Les exemples qu'on en trouve à partir de la fin du 16° siècle sont exclusivement normands et les parlers dialectaux modernes qui l'ont conservé sont normands ou bas-manceaux: norm. id. (dp. 1399, Gdf; DuPineauC; DT), SeineI. (1646, rég., Gdf), Bray (1789, rég., Le Parquier [1908: 33], Brunot 10, 276), Tôtes, PtAud. Caen (1588, rég., Gdf) Tinch, Jers. Guern. id. (1624, rég. = Gdf), bmanc. id., *virã*. Frantext recèle trois exemples de *viron*, tous issus d'auteurs normands, dont un au 16° siècle (1589, J. Le Paulmier) et deux au 17° siècle (1601, A. de Monchrestien; 1623, J. Auvray). *Viron* en tant que préposition « vers (idée de temps ou d'espace) » est aussi bien attesté en Normandie, à date ancienne comme dans les parlers dialectaux modernes: mfr. *viron* prép. « vers (idée de temps) » (1382-1588, Gdf; Goub 1556), *viron entre* Goub 1558, Louv. *viron*, bmanc. [virã] (FEW 14, 389b, VIBRARE). Dans les AgrConf, *viron* prép. a le sens d' « autour de ». *Viron* adv. « à peu près » est attesté à période ancienne dans des documents québécois (1649-1709, JunPron 259).

Dès les premiers dictionnaires, *viron* adv. fait l'objet de commentaires de la part des lexicographes quant à la restriction diatopique qui le caractérise : Cotgr 1611 en dira qu'il est « used in some parts of France as *environ* » (=Lac). Les dictionnaires Trévoux (1721-1771) le signalent comme vieux (aussi Corn 1694 'vieux'), mais usité 'encore en Normandie' (=DuPineauC 263). La profondeur que permettent les nombreuses attestations de notre corpus nous autorisent à affirmer que l'adverbe a été en usage au moins jusqu'à la fin du 18^e siècle en Haute-Normandie (mais aussi en bnorm. 1750, rég., DuPineauC).

Les attestations (1) à (7) ci-dessus sont donc toutes régionales.

7.1 Résultats

Nous nous étions fixée comme objectif principal dans le cadre de ce travail de relever et d'analyser une sélection de diatopismes et de diastratismes dans un corpus inédit, ce qui en constitue la partie principale. Cette analyse a par ailleurs produit des résultats sur la base d'une méthode de géolocalisation éprouvée (cf. 2.5.3), résultats dont elle a pu ensuite se nourrir : la localisation de documents du corpus à l'aide de l'analyse de faits lexicaux diatopiquement restreints. Ces résultats, qui ont permis d'attester des phénomènes du corpus dans une aire parfois très spécifique, sont présentés au point suivant. Le contact prolongé à une échelle suffisamment vaste avec le matériel nous a permis de proposer un classement des scripteurs et des individus cités dans les procès-verbaux. Les données de ce classement sont présentées à l'intérieur d'un tableau au point (7.5). Nous proposons également dans les tableaux 11.2 et 11.3 une synthèse de la répartition des diatopismes et des diastratismes traités dans ce travail parmi les scripteurs et les individus cités dans les procès-verbaux du corpus. Ces tableaux sont en annexe (11.1).

7.2 Localisation de l'origine de scripteurs

L'un des objectifs principaux de ce travail était de fournir une analyse des diatopismes d'un corpus original du français en Haute-Normandie aux 17e et 18e siècles. Pour ce faire, il s'est avéré nécessaire de localiser certains documents qui font partie du corpus. L'aire de répartition de certains diatopismes relevés dans les documents a parfois permis d'identifier ou de préciser l'origine de certains scripteurs, jusqu'alors été inconnue ou seulement hypothétique (supposée à partir de lieux cités dans les documents ou de lieux d'écriture). Les localisations que nous avons pu proposer, préciser ou confirmer sont présentées dans le tableau qui suit (7.4). Celui-ci contient les scripteurs pour lesquels un progrès a été accompli ainsi que les arguments lexicaux sur lesquels les localisations s'appuient.

7.3 Classement des scripteurs d'après l'expérience et l'appartenance sociale

L'analyse de l'ensemble des documents et des faits qu'ils contiennent a permis de préciser le niveau d'expérience des scripteurs : expérimenté, intermédiaire ou peu lettré¹⁷³. Pour les individus impliqués dans les procès-verbaux, nous avons retenu trois catégories d'appartenance sociale : ouvrière (basse), bourgeoise (moyenne) et élite (haute). Ces données sont présentées dans le tableau 7.5. Ce tableau contient tous les scripteurs et les individus qui sont impliqués dans les procès-verbaux de notre corpus ainsi que les diatopismes et les diastratismes que nous avons relevés dans leurs écrits ou pouvant leur être attribués. Nous y avons aussi inclus les individus impliqués dans des procès dont il nous a semblé probable (à partir des analyses dans la partie principale) qu'ils pouvaient avoir une connaissance au moins passive de certains diatopismes ou de certains diastratismes. Ceux pour lesquels cette connaissance passive restait incertaine figurent avec (?) à leur suite.

Les scripteurs et les individus impliqués dans des procès-verbaux sont au nombre de 69, dont il y a vingt-et-un scripteurs peu lettrés, huit scripteurs intermédiaires, vingt-cinq scripteurs expérimentés et huit individus appartenant à des couches sociales basses, un appartenant à une couche sociale moyenne et quatre appartenant à des couches sociales élevées. Nous n'avons toutefois pas pu classer deux individus ou groupes d'individus. Il s'agit de ceux qui ont été sollicités par le sieur Jacques de Martainville et par Paul Crestey et/ou par des membres de la famille Crestey (tous deux 1B 5615, cf. ME, T', LA pron. complément placé devant verbe conjugué). En effet, nous ne détenons aucune information à leur sujet.

¹⁷³Ces catégories sont naturellement approximatives. Pour des considérations sur la difficulté de catégoriser des scripteurs à l'origine de documents comparables à ceux examinés ici, voir G. Ernst (2010 : 56sq).

7.4 Localisation de l'origine de scripteurs

SCRIPTEUR	LOCALISATION SUPPOSÉE	LOCALISATION CONFIRMÉE	ARGUMENT/S LEXICAL/-AUX DE LOCALISATION
Alexandre Poret, charron	(SeineI.)?	pays de Caux (SeineI.)	LOGE, LOEJE f. « petite maison, cabane, hangar »
commerçant de bois	s.l.	Normandie	VIRON adv. « environ, à peu près »
interrogateur du procès 1B 5615	Alençon (Orne) ?	Normandie	VIRON adv. « environ, à peu près »
interrogateur du procès 1B 5653	Pont Saint-Pierre (Eure) ?	Haute- Normandie	GROUÉE f. « pommes tombées d'elles-mêmes ayant été cueillies »
intendant 1ER 1026a	Rouen (SeineI.) ou St-Crespin (Calvados) ?	Haute- Normandie, problt (Rouen, SeineI.)	CROCHER v. tr. « suspendre, accrocher » ; HANSARD m. « instrument de cuisine tranchant (pour la viande) »
intendant ? 1ER 1524	Le Bec [St-Pierre- lès-Elbeuf] (SeineI.) ?	Normandie	HORNER v.tr. « chasser, éliminer »
journalier	(SeineI.) ?	pays de Caux (SeineI.)	CHELLIE m. « cellier »; ENTE m./f. « lieu de plantation des jeunes pommiers, verger »; JANMARIN m. « ajonc » ; JETER BAS loc. verb. « démolir » ? ; LOGE, LOEJE f. « petite maison, cabane, hangar » ; MALE m. « type de roche, marne » ; MOTTER (LETS FÊVES, LETS TRUFLE*) v.tr. « butter (les fèves, les pommes de terre) » ; PUPINIÈRE f. « pépinière » ; SIE DU FOIN ; CIE LERBE v. tr. « faucher le foin ; fauciller l'herbe » ; SERGER v. tr. « mettre ce qui doit être transporté sur un véhicule de transport, charger » ; TRUFLE f. « pomme de terre » ; patronyme Neveu (Seinel. = Lagarde 1998 : 169).
Moles, maréchal	pays de Caux (SeineI.)?	pays de Caux (SeineI.)	(RE)SERGER v. tr. « réparer les parties usées d'un objet, recharger »
scripteur pour Jean Parmentier, maître maçon	Dieppe (SeineI.) ?	pays de Caux (SeineI.)	BALENÉE f. « contenu d'un tombereau »
secrétaire de procès- verbal 1B 5615	Alençon (Orne) ?	Normandie	VIRON adv. « environ, à peu près »

secrétaire de procès- verbal 1B 5653	Pont Saint-Pierre (Eure) ?	Haute- Normandie	GROUÉE f. « pommes tombées d'elles-mêmes ayant été cueillies »
? 1ER 1059	s.l.	Haute- Normandie	HANSARD m. « instrument de cuisine tranchant (pour la viande) »
? 1ER 1729b	? 1ER 1729b Neufchâtel-en- Bray (Seinel.) ? Haute- Normandie		GUINEAU m. « genêt »
? 1ER 1729c	s.l.	Normandie	MARGRIETTE f. « pâquerette »

7.5 Classement des scripteurs d'après l'expérience et l'appartenance sociale

SCRIPTEUR OU INDIVIDU (PV)	LIEUX D'ORIGINE DU SCRIPTEUR OU LIEU D'ÉCRITURE	ANNÉES	DIASTRATISME	DIATOPISME	CLASSEMENT
Adeline Dambray	Rouen (SeineI.)	1751	veüller v. tr. « veiller »		peu lettrée
Alexandre Poret, charron	Caux (SeineI.)	1773		BANNOS, BANOE m. « banneau, tombereau »; ET SEUL, ESEULE m. « essieu »; LOGE, LOEJE f. « petite maison, cabane, hangar »	peu lettré
Anne Cocqueret, couturière	Rouen (SeineI.)	1693	CERQUE m. « bande de tissu étroite qui entoure un vêtement et qui sert d'ornement » ; MANTIO m. « manteau » ; PEPELINE, PAPELINE f. « type d'étoffe, popeline »	CETTAMBRE m. « septembre » ; FERBALANT m. « falbala »	peu lettrée
administrateur de biens	Elbeuf (SeineI.) ?	milieu 18 ^e s.		RENFORESCHIS v.tr. renforcir, part. pass. « rendre plus fort, renforcir »	intermédiaire
Augustin Laurent, porteur de procuration	Pitres, Le Manoir et Amfreville (Eure)	1752/1760	OUVRAGE m./f. « travail accompli par un ouvrier »	GRANCHE f. « grange »	expérimenté
Bertrand Le Hallier, soldat réformé	Sévré, près de Lisieux (Calvados)	1788	EXTROPIÉ adj. « privé de l'usage d'une partie du corps, estropié »	Ba	sexpérimenté
Charles Joseph fortuné d'Herbouville maître de camp de	Rouen (SeineI.)	1789	ATTERRER v. tr. « renverser par terre » LÂCHER DE L'EAU loc. verb. « uriner » (connaissance au moins passive)	CARABO m. « sans-culotte de Normandie » (attesté indirectement)	expérimenté

Cavalerie et colonel général des volontaires, maréchaussée de Rouen					
charron	Valliquerville (SeineI.)	1769		BANNOS m. « banneau, tombereau » ; ET SEUL, ESEULE m. « essieu » ; FRONTEL m. « planche disposée à l'avant du tombereau »	peu lettré
Crenel, intendant?	Rouen (SeineI.)	1722		ECREVICHE f. « crustacé, écrevisse »	expérimenté
commerçant de bois	Normandie	1734/1736		VIRON adv. « environ, à peu près »	intermédiaire
cordonnier	Rouen (SeineI.)	1766		JUELETTE, JUILET m. « juillet » ; SETEMPBRE m. « septembre »	peu lettré
Daniel Guenes teinturier	Elbeuf (SeineI.)	1698	CORDIAU m. « trame, fils dont le drap est tissu »	VIRON adv. « environ, à peu près »	peu lettré
Dampierre (de)	Neufchâtel-en- Bray ? (SeineI.)	1755	AI ESTÉ (conjugaison avec auxiliaire avoir)		expérimenté
Desteuilles, intendant?	Rouen (SeineI.)	1775	DINDE m. « volaille adulte de grande taille (peu importe le sexe) » f.	CHERBON m.« charbon »	expérimenté
François Boniface, fermier	Oissel (SeineI.)	1749	POINT adv. de négation (d'un verbe) « pas » ; QUE pron. rel. « où » ; VAS v.tr. <i>aller</i> , ind. prés. 1 ^{re} pers. « vais »	FAICHELLE f. « table du pressoir » ; GROUÉE f. « pommes tombées d'elles- mêmes ayant été cueillies » ; PO(U)CHE f. « grand sac destiné à transporter des denrées comestibles »	basse
François Gents, marchand de vaches	Combon (Eure)	1749	QUE pron. rel. « où »		basse
gouvernante, témoin	Oissel (SeineI.)	1749	VAS v.tr. <i>aller</i> , ind. prés. 1 ^{re} pers. « vais » (connaissance passive au moins)		basse

Guillaume Leleusse, charron	Le Bec [St- Pierre-lès- Elbeuf] (SeineI.)	1770/1772	COUVREUX m. « couvreur » ; SIAU, CIAU m. « seau »	CHELIER m. « cellier » ; FACHON f. « fabrication d'un objet, façon » ; POULIER m. « poulailler » ; REDRECHAY V. tr. redresser, part. passé « redressé »; VAROU m. « pièce de fer fixée sur une porte qui permet de la fermer à clef, verrou »	peu lettré
individu appartenant à un mouvement révolutionnaire	Saint-Nicaise, quartier populaire de Rouen (Seinel.)	1789	LÂCHER DE L'EAU loc. verb. « uriner »	CARABO m. « sans-culotte de Normandie »	basse
individus sollicités par Jacques Martainville	Saint-Michel- de-Livet (Calvados) ou Bois Hébert (Eure) ?	1696	T' pron. (complément placé devant verbe conjugué)		?
intendant ? 1ER 1524	Normandie, peut-être Le Bec [St-Pierre- lès-Elbeuf] (Seinel.)	1744	NANTILLE f. « lentille » ARAGNÉE f. « araignée » ; ARICOT (D') m. « haricot »	HORNER v.tr. « chasser, éliminer »	expérimenté
intendant 1ER 1026a	Haute- Normandie, pblt Rouen (SeineI.)	1744		HANSARD m. « instrument de cuisine tranchant (pour la viande) »; CROCHER v. tr. « suspendre, accrocher »	expérimenté
intendant 1ER 1026b	Rouen (SeineI.) ou St- Crespin (Calvados)	1774	CASTROLE, CASTEROLLE f. « casserole »		expérimenté
interrogateur du procès 1B 5615	Normandie, peut-être	1696		VIRON adv. Haut ee « environ, à peu près »	expérimenté

	Alençon (Orne)				
interrogateur du procès 1B 5653	Haute- Normandie, peut-être Pont Saint-Pierre (Eure)	1749	VAS v.tr. <i>aller</i> , ind. prés. 1 ^{re} pers. « vais » (connaissance passive)	GROUÉE f. « pommes tombées d'elles-mêmes ayant été cueillies » ; PO(U)CHE f. « grand sac destiné à transporter des denrées comestibles »	haute
J. Vallée, charpentier	Darnétal (SeineI.)	fin 17° siècle/début 18° siècle		CROCHER v. tr. « suspendre, accrocher » ; PO(U)CHE f. « grand sac destiné à transporter des denrées comestibles »	expérimenté
Jacques Avenel, dinandier	Le Bec [St- Pierre-lès- Elbeuf] (SeineI.)	1727	CASTROLE f. « casserole »		?
Jacques Baudere maçon	Anouville- Vilmesnil (Seinel.)	1736	FII m. pl. « fils »	BALENÉE, BALNE f. « contenu d'un tombereau » ; GRANCHE f. « grange »	peu lettré
Jacques de Boullenger, sergent	Argentan (Orne)	1696	ME pron. (complément placé devant verbe conjugué) (connaissance passive au moins)		expérimenté
Jacques Martainville (de), sieur	Bois Hébert (Eure)	1696	FAIRE PASSER UNE MÉCHANTE HEURE (À QN) loc. verb. « malmener qn »		haute
Jean Mondré, cavalier de la maréchaussée rouennaise	Rouen (SeineI.)	1788	EXTROPIÉ adj. « privé de l'usage d'une partie du corps »	PO(U)CHE f. « grand sac destiné à transporter des denrées comestibles »	expérimenté
Jean-Baptiste Godelin, jardinier?	Rouen (SeineI.)	1766	SOISTERRE v. tr. « souhaiter »	CHENELLE f. « fruit de l'aubépine, cenelle » ; GRAINE DEPINE f. « fruit de l'aubépine, cenelle » ; HERCHER v. tr.	peu lettré

Jean Bruyère, sellier Jean François Sever	Neufchâtel-en- Bray (SeineI.) Rouen	1754		« recouvrir les semences au moyen d'un instrument, herser » CORDIAUX m. pl. « guides d'un cheval » ?	intermédiaire
Brosse, brigadier	(SeineI.)	1789		DESUR prép. « sur »	expérimenté
(scripteur pour) Jean Parmentier, maître maçon	pays de Caux (SeineI.), peut- être Dieppe	1775		BALENÉE f. « contenu d'un tombereau » ; CHIMENT m. « ciment »	intermédiaire
Jean Viel, drapier marchand	Elbeuf (SeineI.)	1741/1742	AGETERRE V. tr. « acheter »; ANVOIRRAY V. tr. 1 ^{re} pers. sing. ind. futur s. « enverrai »; ARTIQUE m. « article »; ATTENDRE APRES (QQN) tr. indir. « attendre (qqn) »; CHASIEZ V. tr. savoir, subj. prés. 4 ^e pers. « sachiez »; ME pron. (complément placé devant verbe conjugué); MEMME; MESME (DE) loc. adj. « semblable »; NE (double négation); OUBLIER LE CHEMIN (D'UN ENDROIT) loc. verb. « n'avoir pas fréquenté un endroit depuis longtemps »; PASSER v.tr. « vendre »; QUEMODITÉS f. pl. « commodités »; soisterre v. tr. « souhaiter »	BOUTIQUE m. « atelier d'un artisan » ; PAR RAPPORT À loc. prép. « à cause de » ; PLONMERRE v. tr. « appliquer un sceau de plomb à un emballage de marchandises pour attester le paiement des droits de commerce »	peu lettré
Joseph Quesney	paroisse d'Appeville [Appeville- Annebault] (Eure)	1789	A ETÉ (conjugaison avec auxiliaire <i>avoir</i>)		expérimenté
journalier	pays de Caux (SeineI.)	1788	AŸDER A v.tr.ind. « aider (qqn) » ; DEDANS prép. « dans » ; SORTI v.tr. « sortir »	CHELLIE m. « cellier »; ENTE m./f. « lieu de plantation des jeunes pommiers, verger »; JANMARIN m. « ajonc »; JETER	peu lettré

				BAS loc. verb. « démolir » ? ; LOGE, LOEJE f. « petite maison, cabane, hangar » ; MALE m. « type de roche, marne » ; MOTTER (LETS FÊVES, LETS TRUFLE*) v.tr. « butter (les fèves, les pommes de terre) » ; PUPINIÈRE f. « pépinière » ; SIE DU FOIN ; CIE LERBE v. tr. « faucher le foin ; fauciller l'herbe » ; SERGER v. tr. « mettre ce qui doit être transporté sur un véhicule de transport, charger » ; TRUFLE f. « pomme de terre »	
laboureur cauchois	Criquetot- l'Esneval (SeineI.)	1791/1799	ONT PÂRTI (conjugaison avec auxiliaire avoir); MONDE m. « ensemble de personnes, gens »; NE (chute de négation)	« poninie de terre »	peu lettré
Langlais (ne sait pas signer)	Saint-Michel- de-Livet (Calvados)	1696	T' pron. (complément placé devant verbe conjugué); CANNECONS m. pl. « sous-vêtement, caleçon »		basse
le loup Mareschal	Saint-Martin- du-Bec (SeineI.)	1772	DANS prép. « au cours de, durant »		peu lettré
Le Roux	Le Havre (SeineI.)	ca. 1788	ENVOIS RES v. tr. 1 ^{re} pers. sing. ind. futur s. « enverrai » NE (chute de négation) POINT adv. de négation (d'un verbe) « pas »		peu lettrée
lieutenant de la maréchaussée rouennaise	Rouen (SeineI.)	1786 ?	ÉCARTADE f. « écart de conduite »	VIRON adv. « environ, à peu près »	expérimenté
M. Galentine de Boniface	Bosc-le-Hard (SeineI.)	1749		VIRON adv. « environ, à peu près »	expérimenté

marchand de toile	Dieppe (SeineI.)	1710		CHEMINGE f. « vêtement couvrant le haut du corps et les bras, chemise »	peu lettré
Marie Lebourg	Elbeuf (SeineI.)	Milieu du 18º siècle	À CAUSE QUE loc. conj. « parce que » ; JAVONT v.tr. <i>avoir</i> , ind. prés. 4 ^e pers. « nous avons »		peu lettrée
Marie Legendre, fille du monde	Fontaine- l'Abbé (Eure)	1789	A RETOURNÉ (conjuguaison avec auxiliaire <i>avoir</i>)		basse
Marguerite, vachère ou marchandes de vaches	Saint-Michel- de-Livet (Calvados)?	1696	FAIRE PASSER UNE MÉCHANTE HEURE (À QN) loc. verb. « malmener qn » (attesté indirectement)	Basse	basse
Moles, maréchal	pays de Caux (SeineI.)	1730	TRAINIAU m. « traîneau » s.v. MANTIO	E(S)SEL(L)ET m. « petit essieu » S.V. ET SEUL, ESEULE; (RE)SERGER v. tr. « réparer les parties usées d'un objet, recharger »	intermédiaire
Mr Duval	Bernières ou Montivilliers (Seinel.) ?	1764	AI RETOURNÉ (conjugaison avec auxiliaire <i>avoir</i>); DANS LE TEMS loc. adv. « par le passé, autrefois »		expérimenté
Nicolas Boulier, fils de Pierre Boulier, crieur de corps	Rouen (SeineI.)	1694	MANTIAUX m. pl. « manteaux »	CANT m. « composition destinée à être exécutée par des voix »	expérimenté
Nicolas Fretigny, facteur des bois	Pitres (Eure)	1751 ?	LABOUREUX m. « laboureur » s.v. couvreux	ликет m. « juillet » ?	intermédiaire
notaire 1ER 722	Rouen (Seinel.)	1693		HANSARD m. « instrument de cuisine tranchant (utilisé pour la viande) »	expérimenté
notaire 1ER 1396	Caudecotte [Avesnes-en- Val] (SeineI.)	début 18° s. ?	GACHÈRE f. « jachère »	VIRON adv. « environ, à peu près »	expérimenté
Paul Crestey ou membres de la famille Crestey	Saint-Michel- de-Livet (Calvados)	1696	ME pron. (complément placé devant verbe conjugué)		

Pierre Folio, collecteur paroissial de dîme	Oissel (SeineI.)	1749	VAS v.tr. <i>aller</i> , ind. prés. 1 ^{re} pers. « vais » (connaissance passive au moins)		basse
Pierre Lebris, charpentier	Turretot (SeineI.)	1772		POULIER m. « poulailler »	peu lettré
riche rentière	Beuzeville (Eure) ?	1750/1753	AJETER v. tr. « acheter » ; AIREUR m. « erreur, différence ? »		peu lettrée
secrétaire de procès-verbal 1B 5615	Normandie, peut-être Alençon (Orne)	1696	DEDANS prép. « dans » ? ; CANNECONS m. pl. « sous-vêtement, caleçon » (attesté indirectement) ; FAIRE PASSER UNE MÉCHANTE HEURE (À QN) loc. verb. « malmener qn » ; T' pron. (complément placé devant verbe conjugué) ?	viron adv. « environ, à peu près »	expérimenté
secrétaire de procès-verbal 1B 5653	Haute- Normandie, peut-être Pont Saint-Pierre (Eure)	1749	POINT adv. de négation (d'un verbe) « pas » (connaissance passive) ; QUE pron. rel. « où » ; VAS v.tr. <i>aller</i> , ind. prés. 1 ^{re} pers. « vais » (connaissance passive)	GROUÉE f. « pommes tombées d'elles-mêmes ayant été cueillies » ; PO(U)CHE f. « grand sac destiné à transporter des denrées comestibles »	expérimenté
secrétaire de procès-verbal 1B 5823	Rouen (SeineI.) ?	1749	QUE pron. rel. « où »		expérimenté
secrétaire de procès-verbal 202 BP 12	Rouen (Seinel.) ?	1789	A RETOURNÉ (conjuguaison avec auxiliaire <i>avoir</i>)		expérimenté
Thomas Romain, brigadier	Rocquemont (SeineI.)	1789	QUE pron. rel. « dont »	VIRON adv. « environ, à peu près »	expérimenté
V. Naroquet, sellier	Dieppe (SeineI.)	1783	CHAQUE pron. indéf. [en appos., après un compl. exprimant une grandeur] « chacun » ; MENUZIÉ m. « menuisier » ; TABELIÉ m. « tablier » ; BELLEMINY n. pr. « Belmesnil »	BELLEMINY n. pr. « Belmesnil »	expérimenté

? 1ER 1059	Haute- Normandie	1750/1775 ?		HANSARD m. « instrument de cuisine tranchant (utilisé pour la viande) »	intermédiaire
? 1ER 1566	Le Bec [St- Pierre-lès- Elbeuf] (SeineI.)	1747	CASTEROLLE f. « casserole »		expérimenté
? 1ER 1729a	Neufchâtel-en- Bray (Seinel.) ?	18° s. ?		DESUR prép. « sur »	peu lettré(e)
? 1ER 1729b	Haute- Normandie, peut-être Neufchâtel-en- Bray (SeineI.)	18° s. ?	QUE pron. rel. « où » ; LA pron. (complément placé devant verbe conjugué)	GUINEAU m. « genêt »	peu lettré(e)
? 1ER 1729c	Normandie	18° s. ?		MARGRIETTE f. « pâquerette »	peu lettré(e)
? J 54	s.1.	18° s. ?		MEMME, MESME (DE) loc. adv. « ainsi, de cette façon »	intermédiaire

7.6.1 Répartition des diastratismes et des diatopismes parmi les scripteurs du corpus et d'après les situations communicatives

Pour parvenir à dresser un portrait complet des diatopismes et des diastratismes de notre corpus, nous avons proposé à l'intérieur des tableaux 11.2 et 11.3 une synthèse de leur répartition parmi les scripteurs et les individus cités dans les procès-verbaux de notre corpus. Les données sont présentées dans l'ordre alphabétique comme les entrées au sein du corps de l'analyse. Le premier tableau (11.2) présente les unités dont nous avons déterminé qu'il s'agissait à l'époque étudiée de diastratismes ; le second rassemble celles dont nous avons déterminé qu'il s'agissait alors de diatopismes (11.3)¹⁷⁴. Pour chacune des unités, nous avons indiqué les informations suivantes : la nature du document dans lequel l'attestation a été relevée, le type de situation communicative (distance ou immédiat¹⁷⁵) – que nous avons déterminé d'après les valeurs paramétriques de Koch et Oesterreicher (cf. infra) – les scripteurs (ceux dont l'identité est inconnue sont signalés par un point d'interrogation suivi de la cote de classement des archives départementales de Seine-Maritime). S'y ajoutent pour les procès-verbaux les individus auxquels les propos sont attribués ou attribuables (il s'agit alors d'hypothèses). Nous indiquons aussi leurs professions, les lieux d'origine des scripteurs ou des individus ou, quand l'information n'était pas disponible, le lieu d'écriture du document suivi de l'année de rédaction du document. Lorsque l'unité était attribuée à un individu impliqué dans un procès, c'est la situation de communication dans laquelle se trouvait ce dernier au moment où il aurait prononcé les propos en question qui est indiquée. Celle-ci est ainsi bien distinguée de la situation dans laquelle se trouve le scripteur ou un autre individu qui dit en rapporter les propos. Pour les procès-verbaux, nous avons indiqué dans le tableau les situations de communication entre parenthèses à la suite du scripteur ou de l'individu concerné.

7.6.2 Le classement des textes d'après le modèle de typologie conceptionnelle

Afin de déterminer dans quelles situations de communication les diatratismes et les régionalismes s'emploient dans nos documents, nous avons recouru au modèle de typologie

¹⁷⁴Certaines entrées se retrouvent dans les deux tableaux, puisqu'elles contiennent à la fois un trait diatopique et un trait diastratique; p.ex. MEMME; MESME (DE), dont l'emploi adverbial est régional et l'emploi adjectival, populaire.
175Certaines situations de communication hybrides sont signalées par D/I.

conceptionnelle développé par Koch et Oesterreicher (LRL I/2 : 584-627), que nous avons évoqué en introduction. Les valeurs paramétriques, au nombre de dix, sont les suivantes ¹⁷⁶ : communication privée/publique, interlocuteur intime/inconnu, émotionnalité forte/faible, ancrage/détachement actionnel et situationnel, ancrage/détachement référentiel de la situation, coprésence/séparation spatio-temporelle, coopération communicative intense/minime, dialogue/monologue, communication spontanée/préparée, liberté/fixation thématique. La situation communicative des scripteurs à l'origine des documents que nous avons étudiés ne présente jamais toutes les valeurs paramétriques d'un seul pôle. De ces dix valeurs paramétriques, cinq d'entre elles se sont avérées pertinentes pour le classement de l'ensemble du matériel (a) et quatre ont servi pour celui des procès-verbaux (b).

- (a) communication privée/publique. À l'exception des procès-verbaux et des rapports d'arrestation qui sont versés au domaine public, tous les textes qui forment le matériel d'étude peuvent être considérés comme privés. Les contours de cette étiquette ne sont toutefois pas toujours clairement définis : le critère de privauté peut en effet présenter de grandes différences d'un texte à l'autre (Ernst 2010 : 57). En cela, l'écrit privé ne consiste pas seulement en des livres de raison, des journaux personnels ou des correspondances, mais s'étend de façon plus générale aux textes qui sont adressés à un ou plusieurs destinataires connus se trouvant à divers degrés impliqués dans les circonstances évoquées et qui ne sont destinés à être lus que par ce ou ces destinataires.
- interlocuteur intime/inconnu (gradation). Pour les raisons que nous venons d'évoquer (communication privée/publique), nous remplacerons *inconnu* ici par *tiers* « qui n'est pas un proche, un parent ».
- émotionnalité forte/faible. Très peu de documents sont concernés par cette valeur.
- dialogue/monologue. Cette valeur est pertinente uniquement pour les procès-verbaux, dans lesquels le passage à l'écrit des échanges a soulevé plusieurs problèmes d'interprétation des données. Du point de vue des pôles communicatifs, les procès-verbaux (procès, dépositions, rapports d'arrestation et suppliques) relèvent à la fois de la distance et de l'immédiat, d'une part en raison des dialogues qu'ils impliquent et des transcriptions qu'ils contiennent (pour le pôle de l'immédiat) et d'autre part, en raison des situations à caractère officiel dans lesquelles se trouvent les interlocuteurs en contexte (pour le pôle de la distance).

¹⁷⁶Les valeurs qui se trouvent à gauche de la barre oblique sont associées au domaine de l'immédiat et celles se trouvant à droite, au domaine de la distance.

- communication spontanée/préparée. Tous les textes étudiés relèvent de la communication préparée, dans la mesure où l'acte d'écrire offre des possibilités d'élaboration du discours que l'échange spontané ne permet pas. L'une des conséquences manifestes de cette préparation est la présence d'hypercorrectismes, qu'on trouve en grand nombre chez les peu lettrés et qu'une insécurité liée à l'insuffisante maîtrise à la fois de la langue écrite et des registres diastratiques élevés suffit généralement à expliquer.
- b) ancrage/détachement actionnel et situationnel. À l'exception des secrétaires de procèsverbaux, le scripteur est toujours en décalage par rapport à la situation à propos de laquelle il écrit.
- ancrage/détachement référentiel de la situation. À l'exception des secrétaires de procèsverbaux, les scripteurs sont toujours impliqués dans la situation au niveau référentiel, c'est-àdire qu'ils écrivent toujours au sujet d'une situation qui les concerne.
- coprésence/séparation spatio-temporelle. À l'exception des secrétaires de procès-verbaux, les scripteurs ne se trouvent jamais devant leur interlocuteur.
- coopération communicative intense/minime. À l'exception des secrétaires de procèsverbaux, les scripteurs ne sont pas en situation de coopération avec leur interlocuteur lorsqu'ils écrivent.

L'analyse des textes avec l'aide des valeurs paramétriques a montré que le matériel d'étude contenait à la fois des textes de l'immédiat et de la distance, mais que ceux de la distance étaient de loin les mieux représentés. Les situations de communication sont intégrées dans les tableaux 11.2 et 11.3.

7.6.3 Les diastratismes

Les diastratismes que nous avons identifiés sont au nombre de cinquante-deux. Ils apparaissent dans les écrits de différents types de scripteurs.

Chez les scripteurs peu lettrés :

- plus de la moitié (32) des diastratismes sont attestés dans les écrits d'au moins un scripteur peu lettré ;
- deux diastratismes sont employés par plus d'un scripteur peu lettré : ANVOIRRAY / ENVOIS RES v. tr. ; SOISTERRE v. tr.

Chez les scripteurs expérimentés :

- un peu moins de la moitié (vingt-deux) des diastratismes sont attestés sous la plume d'au moins un scripteur expérimenté; parmi ceux-ci, les cinq suivants peuvent être attribués à des individus impliqués dans des procès-verbaux qui appartiennent à des couches sociales basses : conjugaison d'un verbe avec l'auxiliaire *avoir* au passé composé, CANNECONS m. pl., EXTROPIÉ adj., FAIRE PASSER UNE MÉCHANTE HEURE loc. verb., LÂCHER DE L'EAU loc. verb. MANTIO m., pronom placé devant un verbe conjugué, POINT adv. de négation (d'un verbe) « pas », QUE pron. rel., VAS v.tr. *aller* ind. prés. 1^{re} pers. « vais »¹⁷⁷.
- trois diastratismes sont employés par plus d'un scripteur expérimenté : conjugaison d'un verbe avec l'auxiliaire *avoir* au passé composé, CASTROLE, CASTEROLLE f., emploi de QUE pron. rel. « où ; dont ».

Les diastratismes communs aux scripteurs peu lettrés et aux scripteurs expérimentés sont les suivants :

- conjugaison d'un verbe avec l'auxiliaire *avoir* au passé composé ; DEDANTS prép.¹⁷⁸; MANTIO m.; ME, T', LA pron. (placé devant verbe conjugué) ; POINT adv. de négation (d'un verbe); QUE pron. rel. Précisons que POINT est attribué dans le procès-verbal à François Boniface, fermier, mais que cet emploi devait être connu de l'interrogateur en présence et du secrétaire du procès (v. l'article pour les détails de l'argumentation).

¹⁷⁷Ceci ne signifie pas non plus que les scripteurs concernés n'avaient pas une compétence au moins passive de ces usages. Voir les articles correspondants pour les détails.

¹⁷⁸L'emploi chez le scripteur expérimenté (secrétaire d'un procès) n'est peut-être pas à considérer comme un diastratisme, car on ne sait pas bien si la préposition connaissait une restriction diastratique à la fin du 17° siècle à Alençon. Voir l'article pour la discussion.

7.6.4 Les diatopismes

Les diatopismes que nous avons identifiés sont au nombre de quarante-neuf. Ils apparaissent aussi sous la plume de différents types de scripteurs.

Chez les scripteurs peu lettrés :

- près des trois quarts (trente-cinq) des diatopismes se trouvent dans les écrits d'au moins un scripteur peu lettré ;
- six diatopismes sont employés par plus d'un scripteur peu lettré : bannos, banoe m.; cettambre, setempbre m.¹⁷⁹ ; chellie, chelier m. ; et seul, eseule m. / es(s)el(l)et m. s.v. et seul ; loge, loeje f. ; poulier m.

Chez les scripteurs expérimentés :

- treize diatopismes se trouvent dans les écrits d'au moins un scripteur expérimenté ; parmi ceux-ci, quatre peuvent être attribués à des individus cités dans des procès-verbaux qui appartiennent tous à des couches sociales basses : CANT m., CARABO m., GROUÉE f., POUCHE f.
- quatre diatopismes se trouvent dans les écrits de plus d'un scripteur expérimenté : CROCHER v. tr. ; HANSARD m. ; PO(U)CHE f. ; VIRON adv. Parmi ceux-ci, POUCHE semble attribuable à un individu cité dans un procès-verbal appartement à une couche sociale basse (voir l'article).

Les diatopismes communs aux scripteurs peu lettrés et aux scripteurs expérimentés sont les suivants :

- BALENÉE, BALNE f. « contenu d'un tombereau » ; DESUR prép. « sur » ; ET SEUL, ESEULE m. « essieu » / ES(S)EL(L)ET m. « petit essieu » s.v. ET SEUL ; GRANCHE f. « grange » ; JUELETTE, JUILET m. « juillet » 180 ; VIRON adv. « environ, à peu près ».

¹⁷⁹Si l'on admet qu'il s'agit bien du type régional chez le cordonnier rouennais. Voir l'article pour la discussion. 180Si l'on admet qu'il s'agit bien du type régional chez Nicolas Fretigny. Voir l'article pour la discussion.

8. Résultats pour la description du français en Haute-Normandie aux 17e et 18e siècles

De la répartition des diastratismes et des diatopismes parmi les scripteurs du corpus, on peut tirer un certain nombre de conclusions intéressant la description de l'objet de l'étude – à savoir le français en Haute-Normandie aux 17^e et 18^e siècles. Nous présentons ci-dessous d'abord les résultats pour les diastratismes; ceux pour les diatopismes figurent ensuite.

La récurrence des phénomènes diastratiques suivants, que nous avons relevés soit chez plus d'un scripteur soit chez un scripteur et un individu cité dans un procès-verbal (connaissances active ou passive), pourrait être un indice de leur fréquence en Haute-Normandie à l'époque qui nous intéresse :

- conjugaison d'un verbe avec l'auxiliaire *avoir* au passé composé, anvoirray / envois Res v.tr. *envoyer* ind. futur 1° pers., chute de *l* final postconsonantique (CERQUE m., ARTIQUE m.), CANNECONS m. pl., CASTROLE / CASTEROLLE f., prononciation [jo] de l'ancienne triphtongue (MANTIO m. ou CORDIAU m.), DEDANTS prép., EXTROPIÉ adj., FAIRE PASSER UNE MÉCHANTE HEURE loc. verb., LÂCHER DE L'EAU loc. verb., ME, T', LA pron. (placé devant verbe conjugué), POINT adv. de négation (d'un verbe), emploi de QUE pron. rel. pour frm. *où* / *dont*, SOISTERRE v.tr., VAS v.tr. *aller* ind. prés. 1^{re} pers. « vais », suffixe *-eux* (dans LABOUREUX m., COUVREUX m.).

L'emploi exclusif par des scripteurs expérimentés ou intermédiaires des diastratismes suivants en situation de distance communicative (et pour lesquels il n'est par ailleurs pas envisageable de les attribuer à un individu cité dans un procès-verbal) peut indiquer une appartenance à la norme régionale de l'époque :

- conjugaison d'un verbe avec l'auxiliaire *avoir* au passé composé, aragnée f., ARICOT (D') m., ATTERRER v.tr., CASTROLE / CASTEROLLE f., CHAQUE pron., sens « guides d'un cheval » de CORDIAU m., DANS LE TEMS loc. adv., DINDE m., ÉCARTADE f., MENUZIÉ m., NANTILLE f., OUVRAGE m. / f. (hésitation quant au genre), TABELIÉ m.

L'appartenance probable à la norme régionale de Haute-Normandie de l'époque des diastratismes attestés dans des documents non littéraires rédigés par des scripteurs expérimentés en situation de distance communicative invite à faire la distinction entre diastratisme d'après la documentation métalinguistique et diastratisme dans un lieu et à une

époque donnés. En effet, les diastratismes attestés chez des scripteurs expérimentés de notre corpus, qui seraient l'apanage des classes populaires d'après la plupart des ouvrages consultés, s'avèrent selon toute vraisemblance des unités tout à fait banales de la langue courante de l'époque en Haute-Normandie. Compte tenu de la répartition à peu près équivalente des diastratismes parmi les scripteurs du corpus, il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une part des diastratismes attestés dans les scripteurs peu lettrés (aussi en situation de distance communicative) fasse également partie de cet ensemble.

La récurrence des phénomènes diatopiques suivants, que nous avons relevés soit chez plus d'un scripteur soit chez un (ou plusieurs) scripteur(s) et un (ou plusieurs) individu(s) cité(s) dans un procès-verbal (connaissances active ou passive), pourrait être un indice de leur fréquence en Haute-Normandie à l'époque qui nous intéresse :

- BALENÉE / BALNE f., BANNOS / BANOE m., CARABO m. CETTAMBRE / SETEMPBRE¹⁸¹ m., CHELLIE / CHELLIE m., CROCHER v.tr., DESUR prép., et seul / Eseule m., Faichelle f., Grouée f., Guineau¹⁸² m., Hansard m., Julette / Juilet¹⁸³ m., Loge /Loeje f., Po(u)che f., Poulier m. (Re)serger v.tr., Viron prép.

L'emploi exclusif par des scripteurs expérimentés ou intermédiaires en situation de distance communicative des phénomènes diatopiques suivants (pour lesquels il n'est par ailleurs pas envisageable de les attribuer à un individu cité dans un procès-verbal) peut indiquer une appartenance à la norme régionale de l'époque :

- CANT m., CHERBON m., CHIMENT m., ECREVICHE f., GACHÈRE f., HANSARD m., HORNER v. tr., MEMME, MESME (DE) loc. adv., RENFORESCHIS v.tr. *renforcir*, part. pass. À cette liste peut s'ajouter viron prép., en raison de la haute fréquence du type dans les documents du corpus, des scripteurs multiples qui l'emploient et de leur classement (six scripteurs expérimentés ou intermédiaires contre un scripteur peu lettré).

On pourrait se poser ici la question du degré de conscience du caractère régional ou local qu'ont les scripteurs de certains diatopismes. Ce degré de conscience est parfois perceptible dans notre corpus par la présence d'indices métalinguistiques qui signalent le caractère diatopique d'un phénomène. Deux documents du corpus comportent de tels indices : la lettre de Jean-Baptiste Godelin, un Rouennais probablement jardinier de profession, qu'il

¹⁸¹Ceci présuppose qu'il s'agit bien du type régional chez le cordonnier rouennais. Voir l'article pour la discussion.

¹⁸²C'est le commentaire métalinguistique « que nous apelons » [orig.] dans le document qui nous a incitée à inclure GUINEAU m. dans cette liste.

¹⁸³Ceci présuppose qu'il s'agit bien du type régional chez Nicolas Fretigny. Voir l'article pour la discussion.

adresse à Jean Viel, dans laquelle nous avons relevé CHENELLE f. et GRAINE DEPINE f. et le remède pour la maladie des vaches dans lequel nous avons relevé GUINEAU m.¹⁸⁴.

Bien entendu, l'absence d'indices métalinguistiques n'est pas une preuve de la méconnaissance par le ou les scripteurs de la restriction diatopique pouvant toucher un phénomène. La plupart des documents étant rédigés à l'intention de destinataires qui ont la même variété de langue que les destinateurs (les destinataires sont dans la grande majorité des cas Normands, et la plupart du temps Haut-Normands), la présence de diatopismes sans indice métalinguistique peut aisément s'expliquer par la connaissance partagée d'une norme régionale.

Il en va différemment dans les procès-verbaux, qui sont plus nombreux à contenir des indices métalinguistiques; l'absence d'indice devient dès lors plus significative. Cette absence peut constituer un indice implicite non pas de la méconnaissance de la restriction diatopique touchant un phénomène comme nous venons de l'évoquer pour les autres types de documents, mais de l'appartenance du mot à la norme régionale.

- Les unités lexicales qui sont attestées dans des procès-verbaux qui contiennent un ou des indices explicites de ce degré de conscience sont PO(U)CHE f. (seulement pour la variante *pouche*) et GROUÉE f.
- Les unités lexicales qui sont attestées dans des procès-verbaux qui contiennent un ou des indices implicites de la méconnaissance de leur restriction diatopique par les scripteurs et les individus présents (et parfois pour les individus cités) ou de leur appartenance à la norme régionale sont CARABO m. et FAICHELLE f.

Il serait possible d'envisager d'autres conclusions : nous aurions aussi pu proposer que tous les phénomènes relevés chez les scripteurs expérimentés faisaient probablement partie de la norme régionale – qu'ils aient été en outre relevés dans les écrits des scripteurs peu lettrés ou non. Or, cela nous paraissait moins sûr que l'hypothèse touchant la fréquence que nous avons formulée ci-dessus. Nous aurions aussi pu prendre en compte l'appartenance hypothétique au français parlé de certaines unités qui ont été employées à la fois par des scripteurs expérimentés en situation d'immédiat communicatif et par des scripteurs peu lettrés. Cela ne nous paraissait cependant pas assuré. En effet, il ne nous est pas possible ici de remettre en question l'existence d'une langue de la distance chez les scripteurs peu lettrés, même si elle demeure sans doute moins sophistiquée que celle des scripteurs expérimentés.

¹⁸⁴Voir les articles correspondants pour les indices métalinguistiques.

9. Résultats pour la typologie conceptionnelle des écrits non littéraires et la recherche de diatopismes et de diastratismes

La distribution à peu près égale des diastratismes parmi les scripteurs peu lettrés (32/52) et les scripteurs expérimentés (22/52) du corpus indique qu'ils peuvent se retrouver autant chez des peu lettrés que chez des lettrés dans des documents non littéraires qui se caractérisent par une situation de distance communicative.

Quant aux diatopismes, ils apparaissent clairement plus fréquemment dans notre corpus sous la plume de scripteurs peu lettrés (35 sur 49) que dans les écrits de scripteurs lettrés (13 sur 49). Cec i précise l'hypothèse formulée par Koch et Oesterreicher dont nous faisions mention en introduction et selon laquelle « les gens peu instruits [...] produisent [...] un texte imprégné d'éléments caractéristiques de l'immédiat communicatif » (LRL I/2 : 594). De fait, l'hypothèse n'est valable que pour la part des les diatopismes (et peut-être pas seulement ceux de l'immédiat). Cela ne doit pas suggérer que les classes peu éduquées faisaient un usage plus fréquent des diatopismes ; ce n'était de toute façon pas l'objectif de ce travail de parvenir à une telle observation. En outre, les données rassemblées ne nous fourniraient pas les moyens de l'affirmer. Tout au plus pourrait-on supposer que ce groupe de locuteurs avait un usage moins conscient des diatopismes (d'usage général ou peut-être seulement de l'immédiat) ou, pour être plus juste, que le filtre du passage à l'écrit agit sur eux avec moins d'emprise que ce que l'on constate pour les couches plus éduquées.

10. Conclusion et perspectives

Les apports à la description du français en Haute-Normandie aux 17^e et 18^e siècles que sont les dépouillements accomplis dans le cadre de ce travail, les analyses que nous avons faites d'une sélection d'unités que nous avons relevées dans les documents et les dernières considérations au sujet de l'appartenance des unités à la norme régionale ainsi qu'à certains secteurs de la langue invitent à formuler quelques remarques en terminant.

Notre corpus atteste des diastratismes et des diatopismes parfois très locaux dans des écrits caractérisés la plupart du temps par des situations de distance communicative et parfois chez plus d'un scripteur. Contrairement à certaines idées reçues, cela démontre, s'il en était encore besoin, que la part marquée des éléments constitutifs d'une langue est susceptible de se retrouver dans tous les types de discours, et pas seulement dans des situations familières ou encore à l'oral¹⁸⁵.

En outre, si l'emploi des diatopismes peut s'expliquer en partie par le destinataire (8.), celui des diastratismes dans ces conditions pourrait être l'indice d'un état semblable à ce qui a été constaté dans une étude sur l'apport des créoles à la description de l'histoire du lexique français (Chauveau 2012c : 96), à savoir celui d'une plus grande perméabilité de certains registres de la langue communément admise localement. Les registres n'ont certes sans doute jamais été étanches ; en revanche, le degré de cette étanchéité peut avoir varié d'un état de la langue à un autre. Les données de notre travail semblent indiquer que, dans l'organisation de son système, le français en Haute-Normandie aux 17° et 18° siècles ne se superpose pas à un état hiérarchisé du français tel qu'on peut le concevoir à partir d'œuvres littéraires de l'époque, par exemple.

Comme nous en avons exprimé le vœu en introduction lorsque nous avons évoqué la difficulté d'identifier les diatopismes de fréquence, la constitution de corpus non littéraires pour la période classique et postclassique qui représenteraient toutes les régions de la Galloromania serait hautement souhaitable. L'utilité de tels corpus ne se limiterait d'ailleurs pas seulement à la possibilité de mesurer la fréquence de certains phénomènes ; de telles ressources pourraient combler les lacunes documentaires auxquelles nous avons été maintes fois confrontée, lacunes qui se font particulièrement sentir notamment lorsque l'on tente de déterminer avec précision le moment de la régionalisation de certains phénomènes qui ont été à 185Cette idée préconçue a déjà été dénoncée à plusieurs reprises (p. ex. Thibault 2001).

un moment généraux (cf. Bergeron-Maguire, à paraître). L'exploitation de ces corpus pourrait permettre de rendre compte de la diffusion d'innovations dans une ou plusieurs régions, de la vitesse de cette diffusion, de son origine (immédiate ou subséquente), des strates sociales et professionnelles qu'elle touche. Cela permettrait par contraste d'identifier la conservation dans certaines régions, dans certaines strates sociales et dans certains corps de métier de certains phénomènes. Il va sans dire que de telles possibilités de recherche seraient de nature à enrichir et à renouveler de façon considérable la description du français et de son histoire.

Les entrées de notre nomenclature représentent seulement une sélection (quoiqu'assez vaste) des unités que nous avons relevées dans les documents qui forment le corpus. Une édition complète de nos textes sur cédérom, comparable à celle qu'ont mise au point G. Ernst et B. Wolf (2005), permettrait par ailleurs d'autres interrogations. Elles donneraient notamment place à des possibilités d'investigation et une exploitation plus complète des documents du corpus; cela serait valable pour l'onomastique notamment, que nous avons peu étudiée. Le corpus gagnerait aussi à être enrichi d'autres procès-verbaux, qui se sont avérés d'un grand intérêt pour cette étude ; ceux-ci ne représentent en effet qu'une partie des documents rassemblés ici. La description de l'histoire du français et de ses variétés et même d'autres langues romanes s'enrichirait considérablement à puiser dans ce type de sources.

11.1 Annexes

11.2 Synthèse des diastratismes de la nomenclature

DIASTRATISME	Nature du document	Distance (d) / Immédiat (i)	SCRIPTEUR OU INDIVIDU AUQUEL LES PROPOS ONT ÉTÉ RAPPORTÉS (PV) ET PROFESSION	CLASSEMENT	LIEUX D'ORIGINE DU SCRIPTEUR OU LIEU D'ÉCRITURE	ANNÉES
AGETERRE, AJETER V. tr. « acheter »	comptes personnels	I	rentière	peu lettrée	Beuzeville (Eure) ?	1750/1753
AIREUR m. « erreur, différence ? »	comptes personnels	I	rentière	peu lettrée	Beuzeville (Eure) ?	1750/1753
	correspondan ce professionnell e	D	de Dampierre	expérimenté	Neufchâtel-en-Bray (SeineI.) ?	1755
A ETÉ / AI ESTÉ / AI RETOURNÉ / A RETOURNÉ / ONT PARTI V. <i>être retourner</i> /	correspondan ce professionnell e	D	Mr Duval	expérimenté	Bernières ou Montivilliers (SeineI.) ?	ca. 1764
partir, ind. passé comp., 1 ^{re} , 3 ^e et 6 ^e pers.	supplique	D	Joseph Quesney	expérimenté	Appeville [Appeville- Annebault] (Eure)	1789
(conjugaison avec auxiliaire <i>avoir</i>)	procès- verbal / rapport d'arrestation	D	secrétaire du procès-verbal (D) / Marie Legendre, « fille du monde » (D)	expérimenté / basse	Rouen (SeineI.) / Fontaine-l'Abbé (Eure)	1789
	journal personnel	I	laboureur	peu lettré	Caux (SeineI.) ?	1791/1799
ANVOIRRAY / ENVOIS RES v. tr. 1 ^{re} pers. sing. ind. futur s.	correspond- ance commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1741/1742

« enverrai »	correspond- ance personnelle	I	Le Roux	peu lettrée	Le Havre (SeineI.)	ca. 1788
ARAGNÉE f. « araignée »	comptes de dépenses	D	intendant ? 1ER 1524	expérimenté	Normandie, peut-être Le Bec [St-Pierre-lès- Elbeuf] (SeineI.)	1744
ARICOT (D') m. « haricot (de) »	comptes des dépenses	D	intendant ? 1ER 1524	expérimenté	Normandie, peut-être Le Bec [St-Pierre-lès- Elbeuf] (Seinel.)	1744
ARTIQUE m. « article »	correspond- ance commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	- ` /	
ATTENDRE APRES (QQN) tr. indir. « attendre	correspond- ance personnelle	I	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1742
ATTERRER v. tr. « renverser par terre »	procès- verbal / rapport d'arrestation	D	Charles Joseph fortuné d'Herbouville, maître de camp de Cavalerie	expérimenté	Rouen (SeineI.)	1789
AŸDER A (QUELQU'UN) v.tr. ind. « aider (quelqu'un) »	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
BELLEMINY n. pr. « Belmesnil »	comptes de travaux	D	V. Naroquet, sellier	expérimenté	Dieppe (SeineI.)	1783
CANNECONS m. pl. « sous-vêtement, caleçon »	procès- verbal / déposition	D	Langlais, a marqué ne pouvant pas signer (D) / secrétaire procès-verbal 1B 5615 (D)	basse / expérimenté	Saint-Michel-de-Livet (Calvados) / Alençon (Orne) ?	1696
CASTROLE, CASTEROLLE f. « casserole »	comptes de travaux	D	Jacques Avenel, dinandier	?	Le Bec [St-Pierre-lès- Elbeuf] (SeineI.)	1727

	comptes d'enchères	D	?1ER 1566	expérimenté	Le Bec [St-Pierre-lès- Elbeuf] (SeineI.)	1747 ?
	comptes de dépenses	D	intendant 1ER 1026b	expérimenté	Rouen (SeineI.) ou St- Crespin (Calvados)	1774
CAUSE QUE (À) loc. conj. « parce que »	correspond- ance commerciale	D	Marie Lebourg, fille marchande	peu lettrée	Elbeuf (SeineI.)	mil.18 ^e s.
cerque m. « bande de tissu étroite qui entoure un vêtement et qui sert d'ornement »	correspond- ance commerciale	D	Anne Cocqueret, couturière	peu lettrée	Rouen (SeineI.)	1690
CHASIEZ v. tr. <i>savoir</i> , subj. prés. 4 ^e pers. « sachiez »	correspond- ance commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1741
CHAQUE pron. indéf. [en appos., après un compl. exprimant une grandeur] « chacun »	comptes de travaux	D	V. Naroquet, sellier	expérimenté	Dieppe (SeineI.)	1783
CORDIAU m. « trame, fils dont le drap est tissu »	comptes de travaux	D	Daniel Guenes, teinturier	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1699
CORDIAU m. « guides d'un cheval »	comptes de travaux	D	Jean Bruyère, sellier	intermédiaire	Neufchâtel-en-Bray (SeineI.)	1754
COUVREUX m. « couvreur »	comptes de travaux	D	Guillaume Leleusse, charron	peu lettré	Le Bec [St-Pierre-lès- Elbeuf] (Seinel.)	1770/1772
DANS prép. « au cours de, durant »	comptes de travaux	D	Le Loup, maréchal	peu lettré	Saint-Martin-du-Bec (SeineI.)	1772
DANS LE TEMS loc. adv. « par le passé, autrefois »	correspond- ance professionn-	D	Mr Duval	expérimenté	Bernières ou Montivilliers (SeineI.) ?	1764

	elle					
DEDANTS prép. « dans »	procès- verbal / interrogatoire	D	interrogateur du procès (D) / secrétaire de procès-verbal 1B 5615 (D)	élevé / expérimenté	Normandie, peut-être Alençon (Orne)	1696
	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
DINDE m. « volaille adulte de grande taille (peu importe le sexe) » f.	comptes de dépenses	D	Desteuilles, intendant?	expérimenté	Rouen (SeineI.)	1787/1788
ÉCARTADE f. « écart de conduite »	supplique	D	lieutenant de la maréchaussée rouennaise	expérimenté	Rouen (SeineI.)	1786 ?
EXTROPIÉ adj. « privé de l'usage d'une partie du corps, estropié »	procès- verbal / rapport d'arrestation	D	Bertrand Le Hallier, soldat réformé (D) / Jean Mondré, cavalier de la maréchaussée rouennaise (D)	basse / expérimenté	Sévré près de Lisieux (Calvados) / Rouen (SeineI.)	1788
FAIRE PASSER UNE MÉCHANTE HEURE (À QN) loc. verb. « malmener qn »	procès- verbal / interrogatoire	D/I	Jacques de Martainville (I) / Marguerite, vachère ou marchande de vaches (I) / secrétaire de procès-verbal 1B 5615 (D)	élevée / basse / expérimenté	Bois Hébert (Eure) / Saint-Michel-de-Livet (Calvados)? / Normandie, peut-être Alençon (Orne)	1696
FII m. pl. « fils »	comptes de travaux	D	Jacques Baudere, maçon	peu lettré	Anouville-Vilmesnil (SeineI.)	1736
JAVONT v.tr. <i>avoir</i> , ind. prés. 4 ^e pers. « nous avons »	correspond- ance commerciale	D	Marie Lebourg, fille marchande	peu lettrée	Elbeuf (SeineI.)	mil.18 ^e s.
LABOUREUX m. « laboureur » s.v. COUVREUX	comptes personnels	I	Nicolas Fretigny, facteur des bois	intermédiaire	Pitres (Eure)	1751 ?
LÂCHER DE L'EAU loc. verb. « uriner »	procès- verbal / rapport	D	individu appartenant à un mouvement révolutionnaire de la ville (D) / Charles Joseph	basse / expérimenté	Saint-Nicaise, quartier populaire de Rouen (SeineI.) / Rouen	1789

	d'arrestation		fortuné d'Herbouville, maréchaussée rouennaise (D)		(SeineI.)	
MANTIO m .	comptes de travaux	D	Anne Cocqueret, couturière	peu lettrée	Rouen (SeineI.)	1690
« manteau »	comptes de travaux	D	Nicolas Boulier, fils de Pierre Boulier, crieur de corps	expérimenté	Rouen (SeineI.)	1694
ME, T', LA pron. (complément placé devant verbe conjugué)	procès-verbal	D/I	individus sollicités par Jacques de Martainville (1) / Langlais (ne sait pas signer) (D) / Jacques Boullenger, sergent (connaissance passive) (D) / Paul Crestey ou un ou plusieurs membres de sa famille (1) / secrétaire de procès-verbal 1B 5615 (D)	? / basse / élevée / ? / expérimenté	Bois Hébert (Eure) ou Saint-Michel-de-Livet (Calvados)? / Saint- Michel-de-Livet (Calvados) / Argentan (Orne) / Saint-Michel- de-Livet (Calvados) / Normandie, peut-être Alençon (Orne)	1696
conjugue	correspond- ance commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1741
	remède	D/I	? 1ER 1729b	peu lettré(e)	Haute-Normandie, peut- être Neufchâtel-en-Bray (SeineI.)	18° s. ?
MEMME; MESME (DE) loc. adj. « semblable »	correspond- ance commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1742/1743
MENUZIÉ m. « menuisier »	comptes de travaux	D	V. Naroquet, sellier	expérimenté	Dieppe (SeineI.)	1783
MONDE m. « ensemble de personnes, gens »	journal personnel	I	laboureur	peu lettré	Criquetot-l'Esneval (SeineI.)	1791/1799
NANTILLE f. « lentille »	comptes de dépenses	D	intendant? 1ER 1524	expérimenté	Normandie, peut-être Le Bec [St-Pierre-lès- Elbeuf] (SeineI.)	1744
NE (chute de	correspond-	I	Le Roux	peu lettrée	Le Havre (SeineI.)	<i>ca</i> . 1788

négation)	ance personnelle					
NE (double négation)	correspond- ance familiale	I	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1742
OUBLIER LE CHEMIN (D'UN ENDROIT) loc. verb. « n'avoir pas fréquenté un endroit depuis longtemps »	correspond- ance commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1742/1743
OUVRAGE m./f. « travail accompli par un ouvrier »	fermages	D	Augustin Laurent, porteur de procuration	expérimenté	Pitres (Eure)	1756/1758
PASSER v. tr. « vendre »	correspond- ance commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1740
PEPELINE, PAPELINE f. « type d'étoffe, popeline »	comptes de travaux	D	Anne Cocqueret, couturière	peu lettrée	Rouen (SeineI.)	1690
POINT adv. de négation	procès-verbal	D/I	François Boniface, fermier (I) / secrétaire de procès- verbal 1B 5653 (D)	basse / expérimenté	Oissel (SeineI.) / Haute- Normandie, peut-être Pont Saint-Pierre (Eure)	1749
(d'un verbe) « pas »	correspond- ance personnelle	I	Le Roux	peu lettrée	Le Havre (SeineI.)	ca. 1788
QUE pron. rel. « où ; dont »	procès-verbal	D/I	François Gents, marchand de vaches (D) / secrétaire de procès-verbal 1B 5823 (D)	basse / expérimenté	Combon (Eure) / Rouen (SeineI.) ?	1749
	procès-verbal	D	François Boniface, fermier (D) / secrétaire de procès-verbal 1B 5653 (D)	basse / expérimenté	Haute-Normandie, peut- être Pont Saint-Pierre (Eure)	1749
	procès- verbal/rapport	D	Thomas Romain, brigadier	expérimenté	Rocquemont (SeineI.)	1789

	d'arrestation					
	remède	D/I	? 1ER 1729b	peu lettré(e)	Haute-Normandie, peut- être Neufchâtel-en-Bray (Seinel.)	18°s. ?
QUEMODITÉS f. pl.	correspondan ce commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1741
« commodités »	correspondan ce personnelle	I	Jean vier, drapier marchand	peu lettre	Libeur (Seiller.)	1742
SIAU, CIAU m. « seau » s.v. Mantio	comptes de travaux	D	Guillaume Leleusse, charron	peu lettré	Le Bec [St-Pierre-lès- Elbeuf] (SeineI.)	1770/1772
SOISTERRE V. tr.	correspondan ce commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1741
« souhaiter »	correspondan ce personnelle	D	Jean-Baptiste Godelin, jardinier?	peu lettré	Rouen (SeineI.)	1766
SORTI v.tr. « sortir »	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
TABELIÉ m. « pièce de cuir attachée sur le devant d'une voiture à chevaux »	comptes de travaux	D	V. Naroquet, sellier	expérimenté	Dieppe (SeineI.)	1783
trainiau m. « traîneau » s.v. Mantio	comptes de travaux	D	Moles, maréchal	intermédiaire	pays de Caux (SeineI.)	1730
VAS v.tr. <i>aller</i> , ind. prés. 1 ^{re} pers. « vais »	procès- verbal / interrogatoire	I	François Boniface, fermier (I) / gouvernante, témoin (D) / Pierre Folio, collecteur paroissial de dîme (connaissance passive) (D) / interrogateur du procès 1B	basse / basse / moyen / élevé / expérimenté	Oissel (SeineI.) / id. / id. / Haute-Normandie, peut-être Pont Saint- Pierre (Eure)	1749

			5653 (attesté indirectement = connaissance passive ?) (D) / secrétaire de procès-verbal 1B 5653 (connaissance passive ?) (D)			
VEÜILLER v. tr. « veiller »	correspondan ce personnelle	I	Adeline Dambray	peu lettrée	Rouen (SeineI.)	1751

11.3 Synthèse des diatopismes de la nomenclature

DIATOPISME	Nature du document	DISTANCE (D)/ IMMÉDIAT (I)	SCRIPTEURS/INDIVIDUS AUQUEL LES PROPOS SONT RAPPORTÉS (PV) ET PROFESSION	CLASSEMENT	LIEUX D'ORIGINE DES SCRIPTEURS OU LIEUX D'ÉCRITURE*	ANNÉES
AIREUR m. « erreur, différence ? »	comptes personnels	I	riche rentière	peu lettrée	Beuzeville (Eure) ?	1750/1753
BALENÉE, BALNE f. « contenu d'un	comptes de travaux	D	Jacques Baudere maçon	peu lettré	Anouville- Vilmesnil (SeineI.)	1736
tombereau »	comptes de travaux	D	(scripteur pour) Jean Parmentier maître maçon	intermédiaire	pays de Caux (SeineI.), peut- être Dieppe	1775
BANNOS, BANOE m. « banneau,	comptes de travaux	D	charron	peu lettré	Valliquerville (SeineI.)	1769
tombereau »	comptes de travaux	D	Alexandre Poret, charron	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1773
BELLEMINY n. pr. « Belmesnil »	comptes de travaux	D	V. Naroquet, sellier	expérimenté	Dieppe (SeineI.)	1783
BOUTIQUE m. « atelier d'un artisan »	correspondance commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1741
CANT m. « composition destinée à être exécutée par des voix »	comptes de travaux	D	Nicolas Boulier, fils de Pierre Boulier, juré crieur de corps	expérimenté	Rouen (SeineI.)	1694
CARABO m. « sans-culotte de Normandie »	procès-verbal / rapport d'arrestation	I/D	individu appartenant à un mouvement révolutionnaire de la ville (I) / Charles Joseph fortuné d'Herbouville (D)	basse / expérimenté	Saint-Nicaise, quartier populaire de Rouen (SeineI.) / Rouen (SeineI.)	1789

CETTAMBRE, SETEMPBRE m.	comptes de	D	Anne Cocqueret, couturière	peu lettrée	Rouen (SeineI.)	1693
« septembre »	travaux	D	cordonnier	peu lettré	Rouen (SeineI.)	1766
CHELLIE, CHELIER m. « cellier »	comptes de	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
CHELLIE, CHELIER III. « Cemei »	travaux	D	Guillaume Leleusse, charron	peu lettré	Caux (SeineI.)	1770/1772
CHEMINGE f. « vêtement couvrant le haut du corps et les bras, chemise »	comptes de travaux	D	marchand de toile	peu lettré	Dieppe (SeineI.)	1710
CHENELLE f. « fruit de l'aubépine, cenelle »	correspondance personnelle	D	Jean-Baptiste Godelin, jardinier?	peu lettré	Rouen (SeineI.)	1766
CHERBON m. « charbon »	comptes de dépenses	D	Desteuilles, intendant ?	expérimenté	Rouen (SeineI.)	1775
CHIMENT m. « ciment »	comptes de travaux	D	(scripteur pour) Jean Parmentier maître maçon	intermédiaire	pays de Caux (SeineI.), peut- être Dieppe	1775
CROCHER v. tr. « suspendre,	comptes de travaux	D	J. Vallée, charpentier	expérimenté	Darnétal (SeineI.)	fin 17° siècle/début 18° siècle
accrocher »	inventaire d'héritage	D	intendant 1ER 1026a	expérimenté	Haute- Normandie, pblt Rouen (SeineI.)	1744
	remède	D	? 1ER 1729a	peu lettré(e)	Neufchâtel-en- Bray (Seinel.) ?	18° s. ?
DESUR prép. « sur »	procès-verbal / rapport d'arrestation	D	Jean François Sever Brosse, brigadier	expérimenté	Rouen (SeineI.)	1789
ECREVICHE f. « crustacé, écrevisse »	correspondance personnelle	D	Crenel, intendant?	expérimenté	Rouen (SeineI.)	1722
ENTE m./f. « lieu de plantation des	comptes de	D	journalier	peu lettré	pays de Caux	1788

jeunes pommiers, verger »	travaux				(SeineI.)	
	comptes de travaux	D	charron	peu lettré	Valliquerville (Seinel.)	1769
ET SEUL, ESEULE m. « essieu »; ES(S)EL(L)ET m. « petit essieu » S.V. ET SEUL	comptes de travaux	D	Alexandre Poret, charron	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1773
S.V. EI SEUL	comptes de travaux	D	Moles, maréchal	intermédiaire	pays de Caux (SeineI.)	1730
FACHON f. « fabrication d'un objet, façon »	comptes de travaux	D	Guillaume Leleusse, charron	peu lettré	Le Bec [St- Pierre-lès- Elbeuf] (SeineI.)	1770/1772
FAICHELLE f. « table du pressoir »	procès-verbal / interrogatoire	D	François Boniface, fermier (D) / secrétaire de procès- verbal 1B 5653 (connaissance passive) (D)	basse / expérimenté	Oissel (Seinel.) / Haute- Normandie, peut-être Pont Saint-Pierre (Eure)	1749
FERBALANT m. « falbala »	comptes de travaux	D	Anne Cocqueret, couturière	peu lettrée	Rouen (Seinel.)	1690
FRONTEL m. « planche disposée à l'avant du tombereau »	comptes de travaux	D	charron	peu lettré	Valliquerville (Seinel.)	1769
GACHÈRE f. « jachère »	registre de propriétés	D	notaire 1ER 1396	expérimenté	Caudecotte [Avesnes-en- Val] (SeineI.)	début 18° siècle ?
GRAINE DEPINE f. « fruit de l'aubépine, cenelle »	correspondance personnelle	I	Jean-Baptiste Godelin, jardinier ?	peu lettré	Rouen (SeineI.)	1766
GRANCHE f. « grange »	quittance	D	Jacques Baudere maçon	peu lettré	Anouville- Vilmesnil (SeineI.)	1736
	fermages	D	Augustin Laurent, porteur de procuration	expérimenté	Pitres, Le Manoir et	1752/1760

					Amfreville (Eure)	
GROUÉE f. « pommes tombées d'elles-mêmes ayant été cueillies »	procès-verbal / interrogatoire	D	interrogateur du procès 1B 5653 (D) / secrétaire de procès-verbal 1B 5653 (D) / François Boniface, fermier (connaissance passive au moins) (D)	élevé / expérimenté / basse	Haute- Normandie, peut-être Pont Saint-Pierre (Eure) / id. / Oissel (SeineI.)	1749
GUINEAU m. « genêt »	remède	D	? 1ER 1729b	peu lettré (e)	Haute- Normandie, peut-être Neufchâtel-en- Bray (SeineI.)	18° s. ?
	inventaire d'héritage	D	notaire 1ER 722	expérimenté	Rouen (SeineI.)	1693
HANSARD m. « instrument de cuisine tranchant (utilisé pour la viande) »	inventaire d'héritage	D	intendant 1ER 1026a	expérimenté	Haute- Normandie, pblt Rouen (Seinel.)	1744
	registre de biens	D	? 1ER 1059	intermédiaire	Haute- Normandie	1750/1775
HERCHER v. tr. « recouvrir les semences au moyen d'un instrument, herser »	correspondance personnelle	D	Jean-Baptiste Godelin, jardinier ?	peu lettré	Rouen (SeineI.)	1766
HORNER v. tr. « chasser, éliminer »	comptes des dépenses		intendant ? 1ER 1524	expérimenté	Normandie, peut-être Le Bec [St-Pierre- lès-Elbeuf] (Seinel.)	1744
JANMARIN m. « ajonc »	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
JETER BAS loc. verb. « démolir » ?	comptes de	D	journalier	peu lettré	pays de Caux	1788

	travaux				(SeineI.)	
JUELETTE, JUILET m. « juillet »	comptes de travaux	D	cordonnier	peu lettré	Rouen (SeineI.)	1766
	comptes personnels	I	Nicolas Fretigny, facteur des bois	intermédiaire	Pitres (Eure)	1751 ?
LOGE, LOEJE f. « petite maison,	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
cabane, hangar »	comptes de travaux	D	Alexandre Poret, charron	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1773
MALE m. « type de roche, marne »	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
MARGRIETTE f.« pâquerette »	remède	D	? 1ER 1729c	peu lettré(e)	Normandie	18 ^e s. ?
MEMME, MESME (DE) loc. adv. « ainsi, de cette façon »	recette culinaire	I	? J 54	intermédiaire	s.l.	18° s. ?
MOTTER (LETS FÊVES, LETS TRUFLE*) v.tr. « butter (les fèves, les pommes de terre) »	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
PAR RAPPORT À loc. prép. « à cause de »	correspondance commerciale	D	Jean Viel, drapier	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1741
	correspondance personnelle	I	marchand		Elocul (Schiel.)	1742
PLONMERRE v. tr. « appliquer un sceau de plomb à un emballage de marchandises pour attester le paiement des droits de commerce »	correspondance commerciale	D	Jean Viel, drapier marchand	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1741
PO(U)CHE f. « grand sac destiné à transporter des denrées comestibles »	comptes de travaux	D	J. Vallée, charpentier	expérimenté	Darnétal (SeineI.)	fin 17 ^e - début 18 ^e s.
	procès-verbal / rapport d'arrestation	D	Jean Mondré, cavalier de la maréchaussée rouennaise	expérimenté	Rouen (Seinel.)	1788

	procès-verbal / interrogatoire	D/I	interrogateur du procès 1B 5653 (D) / secrétaire de procès-verbal 1B 5653 (D) / François Boniface, fermier (1)	élevé / expérimenté / basse	Haute- Normandie, peut-être Pont- Saint-Pierre (Eure) / id. / Oissel (SeineI.)	1749
pour up m « pouloillor »	comptes de	D	Guillaume Leleusse, charron	peu lettré	Caux (SeineI.)	1770/1772
POULIER m. « poulailler »	travaux		Pierre Lebris, charpentier	peu lettré	Turretot (SeineI.)	1772
PUPINIÈRE f. « pépinière »	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
REDRECHAY v.tr. <i>redresser</i> , part. passé « redressé »	comptes de travaux	D	Guillaule Leleusse, charron	peu lettré	Caux (SeineI.)	1770/1772
RENFORESCHIS v.tr. renforcir, part. pass. « rendre plus fort, renforcir »	correspondance professionnelle	D	administrateur de biens	intermédiaire	Elbeuf (SeineI.)?	milieu 18 ^e s.
SIE DU FOIN; CIE LERBE v. tr. « faucher le foin; fauciller l'herbe »	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
(RE)SERGER v. tr. « réparer les parties usées d'un objet,	comptes de travaux	D	Moles, maréchal	intermédiaire	pays de Caux (SeineI.)	1730
recharger; mettre ce qui doit être transporté sur un véhicule de transport, charger »	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
TRUFLE f. « pomme de terre »	comptes de travaux	D	journalier	peu lettré	pays de Caux (SeineI.)	1788
VAROU m. « pièce de fer fixée sur une porte qui permet de la fermer à clef, verrou »	comptes de travaux	D	Guillaume Leleusse, charron	peu lettré	Le Bec [St- Pierre-lès- Elbeuf] (SeineI.)	1770/1772

VIRON adv. « environ, à peu près »	procès-verbal / interrogatoire	D	interrogateur du procès 1B 5615 (D) / secrétaire de procès-verbal 1B 5615 (D)	élevé / expérimenté	Normandie, peut-être Alençon (Orne) / id.	1696
	comptes de travaux	D	Daniel Guenes teinturier	peu lettré	Elbeuf (SeineI.)	1698
	registre de propriétés	D	notaire 1ER 1396	expérimenté	Avesnes-en-Val (SeineI.)	début 18 ^e s. ?
	comptes personnels	D	commerçant de bois	intermédiaire	Normandie	1734/1736
	fermages	D	M. Galentine de Boniface	expérimenté	Bosc-le-Hard (Seinel.)	1749
	supplique	D	lieutenant de la maréchaussée rouennaise	expérimenté	Rouen (SeineI.)	1786 ?
	procès-verbal / rapport d'arrestation	D	Thomas Romain, brigadier	expérimenté	Rocquemont (SeineI.)	1789

12. Résolution des abréviations normandes du FEW citées

Les sources ci-dessous ne se trouvent pas dans la liste des ouvrages cités. Les références des sources normandes qui n'apparaissent pas sous une forme abrégée dans le corps de la thèse sont quant à elles présentées dans la liste des ouvrages cités.

- Andelis = Clérisse, Henry (1925). *Vocabulaire andelisien*, Pontoise, Société historique du Vexin
- Anet = s.a. (1935), « Glossaire du vieux parler anetais », dans *Bulletin de la Société Les Amis d'Anet* 17-19
- Bayeux = Pluquet, Frédéric (1834 [2e éd.]). Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux, de l'arrondissement de Bayeux, Rouen, E. Frère.

Pluquet, Frédéric (1829). Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement, Caen, T. Chalopin.

bnorm. = DuPineauC

Vérel, Charles (1910). Le Bréviaire des Normands, Alençon, A. Laverdure.

bess. = Joret, Charles (1884). Essai sur le patois du Bessin, Paris, F. Vieweg.

Baudry, Pierre, « Additions et corrections au Glossaire du patois normand du Bessin », dans *Bulletin de Normandie* 185-188, 199-202, 227, 407-413, 431-436.

- Boissay = Mauvoisin, Jacques (ed.) (2007). Francis Yard (1876-1947). Le parler normand entre Caux, Bray et Vexin [réimpression de 1988], Fontaine-le-Bourg, Association Le Pucheux.
- Bray = Decorde, Jean-Eugène (1852). *Dictionnaire du patois du pays de Bray*, Paris/Rouen, Derache.
- Caux = Mensire, Raymond (1976 [1939]). Le patois cauchois, Yvetot, Société cauchoise de presse et de publicité.

Bouchard, Pascal / Le Scour, Didier (1981). *Le pays de Caux*, Paris, Garnier (coll. Des mots et des gens).

Fédération départementale des Foyers ruraux de la Seine-Maritime (s.d.), *Présentation du dialecte cauchois* (s. l, s. ed.).

Fédération départementale des Foyers ruraux de la Seine-Maritime (s.d.), *Lexique cauchois*, s. l., 5 fascicules.

DuPineauC = Chauveau, Jean-Paul (1993). Les mots bas normans de Gabriel-Joseph Du Pineau (vers 1750). Édition critique d'après Paris, Bibl. Nat. nouv. acq. fr.

- 22097, Paris, Klincksieck (Matériaux pour l'étude des régionalismes du français 7).
- Eure = Verger, Charles (1901). Supplément au Dictionnaire de patois normand en usage dans le département de l'Eure de MM. Robin, A. Le Prévost, A. Passy et de Blosseville, Rouen (s. ed.).
 - Dubos, Roger (1994). Le petit Roger, dictionnaire du patois normand, Condé-sur-Noireau, C. Corlet.
- Guern. = Métivier, Georges (1870). Dictionnaire franco-normand, ou recueil de mots particuliers au dialecte de Guernesey, faisant voir leurs relations romanes, celtiques et tudesques, Londres / Edinburgh, Williams and Norgate.
- hag.= Fleury, Jean (1886). Essai sur le patois normand de La Hague, Paris, Maisonneuve frères et C. Leclerc.
- havr. = Maze, Camille (1903). Étude sur le langage de la banlieue du Havre, Le Havre, Société havraise d'études diverses.
- hnorm. = Du Bois, Louis-François (1856). *Glossaire du patois normand*, éd. par Travers, Julien, Caen, A. Hardel.
- Horsain (+ page) = Alexandre, Bernard (1988). Le Horsain : vivre et survivre en pays de Caux, Paris, Plon.
- Jers. = Le Maistre, Frank (1966). *Dictionnaire jersiais-français* avec *Vocabulaire français-jersiais* par Albert L. Carré: *le parler normand à Jersey*, Jersey, Don Balleine trust.
- Louv. = Barbe, Lucien (1907). Dictionnaire du patois normand en usage à Louviers et dans les environs, Louviers, Caen (s.éd.).
- MN = La Muse normande de David Ferrand, publiée d'après les livrets originaux (1625/1653) et l'Inventaire général (1655), avec introduction, notes et glossaire, p. p. Alexandre Héron, (1891-1894), Rouen, Cagniard, 5 vol.
- Percy = Beaucoudrey, R. G. de (s.d. [1911]). Le langage normand au début du XXe siècle, noté sur place dans le canton de Percy (Manche), Paris, A. Picard et fils.
- PtAud. = Robin, Eugène/Le Prévost, Auguste/Passy, Alexandre-François/Blosseville, Ernest (de) (1879). *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure*, Évreux, C. Hérissey.
 - Vasnier, Louis-François (1862). Petit dictionnaire du patois normand en usage dans l'arrondissement de Pont-Audemer, Évreux, Lebrument.
 - Verger, Charles (1901). Supplément au Dictionnaire de patois normand en usage dans le département de l'Eure de MM. Robin, A. Le Prévost, A. Passy et de Blosseville, Rouen (s. ed.).

- 1773, Purin (+ page) = Le coup d'œil purin, ou Abrégé de l'histoire mémorable à la postérité, p. p. Bouchard, Pascal (1982) Luneray, Ouville-la-Rivière.
- Rouen = Larchevêque, Gérard (2007). Le parler rouennais. Rouen et ses environs des années 1950 à nos jours, Fontaine-le-Bourg, Association Le Pucheux.
- sair. = Birette, Charles (1927). Dialecte et légendes du Val de Saire (en Basse-Normandie), Paris, Auguste Picard.
 - LepelleySaire = Lepelley, René (1974). Le parler normand du Val de Saire (Manche), Caen, Musée de Normandie.
- SennevilleFécamp = Schortz, Michèle (1998). *Le parler de Senneville-sur-Fécamp*, Uppsala, Studia Romanica Upsaliensia.
- Thaon = Guerlin de Guer, Charles (1901). Le parler populaire dans la commune de Thaon (Calvados): phonétique, morphologie, syntaxe, folklore: suivi d'un lexique alphabétique de tous les mots étudiés, Paris, É. Bouillon.
- Tinch. = Dumaine, Lucien-Victor (1883-1887), *Tinchebray et sa région au Bocage normand*, Paris, H. Champion, 3 vol.
- Tôtes = Fresnay, A. G. de (1881). Mémento ou recueil courant, par ordre alphabétique, de divers mots, expressions et locutions tirés du patois normand en usage dans le pays de Caux, et particulièrement dans le canton de Tôtes, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure), Rouen, C. Métérie.
- yèr. = Delboulle, Achille (1876). Glossaire de la Vallée d'Yères pour servir à l'intelligence du dialecte haut-normand et à l'histoire de la vieille langue française, Le Havre, Brenier.

13. Liste des travaux cités

Les dictionnaires et les traités sur la langue/grammaires des 17° et 18° siècles ont été consultés à partir des bases développées par Classiques Garnier numérique, dont nous donnons la référence ci-dessous. La résolution des abréviations normandes se trouve quant à elle ci-dessus.

- s.a., s.d. Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques. Série H. Saint-Lô, t. 1.
- s.a. (1649). Les Maltotiers ou les pescheurs en eau trouble en vers burlesques, langue normande. Les pesqueux en yau trouble, Paris, (s.é.).
- s.a. (1737). Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts, Paris, Chaubert.
- s.a. (janvier 1779). *Journal encyclopédique ou universel dédié à son altesse Mgr le Duc de Bouillon*, Bouillon, L'Imprimerie du journal, t. 2, partie 3.
- s.a. (5 janvier 1779). Mercure de France dédié au Roi par une société de gens de lettres contenant le journal politique de principaux événemens de toutes les Cours, Paris, Panckoucke.
- s.a. (1844-1964). Manuel général de l'instruction primaire, Paris.
- s.a. (1908-1944). L'Opinion, Paris.
- ALCB = Bourcelot, Henri (1966–1978). Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie, Paris, CNRS, 3 vol.
- ALEC = Dulong, Gaston / Dulong, Bergeron (1980). Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications en coproduction avec l'Office de la langue française, 10 vol.
- ALF = Gilliéron, Jules / Edmont, Edmond (1902–1920). *Atlas linguistique de la France*, Paris, H. Champion, 10 vol.
- ALFSuppl = Gilliéron, Jules / Edmont, Edmond (1920). *Atlas linguistique de la France. Suppléments*, Paris, H. Champion.
- ALFC = Dondaine, Colette / Dondaine, Lucien (1972–1984). Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté, Paris, CNRS, 4 vol.
- Allais de Beaulieu, Jean-Baptiste (1680). L'art d'écrire, Paris, Chez l'auteur.
- ALLR = Lanher, Jean / Litaize, Alain / Richard, Jean (1979–1988). *Atlas linguistique et ethnographique de la Lorraine Romane*, Paris, CNRS, 4 vol.

- ALN = Brasseur, Patrice (1980–2011). Atlas linguistique et ethnographique normand, Paris, CNRS, 4 vol.
- ALPA = Le Dû, Jean / Brun-Trigaud, Guylaine (2011). *Atlas Linguistique des Petites Antilles*, Paris, Éditions du CTHS.
- ALW = Remacle, Louis et al. (1953–). Atlas linguistique de la Wallonie. Tableau géographique des parlers de la Belgique romane d'après l'enquête de Jean Haust et des enquêtes complémentaires, Liège, Vaillant-Carmanne.
- Aisy, Jean (d') (1685). Le génie de la langue françoise, Paris, L. D'Houry, 2 vol.
- Alcindor, Joscelyn (1997). Zabriko modi, Paris, L'Harmattan (Lettres des Caraïbes).
- Andry de Bois-Regard, Nicolas (1689). Réflexions sur l'usage présent de la langue française ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage, Paris, L. D'Houry.
- Aquino-Weber, Dorothée (2010). « La lettre de la peu-lettrée des *Mémoires d'un forban philosophe* (1829) à la lumière des méthodes de la sociolinguistique historique », dans Iliescu, Maria / Siller-Runggaldier, Heidi / Danler, Paul (ed.), *Actes du XXVe Congrès international de linguistique et philologie romanes* (Innsbruck, 3-8 septembre 2007), Berlin, De Gruyter, 4, 13-24.
- Aubert, Eugène (1899). Notes extraites de trois livres de raison de 1473 à 1550. Compte d'une famille de gentilshommes campagnards normands (les Perrote de Cairon), Paris, Impr. nationale.
- Audisio, Gabriel / Rambaud, Isabelle (2008 [4° éd. revue et augm.]). *Lire le français d'hier. Manuel de paléographie moderne : XV*^e-XVIII^e siècles, Paris, A. Colin (U. Linguistique).
- Ayres-Bennett, Wendy (1991). « The use of examples in some 16th and 17th century French grammars and observations on the French language », dans Jondorf, Gillian / Dumville, David (ed.), *France and the British Isles in the Middle Ages and Renaissance. Essays in Memory of Ruth Morgan*, Woodbridge, Boydell and Brewer, 215-231.
- Ayres-Bennett, Wendy (2000). « Voices from the past. Sources of Seventeenth-Century Spoken French », *Romanische Forschungen*, 112/3, 323-348.
- Baldinger, Kurt (1957). « Contribution à une histoire des provincialismes dans la langue française », *Revue de linguistique romane*, 21, 62-92.
- Baldinger, Kurt (1962). « L'importance de la langue des documents pour l'histoire du vocabulaire galloroman », *Revue de linguistique romane*, 26, 309-362.
- Bauche, Henri (1929). Le langage populaire : grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris avec tous les termes d'argot usuel, Paris, Payot.

- Beaulieux, Charles (1927). Histoire de l'orthographe française, Paris, Champion.
- Beaurepaire, François (de) (1981). Les noms des communes et anciennes paroisses de l'Eure, Paris, A. et J. Picard.
- Bergeron-Maguire, Myriam (à paraître). « L'éclairage des banques textuelles pour le traitement lexicographique de *présentement* », dans Dostie, Gaétane / Hadermann, Pascale, *La dia-variation en français actuel. Des corpus aux ouvrages de référence (dictionnaires/grammaires), Colloque international Dia tenu à l'Université de Sherbrooke, Sherbrooke, 29 au 31 mai 2013.*
- Biscarat, Félix (1835). Nouveau Manuel de la pureté du langage, ou Dictionnaire des difficultés de la langue française, Paris, Roret.
- Birette, Charles (1927). Dialecte et légendes du Val de Saire (en Basse-Normandie), Paris, Auguste Picard.
- Blanchemain, Prosper (ed.) (1878). Friquassée crotestyllonnée (1604), Paris, Librairie des bibliophiles.
- Blaze, François-Henri-Joseph (1839). « Le piano. Quatrième article », *Revue de Paris*. *Édition augmentée des principaux articles de la* Revue du XIX^e siècle, Bruxelles, Ad. Wahlen et compagnie, 5, 65-102.
- Bougy, Catherine (2000). « Le français de Simon Le Marchand, bourgeois de Caen (1589-1662) », dans Simoni-Aurembou, Marie-Rose (ed.), *Français du Canada Français de France. Actes du cinquième Colloque international de Bellême du 5 au 7 juin 1997*, Tübingen, Niemeyer (Canadiana Romanica 13), 51-65.
- Bougy, Catherine (2009). « Pratiques dialectales en Normandie. Enquêtes en 2008 autour de Caen », dans Jones, Mari C. / Bulot, Thierry (dirs.), *Sociolinguistique de la langue normande : (pluralité, normes, représentations)*, Paris, L'Harmattan, 149-164.
- Bourciez, Édouard (1982). Phonétique française : étude historique, Paris, Klincksieck.
- Branca-Rosoff, Sonia (1993). « Deux-points, ouvrez les guillemets Notes sur la ponctuation du discours rapporté au XVIII^e siècle », dans Vogüe Sarah (de) (ed.), *Gré des langues*, Paris, L'Harmattan, 5, 178-202.
- Branca-Rosoff, Sonia (2007). « Sociolinguistique historique et analyse du discours du côté de l'histoire : un chantier commun ? », Langage et société, 121-122, 163-176.
- Branca-Rosoff, Sonia (2009). « L'apport des archives des 'peu-lettrés' à l'étude du changement linguistique et discursif », dans Aquino-Weber, Dorothée / Cotelli, Sara / Kristol, Andres (dir.). Sociolinguistique historique du domaine galloroman. Enjeux et méthodologies, Berne, Peter Lang, 47-62.

- Branca-Rosoff, Sonia (2013). « La pratique de l'écrit pendant la guerre de 14 », communication présentée aux Rencontres du GEHLF (Groupe d'étude en histoire de la langue française) organisées par l'EA « Sens Texte Informatique Histoire » en association avec l'École doctorale « Concepts et langages » de l'Université de Paris-Sorbonne Paris IV, Paris, 13 décembre 2013.
- Branca-Rosoff, Sonia / Schneider, Nathalie (1994). L'écriture des citoyens. Une analyse linguistique des l'écriture des peu-lettrés pendant la Révolution française, Paris, Klincksieck (coll. Saint-Cloud).
- Brasseur, Patrice (1978). « Les principales caractéristiques phonétiques des parlers normands de Jersey, Sercq, Guernesey et Magneville (Canton de Bricquebec, Manche) », *Annales de Normandie*, 28/3, 49-64.
- Brasseur, Patrice (2010). « Noms de roches en Normandie », dans Thomasset, Claude / Ducos, Joëlle / Chambon, Jean-Pierre (ed.), *Aux origines de la géologie, de l'Antiquité au Moyen Âge. Actes de colloque Paris-Sorbonne, 10-12 mars 2005*, Paris, Champion, 459-474.
- Brasseur, Patrice (2011). « Le traitement de *r* vocalique dans les parlers dialectaux normands », *Revue de linguistique romane*, 75, 357-390.
- Brun, Auguste (1923). Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi, Paris, Champion.
- Brunot, Ferdinand / Bruneau, Charles (1912). Archives de la parole. Enquête phonographique dans les Ardennes, Paris, Université de Paris. www.gallica.bnf.fr>.
- Buben, Vladimir (1935). *Influence de l'orthographe sur la prononciation du français moderne*, Bratislava, Filosofická Fakulta University Komenského.
- Caillot, Napoléon (1838). Grammaire générale, philosophique et critique de la langue française mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise sans maître, Paris, Boulevard du Temple, 2 vol.
- Cambry, Jacques (1798). Voyage dans le Finistère, ou État de ce département en 1794 et 1795, Paris, Librairie du Cercle social, 3 t. [t. 1].
- Caminade, Marc-Alexandre (1814). Premiers élémens de la langue française ou grammaire usuelle et complette, Paris, Corby, 2 vol.
- Cardon, Dominique (1999). La draperie au Moyen Âge. Essor d'une grande industrie européenne, Paris, CNRS Éditions.
- Caron-Leclerc, Marie-France, « Les témoignages anciens sur le français du Canada », thèse de doctorat, Université Laval, XVII + 863 p.
- Carrière, Joseph Médard (1937). *Tales from the French folklore of Missouri*, Evanston and Chicago, Northwestern University Studies.

- Chambon, Jean-Pierre (1997). « Le français parlé et écrit en Auvergne : essai de bibliographie critique », dans Chambon, Jean-Pierre / Rézeau, Pierre / Schneider, Éliane, *Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'aujourd'hui*, t. 2, Paris, CNRS/ Klincksieck (Matériaux pour l'étude des diatopismes du français 10), 7-20.
- Chambon, Jean-Pierre (2005). « Après le Dictionnaire des diatopismes de France : bilan et perspectives [1993-2003] », dans Glessgen, Martin-Dietrich / Thibault, André (ed.), La lexicographie différentielle du français et le Dictionnaire des diatopismes de France, Actes du Colloque en l'honneur de Pierre Rézeau pour son soixante-cinquième anniversaire, Strasbourg, 20-22 juin 2003, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 3-29.
- Chambon, Jean-Pierre / Chauveau, Jean-Paul (2004). « Un cas de dialectologite, ou le français rendu invisible : à propos des vues de Pierre Gardette sur francoprovençal polailli et moyen français régional poulaille 'poule' », Bulletin de la Société de linguistique de Paris, 99/1, 155-180.
- Chambon, Jean-Pierre (2006). « Pour l'étude des régionalismes du français moderne: carotte 'betterave' et formations connexes », Revue belge de philologie et d'histoire, 84, 739-770.
- Chaput, Donald (1974). « Legardeur de Saint-Pierre, Jacques », *Dictionary of Canadian Biography*, University of Toronto/Université Laval, 2003–, vol. 3. [Consulté le 17 o c t o b r e 2 0 1 3] http://www.biographi.ca/en/bio/legardeur_de_repentigny_jean_baptiste_2E.html.
- Charamon, Étienne-Henri (2009). « La production littéraire cauchoise : vitalité et modernité », dans Jones, Mari C. / Bulot, Thierry (ed.), *Sociolinguistique de la langue normande: (pluralité, normes, représentations)*, Paris, L'Harmattan, 105-125.
- Chassant, Alphonse (1853), La Muse normande de Louis Petit de Rouen en patois normand (1658), Rouen, A. Le Brument.
- Chaudenson, Robert (1974). Le lexique du parler créole de la Réunion, Paris, Champion, 2 vol.
- Chaudenson, Robert (2003). *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, L'Harmattan.
- Chauveau, Jean-Paul (1987). « Saint-Pierre et Miquelon entre le Canada et la France », dans Niederehe, Hans-Josef / Wolf, Lothar (ed.), *Français du Canada Français de France. Actes du colloque de Trèves du 26 au 28 septembre 1985*, Tübingen, Niemeyer (Canadiana Romanica 1), 109-128.
- Chauveau, Jean-Paul (1995). « Influences normandes sur les parlers de l'Ouest », *Mélanges René Lepelley. Cahier des Annales de Normandie*, 26, 137-146.

- Chauveau, Jean-Paul (2005). « Diatopismes et dialectalismes : quelques exemples manceaux », dans Glessgen, Martin-Dietrich / Thibault, André (ed.), La lexigraphie différentielle du français et le Dictionnaire des diatopismes de France. Actes du colloque en l'honneur de Pierre Rézeau pour son soixante-cinquième anniversaire, Strasbourg, Université Marc Bloch, 20-22 juin 2003, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 31-44.
- Chauveau, Jean-Paul (2009a). « Configurations géolinguistiques et histoire des français expatriés : quelques exemples de consonnes finales », dans Baronian, Luc / Martineau, France (ed.), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves Charles Morin*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 77-92.
- Chauveau, Jean-Paul (2009b). « Des dialectalismes de France dans les créoles ? », *Creolica*, <www.creolica.net> [consulté le 11/12/12].
- Chauveau, Jean-Paul (2010). « Dialectes et français dans la formation des français expatriés en Amérique », dans Iliescu, Maria / Siller-Runggaldier, Heidi / Danler, Paul (ed.), Actes du XXV^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes, Innsbruck 3-8 septembre 2007, Berlin; New York, De Gruyter, 7, 251-260.
- Chauveau, Jean-Paul (2011). « Le français d'un rural manceau d'Ancien Régime », dans Manzano, Francis (ed.), Mémoires du terrain. Enquêtes, matériaux, traitement des données. Actes du colloque tenu à l'Université Jean Moulin de Lyon 12 et 13 mars 2009, Lyon, Publications du Centre d'Études Linguistiques, 67-95.
- Chauveau, Jean-Paul (2012a). « Graphies médiévales et données dialectales modernes : le graphème parisien (0a) pour (0i) », dans Barra-Jover, Mario / Brun-Trigaud, Guylaine / Dalbera, Jean-Philippe et al. (ed.), Études de linguistique galloromane, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 103-115.
- Chauveau, Jean-Paul (2012b). « Français haricot et flageolet », dans Dörr, Stephen / Städtler, Thomas (ed.), Ki bien voldreit raisun entendre. Mélanges en l'honneur du 70^e anniversaire de Frankwalt Möhren, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie (Bibliothèque de linguistique romane 9), 61-84.
- Chauveau, Jean-Paul (2012c). « Des régionalismes de France dans le créole de Marie-Galante », dans Thibault, André (ed.), *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris, L'Harmattan, 51-100.
- Chauveau, Jean-Paul (2013). « Fr. ébarouir : étymologie-histoire et étymologie-reconstruction, *Revue de linguistique romane*, 77, 167-182.
- Chauveau, Jean-Paul / Lavoie, Thomas (1996). «Rapports lexicaux entre l'Est québécois et l'Ouest du domaine d'oïl », dans Lavoie, Thomas (ed.), Français du Canada Français de France. Actes du quatrième colloque international de Chicoutimi du 21 au 24 septembre 1994, Tübingen, Niemeyer (Canadiana Romanica 12), 47-61.

- Chopart, François (1791/1792). *Traité des maladies des voies urinaires*, Paris, J. B. Baillière, 2 vol.
- Choudard Desforges, Pierre-Jean-Baptiste (1799). Le poète ou les mémoires d'un homme de lettres écrits par lui-même, Hambourg, Chez l'auteur.
- Cohen, Marcel (1951). « L'adjectif invariable de même en Poitou et dans Molière », Français moderne, 19, 87-89.
- Cormier, Yves (1999). Dictionnaire du français acadien, Montréal, Fides.
- Courouau, Jean-François (2005). « L'invention du patois ou la progressive émergence d'un marqueur sociolinguistique français XIII^e-XVII^e siècle » , *Revue de linguistique romane*, 69, 185-225.
- Dauzat, Albert (1937). « Le genre en français moderne », Français moderne, 5, 193-205.
- DEAF = Baldinger, Kurt (dir.) (1974-1989) / Möhren, Frankwalt (dir.) (2001-2007) / Thomas Städtler (dir.) (2007-). *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Québec, Presses de l'Université Laval / Tübingen, Niemeyer / Paris, Klincksieck.
- De Cock, Jacques (2002). Les Cordeliers dans la Révolution française, Lyon, Fantasques éditions, 2 vol.
- DECOI I,1 = Bollée, Annegret (2000). Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie : Mots d'origine française A-D, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI I,2 = Bollée, Annegret (2007). Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie : Mots d'origine française E-O, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI I,3 = Bollée, Annegret (2000). Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première Partie : Mots d'origine française P-Z, Hamburg, Helmut Buske.
- DECOI II = Bollée, Annegret (1993). Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Deuxième Partie : Mots d'origine non-française ou inconnue, Hamburg, Helmut Buske.
- Delisle, Léopold (1851). Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge, Évreux, Hérissey.
- Deloffre/AgrConf. = Deloffre, Frédéric (1961). Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps (1649–1651), Paris, Les Belles Lettres.

- Denis-Papin, Maurice (dir.) (1970). Dictionnaire national des communes de France, Paris, Albin Michel.
- DHFQ = Poirier, Claude (dir.) (1998). Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécismes, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- Digulleville, Guillaume (de) (2010), *Lexique Pélerinages de Digulleville*, transcrit par Stumpf, Béatrice, ATILF CNRS & Université de Lorraine. <www.atilf.fr/dmf/PelerinagesDigulleville>.
- Dionne, Narcisse-Eutrope (1909). *Le parler populaire des Canadiens Français*, Québec, Laflamme & Proulx, réimpression 1974, Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Ditchy, Jay-Karl (1932). Les Acadiens louisianais et leur parler, Paris, Droz.
- DLC = Valdman, Albert / Klingler, Thomas / Marshall, Margaret M. [et al.] (1998). Dictionary of Louisiana Creole, Bloomington, Indiana University Press.
- DLF = Valdman, Albert / Rottet, Kevin J. (ed.) (2010). Dictionary of Louisiana French: As Spoken in Cajun, Creole, and American Indian Communities, Jackson, University Press of Mississippi.
- DLFMoyenÂge = Hasenohr, Geneviève / Michel Zink (ed.) (1994). *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, Fayard.
- DMF = Bazin-Tacchella, Sylvie / Martin, Robert / Souvay, Gilles (2012). *Dictionnaire du Moyen Français*, Nancy, ATILF, http://www.atilf.fr/dmf>.
- DNCF = Darley, Diane / Fleurian (de), Dominique (1992). *Dictionnaire national des communes de France*, Paris, Albin Michel et Berger-Levrault.
- Dondaine, Colette (1972). Les parlers comtois d'oïl. Étude phonétique, Paris, Klincksieck (Bibliothèque française et romane).
- Dorrance, Ward Allison (1935). « The Survival of French in the Old District of Sainte-Geneviève », *The University of Missouri Studies*, 10, 2, Columbia.
- DRF = Rézeau, Pierre (dir.) (2001). *Dictionnaire des diatopismes de France*, Bruxelles, De Boeck/Duculot.
- DSR = Thibault, André / Knecht, Pierre, (2004 [1997]). Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain, Genève, Zoé.
- Dubois, Jean / Lagane, René (1960). Dictionnaire de la langue classique, Paris, Librairie Belin.
- Duguet, Jacques (ed.) (1970). Le Manuscrit de Pons. Recueil de textes en patois saintongeais du 18^e siècle, Niort, Société d'études folkloriques du Centre-Ouest.

- Duval, Frédéric (à paraître). « Les éditions de textes du XVII^e siècle », dans Trotter, David (ed.), *Editionsphilologie*, Berlin/New York, De Gruyter.
- Esnault, Gaston (1951). « De même, épithète et attribut », Français moderne, 19, 215-216
- Ernst, Gerhard (1985). Gesprochenes Französisch zu Beginn des 17. Jahrhunderts: direkte Rede in Jean Héroards « Histoire particulière de Louis XIII (1605-1606) », Tübingen, Niemeyer (Beihefte zu Zeitschrift für romanische Philologie 204).
- Ernst, Gerhard / Wolf, Barbara (2005). *Textes français privés des XVII^e et XVIII^e siècles*, Tübingen, Niemeyer (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie 310) [CD-ROM].
- Ernst, Gerhard (2010). « Textes privés des XVIII^e et XVIII^e siècles : problèmes et chances d'une édition », *Linguistica*, 50, 55-68.
- Fattier, Dominique (2000). Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : l'Atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 6 vol.
- Fédération départementale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation du milieu rural (s. d.), *Lexique cauchois*, (s. l.), 3^e fascicule.
- Félix, Julien (ed.) (1881). « Lettres de deux paysans normands sur la guerre de succession d'Espagne : pièces inédites en langage purin », Miscellanées 2^e série. Pièces historiques et littéraires recueillies et publiées par plusieurs bibliophiles, Rouen, H. Boissel (Société des bibliophiles normands 38).
- Fennell, Trevor Garth (1975). La morphologie du futur en moyen français, Genève, Droz.
- Ferreras, Jean (de) (1751). *Histoire générale d'Espagne* [trad. de l'espagnol par V. D'Hermilly], Paris, Glissey.
- Fillion, Anne (1984). Louis Simon étaminier (1741-1820) dans son village du Haut-Maine au siècle des Lumières, s.l., 2 vol.
- FEW = Wartburg, Walther von (1922-2002). Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes, Bonn, Klopp (1929); Leipzig, Teubner (1934, 1940); Bâle, Helbing & Lichtenhahn (1946-1952) / Zbinden (1955-2002).
- Foisil, Madeleine / Blangy, Auguste (de) (1993). *Le journal du Sire de Gouberville*. *1549-1552*, Bricqueboscq, Les Éditions des champs, 4 t.
- Follain, Antoine (2000). « La solidarité à l'épreuve de l'argent dans les villages normands du XV^e au XVII^e siècle », dans Follain, Antoine (ed.), *L'argent des*

- villages du XIII^e au XVIII^e siècle. Actes du colloque d'Angers (30 et 31 octobre 1998), Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales (coll. Bibliothèque d'histoire rurale), 185-238.
- Fordant, Laurent (1999). Atlas des noms de famille en France, Paris, Archives et culture
- Fouché, Pierre (1967). Morphologie historique du français. Le verbe, Paris, Klincksieck.
- FouchéPhon = Fouché, Pierre (1958–1967). *Phonétique historique du français*, Paris, Klincksieck, 3 vol.
- Fournier, Nathalie (1992). « Accord et concordance dans le journal parisien de Henri Paulin Panon Desbassayns », dans *Grammaire des fautes et français non conventionnels. Actes du IV*^e Colloque international du G.E.H.L.F., Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 39-57.
- Fournier, Nathalie (1998). Grammaire du français classique, Paris, Belin.
- Francard, Michel (2010). Dictionnaire des belgicismes, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- France, Anatole (1932 [1918]). Le petit Pierre, Paris, Calmann-Lévy.
- France 1907 = France, Hector (1907). Dictionnaire de la langue verte. Archaïsmes, néologismes, locutions étrangères, patois, Paris, Librairie du progrès.
- Frantext = base textuelle du laboratoire ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française). http://www.frantext.fr.
- Frères mineurs capucins de France, *Fiche signalétique de Paul Lagny*, www.frerescapucins.
 fr/IMG/pdf/Paul_de_Lagny_-_fiche_signaletique.pdf> [Consulté le 17 octobre 2013].
- FTLFQ = fichier lexical informatisé du Trésor de la Langue Française au Québec (TLFQ). www.tlfq.ulaval.ca/fichier/.
- Furet, François / Ozouf, Jacques (1977). *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit.
- Gadet, Françoise (1992). Le français populaire, Paris, PUF (Que sais-je?).
- Gadet, Françoise (2007 [2003]). La variation sociale en français, Paris, Ophrys (L'essentiel français).
- Gaillard, Jean-Jacques (1862). Bruges et le Franc, ou leur magistrature et leur noblesse, avec des données historiques et généalogiques sur chaque famille, Bruges, Chez l'auteur, 6 vol.

- Gardette, Pierre (1962). « Les textes non littéraires et le vocabulaire francoprovençal », *Revue de linguistique romane*, 26, 363-378.
- Gdf = Godefroy, Frédéric (1881–1902). Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle, Paris, Vieweg, 10 vol.
- Giachetti, André (1989). *Ysaÿe le triste*, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 1989.
- Gilliéron, Jules / Mongin, Jean (1905). Scier dans la Gaule romane du sud et de l'est, Paris, Champion.
- Glatigny, Michel (2003). « Les relatifs », dans Combettes, Bernard (ed.), Évolution et variation en français préclassique, Paris, Champion, 211-270.
- Glessgen, Martin-Dietrich (2007). Linguistique Romane: Domaines et méthodes en linguistique française et romane, Paris, Armand Colin.
- Goebl, Hans (1970). Die normandische Urkundensprache. Ein Beitrag zur Kenntnis der nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters, Wien, Sitzungsberichte der Österreichischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-Historische Klasse, 269.
- Gorog, Ralph Paul (de) (1962). «On the alternation of /k/ and /g/ in Normandy », *Studies in philology*, t. 59, n° 4, 605-614.
- Gossen, Carl Theodore (1962). « La langue du livre de comptes d'un curé normand du premier tiers du XV^e siècle », *Revue de linguistique romane*, 26, 100-125.
- Gossen, Carl Theodore (1967). *Französische Skriptastudien*, Vienne, Böhlaus, Sitzungsberichte Österreichische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-Historische Klasse.
- Gougenheim, Georges (1929). La langue populaire dans le premier quart du XIX^e siècle d'après Le Petit Dictionnaire du Peuple de J. C. L. P. Desgranges (1821), Paris, Les Belles Lettres.
- Gougenheim, Georges (1963 [1939]). Système grammatical de la langue française, Paris, Éditions d'Artrey.
- Gouvert, Xavier (2007). « Le traitement étymologique des 'francoprovençalismes' dans le *Trésor de la Langue Française*. Problèmes méthodologiques et étude de cas » dans Rézeau, Pierre (ed.), *Richesses du français et géographie linguistique*, vol. 1, Bruxelles, DeBoeck & Larcier / Duculot, 361-413.
- GPFC = Société du Parler français au Canada (1930). Glossaire du parler français au Canada, Québec, L'Action sociale.
- GPSR = Gauchat, Louis et al. (ed.) (1924–), *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel / Paris, Attinger.

- Grammont, Maurice (1933). Traité de phonétique, Paris, Delagrave.
- Grand corpus des dictionnaires du 9^e au 20^e siècle, édition électronique réalisée sous la direction de Colombat, Bernard / Fournier, Jean-Marie / Ayres-Benett, Wendy par Classiques Garnier Numérique (2011). www.classiques-garnier.com.
- Grand corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XVI^e et XVII^e siècles), édition électronique éditée par Blum, Claude (dir.) et réalisée par Classiques Garnier Numérique (2007). «www.classiques-garnier.com».
- Greub, Yan (2003). Les mots régionaux dans les farces françaises, Strasbourg, Société de Linguistique romane (Bibliothèque de linguistique romane 2).
- Greub, Yan (2007). « Comment et quand la variation diatopique moderne du français se constitue-t-elle ? », dans Trotter, David (ed.), *Actes du 24^e Congrès international de linguistique et philologie romanes, Aberystwyth, 1er-6 août 2004*, Niemeyer, 4, 331-346.
- Greub, Yan / Chambon, Jean-Pierre (2009). « Histoire des variétés régionales dans la Romania : français », dans Ernst, Gerhard / Glessgen, Martin-Dietrich / Schmitt, Christian / Schweickard, Wolfgang (ed.), *Histoire linguistique de la Romania*. *Manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, t. 3, 2552-2565.
- Grevisse, Maurice (1988 [12e éd.]). Le bon usage. Grammaire française, Paris, Duculot.
- Grouvelle, Philippe-Antoine (1806). *Lettres de Madame de Sévigné à sa fille et à ses amis*, Paris, Bossange, Masson et Besson, t. 8.
- Grübl, Klaus (2012). Varietätenkontakt und Standardisierung im mittelalterlichen Französisch. Theorie, Forschungsgeschichte und Untersuchung eines Urkundenkorpus aus Beauvais (1241-1455). Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Munich (à paraître chez Narr, Tübingen, dans la collection Romanica Monacensia).
- Grübl, Klaus (2013). « La standardisation du français au Moyen Âge : point de vue scriptologique », *Revue de linguistique romane*, 77, 343-383.
- Guerlin de Guer, Charles (1945). « Introduction à l'Atlas linguistique de la Normandie, du Maine et du Perche », *Français moderne*, 13, 19-66.
- Guilbert, Philippe-Jacques-Étienne-Vincent (1812). Mémoires biographiques et littéraires, par ordre alphabétique, sur les hommes qui se sont fait remarquer dans la Seine-Inférieure par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus, etc., Rouen, F. Mari.
- Guiraud, Pierre (1965). Le français populaire, Paris, PUF (« Que sais-je? »).
- GuiraudDEO = Guiraud, Pierre (1982). *Histoire et structure du lexique français*. vol. 1 : *Dictionnaire des étymologies obscures*, Paris, Payot.

- Harmer, Lewis Charles (1979). *Uncertainties in French grammar*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Héron, Alexandre (ed.) (1896). Le Parnasse burlesque, (1665), Rouen, L. Gy.
- Hippeau, Célestin (1872). Collection de poèmes français du XII^e et du XIII^e siècles, Paris, Aubry, 2 vol.
- Horiot, Brigitte (1995). « Les régionalismes de l'Ouest vus par Ménage : survivance linguistique et continuité dialectologique », dans Leroy-Turcan, Isabelle / Wooldridge, Terence Russon (ed.), Gilles Ménage (1613-1692), grammairien et lexicographe : le rayonnement de son oeuvre linguistique. Actes du colloque international tenu à l'occasion du tricentenaire du Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue françoise (1694), du 17-19 mars 1994 à l'Université Jean Moulin Lyon III, Lyon, SIEHLDA / Université Jean Moulin, 227-244.
- Huillard-Bréholles, Jean-Louis-Alphonse (1871). « Rapport sur deux documents extraits du chartrier de Thouars et communiqués par M. Marchegay », *Revue des sociétés savantes de la France et de l'étranger*, Paris, Ministère de l'instruction publique, 77-81.
- ILQ = *Index lexicologique québécois*, réalisé par le Trésor de la langue française au Québec sous la direction de Claude Poirier, Université Laval, Québec (1979-). www.tlfq.ulaval.ca/ilq/
- Jagueneau, Liliane (1991). « Les prépositions dans le français parlé au Canada et en poitevin-saintongeais », dans Horiot, Brigitte (ed.), Français du Canada Français de France. Actes du deuxième colloque international de Cognac du 27 au 30 septembre 1988, Tübingen, Niemeyer (Canadiana Romanica 6), 125-136.
- Jaubert = Jaubert, Hippolyte-François (1864 [1856/1858]). Glossaire du centre de la France, Paris, N. Chaix.
- Joret, Charles (1874). Du c dans les langues romanes, Paris, A. Franck.
- Joret, Charles (1881). Essai sur le patois normand du Bessin, Paris, F. Vieweg.
- Joret, Charles (1887). Flore populaire de la Normandie, Caen / Paris, H. Delesques / Maisonneuve et cie.
- Juilland, Alphonse (1965). *Dictionnaire inverse de la langue française*, Paris/Londres, Mouton/La Haye.
- Juneau, Marcel (1972). Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies des documents d'archives, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Juneau, Marcel / Poirier, Claude (1973). Le livre de comptes d'un meunier québécois (fin XVII^e-début XVIII^e siècle). Édition avec étude linguistique, Québec, Presses de l'Université Laval.

- Jurés SOuen A = Angers, Denise / Bébéar, Catherine / Dubois, Henri (2001). *Un censier normand du XIIIe siècle. Le livre des jurés de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen*, Paris, CNRS.
- Koch, Peter / Oesterreicher, Wulf (2009). « Comparaison historique de l'architecture des langues romanes / Die Architektur romanischer Sprachen im historischen Vergleich », dans Ernst, Gerhard et al. (ed.), Romanische Sprachgeschichte. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen/Histoire linguistique de la Romania, Berlin-New York, De Gruyter, 3, 2575-2610.
- Koch, Peter / Oesterreicher, Wulf (2011). « Gesprochene Sprache und geschriebene Sprache / Langage parlé et langage écrit », dans Holtus, Gunter / Metzeltin, Michael / Schmitt, Christian (ed.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Tübinger, Niemeyer, I/2, 584-637.
- Kristol, Andres (2009). « Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexions méthodologiques », dans Aquino-Weber, Dorothée / Cotelli, Sara / Kristol, Andres (dir.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman: Enjeux et méthodologies*, Berne, Peter Lang, 25-46.
- Lagarde, Olivier (de) (1998). Les noms de famille en Normandie, Paris, Archives & culture.
- Lagny, Paul de (1658). Exercice méthodique de l'oraison mentale en faveur des âmes qui se retrouvent dans l'estat de la vie purgative, Paris, Vve et D. Thierry.
- Lagueunière, France (2000). « Le Französisches etymologisches Wörterbuch (FEW) peut-il constituer un modèle pour un trésor des variétés régionales du français? » dans Chambon, Jean-Pierre / Chauveau, Jean-Paul / Gastaud-Correia, Sandrine et al. (ed.), Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'ajourd'hui III, Paris, CNRS-Inalf/Champion (Matériaux pour l'étude des diatopismes du français 14), 183-196.
- Lanly, André (1977). Morphologie historique des verbes français. Notions générales conjugaisons régulières verbes irréguliers, Paris, Bordas.
- La Roche-Tilhac, l'abbé (de) (1786), État des cours de l'Europe et des provinces de France pour l'année 1786, Paris, Le Roy.
- Larthomas, Pierre (1992). « Sur des lettres de soldats », dans *Grammaire des fautes et français non conventionnels. Actes du IV^e Colloque international du G.E.H.L.F.*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 77-83.
- Lavoie = Lavoie, Thomas / Bergeron, Gaston / Côté, Michelle (1985). Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, Québec, Gouvernement du Québec, Office de la langue française Les Publications du Québec, 5 vol.

- Le Cacheux, Paul (s.d.). *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures* à 1790. *Manche. Archives ecclésiastiques. Série H.*, Saint-Lô, Dubosc et Dolbet, t. 2.
- Le Dû, Jean (2012). Le trégorrois à Plougrescant. Dictionnaire français-breton, Brest, Engleo Breiz.
- Le Parquier, E. (1908). Cahiers de doléances des paroisses du Bailliage de Neufchâtelen-Bray, secondaire du bailliage de Caux (1789), Rouen, L. Gy.
- Lechanteur, Fernand (1952). « La langue de Rouen au XVII^e siècle » , *Annales de Normandie*, 3, 229-242.
- Lechanteur, Fernand (1967). « Quelques traits essentiels des parlers de la Basse-Normandie et plus particulièrement du département de la Manche », *Studies in Modern Philology*, 185-222.
- Lepelley, René (1980). « Les diatopismes dans le mémoire de Pierre Rivière, paysan normand du XIX^e siècle » *La Linguistique*, 16/2, 67-90.
- Lepelley, René, (1982). « La Muse normande de Louis Petit (1658) », Cahier des annales de Normandie, 14, 121-130.
- Lepelley, René (1993). Dictionnaire du français régional de Normandie, Paris, Bonneton.
- Liv = Livet, Charles Louis (1895-1897). Lexique de la langue de Molière comparée à celle des écrivains de son temps avec des commentaires de philologie historique et grammaticale, Paris, Imprimerie nationale, 3 vol.
- Lodge, Anthony (2004). A sociolinguistic History of Parisian French, New York, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lodge, Anthony (2007). « Les *Sarcelades* de Nicolas Jouin (1684-1757) », *Langage et société*, 121-122, 113-128.
- Lodge, Anthony (2009). « La sociolinguistique historique et le problème des données », dans Aquino-Weber, Dorothée / Cotelli, Sara / Kristol, Andres (ed.), Sociolinguistique historique du domaine galloroman : Enjeux et méthodologies, Berne, Peter Lang, 199-219.
- Lodge, Anthony (2013). « Letters from non-professional writers in sixteenth-century France and their linguistic importance », *Language Sciences*, 39, 107-116.
- Ludwig, Ralph / Danièle Montbrand / Hector Poullet / Sylviane Telchid (2002). Dictionnaire créole-français. Avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole, [s.l.], Servedit/Éditions Jasor.
- Madeline, Philippe / Moriceau, Jean-Marc (2004). « Un paysan normand au STO en Allemagne : le journal de Pierre Lebugle (juin 1943-août 1945) », *Histoire & Sociétés rurales*, 21, 187-230.

- Marivaux, Pierre (de) (1734), *Le paysan parvenu*, [texte établi par Deloffre Frédéric (1992) avec la collab. de Rubellin, Françoise] Paris, Bordas.
- Martineau, France (2009a). « Vers l'Ouest. Les variétés de français laurentien », dans Baronian, Luc / Martineau, France (dir.), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves Charles Morin*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 291-325.
- Martineau, France (2009b). « À distance de Paris : usages linguistiques en France et en Nouvelle France à l'époque classique » in Aquino-Weber, Dorothée / Cotelli, Sara / Kristol, Andres (dir.), Sociolinguistique historique du domaine galloroman : Enjeux et méthodologies, Berne, Peter Lang, 221-242.
- Martineau, France (dir.) (2009-). *Modéliser le changement : les voies du français*, Ottawa, Université d'Ottawa (Grands Travaux de Recherché concertée) www.voies.uottawa.ca/corpus pg fr.html>.
- Martineau, France (2014). « L'Acadie et le Québec : convergences et divergences », Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society, 4, 16-41.
- Martineau, France / Mougeon, Raymond (2003). « A Sociolinguistic Study of the Origins of *ne* Deletion in European and Quebec French », *Language* 79/1, 118-152.
- Marzys, Zygmunt (ed.) (2009). Remarques sur la langue françoise de Claude Favre de Vaugelas, Genève, Droz.
- Massignon, Geneviève (1962). Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique, Paris, Klincksieck, 2 vol.
- Matsumura, Takeshi (1999). *Jourdain de Blaye en alexandrins*, Paris, Droz (Textes littéraires français), 2 vol.
- Matsumura, Takeshi (2006). « Sur certains diatopismes dans Les Vers de la mort attribués à Robert le Clerc », dans Revue Belge de Philologie et d'Histoire/Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis, 84/3, 699-710.
- Matz, Jean-Michel (2000). « L'argent des fabriques dans l'Anjou et le Maine du XV^e au milieu du XVI^e siècle », dans Follain, Antoine (ed.), *L'argent des villages.* Comptabilités paroissiales et communales. Fiscalité locale du XIII^e au XVIII^e siècle. Actes du colloque d'Angers (30-31 octobre 1998), Rennes, Association d'Histoire des Sociétés Rurales (Bibliothèque d'Histoire Rurale 4).
- Maupas, Charles (1618 [1607]). *Grammaire et syntaxe françoise*, Orléans, Boynard et Nyon.
- Mecking, Volker (1993). Wortgeschichtliche Untersuchungen zu Philippe d'Alcripe's « La nouvelle Fabrique » (ca. 1580), Tübingen, Niemeyer.

- Moisy, Henri (1875). Noms de famille normands étudiés dans leur rapport avec la vieille langue et spécialement avec le dialecte normand ancien et moderne, Paris, Vieweg.
- Monet, Philibert (1636). Invantaire des deus langues françoise et latine, Lyon, Obert.
- Monfrin, Jacques (2001). Études de philologie romane, Genève, Droz (Publications romanes et françaises).
- Morin, Yves Charles (2002). « Les premiers immigrants et la prononciation du français au Québec », *Revue québécoise de linguistique*, 31/1, 39-78.
- Morin, Yves Charles (2007). « A corpus of French texts with non-standard orthography », dans Kawaguchi, Yuji / Takagaki, Toshihiro / Tomimori, Nobuo et al. (ed.), *Corpus-Based Perspectives in Linguistics*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins, 191-215.
- Neely, Sylvia (1986). « Michel de L'Hospital and the Traité de la Réformation de la Justice : A Case of Misattribution », *French Historical Studies*, 14, 3, 339-366.
- Nisard, Charles (1872). Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue, Paris, A. Francke.
- Nougaret, Christine (2010). « Les archives, ressources pour l'étude de la langue ? L'exemple des archives privées conservées en France », dans Leblanc, Carmen / Martineau, France et Frenette, Yves (ed.), *Vues sur les Français d'ici*, Québec, Presses de l'Université Laval, 185-200.
- Oursel, Jean (ed.) (1735 [1599]). La Farce des Quiolards, Rouen, Chez l'auteur.
- PèreDuschesne = Hébert, Jacques René (1790/1794), *Parlez-vous sans-culotte?* Dictionnaire du Père Duschene, p.p. Biard, Michel (2009), Paris, Tallandier.
- Péronnet, Louise (1982). « Les prépositions dans le parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick », Revue Si que, 5, 57-81.
- Péter, Auguste (1842). Corrigé de la nouvelle cacologie, Genève / Paris, Hachette.
- Phillips, Hosea (1936). Étude du parler de la paroisse Évangéline (Louisiane), Paris, Droz.
- Picard, Louis Benoît (1801). La petite ville, Paris, Huet et Charon.
- Pierrehumbert, William (1926). *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Attinger.
- Poirier, Claude (1979). « Créoles à base française, français régionaux et français québécois : éclairages réciproques », *Revue de linguistique romane*, 43, 400-425.

- Poirier, Claude (1994a). « La langue parlée en Nouvelle-France : vers une convergence des explications », dans Mougeon, Raymond / Béniak, Édouard (ed.), *Les origines du français québécois*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 237-273.
- Poirier, Claude, (1994b). « Les causes de la variation géolinguistique du français en Amérique du nord: L'éclairage de l'approche comparative », dans Poirier, Claude, (dir.), Langue, espace, société: Les variétés du français en Amérique du Nord, avec la collab. de Aurélien Boivin, Cécyle Trépanier et Claude Verreault, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 69-95.
- Poirier, Claude (2005). « La dynamique du français à travers l'espace francophone à la lumière de la base de données lexicographiques panfrancophone » , *Revue de linguistique romane*, 69, 483-516.
- Poirier, Pascal (1928). Le parler franco-acadien et ses origines, Québec, Imprimerie Fransciscaine Missionnaire.
- Pope, Mildred K. (1952 [1936]). From Latin to modern French with especial Consideration of Anglo-Norman, Phonology and Morphology, Manchester, University Press.
- Porée, Jean-Baptiste (1858). « Dialogue entre deux drapiers de Saint-Nicaize sur les controverses prêchées par le père Véron en l'Église de Notre-Dame de Rouen, le tout en langage de la boise (1628 ?) », Bulletin de la Société du Protestantisme français, 6, 207-242.
- Pure, Michel (de) (1656). *La prétieuse ou le mystère des ruelles*, publié par Magné, Émile (1939), Paris, Droz (Société des textes français modernes), 2 vol.
- Quéniart, Jean (1978). Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle, Paris, Klincksieck.
- Quinault, Philippe (1656). L'amant indiscret ou le maistre estourdy, Paris, T. Quinet.
- Rameau, Jean-Claude / Mansion, Dominique / Dumé, Gérard [et al.] (2008). Flore forestière française: guide écologique illustré, Paris, Institut pour le développement forestier.
- Remacle, Louis (1967). Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne (La Gleize). 1492-1794, Paris, Belles Lettres.
- Revillout, Charles Jules (1886). « Grandeur et décadence du mot *méchant* au XVII^e siècle », *Romania*, 29, 77-91.
- Rézeau, Pierre (1992). « Les dictionnaires normatifs des XVIII^e et XIX^e siècles et leur intérêt pour l'histoire des variantes régionales du français », dans *Grammaire des fautes et français non conventionnels. Actes du IV^e Colloque international du G.E.H.L.F.*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 207-227.

- Rézeau, Pierre (2007). « Des variétés dialectales gallo-romanes aux variétés régionales du français : la constitution d'un champ disciplinaire », dans Trotter, David (ed.), *Actes du XXIVe Congrès international de Linguistique et de Philologie Romanes, Aberystwyth*, 1-6 août 2004, Tübingen, Niemeyer, 4, 263-275.
- RézeauNoëls = Rézeau, Pierre (2013). Les Noëls en France aux XV^e et XVI^e siècles. Édition et analyse, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie (Bibliothèque de Linguistique Romane 11).
- Rézeau, Pierre (2014). « Notes sur la langue des Mémoires autographes de Madame de Sapinaud sur la Guerre de Vendée (1798) », dans Greub, Yan / Thibault, André (ed.), Dialectologie et étymologie galloromanes. Mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie (Bibliothèque de Linguistique Romane 12).
- Richelet, Pierre (1680). Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, Genève, Widerhold.
- RIFI = Rolland, Eugène (1896/1914). Flore populaire de France ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore, Paris, G.P. Maisonneuve et Larose, 11 vol.
- Robillard de Beaurepaire, Charles (1887). *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Seine-Inférieure. Archives ecclésiastiques série G*, Paris/Rouen, P. Dupont/J. Lecerf, 7 t.
- Roquelet, Alain (1984). La Vie de la forêt normande à la fin du moyen âge. Le Coutumier d'Hector de Chartres, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 62, 2 t.
- Roques, Gilles, (1982). « Les diatopismes dans Nicot 1606 », dans Höfler, M. (ed.), *Actes du Colloque International de Lexicographie dans la Herzog August bibl.*, Wolfenbüttel, Wolfenbütteler Forschungen, 18, 81-101.
- Roques, Gilles (2004). « Examen critique de quelques diatopismes dans *La nouvelle fabrique* de Philippe d'Alcripe », *Le français préclassique*, 8, 89-95.
- Rottet, Kevin J. (2006). « Évolution différente de deux traits de contact interdialectal en français louisianais : les cas de *quoi* et *j'avons* » , *Revue de l'Université de Moncton*, 37/2, 173-192.
- Schlieben-Lange, Brigitte (1998). « Les hypercorrectismes de la scripturalité », *Cahiers de linguistique française*, 20, 255-273.
- Schøsler, Lene (2009). « Les verbes exprimant la notion d'aide », dans Baronian, Luc / Martineau, France (ed.), *Le français, d'un continent à l'autre*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 443-465.

- Schweickard, Wolfgang (1983). « Zur Diskussion um die Historizität gesprochener Sprache: français parlé und italiano parlato », dans Holtus, Gunter / Radtke, Edgar (ed.), *Varietätenlinguistik des Italienischen*, Tübingen, Narr, 211-231.
- Seguin, Jean-Pierre (1985). « Le *Journal de la vie* de J.-L. Ménétra : une syntaxe populaire ? », dans *Mélanges de langue et de littérature française offerts à Pierre Larthomas*, Paris, E.N.S.J.F, 437-450.
- Seguin, Jean-Pierre (1998). « Les incertitudes du mot graphique au XVIII^e siècle », *Langue française*, 119, 105-124.
- Spillebout, Gabriel (1985). Grammaire de la langue française du 17^e siècle, Paris, Picard.
- Spitzer, Leo (1921). Italienische Kriegsgefangenenbriefe. Materialien zu einer Charakteristik der volkstümlichen italienischen Korrespondenz, Bonn, Peter Hanstein Verlag.
- Staes, Jacques (1979-1983). « Lettres de soldats béarnais de la Révolution et du Premier Empire », *Revue de Pau et du Béarn*, numéros 7 à 11.
- Stein, Henri (1931). « La participation du pays de Languedoc au repeuplement d'Arras sous Louis XI », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 92, 62-69.
- StMSp = Grafström, Åke (1964). « Un Suédois traverse la France au XVIII^e siècle. Le journal de voyage de Bengt Ferrner », *Studier i Modern Språkvetenskap utg. av Nyfilologiska Sällskapet I Stockholm*, 2, 44-56.
- Straka, Georges (1979). Les sons et les mots. Choix d'études de phonétique et de linguistique, Paris, Klincksieck (Bibliothèque française et romane. Série A Manuels et études linguistiques 42), 347-361.
- Straka, Georges (1981). « Sur la formation de la prononciation française d'aujourd'hui », *Travaux de linguistique et de littérature*, 19/1, 161-248.
- Straka, Georges (1985). « Les rimes classiques et la prononciation française de l'époque », *Travaux de linguistique et de littérature*, 23/1, 61-138.
- Taille 1296 = Michaëlsson, Karl (1958). *Le Livre de la taille de Paris l'an 1296*, Göteborg, Romanica Gothoburgensia 7.
- TL = Tobler, Adolf / Lommatzsch, Erhard (1925–2002). *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin / Wiesbaden / Stuttgart : Weidmann / Steiner, 11 vol.
- TLF = Imbs, Paul / Quemada, Bernard (ed.) (1971–1994). *Trésor de la langue française*. *Dictionnaire de la langue du XIX*^e et du XX^e siècle (1789–1960), Paris, CNRS/Gallimard, 16 vol.
- Thibault, André (1996). « Québécismes et helvétismes : éclairages réciproques », dans Lavoie, Thomas (ed.), Français du Canada Français de France. Actes du

- quatrième colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994, Tübingen, Niemeyer (Canadiana Romanica 12), 333-376.
- Thibault, André (1999). « Grand-maman et grand-papa en costume de bain au petitdéjeuner! Contribution à l'histoire de quelques lexies complexes », *Cahiers de lexicologie*, 75/2, 35-54.
- Thibault, André (2001). compte rendu de Pöll, Bernhard (1998). Französisch außerhalb Frankreichs: Geschichte, Status und Profil regionaler und nationaler Varietäten, Tübingen, Niemeyer, dans Estudis Romànics 23, 306-312.
- Thibault, André (2007). « Banques de données textuelles, diatopismes de fréquence et diatopismes négatifs », dans Trotter, David (ed.), *Actes du XXIV*^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Aberystwyth, 1-6 août 2004), Tübingen, Niemeyer, I/467-480.
- Thibault, André (2008). « Français des Antilles et français d'Amérique : les diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais », *Revue de linguistique romane*, 72, 115-156
- Thibault, André (2009). « Français d'Amérique et créoles / français des Antilles : nouveaux témoignages », *Revue de linguistique romane*, 73, 77-137.
- Thurot, Charles (1881). De la prononciation française, depuis le commencement du 16^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens, Paris, Imprimerie nationale.
- Tilladet, abbé (de) (1714). Dissertations sur diverses matières de religion et de philologie contenües en plusieurs lettres écrites par des personnes savantes de ce tems recueillies par Mr. l'abbé Tilladet, La Haye, David Durri, 2 vol.
- Timmermans, Linda (1993). L'accès des femmes à la culture 1598-1715 : un débat d'idées de Saint-François de Sales à la marquise de Lambert, Paris, Champion (Bibliothèque littéraire de la Renaissance 3, 26).
- Touche, Pierre (de la) (1730 [1696]). L'art de bien parler françois, qui comprend tout ce qui regarde la grammaire et les façons de parler douteuses, Amsterdam, Wetsteins & Smith, 2 t.
- Uritescu, Dorin, (2007). « Mais où est le québécois d'antan? Le statut du schwa en québécois populaire et l'évolution du français », dans Trotter, David (ed.), *Actes du XXIV*^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Aberystwyth, 1-6 août 2004), Tübingen, Niemeyer, I/577-590.
- Valdman, Albert (dir.) et al. (2007). *Haitian Creole-English Bilingual Dictionary*, Bloomington, Indiana University, Creole Institute.
- Vézina, Robert (2010). Le lexique des voyageurs francophones et les contacts interlinguistiques dans le milieu de la traite des pelleteries : approche sociohistorique, philologique et lexicologique, Thèse de doctorat sous la direction de Claude Poirier, Université Laval, Québec (Canada).

- Viger 1810 = Néologie canadienne, ou Dictionnaire des mots créés en Canada & maintenant en vogue par Jacques Viger (1810), édité par Blais, Suzelle (1998), Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa (coll. Amérique française 5).
- Wartburg, Walther (von) (2010 [3e édition]). Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes. Beiheft / Complément, publ. par Chauveau, Jean-Paul / Greub, Yan / Seidl, Christian, Strasbourg, Société de Linguistique romane (coll. Bibliothèque de linguistique romane, Hors série 1).
- Wionet, Chantal (2003). « *Qui*, *que*, *quoi* dans les dictionnaires français au tournant du XVIII^e siècle », *Langue française*, 139, 91-104.
- Wissner, Inka (2010). Les diatopismes du français en Vendée et leur utilisation dans la littérature : l'œuvre contemporaine d'Yves Viollier, thèse de doctorat, Universités de Bonn et de Paris-Sorbonne (Paris IV), 678 p. (urn:nbn:de:hbz:5-24001).
- Wüest, Jakob (1985). « Le 'patois de Paris' et l'histoire du français », *Vox Romanica*, 44, 234-258.

14. Index étymologique

```
*ACCAPTARE: AGETERRE, AJETER v. tr. « acheter »
ACĬNUS: CHENELLE f. « fruit de l'aubépine, cenelle » voir ECREVICHE
ADJŪTARE: AŸDER A (QUELQU'UN) v.tr. ind. « aider (quelqu'un) »
AMBŬLARE: VAS v.tr. aller, ind. prés. 1re pers. « vais »
APPORTARE: PAR RAPPORT À loc. prép. « à cause de »
APOTHECA: BOUTIOUE m. « atelier d'un artisan »
AQUA: LÂCHER DE L'EAU loc. verb. « uriner »
ARANEUS : ARAGNÉE f. « araignée »
*ARG-: JANMARIN m. « ajonc »
ARTĬCŬLUS: ARTIQUE m. « article » voir CERQUE
ATTĚNDĚRE: ATTENDRE APRES (QQN) tr. indir. « attendre (qqn) »
*AXIŎLUS<sup>2</sup>: ET SEUL, ESEULE m. « essieu »
BASSUS: JETER BAS loc. verb. « démolir »?
BENNA: BALENÉE, BALNE f. « contenu d'un tombereau »; BANNOS, BANOE m. « banneau,
     tombereau »
CADĚRE: FAIRE PASSER UNE MÉCHANTE HEURE (À QN) loc. verb. « malmener qn »
CAEMENTUM: CHIMENT m. « ciment » voir ECREVICHE
CALCEUS: CANNECONS m. pl. « sous-vêtement, caleçon »
CAMĬSIA: CHEMINGE f. « vêtement couvrant le haut du corps et les bras, chemise »
CAMMĪNUS: OUBLIER LE CHEMIN (D'UN ENDROIT) loc. verb. « n'avoir pas fréquenté un
     endroit depuis longtemps »
CANTUS: CANT m. « composition destinée à être exécutée par des voix, chant »
CARBO: CHERBON m. « charbon »
CARRICARE : (RE)SERGER v. tr. « réparer les parties usées d'un objet, recharger ; charger »
CATA: CHAQUE pron. indéf. [en appos., après un compl. exprimant une grandeur]
     « chacun »
CAUSA: CAUSE QUE (A) loc. conj. « parce que »
CELLARIUM: CHELLIE, CHELIER m. « cellier »
CHORDA: CORDIAU m. « trame, fils dont le drap est tissu; guides d'un cheval »
CĬRCŬLUS: CERQUE m. « bande de tissu étroite qui entoure un vêtement et qui sert
     d'ornement »
COMMODUS: QUEMODITÉS f. pl. « commodités »
COOPĚRĪRE: COUVREUX m. « couvreur »
*CORRŎTARE : GROUÉE f. « pommes tombées d'elles-mêmes ayant été cueillies »
CYATHION: CASTROLE, CASTEROLLE f. « casserole »
DEÏNTUS: DANS prép. « au cours de, durant »; DEDANTS prép. « dans »; DANS LE TEMS
     loc. adv. « par le passé, autrefois »
EGO: JAVONT v.tr. avoir, ind. prés. 4e pers. « nous avons »
ERROR: AIREUR m. « erreur, différence? » genre / sens (?)
*EXQUARTARE : ÉCARTADE f. « écart de conduite »
FACTIO: FACHON f. « fabrication d'un objet, façon » voir ECREVICHE
FALŬPPA: FERBALANT m. « falbala »
*FILLO: FII m. pl. « fils »
FISCELLA: FAICHELLE f. « table du pressoir »
FORTIA: renforeschis v.tr. renforcir, part. pass. « rendre plus fort, renforcir »
FRONS, -TIS: FRONTEL m. « planche disposée à l'avant du tombereau »
*GANSKO: GACHÈRE f. « jachère »
```

```
GĚNĬSTA: GUINEAU m. « genêt »
```

GRANĬCA: GRANCHE f. « grange »

GRANUM : GRAINE DEPINE f. « fruit de l'aubépine, cenelle » *GRÎS : GRISETE f. « vêtement féminin d'étoffe grise » x

*HAITAN: SOISTERRE v. tr. « souhaiter »

HANDSAX : HANSARD m. « instrument de cuisine tranchant (utilisé pour la viande) »

HĬRPEX : HERCHER v. tr. « recouvrir les semences au moyen d'un instrument, herser » voir ECREVICHE

HŌRA: FAIRE PASSER UNE MÉCHANTE HEURE (À QN) loc. verb. « malmener qn »

HORN: HORNER v. tr. « chasser, éliminer »

*IMPŬTARE: ENTE m./f. « lieu de plantation des jeunes pommiers, verger »

INDES: DINDE m. « volaille adulte de grande taille (peu importe le sexe) » f.

ĬNVĬARE: ANVOIRRAY / ENVOIS RES v. tr. 1^{re} pers. sing. ind. futur s. « enverrai »

ĬPSE: MEMME, MESME (DE) loc. adj. « semblable »; loc. adv. « ainsi, de cette façon »;

JŪNIUS: JUELETTE, JUILET m. « juillet »

*KREBITJA: ECREVICHE f. « crustacé, écrevisse »

*KRÔK: CROCHER v. tr. « suspendre, accrocher »

LABORARE: LABOUREUX m. « laboureur » (s.v. COUVREUX m. « couvreur »)

LAXĬCARE : LÂCHER DE L'EAU loc. verb. « uriner » LAUBJA : LOGE f. « petite maison, cabane, hangar »

LENTĬCULA: NANTILLE f. « lentille »

MANSIONILE: BELLEMINY n. pr. « Belmesnil »

MANTUS: MANTIO m. « manteau »

MARGARĪTA: MARGRIETTE f. « pâquerette » MARGĬLA: MALE m. « type de roche, marne »

MĬNŪTIA: MENUZIÉ m. « menuisier »

MŬNDUS: MONDE m. « ensemble de personnes, gens »

MŬTT: MOTTER (LETS FÊVES, LETS TRUFLE*) v.tr. « butter (les fèves, les pommes de terre) »

*ŎBLĪTARE: OUBLIER LE CHEMIN (D'UN ENDROIT) loc. verb. « n'avoir pas fréquenté un endroit depuis longtemps »

ŎPĚRA: OUVRAGE m./f. « travail accompli par un ouvrier »

*PASSARE : PASSER v. tr. « vendre » ; FAIRE PASSER UNE MÉCHANTE HEURE (À QN) loc. verb. « malmener qn »

PEP-: PUPINIÈRE f. « pépinière »

PĬLUS: PELONT m. « type d'étoffe »

PLŬMBUM: PLONMERRE v. tr. « appliquer un sceau de plomb à un emballage de marchandises pour attester le paiement des droits de commerce »

*POKKA : PO(U)CHE f. « grand sac destiné à transporter des denrées comestibles »

POPERINGE: PEPELINE, PAPELINE f. « popeline »

PŬLLUS: POULIER m. « poulailler »

QUARTUS : ÉCARTADE f. « écart de conduite »

SAPĚRE: CHASIEZ v. tr. savoir, subj. prés. 4e pers. « sachiez »

SCARABAEUS ? : CARABO m. « sans-culotte de Normandie »

SĚCARE: SIE DU FOIN; CIE LERBE v. tr. « faucher le foin; fauciller l'herbe »

SĔPTĔMBER: CETTAMBRE m. « septembre »

SINDON: SATEN SANDONT m. « tissu fait à partir d'étoffe légère de soie, qui sert à fabriquer la doublure des vêtements »

SĬTĚLLUS: SIAU, CIAU m. « seau » voir MANTIO

SORTĪRI: SORTI v. tr. « sortir »

STAGNUM: RETAMAGE m. « résultat de l'action de rétamer »

SŪRSUM: DESUR prép. « sur »

TABULA: TABELIÉ m. « pièce de cuir attachée sur le devant d'une voiture à chevaux »

TĚMPUS: DANS LE TEMS loc. adv. « par le passé, autrefois »

TERRA: ATTERRER v. tr. « renverser par terre »

*TRAGĪNARE: TRAINIAU m. « traîneau » voir MANTIO

 $T\bar{U}BER$: TRUFLE f. « pomme de terre »

TŬRPIS: EXTROPIÉ adj. « privé de l'usage d'une partie du corps »

VĚRĬCŬLUM: VAROU m. « pièce de fer fixée sur une porte qui permet de la fermer à clef, verrou »

VIBRARE: VIRON adv. « environ, à peu près »

vĬgĬlare: veüller v. tr. « veiller »

ZAITŪNĪ: SATEN SANDONT m. « tissu fait à partir d'étoffe légère de soie, qui sert à fabriquer la doublure des vêtements »

15. Index des concepts cités

Cette liste comprend tous les concepts cités, qu'ils concernent ou non les formes des entrées de la nomenclature auxquelles ils renvoient. Nous donnons des exemples tirés de notre corpus pour chaque phénomène. Quelques phénomènes ont seulement été signalés en note ; nous indiquons pour ceux-ci l'entrée de la nomenclature sous laquelle ils figurent.

PHONÉTIQUE

a) Voyelles

nasalité (assimilation progressive de) : cheminge f.

[e] épenthétique disjonctif du groupe consonne + liquide + [y] : tabelié m.

[e] non étymologique en syllabe initiale devant [r] : cherbon m., serger v. tr.

[a] non étymologique en syllabe initiale devant [r] : varou m.

ouïsme : po(u)che f.

fermeture de [e] en [ü] devant [p] : pupinière f.

fermeture de [e] en [i] : Belleminy n. pr.

affaiblissement de la voyelle inaccentuée [o] en [e] : quemodités f. pl.

voyelle initiale labialisée [@] : veüiller v. tr.

groupe semi-consonne + voyelle [yo] : *mantio* m., *trainiau* m., *siau / ciau* m. (tous s.v. *mantio* m.), *cordiau* m.

traitement phonétique du suffixe -ATŌRE en Normandie : *laboureux* m., *couvreux* m. (s.v. *laboureux* m.)

b) Consonnes

[l] final postconsonantique (chute du): cerque m., artique m. (s.v. cerque), Belleminy n. pr.

[I] postconsonantique de *plus* adv. : s.v. *bannos*, *banoe* m.

 $C > \S$: hercher v.tr., ecreviche f., fachon f., chenelle f., chellier /chellie m., chiment m., redrechay v.tr. redresser, part. passé (tous s.v. ecreviche f.)

c devant A : cant m.

[n] > [n]: horner v.tr., aragnée f., guineau m.

```
[r] de l'infinitif : soisterre v.tr.
[ue] > [we] > [wa] / [ue] > [ue] > [we] : soisterre v.tr.
[\check{s}] > [\check{z}]: ajeter / ageterre v.tr.
métathèse : balenée, balne f., chasiez v. tr. savoir, subj. prés. 4e pers.
nasalité (dilation de) : cannecons m. pl.
dissimilation à distance sourde-sonore : cheminge f.
consonne finale (chute de) : fii m., sorti v.tr. infinitif
consonne finale (maintien de la) : juelette / juilet m.
digraphe ll pour [y]: juelette, juilet m.
conservation du G étymologique à l'initiale : gachère f., guineau m.
digraphe gu pour [ž] : guineau m.
h disjonctif: aricot / haricaux m.
amuïssement de [r] intérieur : male m.
assimilation de consonne à la voyelle nasale : nantille f. « lentille »
consonne initiale [s] à la place de [š] : (re)serger v. tr.
résultat du suffixe – ĭCA: granche f.
MORPHOSYNTAXE
a) Morphologie du substantif
spécialisation sémantique d'après un processus morphologique : sie (du foin) / cie
(lerbe) v. tr.
-le genre :
aireur m., boutique m., dinde m., male m., ouvrage m./f.
-le nombre :
monde substantif singulier à valeur collective sujet d'un verbe conjugué à la 3<sup>e</sup> pers. du
pluriel
```

pluriel de cannecons m. pl.

```
opposition morphologique singulier/pluriel -e l / -e a u / généralisation d'après la
désinence du pluriel: frontel m.
longueur vocalique d'après le nombre : fii m., aricot / haricaux m.
- la dérivation :
suffixe - ĬCA: granche f.
suffixe -el / -eau : frontel m.
résultat du suffixe -ATŌRE en Normandie : laboureux m., couvreux m. (s.v. laboureux
m.)
type préfixé servant de radical pour la formation des dérivés : retamage m.
b) Morphosyntaxe du verbe
après : adv. de construction pour attendre (quelqu'un)
morphologie d'un radical verbal : anvoirray / envois Res v. tr.
construction dative: aider à
je (4<sup>e</sup> pers.) : j'avont v.tr. avoir, ind. prés.
vas v.tr. aller, ind. prés. 1re pers. « vais »
auxiliaire du verbe : ai esté / ai retourné / ont parti v. être / retourner / partir, ind. passé
comp.
flexion de l'infinitif ([r]) : soisterre v. tr.
c) Négation
double négation : v. ne de négation
ne de négation (chute du)
point adverbe de négation d'un verbe
d) Adverbes
après : adv. de construction pour attendre (quelqu'un)
point adverbe de négation d'un verbe
chute du l postconsonantique de plus adv. : s.v. bannos, banoe m.
e) Prépositions
```

répartition de prép. à (exprimant une relation d'appartenance): s.v. poulier m. « poulailler », couvreux m., redrechay v.tr. redresser part. passé, chelier / chellie m., po(u)che f., point adv.

f) Pronoms

que pronom relatif pour frm. où et frm. dont

pronom complément placé devant le verbe conjugué : me, t', la pron.

chaque adj. indéf. emploi pronominal

LEXIQUE

a) Substantifs

langue courante (rég.) / vocabulaire spécialisé (non rég.) : *ente* m./f., *sie* (*du foin*) / *cie* (*lerbe*) v. tr.

croisement: ferbalant m.

apport de la langue ecclésiastique : janmarin m.

emprunt à d'autres langues : *pelont* m., *pepeline* / *papeline* f., *cannecons* m. pl. *ferbalant* m. *castrole* / *casterolle* f.

type populaire/savant : cettambre, setempbre m.

spécialisation sémantique 'matériau' > 'utilisation du matériau' : cordiau m.

nom propre : *Belleminy*

b) Adjectifs

hypercorrection x pour s : extropié adj.

emploi avec valeur de renforcement : *méchant* adj. s.v. *faire passer une méchante heure* loc. verb.

chaque adj. indéf. emploi pronominal